MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

FOUILLES DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAIRE, SOUS LA DIRECTION DE M. P. JOUGUET
TOME XV

RAPPORT
SUR
LES FOUILLES DE DEIR EL MÉDINEH
(1934-1935)

DEUXIÈME PARTIE :
LA NÉCROPOLE DE L'EST

PAR
BERNARD BRUYÈRE

ILLUSTRATIONS DE G. JOURDAIN

LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1937

FOUILLES

DE

L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

DU CAIRE

(1934-1935)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

FOUILLES DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CAIRE, SOUS LA DIRECTION DE M. P. JOUGUET
TOME XV

RAPPORT
SUR
LES FOUILLES DE DEIR EL MÉDINEH
(1934-1935)

DEUXIÈME PARTIE :
LA NÉCROPOLE DE L'EST

PAR

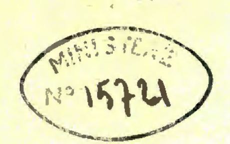
BERNARD BRUYÈRE

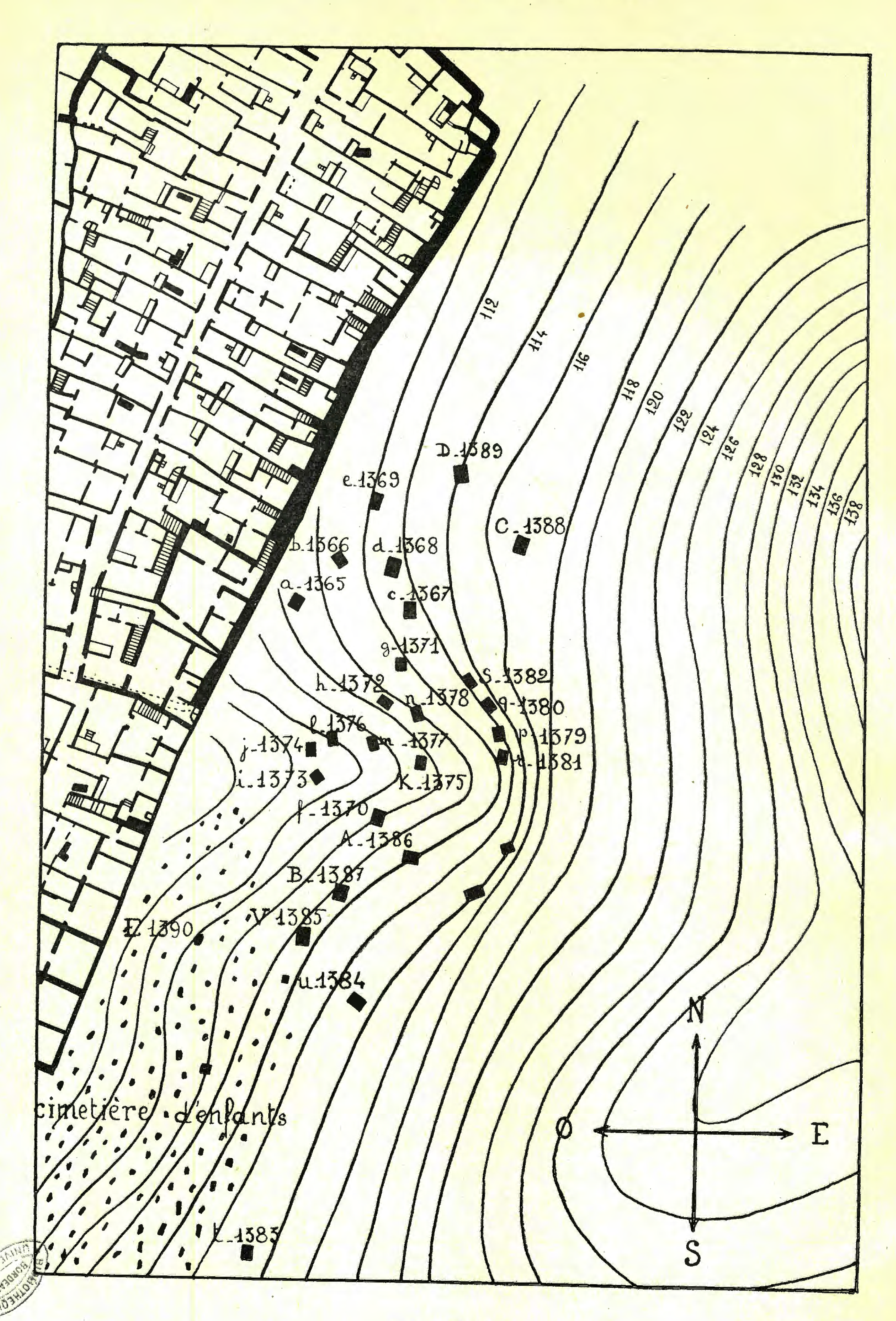
ILLUSTRATIONS DE G. JOURDAIN



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1937





Cimetière de l'Est.

Échelle $\frac{5}{100}$

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES DE DEIR EL MÉDINEH

(1934-1935).

DEUXIÈME PARTIE : LA NÉCROPOLE DE L'EST.

SOMMAIRE :

LE CIMETIÈRE DE L'EST.

I. — GÉNÉRALITÉS.

LE SITE.

La concession royale attribuée aux membres des ateliers pharaoniques de la nécropole thébaine et à leurs familles fut choisie dans le vallon de Deir el Médineh, ancien lit de torrent encaissé entre les dernières ramifications de la chaîne libyque et complètement dissimulé aux vues de la rive droite par la colline de Gournet Mareï. Tandis que le hameau des artisans s'établissait au fond du défilé ouvert au nord vers le Ramesseum et Gournah et au sud vers Medinet Habou et Baarat, leur cimetière particulier s'installait autour de lui sur les versants montagneux du nord, de l'est et de l'ouest.

Dans tous les rapports de fouilles qui précèdent celui-ci, on peut se rendre compte de ce que fut le cimetière de l'ouest depuis le début de la XVIII[e] dynastie jusqu'à la fin de l'époque ramesside : d'abord un éparpillement de petits sépulcres individuels ou de tombes pour deux ou trois personnes au plus, puis un groupement ordonné et même hiérarchisé de grands mausolées de familles, disposés par étages et classés par époques. En raison de l'exposition de cette colline, face au soleil levant et face aux temples funéraires des rois de la XIX[e] et de la XX[e] dynasties, en raison aussi de la position de cette colline au pied de la Cime d'Occident, qui abrite les hypogées des rois et des reines et à laquelle elle est reliée directement sans solution de continuité. En raison enfin de la superficie de cette colline, double au moins de celle d'en face et de sa disposition en gradins naturels, on comprend que depuis le retour de Tell el Amarna jusqu'aux règnes des rois-prêtres, le choix se soit porté sur elle préférablement à celle de l'est, pour la création d'un champ de repos agencé selon des plans réglés et non plus laissé à l'arbitraire individuel.

Mais la colline de l'est, c'est-à-dire le versant occidental de Gournet Mareï avait-il aussi accueilli en son temps un certain nombre de morts? On sait que ce chaînon isolé détaché de la chaîne libyque, se trouvant dans l'axe de l'Amenophium, laissa tout son versant oriental se couvrir des tombes des princes, courtisans et fonctionnaires du règne d'Amenophis III puis de ceux des Ramsès, parce qu'il regardait aussi à la fois le Ramesseum et Médinet Habou. L'autre côté, bien qu'il fit face à la Cime, ne semblait pas devoir être destiné par les rites funéraires d'orientation à un emploi analogue. Pourtant, non loin de là, le flanc occidental d'une autre colline, celle de Gournah, qui ferme le cirque des Mentouhotep, contient quelques syringes du Moyen Empire. De plus ce versant occidental de Gournet Mareï malgré sa pente assez raide

montrait un certain nombre de trous béants semblables à des entrées de cavernes à demi éboulées et ensablées qui s'égaillaient sans ordre vers la partie nord du coteau. On les avait toujours considérées comme des sondages archéologiques modernes ou



Fig. 1. — Le site du Cimetière de l'est.

des essais clandestins de fouilles indigènes restées sans résultat, parce que les éboulis de marne empêchaient de voir au delà de la bouche de ces anfractuosités.

Le site se présentait donc de la façon suivante (fig. 1) : Une croupe allongée comme une bête couchée la tête au nord-est, près du temple ptolémaïque et le dos s'inclinant en pente douce vers le sud-ouest jusqu'à mourir dans le thalweg presque à la sortie méridionale du défilé. Au pied de ce mouvement de terrain les ruines du village antique des ouvriers, nettement limitées contre le glacis des premières assises par un mur épais qui les protège des eaux torrentielles, des pierres qui roulent, du sable qui glisse et des roches qui s'éboulent. Le village s'étend tout le long de la base du coteau mais, comme dans toutes les agglomérations égyptiennes anciennes ou arabes modernes, il est partiellement ceinturé par les décharges publiques d'immondices qui, sur ses bords s'accumulent aussi bien en hauteur qu'en étendue. Ces amas de décombres, détritus organiques et tessons de poteries, se propagent

loin des murs et s'élèvent jusqu'au faîte des maisons lorsque, pendant des siècles, la vie continue dans le hameau et que la population ne cesse d'y croître. A Deir el Médineh ce fut le cas et les tas énormes des déchets de la bourgade des ouvriers se juxtaposent et se superposent au sud et à l'est dans les deux endroits où des dépressions de terrain parurent susceptibles d'en accepter une plus grande quantité. La décharge de l'est se fit sur le versant de la colline dans le creux d'une ondulation naturelle qui, entre deux saillants, forme une sorte de crique d'un mouvement très adouci; mais plus qu'ailleurs il y avait ici danger de voir, par l'effet de la pente, déferler les décombres vers les habitations en contre-bas. Pour éviter ce glissement on endigua le flot montant des rebuts domestiques par un mur de pierre lié au mortier de limon, construit à 5 mètres environ de distance du mur d'enceinte du village et avec un fruit suffisant au soutènement de ces masses meubles et fluantes. Ce mur de protection date certainement de l'époque ramesside et s'allonge parallèlement à l'enceinte, d'un saillant à l'autre, fermant ainsi le petit golfe devenu déversoir public.

A voir ce parallélisme des deux murs sur toute leur longueur on pouvait tout d'abord penser que le ruban de terrain inscrit entre eux avait été une route extérieure dans l'intention première des créateurs et que le rôle de soutien joué par le nouveau mur vis-à-vis de la décharge n'était que son second but. L'examen de son trajet montre le contraire : en effet, s'il est rectiligne en direction, parce que l'enceinte est rectiligne, il ne l'est pas en profil; il monte ou descend en épousant les dénivellations du sol accidenté et l'espace de 5 mètres qui le sépare de l'enceinte ne présente jamais une surface plane mais une succession de vagues. De plus la déclivité du versant fait que la base de ce mur est parfois à 2 mètres au-dessus du point d'émersion de la face orientale de l'enceinte hors du rocher. Évidemment une route de jadis ne doit pas se concevoir, surtout en Orient, comme une route moderne puisque l'absence de véhicules rendait la plus mauvaise piste suffisante pour le passage des piétons et des ânes. En réalité il semble que le mur ramesside a été édifié à une certaine distance invariable du bord du village pour repousser assez loin des maisons les dépôts qui auraient menacé de rouler sur elles et s'il a été profilé en talus c'est une preuve que son premier but était de retenir sinon d'arrêter le reflux des immondices.

Cela n'exclut donc pas l'idée complémentaire de l'emploi, de cet intervalle de 5 mètres, comme d'un chemin permettant de traverser le défilé de Deir el Médineh sans pénétrer dans les ruelles étroites du village.

L'étude des amas de décombres sera donnée ultérieurement dans la partie du *Rapport* réservée à la bourgade des artisans. Il suffit pour l'instant de dire que pour transformer ce chemin encadré de murs en véritable route à l'usage futur des touristes et des indigènes nous avons dû d'abord faire disparaître les décombres et c'est sous leurs amoncellements que nous avons découvert un cimetière.

L'ÂGE DU CIMETIÈRE.

Le cimetière de l'est, situé sur le flanc du coteau de Gournet Mareï qui regarde la colline proprement dite de Deir el Médineh appartient à la première moitié de la XVIIIe dynastie avant le règne d'Amenophis IV ou au plus tôt avant le départ de la royauté pour Tell el Amarna. Les indices archéologiques qui permettent de fixer cette époque sont de plusieurs sortes.

En premier lieu, l'âge du tell de décombres qui recouvrait les tombes nous est donné avec certitude par les trouvailles de poteries, d'ostraca et de divers objets qui y ont été faites et comme ce tell ne peut être que postérieur en date au cimetière, il s'ensuit que ce cimetière est antérieur au début de la XIXe dynastie car les couches les plus profondes de la décharge publique, qui n'ont été remuées par personne depuis leur déversement, contenaient de la céramique décorée et quelques documents épigraphiques de la fin de la XVIIIe dynastie et du début de la suivante.

On possède ainsi une limite inférieure de temps mais il faut chercher d'autres points de repère déterminant la limite supérieure qui pourrait bien reculer jusqu'au Moyen Empire, car rien ne prouve à priori que les tombes sont celles des premiers ouvriers des nécropoles royales plutôt que celles de contemporains des Mentouhotep enterrés non loin de là. N'avons-nous pas d'ailleurs, à Deir el Médineh même, quelques tombes, dont celle d'un vizir, qui datent du Moyen Empire?

Ces arguments vont nous être fournis par les caractéristiques architecturales des tombes. Disons tout de suite que toutes les superstructures étant abolies dès l'antiquité[1], l'examen se résume à l'hypogée composé du puits funéraire et du caveau.

Les puits sont des cheminées verticales profondes de 2 à 3 mètres en général, à section carrée et sans garniture de briques sur les parois internes.

Ils sont comblés de gravats après les inhumations jusqu'à l'orifice supérieur.

L'entrée du caveau n'est pas maçonnée, on la clot d'un mur de blocs de pierres brutes ou de briques crues sans mortier. Le caveau ne comprend qu'une seule salle, simple caverne sans décoration ni même crépissage, ou encore un cæcum juste suffisant pour le logement d'un cercueil et de quelques objets. Or ces particularités sont précisément celles des tombes individuelles de la première moitié de la XVIIIe dynastie que nous avons découvertes sur tout le versant de la colline de l'ouest. L'identité est complète.

Des arguments complémentaires nous sont fournis par l'étude du contenu des caveaux.

(1) Sauf quelques petites stèles décrites plus loin et qui sont manifestement du début de la XVIIIe dynastie.

Une source d'erreur en cette matière est le remploi, presque généralisé dans les classes besogneuses, de pièces de mobilier funéraire empruntées à des tombes plus anciennes et revendues à bas prix par des receleurs de la rive gauche. Il y a aussi les objets emportés au tombeau par les morts comme de précieux souvenirs ou des reliques du passé et qui se sont transmis par héritage dans les familles depuis une époque très reculée; ils peuvent provenir de pays et de temps éloignés.

Les cercueils constituant la plus coûteuse des pièces du mobilier funéraire rentrent dans la catégorie des remplois fréquents. A l'ouverture d'une tombe, le cercueil est la chose qui frappe d'abord la vue et sur laquelle on cherche le premier indice de datation.

Cette première impression est souvent trompeuse, car dans les tombes qui nous occupent, certains morts de la XVIIIe dynastie étaient couchés dans des bières dont le style est aussi celui du siècle des Antef et des Mentouhotep. On se donnait rarement la peine d'inscrire le nom du défunt sur ces cercueils usurpés ou achetés d'occasion et si celui du premier occupant y avait été tracé, on se contentait de le laver sommairement. Pourtant si la majorité est anonyme, quatre des sarcophages de femmes portaient ces noms : [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs], qu'on peut classer dans le répertoire onomastique de la XVIIIe dynastie.

Les momies ou plutôt les cadavres mal embaumés, enveloppés de linceuls et de bandelettes qui dormaient dans ces coffres contiennent eux aussi des indications d'époque dans la position et le genre de conservation du corps, la nature des enveloppements, la coiffure et la parure.

La chevelure des femmes, composée de nombreuses petites nattes tombant sur les épaules; la pose presque générale des mains croisées sur le bas-ventre, l'absence d'incision inguinale[1]; la qualité et les dimensions des suaires et des bandes assignent à ce genre de toilette funèbre une période de temps limitée qui est le début de la XVIIIe dynastie. Mais il y a mieux, c'est la parure de colliers, de bracelets et de bagues dans la composition desquels les scarabées à cartouches royaux entrent en grand nombre.

La matière de ces scarabées est très souvent la faïence bleue très en vogue au commencement du Second Empire thébain et les noms des rois et des reines gravés sur les chatons sont ceux d'Ahmès, d'Hatshepsout, des Thotmès[2], par conséquent des premiers souverains de la XVIIIe dynastie.

(1) ELLIOT SMITH, *History of mummification in Egypt* dans *Proceedings of the Royal Philosophical Society of Glasgow*, 1910.
—— *Royal Mummies*, dans *Catalogue général du Service des Antiquités*.
—— *A contribution to the study of Mummification*, dans *Mémoires de l'Institut égyptien*, 1905.

(2) L'abondance des cartouches de Menkheper Rā ([hieroglyphs]) et leur accouplement fréquent avec ceux d'Hatshepsout ([hieroglyphs]) obligent à rejeter l'hypothèse selon laquelle ces tombes seraient de l'époque du Ramenkheper de la XXe dynastie.

On trouve aussi un scarabée du grand prêtre Hapousenb qui vivait à l'époque d'Hatshepsout. Ce scarabée ne peut être en la possession de ces gens que s'ils l'ont eu en récompense donnée par le prêtre lui-même ou que s'ils l'ont acquis honnêtement ou frauduleusement durant la vie ou après la mort d'Hapousenb (sa tombe, n° 67 à Gournah, fut pillée par ordre de Thotmès III).

Quant aux nombreux scarabées marqués [hieroglyphs] ils prouvent que les tombes sont antérieures au schisme ou très nettement postérieures et ce dernier cas est éliminé par les autres indices de datation.

Enfin la céramique précise encore l'âge du cimetière, soit la poterie indigène par sa nature, ses formes, son décor et quelques cartouches de Thotmès III et d'Hatshepsout estampés avant cuisson, donc datant de 1500 à 1480 av. J.-C.; soit la poterie étrangère dont les Égéens firent une importation intensive sous forme de ces petits flacons renfermant des baumes que l'Égypte ne produisait pas et qui affluèrent sur le marché des nécropoles sous les premiers règnes de la XVIIIe dynastie. On verra par la suite que quelques objets particuliers recueillis dans les tombes du cimetière de l'est confirment les précisions de date données par l'ensemble des caractéristiques exposées ci-dessus.

ORDONNANCE DU CIMETIÈRE (PL. I).

Il serait faux d'affirmer que le groupement hiérarchique et chronologique des tombes de Deir el Médineh date seulement de l'époque ramesside.

Ce serait la première exception connue depuis l'Ancien Empire si un certain ordre n'avait pas présidé, dès le principe, à la distribution des sépultures sur le terrain affecté à la nécropole. En réalité, la destruction presque totale des superstructures et l'état de dévastation de la plupart des caveaux du cimetière le plus ancien rendent à première vue beaucoup moins sensible cette ordonnance que dans le cimetière ramesside dont un grand nombre de tombeaux de famille conservent encore leurs éléments constitutifs au-dessus et au-dessous du sol. Cependant nos *Rapports* précédents ont révélé parmi les hypogées de la XVIIIe dynastie éparpillés sur la colline de l'ouest des différences notables dans leur dispositif qui ne sont pas seulement imputables à leur situation topographique. Il faut aussi sans doute attribuer ces différences à des inégalités de fortune, de condition sociale et avant tout semble-t-il, à la diversité des âges et des sexes. Ce que la colline de l'ouest ne pouvait que vaguement nous laisser entrevoir, celle de l'est nous la montre de façon irréfutable.

En effet nous avons constaté que la partie la plus basse du versant avait été réservée aux enfants en bas âge, aux enfants mort-nés, aux fœtus et à des déchets organiques difficiles à identifier mais dans lesquels il ne serait pas impossible de voir

parmi des chiffons souillés de sang, soit des résidus de viscères et des linges ayant servi à la momification[1] des cadavres, soit des reliquats sanglants d'autre nature.

La partie moyenne du coteau était affectée aux tombes des adolescents des deux sexes et enfin la partie la plus élevée aux adultes. Là encore il nous faut remarquer que les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes et que ceux-ci ne sont représentés que par des vieillards généralement enterrés avec des instruments de musique. Il y aurait donc là un semblant d'organisation du cimetière basé sur les différences d'âges et aussi peut-être sur les différences de sexes, si toutefois on peut déduire un système d'un nombre relativement restreint de tombes intactes.

Quant aux différences d'ordre social, serait-il hasardeux de conclure que la présence exclusive de trois musiciens établit une présomption suffisante en faveur de l'idée d'un quartier de cimetière réservé aux familles de cette sorte de gens?

On sait par les fresques funéraires de la XVIIIe dynastie la place occupée par la musique et la danse dans la vie privée et dans les cérémonies des cultes des dieux et des morts. Il est certain que les danseuses comme les harpistes, les chanteurs, les joueurs de lyre et de théorbe représentés dans les scènes de festins joyeux ou funèbres n'étaient pas forcément des professionnels engageables pour ces occasions; car les noms de ces artistes figurent souvent dans la parenté ou la domesticité du défunt mais cependant il existait sans nul doute des troupes et des familles dont le métier consistait à jouer, chanter et danser dans les réunions intimes et publiques et selon l'estime dans laquelle étaient tenus leurs membres auprès de la population de la bourgade, on reléguait peut-être leurs tombes à l'écart, par mépris, ou bien on honorait leur talent par la concession d'un îlot réservé du cimetière. La question est encore peu connue. En tous cas on ne saurait complètement assimiler ces musiciens privés, parfois attachés à la maison d'un homme relativement puissant ou riche, ces chanteurs et ces danseuses profanes aux [hieroglyphs][2] des deux sexes affiliés à des sortes de chorales sacrées pour les cérémonies religieuses qui se recrutaient sous les XIXe et XXe dynasties dans toutes les familles en raison de dispositions vocales, instrumentales ou chorégraphiques particulières. Ceux-là n'ont point de nécropole spéciale à Deir el Médineh à l'époque ramesside. En Abydos, d'après Mariette, il en était autrement puisqu'il a découvert le quartier funéraire du collège des musiciennes et de leur progéniture illégitime. Chez les ouvriers thébains de la rive gauche, les emplois féminins : [hieroglyphs], [hieroglyphs][3] : de mimes et de pleureuses de funérailles sont tenus également par des femmes qui sont toujours les mêmes probablement à cause de leurs talents et de la spécialisation de toute fonction pieuse ou profane; mais nous savons qu'elles étaient prises dans n'importe quel foyer, qu'elles pouvaient rester

[1] Le terme momification ne saurait signifier ici embaumement mais seulement toilette mortuaire.
[2] Cf. *Rapport 1929*, p. 34.
[3] Cf. *Rapport 1926*, p. 65.

dans leur famille, se marier et que, si elles transmettaient très fréquemment leur fonction à leurs filles, en vertu du principe d'hérédité, elles ne formaient pas pour cela une classe à part, claustrée ou libre, mise en marge du reste des vivants et des morts.

Nous n'avons découvert aucune tombe intacte de l'époque ramesside et il ne nous est pas possible de dire si dans le mobilier funéraire de cette période on pouvait trouver comme dans celles de la XVIIIe dynastie des instruments de musique aussi nombreux. Les fresques tombales de Deir el Médineh nous montrent seulement une joueuse de double flûte (n° 219) et un harpiste (n° 359)[1] mais on sait que le caractère de la décoration y a beaucoup évolué d'une dynastie à l'autre, éliminant peu à peu les scènes inspirées de la vie privée dont le sens apparent est, pour nous, plus matérialiste que spiritualiste, pour les remplacer par des tableaux où domine la mystique religieuse tirée du *Livre des Morts* et du *Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès.* Cette évolution dans le choix des sujets décoratifs, symbolisme mis à part, correspondrait à un changement radical, postérieur au schisme, dans les croyances relatives à la survie, à une mutation entre les composants *âme* et *Ka* de la nature humaine au point de vue de leur importance respective dans les destinées de l'au delà.

S'il fallait y voir aussi l'expression réaliste d'une transformation de l'existence terrestre on serait amené à penser que sous la XVIIIe dynastie la condition des gens de toute classe était plus large et facile, et, sinon plus frivole, peut-être moins sombre que sous les Ramsès puisque cette expression picturale témoigne de préoccupations comparativement moins profondes, voire angoissées, vis-à-vis de l'immortalité; puisque aussi les délassements de toute sorte; chasse, pêche, musique, danse, festin, etc., tiennent une place si grande dans la vie d'ici-bas. Les lyres, la théorbe, la harpe et la flûte que nous avons trouvées proviennent toutes des tombes de la XVIIIe dynastie. Il faut donc supposer ou que le nombre des musiciens professionnels était assez considérable ou que les loisirs des artisans permettaient à tous de cultiver un autre art parallèle à celui qu'ils exerçaient par métier. Il s'ensuivrait que les ouvriers des Thotmès étaient, ou d'autre race ou d'autre humeur que ceux des Ramsès. D'autre race, on pourrait le penser en lisant quelques-uns des noms étrangers que l'on trouve inscrits dans les tombes thébaines et plus spécialement sur les objets du cimetière qui nous occupe. D'autre humeur, c'est moins contrôlable bien que l'histoire ramesside ait enregistré plus de troubles, de grèves, de mécontentement chez la plèbe des nécropoles que sous les dynasties précédentes. Peut-être le séjour de la royauté à Tell el Amarna a-t-il amené aussi quelques changements dans les habitudes de la vie sociale. En tout cas la présence des instruments de musique dans le mobilier funéraire et des scènes de musique dans les fresques tombales se signale plus fréquemment sous la XVIIIe dynastie que sous ses suivantes. Ainsi la tombe

[1] Cf. *Rapports 1927*, fig. 57 et *1930*, pl. XXII, XXIII et *Mémoires de l'I. F. A. O.*, LXXI, Ch. Maystre, *La tombe de Nebenmât.*

n° 37 trouvée par Carnarvon et Carter[1] contenait une théorbe et six flûtes, et une tombe de la même époque trouvée par Winlock contenait une harpe[2].

A Gournah comme à Deir el Médineh ces tombes sont celles de petites gens ou renferment des corps pauvrement équipés enterrés auprès de momies plus riches peut-être des salariés auprès de leurs maîtres. Remarquons qu'à Deir el Médineh cinq tombes sur vingt-deux abritaient des musiciens et des danseuses exotiques. Les hommes sont peu nombreux et tous sont dans des caveaux contenant des instruments de musique. Ils sont tous très âgés et munis de cannes. Or beaucoup de musiciens étaient aveugles. Il serait intéressant de pouvoir déceler sur les momies un indice de l'existence de cette infirmité.

Le point important en tout ceci est la réunion de bardes et balladines, souvent de race étrangère, dans un quartier de nécropole. Si ce détail ne suffit pas à prouver que des troupes de professionnels vivaient parmi les ouvriers et possédaient un cimetière spécial, il montre au moins, par un nouvel exemple que les peintures des tombes de la XVIIIe dynastie représentant si souvent des scènes de musique étaient la traduction fidèle de la vie réelle à cette époque[3].

TOMBES D'ENFANTS.

Toute la partie inférieure du versant occidental de Gournet Mareï et spécialement celle qui domine l'extrémité sud du village est criblée de petits trous ronds, carrés ou rectangulaires, peu profonds (o m. 40 à o m. 90) creusés dans le roc et dépourvus de toute maçonnerie externe ou interne. C'est le cimetière des enfants.

Nous pouvons estimer à une bonne centaine le nombre de ces sépultures dont la plupart contenaient encore des restes humains dans un réceptacle de forme et de nature variant avec l'âge. Généralement quelques grosses pierres brutes recouvrent ce réceptacle pour le préserver des hyènes et des chacals et tout le reste de la cavité est rempli de sable et de petits cailloux.

Cinq sortes d'inhumations sont employées pour les enfants :

1° AMPHORES.

Les amphores usagées (fig. 2), les vases de rebut, fêlés ou percés, de toutes formes mais surtout à col étranglé plus étroit que la panse et préférablement encore les

[1] *Five years' explorations at Thebes :* pl. LXVI, écaille de tortue et manche de théorbe dont les auteurs n'ont pas soupçonné la signification en raison de la dégradation et de la disjonction des pièces de l'instrument : pl. LXIX, six flûtes en roseau.

[2] Musée du Caire n° *J.* 45701, *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art*, 1934-1935, p. 35.

[3] *Urkunden der XVIII. Dynastie* (Sethe), IV, 925 à 930. Les campagnes guerrières font affluer à Thèbes les prisonniers étrangers qui sont donnés avec tout le butin de guerre au temple d'Amon et répartis par lui dans les domaines et ateliers royaux pour la culture des terres et les travaux de construction des temples et des tombes. Cf. G. Lefebvre, *Histoire des Grands prêtres d'Amon de Karnak*, p. 87.

vases de terre cuite ordinaire dont la forme rappelle celle des canopes mais pourvus d'un petit col droit et dont la facture grossière laisse subsister après la cuisson des traces de doigts enfoncés sur tout le pourtour de la base et des ondulations horizontales de

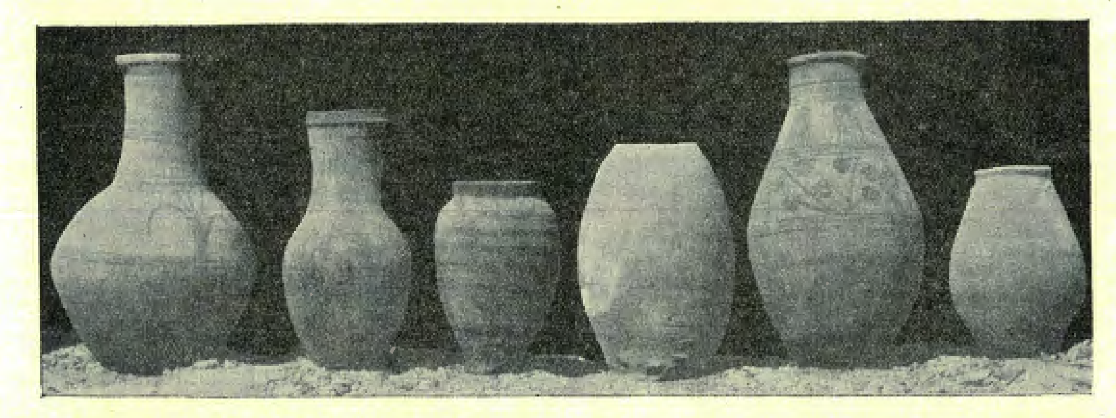


Fig. 2. — Quelques vases ayant servi à des inhumations d'enfants.

tournage sur toute la hauteur de la panse. Ces vases ridés de vagues ressemblent à des lanternes japonaises et se rencontrent dans beaucoup de tombes d'adultes où ils servent à contenir des provisions alimentaires qui sont très souvent des grains, des fruits et des noix de doum. Parfois ils jouent aussi le rôle de canopes auquel leur forme semble les avoir destinés. La figure 2 montre les formes les plus fréquentes des récipients de terre cuite utilisés pour enterrer les enfants.

Quelques-uns sont décorés sans que ce décor ait quelque rapport avec leur fonction; mais seulement parce qu'un accident leur enlevait leur destination première et les rendait tout juste propres à cet emploi occasionnel. Certains aussi portent des marques doliaires gravées qui peuvent dans une mesure estimable donner une indication sur le nom de famille du petit cadavre [1]. Aucun ne porte une inscription hiéroglyphique ou hiératique qui nous renseigne sur l'identité du corps placé à l'intérieur. Il est vrai que le contenu est le plus souvent un enfant mort-né ou un fœtus ou même un sac amniotique enveloppé de linges maculés. Presque toujours au-dessus des chiffons qui accompagnent ces débris nous avons trouvé un silex tranchant, d'époque historique, ayant certainement rempli l'office de couteau dans l'opération chirurgicale de délivrance ou dans celle de quelque momification, car parfois un vase contient seulement ce couteau et des linges agglomérés par du sang et des sanies impossibles à caractériser.

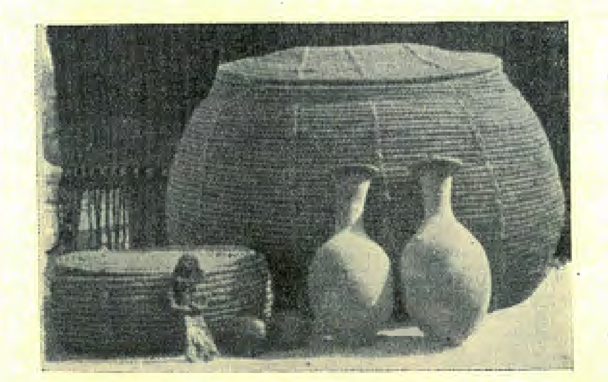
2° BOURRICHES.

Les bourriches de jonc liées aux deux extrémités, dans lesquelles un morceau de toile déchirée, rapiécée, reprisée, bref un linge de rebut, enveloppe un petit squelette qui est souvent celui d'un enfant mort-né. Ce genre d'inhumation est le plus pauvre et aussi le moins fréquent. Jamais le corps ne porte de bijou ni d'amulette, mais parfois sous les grosses pierres qui recouvrent la bourriche, une main pieuse a placé un ou deux petits vases contenant des aliments : pain, raisins, nabéca, doum, moût d'orge.

[1] Les marques relevées sont : le rasoir et la sandale; [signe] et [signe]. Cette dernière est répétée six fois sur le même vase en gravure et en dessin au charbon.

3° CORBEILLES.

Les corbeilles de vannerie (fig. 3) rondes ou ovales au fond desquelles les restes d'un tout jeune enfant sont recouverts d'un suaire ou d'un chiffon hors d'usage. La pose du corps est très variable, il est généralement allongé sur le dos, les bras pendants, les mains devant le bas-ventre. Pas de bijoux. Hors de la corbeille, quelquefois un vase d'aliments, une coupelle. Le cadavre, desséché, n'occupe plus que le fond du panier et le poids de la terre qui recouvrait celui-ci a fait tomber le couvercle à l'intérieur et s'infiltrer le sable, car les grosses pierres de protection posées au-dessus ont écrasé à la longue les bords de la corbeille. Il arrive que le corps est parfois plus grand que le contenant et que, même replié, il ne puisse y tenir en entier; alors on coupe une fenêtre dans la vannerie pour laisser sortir les pieds drapés dans le linceul. Les corbeilles comme les amphores sont toujours enterrées dans





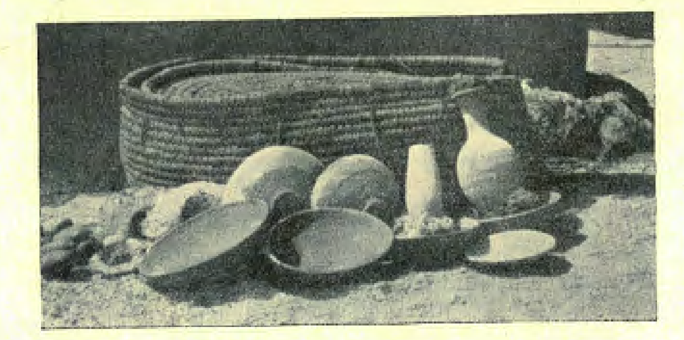


Fig. 3. — Corbeilles ayant servi à des inhumations d'enfants.

la position normale, l'orifice vers le haut ce qui paraît logique, mais ce qui défend moins le cadavre contre les bêtes sauvages, malgré la sauvegarde des pierres lourdes ou des briques crues entassées par-dessus.

4° COFFRES.

Les coffres destinés à abriter des enfants en bas âge sont des coffres de ménage jugés hors de service qui se présentent habituellement comme des boîtes rectangulaires, à couvercle plat, montés sur quatre pieds. Le couvercle est tantôt à charnière sur un des grands côtés, tantôt à glissière; toujours avec un bouton qui correspond à un autre bouton en regard sur le coffre, pour le lien de fermeture.



Fig. 4. — Coffre de ménage contenant le corps d'un enfant.

Certains coffres plus rudimentaires sont de simples caisses de bois épais assez grossièrement équarri, peut-être faites de planches quelconques, pour l'unique but funéraire et sans avoir eu d'autre destination préalable.

Un seul des coffres que nous avons trouvés offre des particularités intéressantes. C'est une boîte plate à quatre pieds courts et à couvercle glissant entre les rainures des grands côtés. Elle est peinte à l'ocre jaune avec bordures noires; sur le couvercle et les deux grandes parois latérales on a écrit en hiératique à l'encre noire ce nom : [illegible] : *Ariki*, qui semble être le nom de l'enfant mort. Celui-ci, tout ramassé sur lui-même, faute de place, est un véritable monstre et malgré sa taille qui est plus haute que celle d'un enfant d'un an, on se demande s'il a jamais vécu. La tête large et disproportionnée est un peu écrasée et ressemble à un mufle de bête, les membres mous et trop courts, par rapport au torse très long, donnent l'impression d'une conformation anormale incapable de vivre (fig. 4).

5° CERCUEILS.

Les cercueils de jeunes enfants quand ils ne sont pas des bières d'emprunt trop grandes ou trop petites sont parfois des cercueils androïdes taillés à l'herminette dans un tronc de sycomore et dont les deux valves, couvercle et cuve, séparés ensuite à la scie sont évidés intérieurement en dernier lieu. On les confectionne donc à la façon d'une statue debout assez semblable à un grand *oushebti* avant de les partager

en deux et de les creuser en dedans. La facture en est grossière, les coups d'herminette restent apparents, car le polissage fait défaut et lorsqu'ils n'ont pas été badigeonnés au lait de chaux ces cercueils, sans peinture et sans inscriptions, témoignent de la hâte avec laquelle l'enterrement a eu lieu. Ce genre d'inhumation le plus perfectionné si l'on peut dire, est aussi le plus rare pour les tout petits enfants. Il l'est un peu moins pour les adolescents; toutefois nous n'avons que deux exemples à citer à Deir el Médineh, dont un seul dans le cimetière de l'est.

Le corps est toujours couché de la même manière, enveloppé d'un linceul de fortune et dépourvu de parure.

TOMBES D'ADOLESCENTS (FIG. 5).

Les tombes d'adolescents situées à mi-pente ne diffèrent de celles des adultes que par la taille et la beauté des cercueils et par l'importance du mobilier funéraire forcément très réduit chez ceux-là, en raison de leur âge.

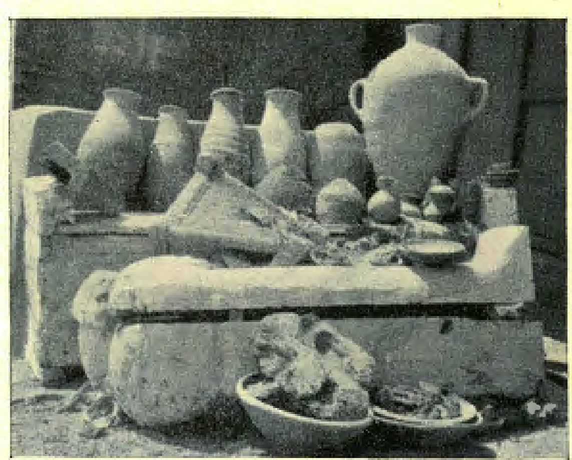


Fig. 5. — Tombe d'adolescents. Coffre et cercueils androïdes.

Leurs caveaux sont semblables à ceux des hommes et des femmes; mais peut-être moins spacieux; simple caverne desservie par un court puits carré de roc. Les cercueils blanchis à la chaux sont androïdes ou en forme de coffres, analogues en tout point aux sarcophages dont la tête et le pied s'élèvent en pignon rectangulaire au-dessus du couvercle à glissière. Un adolescent était couché dans un cercueil usurpé de la XVIII[e] dynastie, anthropoïde, peint au vernis noir spécial à cette époque et décoré de figures et d'inscriptions jaunes.

Le seul détail qui mérite attention est l'existence de tombes dans lesquelles il n'y a que des jeunes gens enterrés sans leurs parents, encore que ce fait puisse se rencontrer dans n'importe quelle nécropole de tous les temps et n'offre en lui-même aucune signification particulière, à première vue.

TOMBES D'ADULTES.

1° SUPERSTRUCTURES.

C'est dans la partie la plus élevée du cimetière que sont situées les tombes des adultes. Leurs puits funéraires s'alignent à intervalles variables le long d'une courbe de niveau qui marque à peu près la limite entre la pente douce et l'abrupt du versant,

limite au-dessus de laquelle le forage d'un puits vertical eut exigé un ravalement laborieux, peut-être trop coûteux pour les moyens des pauvres ouvriers inhumés en cet endroit et trop long pour le laps de temps entre la mort et l'enterrement. Ces puits sont souvent si rapprochés les uns des autres qu'il est impossible de concevoir qu'ils aient été surmontés de superstructures bien volumineuses. Aucune trace apparente sur le sol ne laisse penser qu'une chapelle ni même une toute petite pyramide ait pu s'élever soit au-dessus, soit en arrière de ces trous. Les décombres qui les ont recouverts plus tard d'une couche très épaisse contenaient trop peu de briques et de pierres pour que cette somme minime de matériaux fut suffisante à prouver l'existence puis la ruine de monuments extérieurs d'une certaine importance. On doit supposer cependant que chaque tombe se signalait à la vue par un tertre, un tumulus pyramidal, ou une simple pierre levée.

Le criblage des déblais entassés sur le cimetière nous a fait découvrir quelques fragments de stèles funéraires dont le style est celui du début de la XVIIIe dynastie. C'étaient à la vérité de toutes petites stèles en calcaire, souvent traitées en bas-relief champlevé et peintes dont la taille exiguë rendait indispensable une modeste construction protectrice comme un petit talus d'adossement en pierres brutes ou un léger socle de fixation.

Les fragments suivants recueillis sur le versant oriental de Gournet Mareï semblent bien avoir appartenu aux tombes de cet endroit et, à ce titre ils donnent quelques indications nouvelles relatives à l'époque de cette nécropole et de plus quelques noms propres qui augmentent les connaissances onomastiques encore assez restreintes de la population de Deir el Médineh sous la XVIIIe dynastie (fig. 6 et 7).

D'autres fragments trouvés dans les couches supérieures de décombres sont de date moins ancienne; ils appartiennent à l'époque ramesside et ont pu être rejetés là par nos prédécesseurs lors de la fouille du quartier Est du village.

Il n'y a pas que des stèles, il y a aussi des débris de statuettes en pierre, des tables d'offrandes, des jambages de portes de naos, des *ex-voto* et des vases de faïence qui peuvent également avoir pris place dans les superstructures des tombes.

1° Partie inférieure de petite stèle en calcaire; longueur o m. 135, hauteur o m. 12, épaisseur o m. o3. Relief champlevé : dieu Ptah debout sur le Mâ, un vase en calice de lotus est devant lui et l'on voit les deux jambes d'un adorateur debout. Au-dessous on lit ce nom : [hieroglyphs], style XVIIIe dynastie.

2° Fragment de la base d'une petite stèle en calcaire gravée; longueur o m. o9, hauteur o m. 1o, épaisseur o m. o5. Deux lignes incomplètes de texte : [hieroglyphs].

3° Fragment de trois lignes d'inscription gravée sur la base d'une petite stèle en calcaire; longueur o m. 13, hauteur o m. 1o, épaisseur o m. o2 : [hieroglyphs].

4° Partie gauche d'une petite stèle à fronton cintré en calcaire salpêtré, hauteur o m. 19, représentant un homme assis tenant une fleur de lotus qu'il respire. L'homme est assis sur un trône de divinité et sa coiffure comporte une volute de cheveux

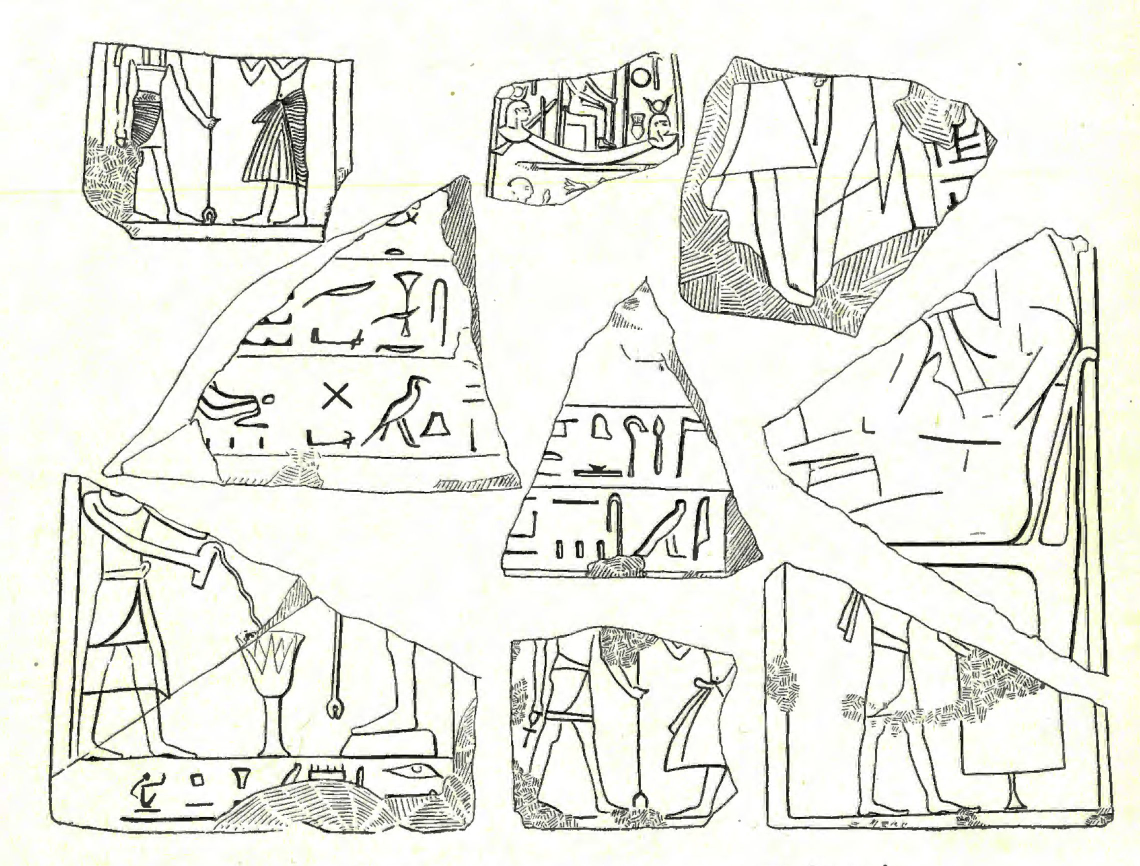


Fig. 6. — Fragments de stèles trouvés sur le site du cimetière de l'Est.

tombant sur l'épaule. Au-dessus de lui une colonne de texte très abîmée par le salpêtre donne un nom de lecture incertaine : [hieroglyphs].

5° Partie inférieure de petite stèle en calcaire représentant un adorateur debout en long pagne devant un dieu debout tenant le sceptre *Ouaz* et la croix ansée. Pas de texte.

6° Partie inférieure de petite stèle en calcaire; longueur o m. 115, hauteur o m. o98, épaisseur o m. o4, représentant un dieu Reshpou debout tenant un bouclier; pas de texte.

7° Partie médiane d'un *ex-voto* en calcaire, relief champlevé, barque sacrée d'Hathor, longueur o m. o6.

8° Ostracon en calcaire peint représentant la déesse Hathor assise devant un autel et un adorateur à genoux en costume XIXe dynastie, le texte donne le nom d'une femme. Texte : [hieroglyphs] (fig. 7).

9° Amulette en bois mince en forme de stèle cintrée avec anneau de suspension, les deux faces sont gravées : d'un côté le dieu Shed, de l'autre le faucon Horus coiffé du *pshent*.

10° Table d'offrandes en calcaire, longueur 0 m. 17, hauteur 0 m. 18, épaisseur 0 m. 06, au nom du *Sotem* Pashed et de son épouse Ouadjit ? Textes : . A droite : ..... . A gauche : ..... .

Fig. 7. — Fragments. — N° 1, stèle en calcaire; n°s 2 et 3, stèles en bois, recto et verso; n° 4, ostracon de Noubéïti.

11° Fragment d'un chevet en calcaire portant le nom d'Amenemant gravé sur la tranche du support et un génie protecteur du sommeil brandissant deux couteaux; il a un corps d'homme, une queue de babouin et une tête de crocodile : .

12° Fragment de bassin rond en calcaire avec ce reste de texte : .

13° Table d'offrandes en calcaire au nom de Paheripejet : .

14° Petit sarcophage d'argile crue, longueur 0 m. 07, largeur 0 m. 045, hauteur 0 m. 04, à cuve rectangulaire et à couvercle strié de trois bandes transversales parallèles analogues à celles de l'armature de bandelettes des cercueils androïdes. Ces bandes, espacées, sont incisées et à la place de la tête trois gouttes d'argile en relief dessinent les deux yeux et le nez d'un masque rudimentaire. A l'intérieur du sarcophage, enveloppé dans un morceau de bandelette de lin fin, le cadavre d'une mante religieuse est allongé en bon état de conservation.

15° Fragment de vase en faïence bleue au nom d'Eirnoutef : .

16° Nombreux ostraca, provenant peut-être des maisons du village : dessins sur calcaire, liste d'ouvriers, inventaire d'un mobilier de tombe, etc.

17° Deux briques crues marquées du sceau d'Akhenaten :

Ces briques recouvraient l'orifice d'une tombe d'enfant; elles reposaient sur la corbeille contenant le corps. Elles mesurent : 0 m. 42 × 0 m. 19 × 0 m. 15 et le cartouche : 0 m. 10 × 0 m. 05.

Comme on le voit les objets et fragments qui peuvent être attribués à des superstructures de tombes de la XVIIIe dynastie sont trop rares pour donner une idée même approximative de l'aspect que devait présenter jadis ce cimetière. Il est donc vraisemblable que les matériaux de ces monuments extérieurs : terrasses, pyramides, chapelles, stèles et statues ont subi le même sort que ceux des tombes de la même époque dispersées sur la colline d'en face. Ils ont été anéantis ou remployés au cours des dynasties suivantes.

2° HYPOGÉES.

a) Architecture, dispositif des caveaux (fig. 8).

Les tombes d'adultes de la XVIIIe dynastie du cimetière de l'est comprennent en sous-sol un puits et une seule salle souterraine. Le puits peu profond mesure entre 2 et 3 mètres, généralement 2 1/2 mètres; il est creusé verticalement dans le flanc du coteau et affecte la forme carrée de 1 mètre de côté en moyenne, il n'est jamais tapissé de briques ou construit en pierres à l'intérieur parce qu'il est destiné en principe à ne servir qu'une seule fois et qu'il doit être comblé de façon définitive après l'inhumation du destinataire de la tombe. (L'orifice supérieur ne débouchant pas sur son sol horizontal est toujours en pente et nous donnons la profondeur du puits prise au milieu du côté le plus bas.) L'orientation générale du versant de la colline est face à l'ouest; il en résulte que le caveau se développera vers l'est et que c'est donc à la partie inférieure de la paroi orientale du puits que se trouvera la porte d'entrée de ce caveau. Elle a presque toujours la même largeur que la paroi dans laquelle elle est percée; parfois un peu moins lorsque, à droite et à gauche, des jambages de quelques centimètres sont réservés pour diminuer la portée du plafond ou du linteau également réservé dans la masse, parce que la roche est de la marne feuilletée friable et sujette à des éboulements inattendus. Ces jambages présentent aussi l'avantage de rendre plus aisé le blocage de l'entrée à l'aide de pierres sèches ou de briques crues sans mortier de liaison dont l'entassement en simple épaisseur prend appui sur les chambranles et ne risque pas

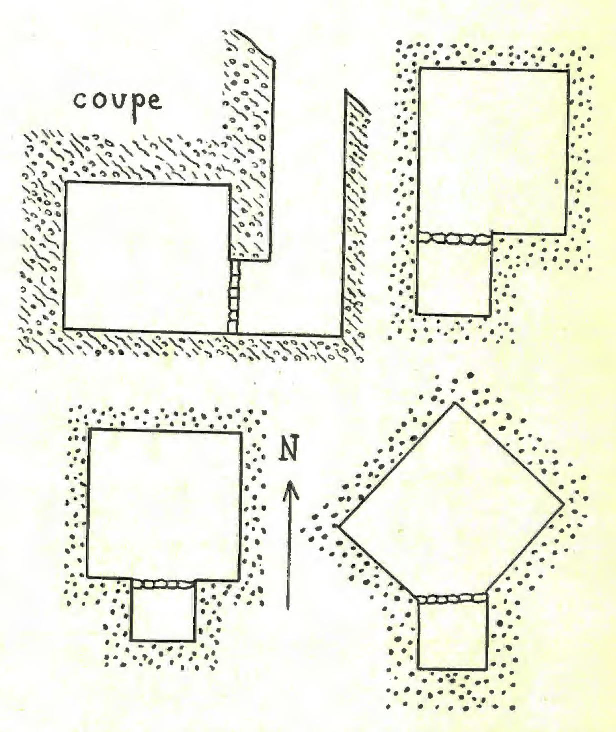


Fig. 8. — Coupe verticale d'un hypogée et plans des trois genres d'hypogées les plus fréquents.

de s'écrouler à l'intérieur du caveau sous la poussée des terres de comblement du puits. La hauteur de la porte est le plus souvent celle du plafond du caveau, environ 1 m. 50.

La forme vaguement arquée donnée à la partie supérieure de la porte résulte de l'intention d'accroître sa solidité plus souvent que du hasard ou de la maladresse et cette courbe, fruit de l'expérience du carrier, trouve sa justification dans les nombreux arcs de plein cintre parfait qui couronnent les ouvertures des caveaux plus soignés de cette même époque déjà décrits précédemment. D'ailleurs lorsque cet arc de soutien n'a pu être réservé, le palliatif d'un linteau de bois ou de pierre est constamment employé pour supprimer les risques d'effondrements du plafond rocheux à ce point faible principalement dans le cas des plafonds plats.

L'entrée comporte la plupart du temps une embrasure d'un demi-mètre d'épaisseur qui doit correspondre à l'épaisseur du mur de blocage de la porte et qui a pour but d'éviter l'écroulement de ce mur vers l'intérieur. Quand l'embrasure fait défaut on constate des fléchissements, des ruptures du mur ou des infiltrations très importantes des terres de comblement du puits.

La place de la porte par rapport au caveau ne semble pas fixée par une règle immuable ni laissée non plus à l'arbitraire du carrier. Elle doit dans une certaine mesure dépendre du sens du filon rocheux attaqué, des fissures de la marne et du degré de sa densité. Elle doit en outre répondre à un plan arrêté par la famille du mort et basé sur l'importance du mobilier funéraire ou le nombre des cercueils.

Tantôt la porte est ouverte dans un des côtés, tantôt dans un des angles du caveau. Rarement on la trouve au centre exact d'une des parois ce qui semble prouver que le travail du carrier, s'il est guidé dans ses lignes fondamentales par le code des rites et des modes, est néanmoins laissé à l'aléa des circonstances et aux servitudes du forage. Dans les tombes du cimetière de l'est nous n'avons jamais de portes construites en matériaux rapportés, jamais non plus de traces visibles de jambages ou de linteaux décorés et inscrits. Ce genre d'huisserie ne s'emploie que lorsque la porte doit être fermée par un vantail de bois et dans les tombes à multiples inhumations comme dans les tombeaux de familles des siècles suivants.

Le caveau est en principe un cæcum perpendiculaire au puits appelé à loger un cercueil couché horizontalement; mais en pratique, pour les adultes au moins, ce cercueil étant accompagné d'un certain nombre d'objets qui doivent rester dans le voisinage le plus proche du mort, le cæcum primitif s'évase et devient une chambre dont l'étendue varie avec la quantité de mobilier et celle des cercueils.

La forme de cette salle est très variable et plutôt irrégulière que bien dessinée. Elle va du triangle au carré, au rectangle, au trapèze et jusqu'au polygone. Creusée dans une marne qui se clive et se délite facilement, elle ressemble davantage à une grotte naturelle dont on aurait un peu rectifié les contours qu'à un souterrain aménagé selon les règles de l'art. Ses parois ne sont généralement pas ravalées verticalement ni aplanies, les angles ne sont pas vifs, les plafonds ne sont pas rigoureusement plats ni horizontaux; ils suivent le clivage des lits de marne et, selon qu'elle est compacte ou feuilletée, affectent le profil rectiligne ou incurvé. Il n'y a pas de voûte proprement dite c'est-à-dire volontairement conçue et exécutée. Le berceau irrégulier que dessinent certains plafonds est purement accidentel.

La hauteur des caveaux varie de 0 m. 85 à 1 m. 45, du sol au point le plus élevé.

Aucune construction interne et par conséquent aucune décoration murale n'enlève à ces hypogées composés d'une salle unique leur caractère de cavernes.

Les plus spacieuses ont au plus 3 m. 60 dans la longueur maximum et 2 m. 50 dans la largeur. Celles dont le plan est un rectangle appartiennent aux deux types connus : porte dans le prolongement approximatif du grand axe, porte dans le prolongement du petit axe. Le caveau étant toujours creusé vers l'intérieur de la montagne et cette montagne étant ici orientée face à l'ouest en direction générale, il s'ensuit que les tombes de ce cimetière établi sur une des courbes de niveau d'une sorte de cuvette participent de toutes les orientations comprises entre le nord-est et le sud-est. On sait d'ailleurs que les principes rituels d'orientation ne jouent aucun rôle dans le percement des hypogées, contrairement à ce qu'il en est pour la construction des chapelles, encore que pour celles-ci l'adossement à la chaîne libyque l'emporte sur l'exposition au soleil levant ou vis-à-vis du mausolée royal de l'époque. On constate que le caveau, primitivement creusé pour loger un seul cercueil, a été agrandi par la suite, pour abriter un second et même un troisième corps. Ce travail s'est fait sans déménager le premier mort et son mobilier. On les a repoussés provisoirement dans un coin.

b) Dispositif général des objets dans l'hypogée.

Puits. — Comme il est dit plus haut, après l'inhumation de l'unique mort ou de chacun des morts de la tombe, le puits d'accès est comblé de terre et de gravats (qui ne sont pas des résidus de forage du caveau), sitôt la fermeture de la porte inférieure exécutée à l'aide de briques crues ou de pierres empilées les unes sur les autres sans mortier de jonction. Cependant le puits ne contient pas toujours uniquement du sable et des cailloux. En de nombreux cas nous avons découvert parmi ces déblais des objets dont la fréquence semble n'être pas due à un pur hasard. On peut même ajouter que leur présence était déjà pour nous un signe presque certain que le caveau était inviolé. Ces objets, presque toujours les mêmes, sont en premier lieu des lits *angareb* avec cadre et pieds de bois et sommier de corde ou de paille tressée, lits ayant servi aux vivants et enfouis au moment des funérailles après avoir été brisés. Peut-être ces pièces de mobilier étaient-elles trop encombrantes pour trouver place dans le caveau quand celui-ci était déjà rempli par les cercueils et le reste des fournitures du mort. Réservées pour la fin du placement des objets, ils n'ont pu pénétrer ensuite et ont été laissés par nécessité à l'extérieur du sépulcre; mais comme

leur volume dépassait le calibre du puits et qu'il fallait pourtant qu'ils fussent enterrés avec leur propriétaire, on les a brisés afin de les loger quand même. Peut-être aussi les rites commandaient-ils qu'ils fussent mis dans le puits et non dans le caveau et brisés plutôt qu'entiers.

Il semble que cette seconde hypothèse soit plus proche de la réalité que l'autre, car tous les lits que nous avons découverts étaient dans les puits et volontairement endommagés alors qu'il eut été possible soit de les entrer intacts dans le caveau, avec difficulté il est vrai, soit de les enfouir sans les détériorer dans le puits.

Deux faits viennent donner appui à cette hypothèse et prouver en même temps la force durable des rites funéraires en dépit des changements de civilisations dans l'Égypte antique. D'abord dans le puits d'une des tombes de la XVIIIe dynastie de ce cimetière (n° 1370) gisait pêle-mêle un petit mobilier en réduction composé d'un petit tabouret, d'un lit et d'un chevet, le tout en bois peint et mesurant à peine quelques centimètres. Un pied du lit manquait et un pied du tabouret était brisé [1].

Ensuite, dans le puits d'une cave du village ramesside transformée en tombe de famille à l'époque gréco-romaine (n° 1407), étaient empilés l'un sur l'autre et brisés, cinq lits de paille ou de cordes à cadres et pieds de bois, très usagés par un long service; autant de lits qu'il y avait de cercueils dans le caveau. Or ce caveau aurait pu à la rigueur contenir ces lits et d'autre part le puits ou plutôt l'escalier qui conduisait à la cave remployée était assez spacieux pour les recevoir sans qu'ils fussent préalablement détériorés.

Dans les puits de tombes plus pauvres, le lit était remplacé par une natte de jonc en mauvais état, ou par une brassée de joncs.

Les autres objets placés habituellement dans les puits sont : des chevets, des cannes rompues en deux ou trois tronçons, des tabourets, des amphores vides.

Caveau. — L'exiguïté du puits, de la porte basse qui mène au caveau et du caveau lui-même rendent assez difficile la manœuvre de descente et de placement des plus gros objets, en particulier des cercueils. On les descend et on les entre toujours les pieds en avant ce qui explique, sans avoir à faire intervenir des questions de rites, que les cercueils ont toujours dans le caveau la tête tournée vers l'entrée. On remarque de plus qu'ils sont généralement appuyés de toute leur longueur contre la paroi de droite en entrant et non isolés au centre de la salle. Dans le cas qui nous occupe, le cimetière faisant face à l'ouest, cette paroi de droite se trouve être sensiblement celle du sud; mais ici encore le rituel des funérailles ne doit pas entrer en jeu. Il suffit pour justifier cette situation de constater que les caveaux avec entrée sur le grand axe ont une longueur calculée d'après la longueur du cercueil et une largeur insuffisante pour effectuer tout autre placement. L'espace vide entre le cercueil en

[1] La présence de ce mobilier minuscule n'excluait pas celle d'un lit, d'une natte et d'un tabouret réels endommagés. Le faible volume du mobilier en réduction autorisait son placement dans le caveau.

place et la paroi de gauche du caveau est destiné à recevoir tout le reste du mobilier funéraire. Il en va différemment lorsque l'entrée est sur le petit axe ou une parallèle à celui-ci, car alors le cercueil pivote horizontalement après avoir passé la porte et va s'appuyer contre la paroi du fond.

Peut-être dans ce cas faut-il voir une intervention du rituel, car sans exception le cercueil est toujours orienté la tête vers la gauche du caveau, ce qui ici correspond à peu près au nord [1].

Lorsque le caveau contient plusieurs cercueils, en général introduit successivement dans la tombe, ils sont placés côte à côte, les têtes tournées du même côté.

Les cercueils sont toujours drapés dans un suaire écru de lin fin sans inscription.

Sur les cercueils sont souvent posés des objets, lampes de funérailles, cannes entourées de bandelettes, bouquets, corbeilles petits vases; mais il n'y a, à proprement parler aucun objet, qui de préférence occupe cette place, c'est le hasard seul, semble-t-il, qui leur a attribué cette situation.

Quelquefois dans certaines tombes dont le puits est aussi large que le caveau et dont celui-ci est réduit à un simple renfoncement en forme de loculus de la longueur et de la largeur d'un cercueil, un lit *angareb* ou une natte de jonc peut être posé sur ce cercueil faute d'autre place ou en raison des dimensions semblables des uns et des autres; mais surtout pour éviter au cercueil le contact immédiat des terres de remplissage.

Le mobilier funéraire se compose de chaises, tabourets, coffres et coffrets, corbeilles, amphores, vases de terre cuite et de faïence auxquels il faut ajouter des objets plus rares tels que des instruments de musique, des statuettes, des balances, des cannes et des fléaux à porter les fardeaux. Il ne paraît pas y avoir d'ordre régulièrement établi pour la disposition du mobilier dans le caveau. A mesure de leur apport par les gens du convoi funèbre, les objets sont déposés d'abord contre le cercueil ou autour de lui, directement sur le sol, ensuite au pied des parois et enfin au centre de la salle jusqu'à l'entrée du puits. Les bouquets et rameaux doivent avoir été descendus en dernier lieu, car ils gisent généralement à terre près de la porte ou surmontent les autres objets déjà placés.

Parmi les céramiques, vases, plats, assiettes et coupelles, s'il y a assez souvent des pièces brisées, on ne saurait affirmer que ce soit en exécution d'un usage funéraire, c'est plutôt à cause de la hâte des fossoyeurs à emmagasiner toutes les choses que les porteurs leur passent trop rapidement. Ils travaillaient dans une demi obscurité à peine corrigée par les flammes peu éclairantes des lampes de funérailles faites d'un petit bloc de graisse et d'une mèche dans une coupe de terre cuite ou de cuivre.

[1] Le sens dextrogyre de cette rotation pourrait être imposé par la forme du caveau ou résulter d'une habitude manuelle devenue instinctive qu'on attribue volontiers au sens de l'écriture courante de la race. On a remarqué en effet que même chez les illettrés la direction des mouvements est en rapport avec celle de l'écriture.

On a souvent dit que les premiers violateurs de sépultures avaient été les gens chargés de mettre au tombeau les morts et leur mobilier. Nous devons constater que cette accusation peut se vérifier ici et que le contenu de certains coffrets à bijoux ou de certaines corbeilles renfermant des objets de toilette était manifestement incomplet, surtout dans les tombes où plusieurs enterrements avaient eu lieu.

Comme cette partie de cimetière avait échappé jusqu'à nos jours à toute investigation ancienne ou moderne il faut en conclure que les vols ont été commis au moment des obsèques et par les hommes préposés à l'ordonnance intérieure des hypogées.

3° COMPOSITION DU MOBILIER FUNÉRAIRE.

LES CERCUEILS.

Les cercueils trouvés dans les tombes du cimetière de l'est sont tous fabriqués en bois de sycomore et peints aux couleurs mates sans vernis. Ils sont de deux formes : forme androïde et forme coffre.

Chaque mort ne possède qu'un seul cercueil. On ne peut dire catégoriquement que la forme du cercueil dépendait du sexe du cadavre; mais nous avons remarqué

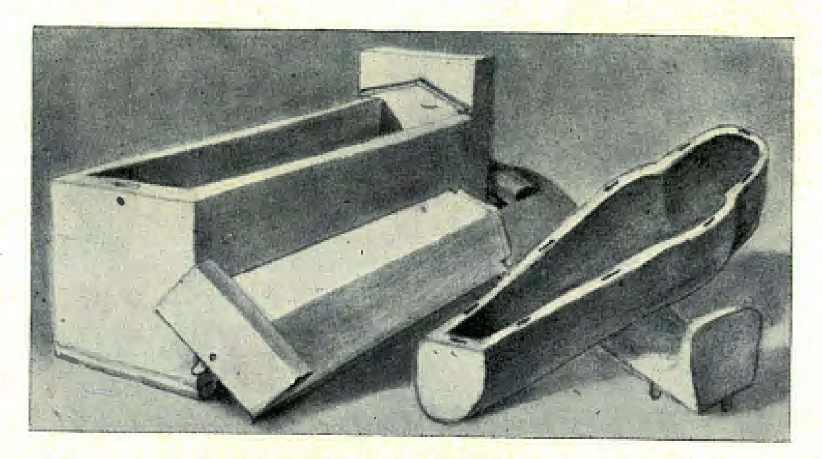


Fig. 9. — UN CERCUEIL-COFFRE ET UN CERCUEIL ANDROÏDE.

que les quatre hommes enterrés là étaient pourvus de cercueils-coffres qui ne portaient aucun nom inscrit sur le couvercle. Les femmes, plus nombreuses, avaient le plus souvent des cercueils androïdes à visage jaune et plus rarement des cercueils-coffres; cinq seulement avaient un nom marqué sur le couvercle. La différence de forme ne semble avoir aucun rapport avec l'âge, l'état (célibat ou mariage) et le rang social de ces femmes. Les coffres sont généralement de fabrication plus soignée que les cercueils de forme humaine, sauf celui de la femme de la tombe n° 1370 qui peut passer pour un bon spécimen d'ébénisterie et de décoration. Il est possible que les artisans de cette époque étaient plus familiarisés avec la première qu'avec la seconde forme; celle-là étant d'ailleurs d'exécution moins difficile et il est vraisemblable aussi que les artisans à qui s'adressaient les gens de condition modeste qui nous occupent n'étaient pas les plus réputés dans leur profession et, partant, les plus exigeants pour le taux de leur travail. Les couvercles androïdes sont souvent faits d'une seule pièce, dans un tronc de sycomore évidé à l'herminette; parfois le masque humain et sa perruque sont traités à part et rapportés. Quelques cuves androïdes sont également creusées dans un tronc d'arbre sauf la planche du pied qui est ajoutée après coup (fig. 9).

Les assemblages sont effectués à l'aide de chevilles de bois et les raccords et fissures masqués au plâtre. L'emploi de la colle y est inconnu, même pour luter les couvercles sur les cuves. La jonction de ces deux éléments est faite de place en place par des taquets de bois dur et mince, jouant le rôle de tenons, enfoncés dans l'épaisseur de chacun des deux éléments, dans des mortaises et maintenus par deux chevilles. Il faut donc enlever ou scier une des chevilles de chaque tenon pour ouvrir le cercueil.

Les coffres sont composés de deux parties, la cuve rectangulaire et le couvercle légèrement bombé ou en dos d'âne. Les parois de la tête et du pied forment un pignon ou crête rectiligne qui dépasse le sommet du couvercle d'une quinzaine de centimètres. Un des pignons est fixe, car il appartient à la cuve et alors la paroi est d'un seul tenant du haut en bas bien que faite de plusieurs planches. L'autre pignon appartient au couvercle auquel il est chevillé et platré. La fermeture du cercueil est assurée d'une part, par l'engagement de l'extrémité sans crête du couvercle dans une rainure appropriée taillée à sa mesure exacte dans le pignon fixe de la cuve et d'autre part par un tenon à deux chevilles réunissant le pignon mobile du couvercle à la partie inférieure de la paroi de pied. Pour enlever ce couvercle à glissière il suffit donc d'extraire une des deux chevilles de ce tenon, ce qui libère le pignon mobile, et ensuite de faire glisser dans le sens de la longueur du cercueil le couvercle sur la cuve pour dégager l'extrémité enfoncée dans la rainure du pignon fixe. Comme il eut été trop aisé de violer un cercueil-coffre sans laisser d'autres traces que celle de l'extraction de la cheville ou de la rupture des joints de plâtre, on prenait la précaution d'apposer un sceau d'argile sur la tête des deux chevilles du pignon mobile; mais cette garantie bien précaire et plutôt morale qui spéculait sur le caractère sacré d'une chose scellée n'a pas empêché les violations.

La cuve ne reposait pas directement par la planche de fond sur le sol; elle était supportée par trois traverses de 5 centimètres d'épaisseur, chevillées transversalement, l'une au centre, les deux autres aux extrémités.

La décoration des cercueils androïdes fait intervenir la sculpture et la peinture (fig. 10). La sculpture se résume pour le corps à une forme vague de momie enrobée de linceuls et de bandelettes mais dont les mains ne sont jamais apparentes ni en relief ni en dessin. Pour le visage, à oreilles apparentes et toujours sans barbe

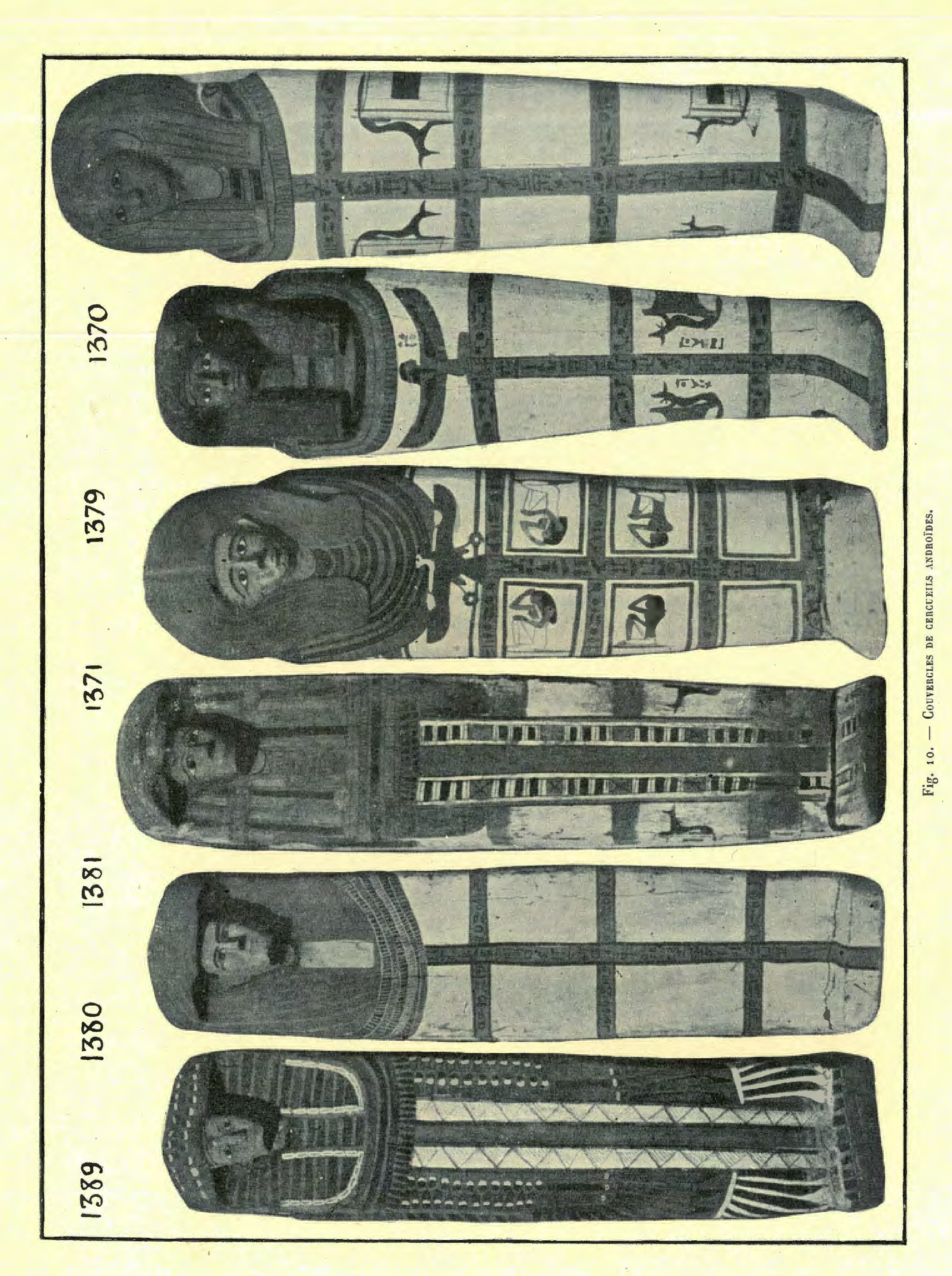


Fig. 10. — Couvercles de cercueils androïdes.

osirienne, les plus anciens sont taillés comme à coups de hache, à peine dégrossis et complètement asymétriques. Ce sont des masques grimaçants qui ne trahissent aucun effort dans la recherche de la beauté et encore moins de la ressemblance. Dans cette catégorie il faut placer les cercueils des tombes n°s 1380, 1381, 1389. Le cercueil n° 1371 est déjà de facture moins fruste; l'ovale du visage, le galbe des joues et du menton sont en progrès, les oreilles ne sont plus collées au crâne mais se détachent en avant de la perruque.

Enfin les cercueils n°s 1370 et 1379 sont d'une exécution bien meilleure et laissent presque deviner le sexe de leurs occupantes.

Les perruques et coiffures sont assez variées et peuvent donner une indication d'époque. Le *Nems* à rayures horizontales et à bandeau frontal ocellé du n° 1389 semble, avec ses extrémités arrondies tombant sur la poitrine, une vaste paire d'ailes de vautour ou de faucon embrassant la tête en un geste de protection. C'est la coiffure que l'on trouve sur les cercueils des Antef; elle complète d'ailleurs la parure de grandes plumes qui enveloppe le reste du corps. Il faut voir sans doute dans cet emploi de rémiges qui a valu à ce genre le terme moderne de *richi* [1] la volonté d'exprimer l'embrassement protecteur de Nout ou d'Amentit ou encore d'une des quatre déesses Isis, Nephthys, Selket, Neith qui entourent de leurs ailes les sarcophages de l'époque d'Hatshepsout et c'est ce même geste tutélaire que l'on retrouve un peu plus tard dans les ailes enroulées autour des cercueils d'or de Toutankhamon. Après ce *Nems,* survivance du Moyen Empire, la perruque à volutes hathoriennes du n° 1371 évoque elle aussi le souvenir de la statue de la reine Nefert du Musée du Caire, par l'emprunt qu'elle fait à la déesse Nout de ses deux lourdes tresses enroulées à l'extrémité. Puis viennent les cercueils n°s 1380 et 1381 qui réalisent aussi gauchement que possible les premiers essais peut-être de la perruque à rayures verticales divisant la chevelure en nombreuses petites nattes minces groupées en deux lourdes masses descendant de chaque côté du visage jusqu'aux seins. Ce sont enfin les cercueils n°s 1370 et 1379 qui nous montrent la forme complètement évoluée et stylisée de cette perruque osirienne qui, avec ses deux demi-cylindres de nattes restera la coiffure en honneur pendant tout le Nouvel Empire pour les effigies mortuaires des cercueils, des statues et des *oushebtis.*

La décoration peinte des cercueils androïdes et des coffres est toujours faite à l'aide de peintures mates sans vernis. Nous avons cependant trouvé dans la tombe n° 1386 un cercueil d'adolescent, de forme androïde peint en noir et verni; en tout semblable à ceux de Iouia et Touyou et qui était vraisemblablement du temps d'Aménophis III époque à laquelle ce mode de décoration en noir et jaune brillants fut

[1] Les cercueils *richi* de la seconde époque intermédiaire dont le Louvre possède de beaux spécimens ayant appartenu aux Antef étaient encore en usage au début de la XVIIIe dynastie. Voir à ce sujet : *Five years' explorations at Thebes,* by Carnarvon-Carter (1907-1911), plate LXII, et *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art,* 1934-1935, p. 17, fig. 1.

très en vogue, Cette tombe serait donc plus récente que la plupart des tombes d'adultes que nous étudions ici.

Les perruques (nos 1370, 1371, 1379, 1380) sont peintes en bleu foncé avec raies verticales jaune citron; les coiffures (nos 1381, 1389) sont multicolores. Il n'y a aucun symbole, soleil, vautour, scarabée ou autre, peint sur le sommet du crâne.

Les visages sont jaune clair; les yeux seuls sont de couleur différente : blanche et noire. Les colliers *ousekh,* terminés sur chaque épaule par une tête de faucon jaune, sont composés de bandes concentriques polychromes avec les alternances habituelles de teintes; jaune, vert, jaune, bleu, jaune, rouge; parfois rehaussées de traits blancs séparant les zones circulaires et les perles; parfois renforcées de perles en larmes de plusieurs couleurs.

Sur la poitrine, le cercueil n° 1371 porte un vautour, ailes déployées, regardant à gauche comme il est constant, et tenant dans ses serres deux sceaux *Shen.* Le cercueil n° 1379 porte une déesse Nout agenouillée, ailes étendues, regardant aussi à gauche. Les autres cercueils n'ont rien.

Sauf le cercueil n° 1389 de style *richi,* dont le corps est couvert jusqu'aux pieds par des grandes ailes qui laissent entre elles au centre une bande longitudinale jaune faite pour une inscription qui ne fut pas écrite, encadrée de deux bandes de vannerie triangulée et polychrome, tous les autres cercueils sont peints à fond blanc et armature rituelle de bandelettes jaunes à l'imitation des bandes d'or qui ceignent les momies royales en des parties déterminées du torse et des jambes.

Ces bandes; une longitudinale et quatre ou cinq transversales, divisent le couvercle et la cuve en tableaux qui sont souvent vides et blancs, mais qui parfois contiennent des représentations avec ou sans texte explicatif. Ainsi voit-on sur le couvercle n° 1370 quatre chacals couchés sur le socle pylône; sur les couvercles nos 1379, 1381 deux chacals (ils sont habituellement situés dans les tableaux compris entre le genou et le pied et regardent vers la tête du mort; l'un s'appelle (†) × (à droite), l'autre (à gauche), quand il y a quatre chacals, la seconde paire, située entre poitrine et bassin regarde vers le pied du cercueil). Sur le couvercle n° 1371 les tableaux situés sur l'abdomen contiennent deux pleureuses à genoux[1] et ceux situés sur les cuisses contiennent deux pleureurs à genoux; les unes et les autres regardent vers la tête du défunt. Sur le couvercle n° 1380 un œil *oudjat* est peint dans les tableaux situés à la poitrine.

Les cuves, à fond blanc, n'ont parfois qu'une bande de plusieurs couleurs, peinte horizontalement le long du bord supérieur; mais plus fréquemment elles reproduisent les mêmes divisions en tableaux que les couvercles par le moyen des bandes jaunes qui les encerclent. La perruque s'y continue. La cuve n° 1370 n'a point comme les cercueils du Nouvel Empire une bande latérale courant de la tête au pied ce qui

[1] *Five years' explorations at Thebes,* CARNARVON-CARTER, pl. LXIII. Cercueil de la tombe n° 37, époque Thotmès Ier, avec pleureuses semblables à celles du cercueil n° 1371 de Deir el Médineh.

rend son armature incomplète, car pour être complète cette armature doit comporter deux bandes latérales et une bande antérieure longitudinale. (Le couvercle n'a pas non plus ces bandes latérales que l'on voit sur le couvercle n° 1379.)

La cuve n° 1370 comporte quatre tableaux sur chaque flanc (fig. 11). En allant de la tête au pied ceux du flanc droit renferment : 1° (poitrine) un grand œil *oudjat,*

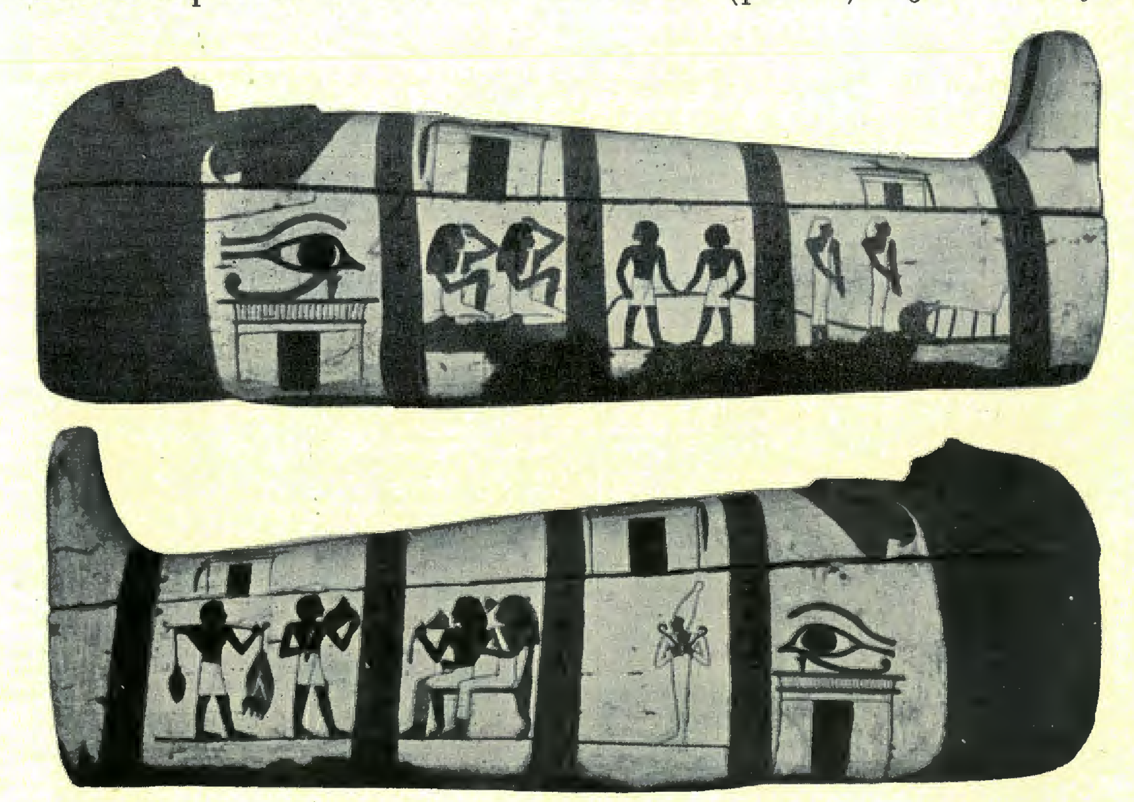


Fig. 11. — CERCUEIL N° 1370 DE LA DAME MASJA.

œil droit, sur un tombeau mastaba ou si l'on veut une porte de tombe couronnée d'une corniche de faîtage à gorge égyptienne; 2° (abdomen) deux pleureuses à genoux tournées vers le pied du cercueil; 3° (cuisse) deux hommes marchant l'un vers l'autre et tournant la tête en sens contraire, halant ensemble; 4° (jambes) deux pleureuses ou mimes des funérailles coiffées de l'*Afnit* de deuil d'Isis et Nephthys, debout, tournées vers le cercueil que les deux hommes du tableau précédent halent à la corde; elles font un geste d'affliction qui consiste à serrer leur poignet gauche dans leur main droite, les bras tombant devant le corps. Le cercueil sur son traîneau reproduit les lignes principales de celui de la défunte. Ces quatre tableaux ne forment qu'une seule scène : le cortège funèbre arrivant devant la porte du tombeau.

Sur le flanc gauche c'est le rite de l'offrande funéraire en quatre tableaux tel qu'il est figuré en registres superposés sur les stèles[1] : 1° (poitrine) un œil *oudjat* gauche

[1] Il n'est pas inutile de souligner ici ce rapprochement significatif entre la forme et la décoration d'un cercueil androïde et d'une stèle funéraire à fronton circulaire. La stèle en son principe est une pierre levée

au-dessus d'une porte de chapelle tombale; 2° (abdomen) Osiris debout momiforme, coiffé de la tiare d'Abydos, les poings ramenés sur la poitrine et tenant deux crosses *heq,* fait face aux pieds du cercueil; 3° (cuisses) un couple de défunts assis sur un divan à pieds de lion, en costumes de la XVIIIe dynastie, reçoit l'offrande. L'homme respire une fleur de lotus, la femme tient son époux embrassé. Ils sont naturellement tournés dans le même sens qu'Osiris puisque l'offrande s'adresse d'abord au dieu pour qu'il l'accorde aux morts; 4° (jambes) deux hommes arrivent porteurs d'une jambe antérieure de bovidé et à la balance, de quatre canards ou oies du Nil et d'une amphore d'eau fraîche.

La cuve n° 1379 comporte aussi quatre tableaux pour chaque flanc (fig. 12). Ils sont semblables deux à deux aux places correspondantes du corps; ce sont : 1° (poitrine) une porte de tombe surmontée d'un œil *oudjat,* mais ici l'œil droit est sur le flanc gauche et inversement. Les trois autres tableaux contiennent chacun un des génies fils d'Osiris debout, marchant vers la tête du cercueil, bras ballants et mains vides ouvertes. Ils ont tous même face humaine à barbe courte et droite, même perruque longue, même costume composé d'un collier *ousekh,* d'un corselet rayé à bretelles et d'une *shento* à ceinture. Les larges bracelets d'or complètent leur parure. Ces génies se succèdent dans cet ordre; 2° (abdomen) Hapi; 3° (cuisses) Amset; 4° (jambes) Kebsenef. Le quatrième génie Dumoutef fait défaut comme bien souvent et il est alors remplacé par Anepou. Ici on peut constater que le chacal Anepou est représenté sur le couvercle au-dessus du dernier génie et que son nom est écrit sur la troisième bande ce qui revient à dire que sa place réelle est sur le quatrième tableau de la cuve et que celle de Kebsenef serait sur le cinquième comme cela se produit généralement.

On verra plus loin que les bandes du flanc gauche portent les noms de Hapi, Amset, Anepou, Kebsenef dans cet ordre; noms répétés dans les tableaux devant

dressée sur la tombe et cette pierre doit représenter le défunt sortant de terre et ressuscitant. De nos jours encore les stèles arrondies au sommet des cimetières musulmans de Scutari et d'Eyoub à Stamboul, par exemple, surmontées d'un turban, d'un fez ou d'un tarbouche, et plus étroites au pied qu'à la partie supérieure courbée comme les épaules d'un homme, reproduisent la forme stylisée d'un corps humain debout sur sa tombe. La stèle égyptienne à fronton cintré en laquelle on a voulu voir une dérivation des parois droites d'une chambre funéraire voûtée serait plutôt, comme le cercueil androïde, la reproduction dans ses grandes lignes du mort de la tombe. L'erreur a été de prendre un stade intermédiaire d'évolution pour un point de départ. Quand le fronton est rectiligne au lieu d'être courbe, c'est qu'il copie la forme rectangulaire des cercueils-coffres mais la décoration symbolique reste identique. Si parfois le sommet devient triangulaire pour imiter un profil de pyramide ou vaguement semblable à un pain d'onguent posé sur la tête d'un homme, le rapport de la stèle au corps humain n'en est que plus évident. La décoration des flancs des cercueils n°s 1370 et 1379 (coffre) affecte la même disposition en registres et la même ordonnance des scènes que les stèles funéraires. Tantôt ces scènes des deux flancs de cercueils se fondent et alors la scène des funérailles s'unit à celle du culte funéraire pour se résumer en une seule stèle dont le fronton s'orne de deux yeux; tantôt elles restent séparées et un seul œil décore le cintre de chacune d'elles. Ce dernier cas est fréquent à l'époque qui nous occupe, car sous le règne de Thotmès IV, suivant les scènes représentées, c'est soit l'œil droit, soit le gauche qui est gravé à la partie supérieure de la stèle.

chaque génie; tandis que les bandes du flanc droit donnent ceux de Hapi, Amset, Dumoutef, Kebsenef, noms qui se retrouvent, sauf Dumoutef, inscrits dans les tableaux.

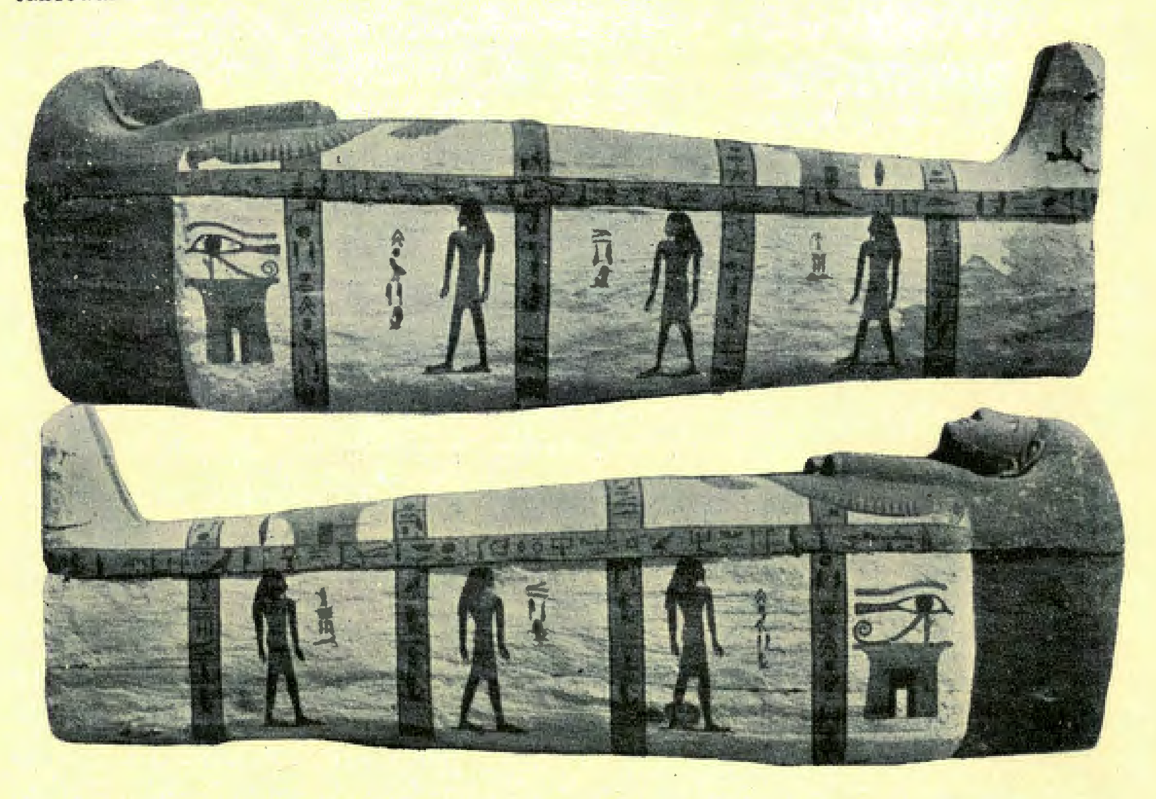


Fig. 12. — Cercueil n° 1379.

L'intérieur des couvercles et des cuves est parfois peint en ocre jaune mais sans figures ni textes. Sous le pied de la cuve il y a quelquefois des représentations; ainsi pour le n° 1370, une Nephthys est debout sur un *neb* vert, tournée face à la droite du mort, coiffée d'une longue chevelure noire, habillée d'une robe collante blanche à bretelles et ornée d'un grand collier vert qui fait ressortir la teinte jaune pâle de sa chair. Elle lève les bras, le coude à 45°, les mains ouvertes. A cette Nephthys correspond à la tête de la cuve une Isis dans la même pose mais face à gauche et vêtue d'une robe verte. Pour le n° 1371 deux sandales rouges sont dessinées verticalement posées à plat comme deux semelles de cuir garnies près du talon de leurs attaches.

Les cercueils-coffres pour adultes[1] (car il en existe pour adolescents ainsi qu'on l'a vu plus haut) sont au nombre de huit; quatre hommes et quatre femmes, et sont de trois sortes : 1° le cercueil pauvre de la tombe n° 1377 fait d'une charpente grossière de branches d'arbres clayonnée de joncs et crépie d'un pisé d'argile

[1] Voir les cercueils-coffres de la XVIIIe dynastie dans : *Five years' explorations at Thebes,* Carnarvon and Carter, pl. LX, et dans *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art,* 1934-1935, p. 17, fig. 1.

badigeonné au lait de chaux. L'aspect général est celui d'une caisse rectangulaire à couvercle plat sans pignons de tête et de pied et sans décoration.

C'est le modèle le plus rudimentaire des coffres; il constitue le stade intermédiaire entre la très simple bourriche de joncs liés ou la natte usagée et la caisse de bois ordinaire sans sculpture ni peinture que nous trouvons pour le cercueil de l'homme enterré dans la tombe n° 1370. Là en effet auprès du cercueil androïde de la femme qui est le plus beau spécimen de ce genre, était placé un coffre de lourdes planches de cèdre, d'un volume considérable, sans pignons, dont le couvercle plat était seulement maintenu sur la cuve par deux liens de toile entourant la caisse et réunis sur le dessus par un grand morceau de linceul roulé. Aucun badigeon, aucune inscription ni figure ne parait les planches mal rabotées.

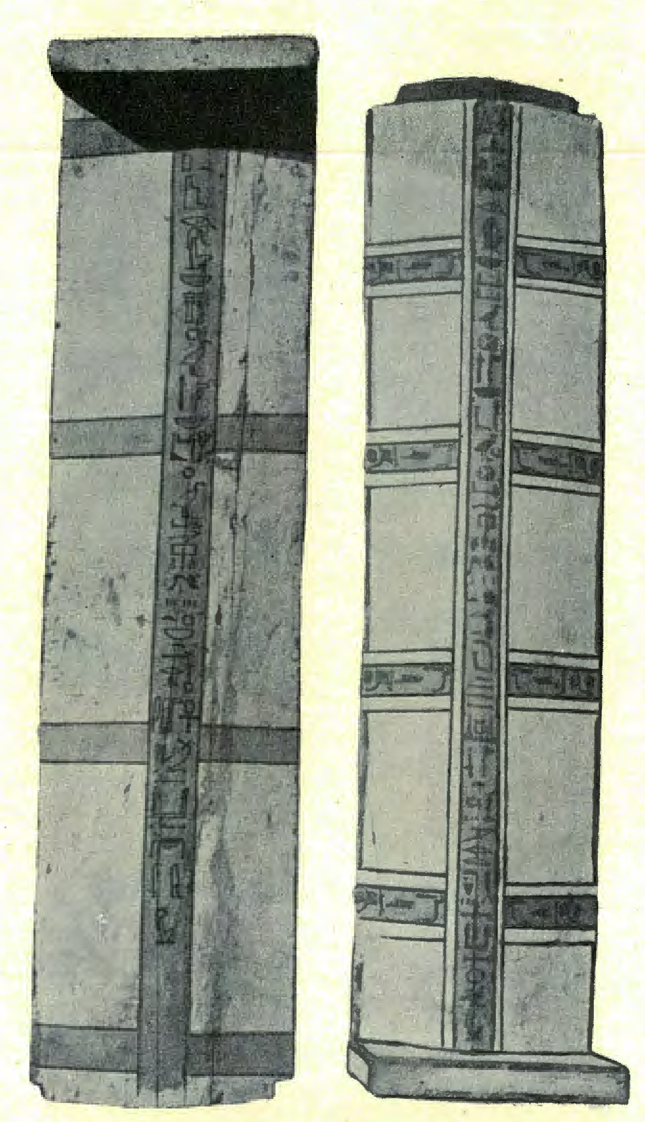


Fig. 13. — Couvercles des cercueils n°s 1382 et 1388.

Les six autres coffres ont un couvercle à glissière et des crêtes rectangulaires saillantes aux deux extrémités (fig. 13). Le cercueil d'homme de la tombe n° 1382 est entièrement peint en blanc et ne porte pas de nom. C'est le plus simple de sa série.

Ensuite vient le cercueil d'homme de la tombe n° 1388, également anonyme, mais orné de décorations d'un art gauche et naïf qui n'exclut pas la sûreté de l'exécution (fig. 14).

Il est divisé par quatre bandes transversales jaunes en trois parties égales qui donnent pour chaque flanc de la cuve trois tableaux presque semblables deux à deux. (Les tableaux du couvercle sont vides, les bandes jaunes sont vierges de tout texte).

Au flanc gauche du côté du pied un chacal noir couché, face à la tête du mort, sur un socle blanc sans porte. Au centre un œil *oudjat,* droit. Du côté de la tête, une pleureuse à genoux, aux chairs jaunes et en robe collante blanche, tournée vers

le pied du coffre, s'arrache une mèche de cheveux sur le sommet de la tête. Par erreur, peut-être, le peintre a répété sur le flanc droit le même ordre que sur le flanc gauche ce qui fait que le tableau du chacal est à la tête au lieu d'être au pied. Le panneau central contient un *oudjat* gauche et celui du pied une pleureuse



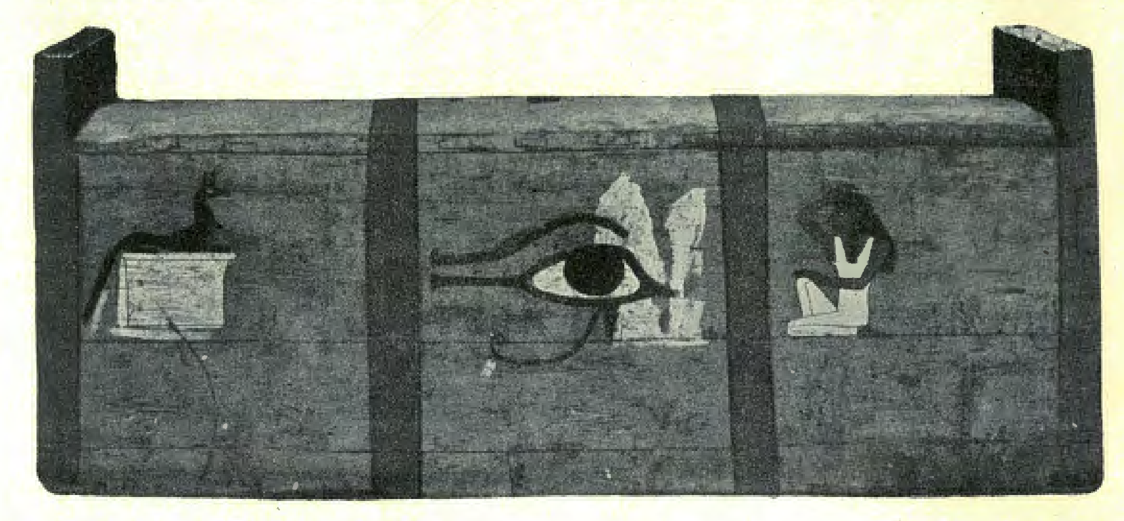


Fig. 14. — Cercueil-coffre n° 1388.

debout, tournée vers la tête du coffre, nue jusqu'à la ceinture, son corps jaune incomplètement voilé par une jupe étroite blanche. Elle lève ses bras, mains ouvertes, posées sur sa tête. Sa longue chevelure noire est mise en désordre par une manifestation orientale de douleur et une mèche de cheveux pend sur son front. Sa poitrine dénudée est un autre signe de son affliction.

Les deux panneaux des petits côtés de la cuve montrent encore deux femmes qui ne peuvent être que les deux grandes pleureuses, les déesses Isis et Nephthys, debout sur le *Neb* vert, tournées l'une vers la droite, l'autre vers la gauche, le visage, les

mains et les pieds jaunes, la robe verte, les bras en croix, la chevelure défaite (fig. 15) (voir aussi fig. 109).

Le cercueil-coffre de la dame *Noubeïti* de la tombe n° 1382 n'a que ses deux petites parois de la tête et du pied décorées de figures de femmes debout levant les bras

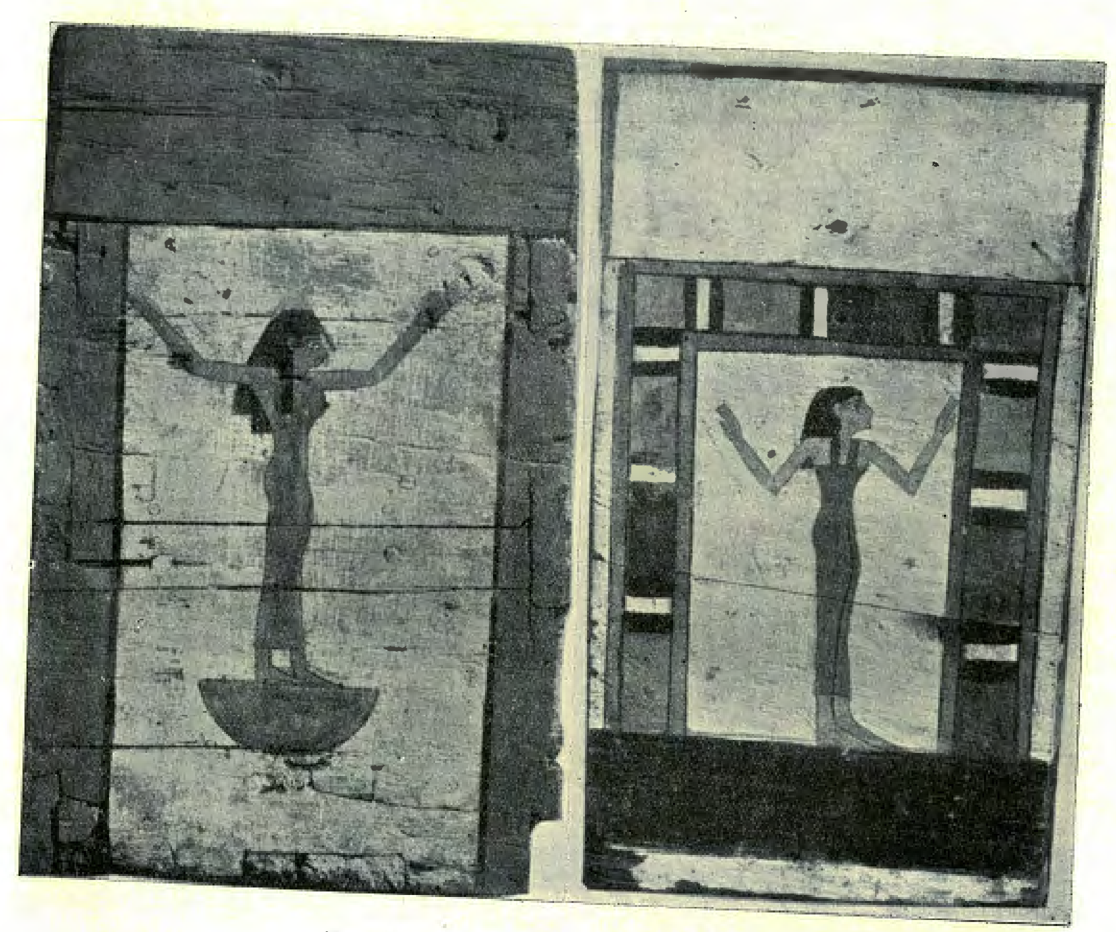


Fig. 15. — Petits côtés des cercueils n° 1388.

en *Ka*. Ce sont les deux sœurs Isis et Nephthys. Les grandes parois et le couvercle sont ceints de quatre bandes jaunes sans inscriptions, les tableaux sont vides. Seule la bande longitudinale au centre du couvercle porte un texte et le nom de la défunte.

Le cercueil de la dame *Satrè* (fig. 16) de la tombe n° 1388 comporte une décoration plus poussée. Quatre bandes transversales jaunes avec textes noirs ourlées d'un galon blanc cerné de rouge entourent le couvercle et la cuve, les divisant ainsi en cinq parties pour chaque flanc vertical et pour chaque versant du couvercle. Les dix tableaux de celui-ci sont restés blancs tandis que quatre de chaque flanc de la cuve sont ornés de représentations. Le cinquième, plus petit que les autres est généralement vide sur la plupart des cercueils. Un encadrement polychrome borde les angles et la partie supérieure de chacune des quatre parois. A la partie inférieure court

tout autour un soubassement noir. Les tableaux sont, à gauche : 1° (tête) un *oudjat* sur socle blanc; 2° et 3° (poitrine et abdomen) un génie anthropoïde debout, bras ballants et mains ouvertes marchant vers la tête du cercueil. Chairs rouges, cheveux noirs coupés au ras de l'épaule, *shento* divine courte à retroussis plissé jaune; 4° (jam-

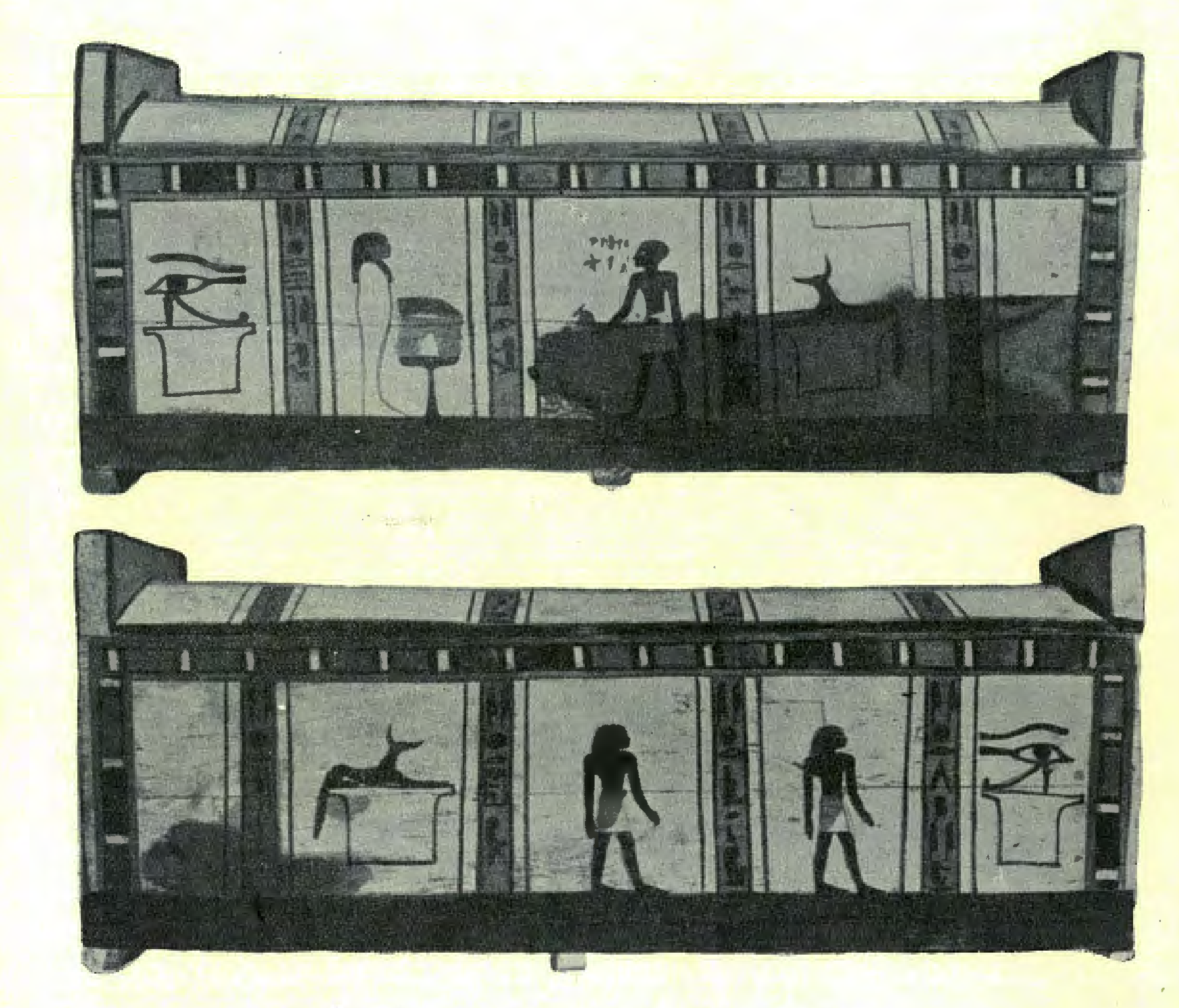


Fig. 16. — Cercueil-coffre de la dame *Satrè*, n° 1388.

bes) un chacal couché sur un socle blanc sans porte, face à la tête du mort. A droite 1° un *oudjat* sur socle blanc; 2° la momie debout devant un autel chargé d'offrandes : pains et oignons; 3° un *ouab* au crâne rasé en pagne court fait une libation avec le vase *qebh* sur les offrandes en général, mais ici réellement sur un rameau funéraire de perséa devant lui, à ses pieds. A hauteur de sa tête deux lignes de texte expliquent sa position vis-à-vis de la momie : « Ma face tournée vers celle du *Heq* » (assimilation du mort à Osiris *Heq djet*)[1]; 4° un chacal sur socle

[1] Cette formule est assez fréquente. Au musée de Florence, sur la stèle de Ramès n° 2522 (catalogue, n° 622) de la XIX° dynastie, la légende suivante accompagne un homme qui fait une offrande à un couple

blanc plein. Les panneaux du pied et de la tête montrent Isis et Nephthys, debout, la première en robe verte l'autre en robe rouge, les bras demi levés.



Fig. 17. — Cercueil-coffre n° 1382.

La bande centrale du couvercle contient le proscynème habituel et le nom de *Satrè*.

Le cercueil anonyme de jeune femme de la tombe n° 1382 (fig. 17) ne porte aucune inscription mais une décoration originale. La division en cinq tableaux de chaque grande paroi de la cuve et de chaque versant du couvercle est faite par des bandes jaunes. Un cadre multicolore entoure de trois côtés les parois de la cuve et

assis : [hiéroglyphes] (assimilation à Ptah *Nefer her?*). Le *Wörterbuch* donne d'ailleurs un exemple du même genre pris entre beaucoup d'autres : [hiéroglyphes] «*und ändere, das Gesicht ist nach .... hin. Im nominalsatz so auch im namen eines ortes auf dem Westufer von Theben*». Cf. Gardiner, *The Inscription of Mes*, p. 23, et G. Lefebvre, *Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak*, p. 118, note 4 : [hiéroglyphes]. Localité située sur la rive gauche du Nil, à Thèbes, juste en face du temple d'Amon de Karnak, par conséquent au nord du temple de Seti à Gournah. Les trois exemples ci-dessus font intervenir tous un dieu : Osiris, Ptah, Amon. Ils sont à rapprocher de cette autre forme de confrontation, devenue terme géographique et épithète divine [hiéroglyphes] pour Hathor et Mert Seger.

ce cadre est doublé intérieurement pour chaque tableau d'une bande blanche à lacis rouges triangulés imitant le nattage d'une vannerie. Le cadre polychrome et les cadres de vannerie sont ouverts à leur partie inférieure comme une huisserie de porte sans seuil, mais comme les tableaux ne descendent pas jusqu'au bas de la cuve, un stylobate à rayures verticales larges, de plusieurs couleurs, court tout le long des parois.

Les tableaux du couvercle sont peints en damiers alternativement jaune, vert, bleu et noir, rouge, blanc. Les tableaux de la cuve sont les mêmes pour chaque flanc et dans le même ordre : 1° (tête) un *oudjat* sans socle; 2° (poitrine) un homme debout marchant vers la tête du cercueil, perruque en boule, *shento* courte et blanche, l'homme laisse pendre un de ses bras et tient une longue canne droite dans l'autre main (cette canne n'a pas été dessinée sur la paroi gauche); 3° (abdomen) une femme debout, aux chairs jaunes, en robe fourreau blanche à bretelles, levant les bras en forme de *Ka* [hiéroglyphe]. L'une (gauche) est tournée vers le pied, l'autre (droite) vers la tête. Ce ne sont pas des pleureuses mais probablement les déesses Neith et Selket. De même les hommes des tableaux précédents sont plutôt des dieux ou des génies que des mortels; 4° (cuisses) un chacal couché sur une porte de tombe, tourné vers la tête du cercueil; 5° (jambes) la stylisation d'une fausse porte à cadres concentriques polychromes.

Les panneaux de tête et de pied contiennent Isis et Nephthys debout sur le *Neb* vert, robe blanche et chairs jaunes, perruque longue et noire. Nephthys lève les bras en *Ka*, Isis porte une main à son visage et laisse pendre l'autre le long du corps.

Les quatre déesses sont tournées du même côté exactement comme les quatre veilleuses des sarcophages et coffres à canopes pour que la chaîne de leur surveillance ne laisse aucun point de l'espace hors de leur regard vigilant.

Les peintures de ce coffre sont à classer par leur gaucherie *provinciale* et les silhouettes sans contours des figures parmi les productions du même atelier que le cercueil n° 1388.

Le cercueil d'homme de la tombe n° 1379 (fig. 18) est le meilleur spécimen des coffres peints encore que son exécution trahisse la même inhabileté dans le rendu académique des personnages. Le couvercle est divisé en deux versants par une bande centrale jaune sans inscription entre deux bandes multicolores à croisillons noirs. Chaque versant est décoré de huit carrés de teintes variées : jaune, blanc, rouge, blanc, jaune, bleu, rouge, vert. Les bords du couvercle sont empennés de plumes verticales de toutes couleurs. Il n'y a pas ici de divisions par bandes jaunes comme pour les cercueils à armatures de bandelettes rituelles. Un cadre polychrome entoure les quatre côtés de la cuve sauf, comme toujours à la partie inférieure garnie d'une plinthe noire qui fait le tour de la base. Trois tableaux se partagent inégalement chacun des deux flancs.

On peut dire qu'une seule scène, celle des funérailles est exprimée sur les deux flancs et la paroi de pied, distribuée en cinq tableaux. Elle part de la tête du flanc

droit et se termine, en tournant dans le sens de droite à gauche, à la tête du flanc gauche. Au centre des deux grandes parois latérales, vers la place correspondant à l'abdomen de la momie, les épisodes des obsèques sont interrompus par un panneau

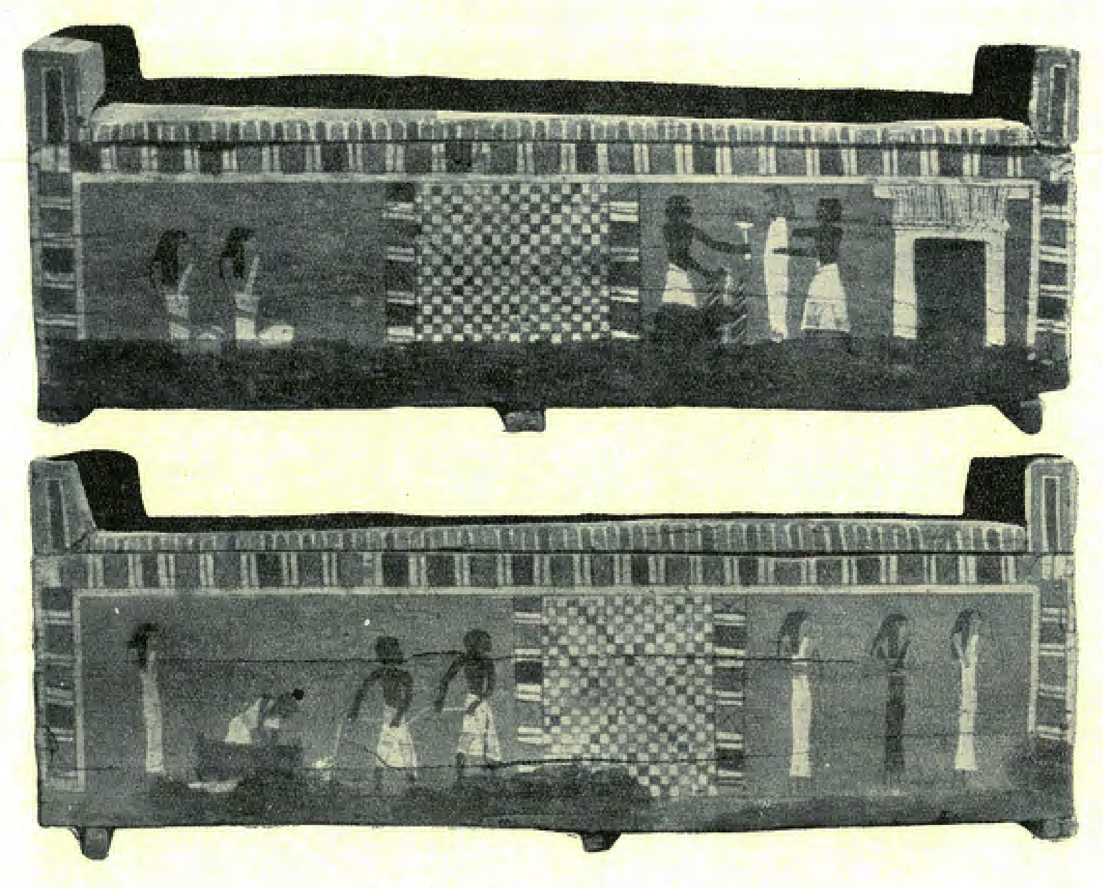


Fig. 18. — CERCUEIL-COFFRE N° 1379.

carré divisé en damier blanc, bleu, vert, rouge; sorte de tenture ou de tapis, cerné de deux bandes semblables à la bordure d'encadrement, dont la signification paraît être d'ordre décoratif plutôt que symbolique[1].

Flanc droit (tête) transport du cercueil sur un traîneau halé à la corde par deux hommes en pagne long et transparent. Un troisième homme dont le torse est cette fois couvert d'un gilet sans manches, s'incline sur la bière pour la placer en équilibre sur le traîneau blanc. Ce cercueil reproduit exactement en sa forme le coffre à pignons réel. Une pleureuse à peau ocre jaune, vêtue d'un fourreau blanc à bretelles et coiffée d'une longue perruque, lève la main gauche à hauteur des yeux et laisse retomber la main droite ouverte le long du corps. Le second tableau (pied) montre une partie

[1] On retrouve cette décoration en damiers polychromes sur les cercueils-coffre de la tombe n° 37 dans : *Five years' exploration at Thebes, op. cit.*, pl. LX.

du cortège funèbre composé de trois femmes debout allant dans le même sens que le cercueil. Ce sont soit des femmes de la famille du mort, soit des pleureuses à gages telles que les *oushebt* ou les *tès* qui sont chargées de stimuler l'affliction des assistants par les manifestations réglées d'une désolation bruyante et gesticulante et en même temps de mimer les rites osiriens du désespoir d'Isis et de Nephthys.

Deux d'entre elles croisent leurs mains, se prenant le poignet; tandis que la première se prend le front à deux mains. Mêmes perruques longues et fourreaux à bretelles mais rouge pour celle du milieu, blanches pour les deux autres.

La petite paroi du pied montre, pour la cuve, un porteur de mobilier funéraire qui charrie à l'aide d'un balancier posé sur son épaule d'une part un coffre blanc et d'autre part quatre vases de terre cuite rouge. Peut-être faudrait-il voir là le transport des vases canopes et de leur coffre si l'on ne savait par ailleurs que le cadavre n'a pas été vidé de ses viscères et que l'usage des canopes était encore peu répandu parmi la plèbe de ce temps. Plus vraisemblablement ce serait un coffre à linge et quatre amphores à eau. Sur le pignon du couvercle sont peints deux chacals affrontés couchés sur des socles blancs.

Flanc gauche (pied) deux pleureuses accroupies sur un talon, portant longue perruque et fourreau blanc à bretelles, lèvent la main gauche devant les yeux et posent la main droite sur le genou gauche relevé. La dernière scène (tête) représente la momie dressée debout devant la porte du tombeau, maintenue dans cette position instable par un homme pendant qu'un autre homme, remplissant le rôle de prêtre *Sâm*, mais sans en avoir le costume à peau de panthère, fait une fumigation avec un autel portatif c'est-à-dire une coupe à long pied en terre cuite peinte au lait de chaux, devant le nez de la momie pour donner à ses narines le parfum de l'encens du Pount terre des élus.

C'est de sa main gauche qu'il porte la coupe aux grains d'encens enflammés et d'un geste simultané il répand l'eau lustrale, prise dans le courant du fleuve, sur les offrandes dédiées au défunt. Sa libation n'est pas faite avec l'habituel vase *Qebh* mais avec un petit vase de terre cuite rouge en forme d'éprouvette[1]. Les offrandes sont ici résumées en deux amphores de vin entourées en spirale par le pédoncule d'un lotus. Les deux hommes, ainsi que tous ceux qui figurent dans les autres scènes ont la perruque coupée au ras de l'épaule comme on la portait au temps d'Amenophis III et jusqu'à la fin de la XVIIIe dynastie, le pagne court d'un blanc opaque recouvert d'une jupe transparente tombant au-dessous du genou. Ces détails de costume ajoutés à ceux que portent les femmes suffiraient à déterminer la date des cercueils et partant des tombes du cimetière de l'est. Si la paroi droite et celle du pied représentent le cheminement du cortège funèbre à travers la nécropole, la paroi

[1] L'emploi de ce vase est fréquent dans les scènes de toilette et d'offrandes au Moyen Empire et au début du Nouvel Empire.

gauche interprète l'épisode final des funérailles, l'offrande du festin funèbre à la momie avant sa descente au caveau.

La dernière paroi, celle de la tête, n'est pas sans connection avec le reste car elle montre, pour la cuve, une femme debout, les bras en *Ka,* vêtue d'une robe verte, qui ne peut être que Nephthys, accueillant la défunte qu'on lui confie dans l'hypogée.

Au-dessus d'elle, sur le pignon du couvercle deux *oudjat* entourent un sceau d'éternité *Shen* comme on en voit au fronton des stèles funéraires de cette époque.

L'intérieur des couvercles et des cuves des cercueils-coffre n'est jamais peint.

Les inscriptions des bandes longitudinales et transversales des cercueils androïdes et des coffres contiennent aussi des précieux indices de datation, non point tant par leur graphie dont le caractère chronologique est très apparent que par leurs données mythologiques qui à certains moments de l'histoire attribuent, en des lieux déterminés, une prééminence à telles divinités pendant que telles autres subissent une défaveur temporaire dans les cultes officiels et les cultes populaires influencés plus ou moins par eux. On verra en comparant d'abord les proscynèmes des bandes centrales qui font toujours intervenir les dieux les plus vénérés de chaque époque et qui donnent quelques noms propres de personnes spéciaux à des périodes limitées de temps puis ensuite en comparant les textes des bandes transversales contenant toujours la même formule ou suivie d'un nom de divinité de second ordre comme les génies fils d'Osiris, gardiens des canopes, que l'attribution des tombes de l'est à la seconde moitié de la XVIIIe dynastie jusqu'à l'exode de Tell el Amarna ne saurait être mise en doute.

Dans les proscynèmes des bandes centrales de couvercles des cercueils d'adultes c'est toujours Osiris maître de Busiris et d'Abydos qui est invoqué, tandis que sur le cercueil noir et verni d'adolescent n° 1386 c'est l'Osiris Khentamenti, loup d'Abydos qui intervient[1]. On lui demande généralement d'accorder au *Ka* du défunt le *Per Kherou,* c'est-à-dire les offrandes comestibles : pain, viandes de bœuf, oies, boisson; rien que des denrées choisies et purifiées par les libations. On ajoute parfois le linge et les vêtements, les baumes de toilette à base d'huiles et aussi les fumigations d'encens; en résumé tout ce qui concourt à entretenir la vie divine par l'essence divine contenue dans les offrandes.

[1] Le nom d'Osiris est écrit de trois façons : ; Busiris est écrit idéographiquement ou phonétiquement : et variantes, ou ; Abydos a aussi les orthographes suivantes : suivis des signes en tout ou partie.

BANDES LONGITUDINALES CENTRALES DES COUVERCLES.

1370 — 1371 — 1379 — 1380 — 1382 — 1386 (ADOLESCENT) — 1388

1371 : (nom lavé qui semble être)

1379 : (Écrit en bleu)

1380 : sic, sic, sic

1382 : sic

1386 : sic

1388 : sic

Un seul cercueil (n° 1379) possède des bandes latérales inscrites au bord supérieur de sa cuve. Elles donnent :

A droite : (sic)

A gauche : (sic)

Quant aux bandes transversales groupées en ordre de la tête au pied elles donnent :

		1370	1371
Tête, Poitrine	droite :		
	gauche :		sic
Abdomen	droit :		
	gauche :	idem.	
Cuisses	droite :		
	gauche :	idem.	
Jambes, pieds	droite :	*	*
	gauche :		

		1379	1380	1388
Tête, Poitrine	droite :			
	gauche :	idem.		
Abdomen	droit :			
	gauche :	idem.		
Cuisses	droite :	*		
	gauche :			
Jambes, pieds	droite :		rien.	*
	gauche :	idem.		

Ce tableau de comparaison ne saurait établir, à l'aide de cinq exemples seulement, une règle absolue sur l'attribution d'une partie du corps bien déterminée à un dieu fixé pendant une période de temps donnée, car en sus de la fantaisie ou de l'ignorance mythologique du décorateur, l'emplacement des bandes transversales coïncide rarement avec les divisions anatomiques du corps humain.

Néanmoins on constate que Amset et Hapi sont plus spécialement affectés à la partie supérieure du corps, autant de fois à droite qu'à gauche. Une seule fois Hapi est préposé aux jambes du mort. Or on sait que Amset garde le foie et Hapi les poumons dans les vases canopes, le premier aidé d'Isis, le second de Nephthys.

Dumoutef gardien habituel de l'estomac dans les canopes, secondé par Neith; Kebsenef gardien des entrailles avec Selket, sont ici requis pour veiller sur les membres inférieurs sauf une fois Kebsenef affecté au thorax. Anubis, Horus et Thot ont pour mission de protéger l'abdomen et les cuisses. Les deux Horus : , dont l'un Harmakhis se change en Rê sont introduits ici et nous y voyons également Thot, écrit avec une graphie qui est une caractéristique d'époque : s'occuper de la partie basse du tronc ou de la partie haute des jambes alors que plus tard, tenant l'échelle du ciel il figurera aux quatre angles du sarcophage et du caveau avec cette formule : (ou) (nom) . Selon les variations de la faveur populaire les couples Horus-Anubis, Horus-Seth, Horus-Thot remplissent auprès des mortels le rôle tutélaire qu'ils ont été appelés à remplir jadis auprès d'Osiris.

Enfin sur le cercueil n° 1388 les portions médianes du corps sont dévolues à la protection de deux couples Osiris-Isis et Geb-Nephthys. Le même Geb figure sur le cercueil noir d'adolescent n° 1386 à la place des jambes. La mission de Geb a été mise en évidence dans le rapport précédent au sujet des cercueils de la tombe de Sétaou par les formules des grandes bandes latérales qui donnaient :

A droite : (nom) (nom)

A gauche : (nom) (nom)

Ces formules sont devenues, avec des variantes, d'usage courant au Nouvel Empire toujours sur les mêmes bandes latérales des couvercles ou des cuves.

Les noms de particuliers relevés sur ces cercueils et sur les statuettes de la tombe n° 1379, dont on lira plus loin la description, ne sont pas nombreux mais ils concourent aussi à fixer la date du cimetière de l'est.

Hommes : n° 1379 (statuette) (?); n° 1386 ; n° 1390

Femmes : n° 1370 , ; n° 1371 (?) ou (nom lavé); n° 1379 (cercueil) (statuette); n° 1380 (?); n° 1382 ; n° 1388 .

Quelques-uns de ces noms sont manifestement égyptiens, d'autres trahissent une origine étrangère, nubienne ou sémitique que confirme l'aspect des momies et qui

correspond bien à ce que l'on sait de l'afflux étranger en Égypte dans toutes les classes de la société mais surtout peut-être parmi la plèbe cosmopolite de la rive gauche de Thèbes à cette époque.

La répression des révoltes de Nubie et l'expulsion des derniers pasteurs ont alors doté la capitale d'un grand nombre d'esclaves.

Il est remarquable que trois groupes de noms se partagent l'ensemble des tombes de l'est : les Égyptiens , , les Sémites probablement descendants d'Hyksos; , , , prisonniers libérés; enfin les Nubiens , , , .

LES LINCEULS.

Nous savons que sous la XVIIIe dynastie au moins la coutume était de recouvrir d'un linceul de lin pourpre teint au carthame ou blanc écru () les cercueils et certains objets du mobilier funéraire après leur placement dans le caveau. Les découvertes de la tombe de Tout-Ankh-Amon à la Vallée des Rois, de l'architecte Kha, du Sotem ash Sen Nefer à Deir el Médineh l'avaient démontré déjà; les découvertes des tombes du cimetière de l'est le confirment. Tous les cercueils d'adultes des tombes inviolées sont drapés dans une grande pièce de lin écru, jetée sur eux et les recouvrant en entier [1].

C'est une étoffe généralement fine (), intermédiaire entre la mousseline et la toile, assez transparente, tissée d'une seule pièce, mesurant en longueur de 4 m. 30 à 4 m. 80 et en largeur de 1 m. 05 à 1 m. 35. Les dimensions 4 m. 80 × 1 m. 35 sont les plus fréquentes. Les bords de la pièce sont souvent ourlés dans le sens de la plus grande longueur, d'un seul côté ou des deux côtés. Parfois une des extrémités est munie d'une frange, l'autre d'une lisière, parfois aussi les deux extrémités sont ourlées [2]. Les franges ont de 0 m. 05 à 0 m. 10 de longueur, elles ne sont pas travaillées mais seulement à fils tirés. Les lisières sont tissées de même teinte que le voile entier ou tissées au fil bleu formant un ou plusieurs lisérés parallèles de largeur variée. Le tissu est sans apprêt, sans marque brodée comme signe de propriété, sans inscription ni représentation d'aucune sorte. Ce ne sont pas toujours des pièces d'étoffe neuve spécialement destinées à l'emploi de linceuls, quelques morceaux cousus, quelques reprises, quelques traces d'usure et quelques maculatures indiquent une

[1] Carter et Mace, *The tomb of Tut ankh Amen*, vol. I à III.
— Schiaparelli, *Relazione sui lavori della Missione archeologica italiana in Egitto. Esplorazione della Necropoli di Tebe, La tomba di Kha.*
— *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art*, 1934-1935, p. 20, fig. 2.
— Carnarvon et Carter, *Five years....., op. cit.*
— *Rapport de fouilles. Deir el Médineh*, 1928. Tombe n° 1159.

[2] Voir plus loin p. 58. *La toilette, les vêtements*; ce qui est dit des pièces de lin.

autre destination antérieure; mais sauf le cas d'exceptionnelle pauvreté du défunt les linceuls des cercueils semblent en règle générale n'avoir jamais eu d'autre usage et avoir été achetés exclusivement pour les funérailles.

Il n'en est pas de même des suaires multiples qui enveloppent les momies et qui alternent avec les enroulements de bandelettes pour former une carapace de plusieurs épaisseurs de chaque espèce de linge. Ces suaires, de finesse variable sont souvent rapiécés et il est visible qu'ils ont préalablement servi de vêtements aux vivants.

L'AMEUBLEMENT.

1° Les lits. — Tous les lits découverts dans les puits funéraires des tombes du cimetière de l'est sont du même type *angareb* et ils ont été employés par les vivants avant d'être enterrés avec les morts. Il est possible qu'ils aient rempli leur rôle jusqu'au trépas de leurs propriétaires et que ce dernier rôle de couche funèbre sur

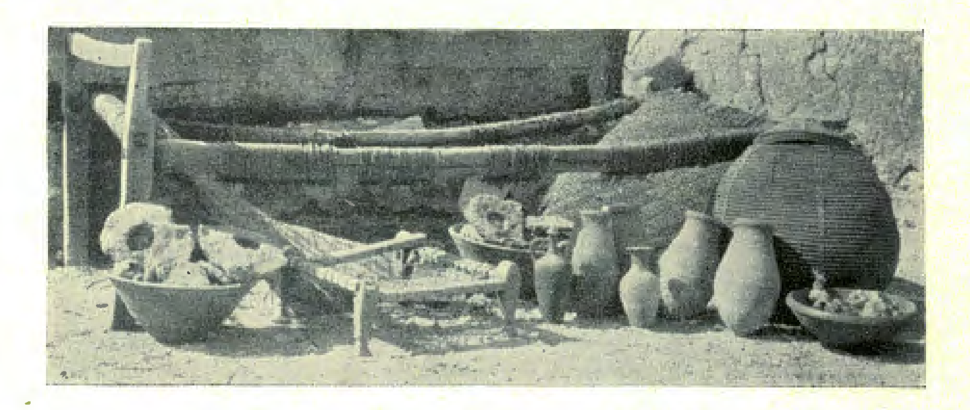


Fig. 19. — Lit *angareb* de la tombe n° 1377.

laquelle ceux-ci sont retournés à leur *Ka* ait engendré la coutume de leur enfouissement afin qu'ils ne puissent servir à personne autre après eux.

Le sommeil et la mort ont la même valeur significative vis-à-vis de la théorie du *Ka* et tout ce qui touche à l'un et à l'autre devient de ce fait associé intimement à l'existence de ce double de la personnalité humaine.

Les lits sont des simples cadres de bois horizontaux sans courbure, garnis d'un cannelage de vannerie ou de treillis de cordelettes avec ou sans paroi de soutien relevée verticalement à angle droit à l'extrémité du pied du lit (fig. 19, 81, 83, 92). Ils sont supportés aux quatre angles par des piliers de bois carrés de 5 à 8 centimètres de côté, rectilignes ou travaillés et reliés entre eux par des tirants également en bois à section circulaire ou carrée. Jamais ces lits ne sont portés par des pieds de lion comme les lits exclusivement funéraires, jamais ils ne sont peints ni décorés d'aucune

façon. Le treillage de paille ou de jonc tressé affecte différents dessins; généralement c'est un lacis de brins transversaux coupés en diagonale par de longs chaînons de mailles formées par l'entre-croisement de ces brins avec les brins longitudinaux. Les cordelettes de lin sont tressées de la même manière ou bien forment une trame en damier. La hauteur de ces lits est de o m. 30 à o m. 45, la longueur de 1 m. 80 à 2 mètres et la largeur de o m. 75 environ.

2° Les chevets (fig. 20). — Nous n'avons pas trouvé de chevets en pierre calcaire dans les tombes (par contre un grand nombre dans les maisons du village) et le seul modèle de chevet en bois, en une ou plusieurs pièces, est toujours composé d'un

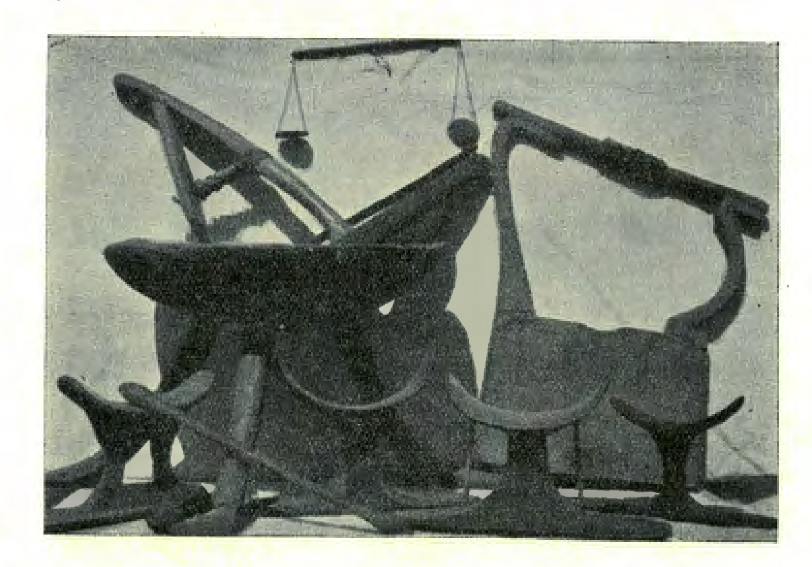


Fig. 20. — Chevets et objets divers.

support de nuque incurvé en croissant porté sur un pied colonne épannelé ou fasciculé, équilibré sur un petit plateau oblong. C'est la forme classique du chevet de bois, forme simple et rationnelle, légère et transportable, qui peut sans inconvénient être posée sur un lit de paille ou de corde tressée, tandis que les chevets de pierre sont destinés par leur poids à reposer sur une natte ou directement sur le sol. Pour cette raison les chevets de pierre ne bougent pas de la maison quand les chevets de bois peuvent être emportés en voyage et accompagner le défunt dans sa tombe.

Le bois employé pour les chevets est tantôt l'acacia, tantôt le cèdre ou le sycomore, tantôt enfin un bois très léger et blanc comme le pin[1]. Certains chevets ont beaucoup servi et conservent sur l'appui-nuque une croute de graisse et de crasse qui témoigne d'un long usage; d'autres semblent avoir été fabriqués seulement pour leur destination funéraire et sont tout neufs; quelques-uns sont brisés en plusieurs

[1] Cf. G. Jéquier, *Frises d'objets* : «Les chevets», p. 235 à 238.

morceaux sans qu'on puisse voir dans ce fait un rite particulier. Dans de nombreux cas le chevet manque parmi les pièces du mobilier mortuaire et l'on ne peut en attribuer le motif à aucune différence de sexe ou de situation du défunt.

Cependant sur les trois chevets que nous avons trouvés dans les tombes il y en avait deux dans des tombes contenant des hommes et un seul dans une tombe qui ne contenait qu'une femme. Ils n'ont ni décoration, ni inscription ni marque de propriété. Un des chevets est d'un type un peu différent des deux autres en ce que le pied-colonne y est remplacé par deux petits montants séparés par un évidement carré, s'engageant par des tenons dans les mortaises de l'appui-nuque et du plateau de sustentation. Des chevilles assurent l'assemblage de ce chevet composé de quatre pièces.

3° Les nattes. — Pour le repos, les lits de bois n'étaient point d'un usage général et les nattes qu'on étendait sur le sol devaient être le moyen de couchage le plus répandu, au moins chez les gens du peuple, comme elles le sont encore de nos jours en Égypte. Les six nattes trouvées dans les tombes sont de trois modèles différents. Le plus simple (fig. 90), en paille d'alfa ou en jonc est composé d'une seule épaisseur de brins longitudinaux de la longueur de la natte liés de place en place, tous les trente centimètres environ par des bandes d'un pouce de largeur faites de brins transversaux passant alternativement sur et sous les brins longitudinaux.

Le second modèle est traité comme la vannerie des cannages de lits en paille et arrêté sur ses bords latéraux par une chaînette.

Le troisième modèle (fig. 26, 114, 115, 99) de facture très soignée est fait de brins transversaux de jonc croisant avec une grande variété de dessins les brins longitudinaux de ficelle de lin. Sur cette lice dont les deux extrémités forment une frange de quelque cinq centimètres, les joncs de la chaîne s'entrelacent comme dans une tapisserie et sont souvent de couleurs différentes qui donnent des figures géométriques, carrés et losanges, parfois seulement sur les bords, parfois sur toute l'étendue de la natte.

Les dimensions sont de o m. 75 de largeur et de 1 m. 72 à 2 mètres de longueur. Les deux exemples du troisième modèle ont été trouvés, l'un absolument neuf, roulé sur une chaise et enveloppant un faisceau de cannes de promenade; l'autre, usagé, dans le cercueil et enveloppant la momie. Les exemples des deux premiers modèles étaient dans l'intérieur des puits funéraires avec les lits ou à la place de ceux-ci.

4° Les chaises et les tabourets (fig. 21 à 25). — Ces objets mobiliers qui sont quelquefois à l'état neuf ce qui ne veut pas dire qu'ils aient été faits pour la tombe spécialement, n'ont d'ailleurs aucun des caractères des meubles funéraires, sortes de simulacres parfaitement inutilisables dans la vie courante. Ils ont, pour la plupart, fait partie de l'ameublement de la maison et ils portent les traces d'un long emploi. Ceux qui ont été trouvés dans les puits étaient généralement brisés, peut-être par le

poids de la terre entassée sur eux, peut-être aussi volontairement en vertu de quelque coutume.

Dans l'intérieur d'un caveau même, une chaise à dossier était en morceaux à côté de deux autres absolument intactes (tombe n° 1389).



Fig. 21. — Chaises et tabourets.

La forme des pieds de ces chaises et tabourets montre bien qu'ils ont été faits pour des vivants (ce ne sont pas des pieds de lion) et la construction assez légère de ces sièges montre également que ce ne sont pas des sièges de travail comme ceux qui sont construits tout en bois (tombe n° 1379) ou en pierre calcaire (maisons du

village) ni non plus des sièges de chapelles comme les stalles de calcaire gravé maçonnées dans les banquettes des salles capitulaires d'oratoire de confréries.

On ne trouve pas des chaises et des tabourets dans toutes les tombes et, dans celles qui en contiennent, leur nombre n'est pas égal à celui des morts. Ainsi dans la tombe n° 1379 qui contenait les corps d'un homme et d'une femme on trouva cinq sièges dont un lourd tabouret tripode en bois, une chaise basse de bois et paille à dossier de bois, un haut tabouret et deux tabourets bas de bois et paille; dans la tombe n° 1389 qui abritait le corps d'un homme seul il n'y avait pas moins de trois sièges : deux chaises en bois et paille à dossier de bois dont une était brisée et un haut tabouret neuf en bois et paille. Par contre la tombe n° 1382 où reposaient un homme et deux femmes ne contenait aucun siège, et comme on ne peut pas dire qu'ils étaient peut-être trop pauvres pour posséder chez eux le moindre tabouret, étant donné l'abondance et la richesse relative du reste de leur mobilier, il faudrait en conclure que l'enfouissement de tels objets n'était pas un rite jugé obligatoire pour assurer le bonheur de leurs *Ka*. La présence ou l'absence de sièges dans les tombes nous amène à constater qu'ils manquent surtout chez les femmes, qu'ils se trouvent parfois chez les adolescents (tombe n° 1372), que les chaises à dossiers se rencontrent principalement là où des hommes sont enterrés et enfin que les tabourets bas sont fréquents auprès des cercueils de femmes. Faut-il en déduire que, dans la maison, l'homme avait le privilège de s'asseoir sur des sièges plus élevés que la femme [1] ou que la différence de leurs occupations demandait que la femme, pour les travaux domestiques : filage, tissage, et les fonctions maternelles, fût de préférence presque accroupie près de terre, sinon sur la terre même? Les représentations des scènes de la vie privée nous apprennent que l'une et l'autre raisons sont conformes à la réalité. L'homme employait des sièges bas de bois ou de pierre pour son travail; mais il trônait pour ainsi dire sur des sièges élevés lorsqu'il jouait son rôle de maître de maison, de chef de famille, de supérieur hiérarchique d'une administration ou d'inspecteur d'un domaine.

Les chaises et les tabourets sont à fond de vannerie, de cordes ou de lacets de cuir. Ces trois genres figuraient dans les tombes de l'est. Le cannage de paille admet deux variantes : la croisée des brins en fougère et la croisée en diagonale (fig. 22). Le lacis de cordelettes est en damier; par chevauchement alterné de groupes de quatre fils. Le treillage de cuir est tantôt simple c'est-à-dire par entrelacs de deux brins perpendiculaires ou composé c'est-à-dire par croisements de deux brins parallèles aux bords avec deux brins diagonaux.

Les pieds des tabourets bas ont à peine o m. 15 à o m. 20 de hauteur, ils sont à section carrée, tout droits ou moulurés à leur extrémité inférieure, arrondis dans un seul sens ou dans les deux à leur sommet qui dépasse le fond du siège, et ils n'ont

[1] *Rapport 1924-1925*, p. 74, fig. 51. Tombe n° 340 du début de la XVIIIe dynastie.

pas de barreaux pour maintenir leur écartement. Le cadre du siège est fixé aux pieds par des tenons qui s'encastrent dans des mortaises superposées à angle droit, les tenons traversant toute l'épaisseur des pieds ce qui décale insensiblement le niveau du fond mais assure une solidité plus grande que des mortaises à même hauteur et forcément moins profondes de moitié, étant donné l'absence de tirants ou d'équerres.

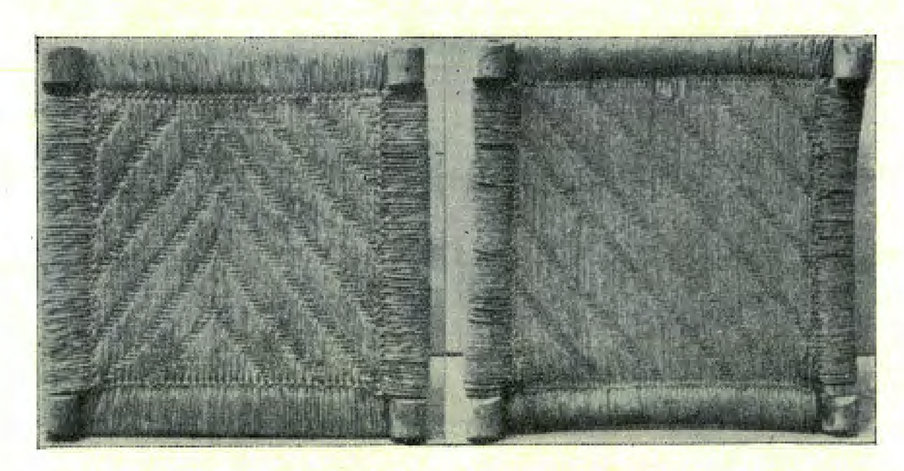


Fig. 22. — Tressage en fougère et en diagonale (photo de M. W. Segal).

Les pieds des chaises sont construits de même façon, ils sont aussi carrés, simples ou moulurés (fig. 23), ils dépassent de leur tête arrondie le fond du siège, mais en raison de leur hauteur ils sont reliés par des barreaux à quelques centimètres au-dessus du sol. Les dossiers de bois légèrement incurvés dans le sens horizontal pour épouser la forme du dos, sont faits à claire-voie par de larges barres verticales assemblées dans les barres horizontales ou plus simplement par le prolongement des pieds arrière et deux planches courbes horizontales réunies ou non en leur centre par un montant vertical (fig. 24).

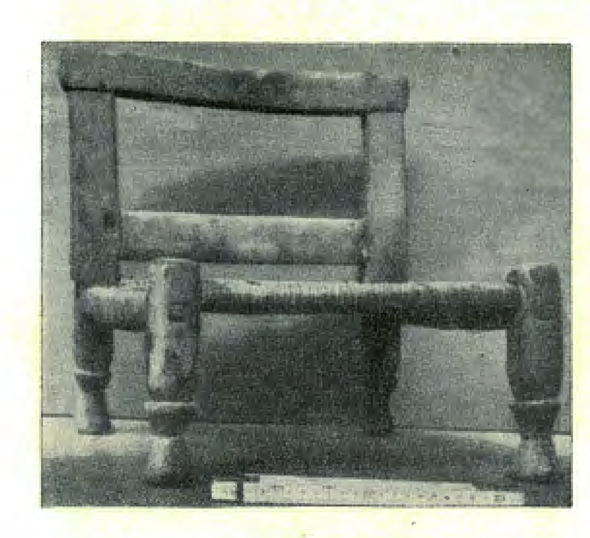


Fig. 23. — Chaise basse (photo de M. W. Segal).

Le siège tripode tout en bois de la tombe n° 1379 est formé d'une bille rectangulaire de cœur de sycomore de 0 m. 10 d'épaisseur, 0 m. 32 de largeur et 0 m. 43 de longueur. Ses trois pieds sommairement équarris s'engagent en oblique dans les mortaises qui traversent de part en part la tranche épaisse du siège et divergent ainsi en dehors pour la stabilité de ce meuble assez lourd par lui-même sans qu'on y ajoute le poids d'un homme.

L'insertion triangulaire des pieds est conçue de telle sorte que deux sommets du triangle sont près d'un des bords de 0 m. 32 du siège et l'autre sommet près du

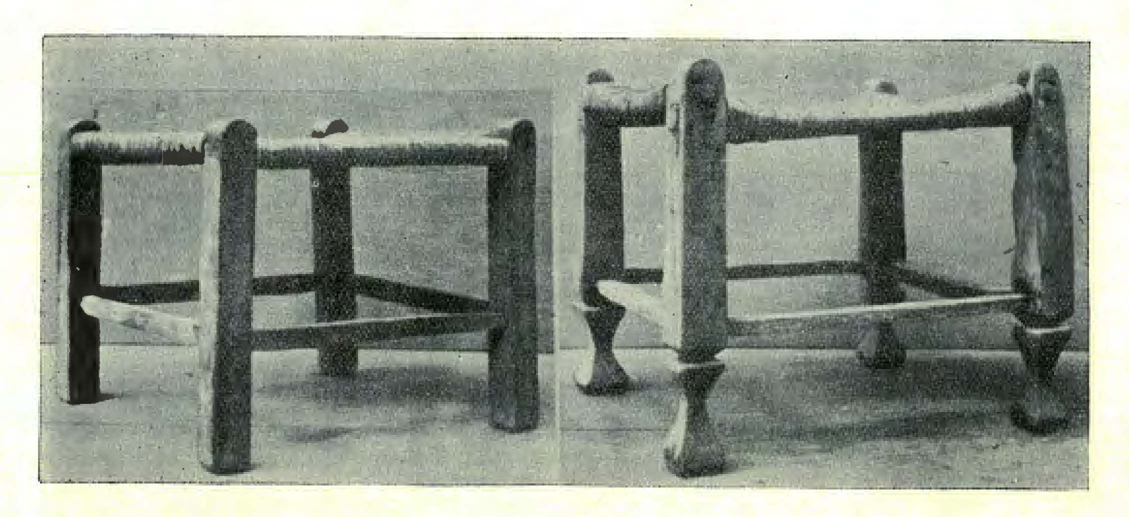


Fig. 24. — Hauts tabourets (photo de M. W. Segal).

centre du bord opposé, car l'équilibre eut été plus précaire dans le cas de la disposition de ce triangle avec sa base près d'un des grands bords de 0 m. 43.

La facture fruste de ce siège peut le faire prendre pour un billot ou un établi plutôt que pour un tabouret. Sa robustesse a pu lui valoir un double emploi, car sa hauteur totale, de 0 m. 44, se prête à tous les usages; mais il semble bien qu'il appartient à la catégorie des sièges de travail et il se différencie en cela de tous les autres moins solidement fabriqués (fig. 25).

Les tabourets bas et la chaise basse mesurent 0 m. 15 à 0 m. 20 de hauteur, les chaises et hauts tabourets ont 0 m. 40 à 0 m. 45 sans dossier.

5° Les corbeilles en vannerie (fig. 26). — Nous n'avons trouvé aucun de ces coffres de ménage dans lesquels on enfermait la lingerie, les objets de toilette, les outils et les petits instruments de cuisine, voire même les provisions alimentaires; mais seulement quelques petits coffrets pour les parures féminines et les fards qui seront décrits au chapitre de la toilette. Jusqu'à un certain point les coffres étaient remplacés dans les maisons par des corbeilles dont la forme et la taille s'adaptaient à tous les usages [1]. Les mieux façonnées, en matériaux choisis et souvent diversement colorés, remplissaient le même rôle que les coffrets à bijoux dans les gynécées.

Nous avons vu aussi que pour les enterrements d'enfants en bas âge les corbeilles de vannerie neuves ou usagées, étaient employées comme cercueils.

[1] H. H. Bobart, *Basketwork through the ages.*

Toutes les tombes du cimetière de l'est étaient pourvues de paniers en nombre plus ou moins grand dont les uns semblaient être des cadeaux funéraires fraîchement fabriqués et les autres des pièces mobilières de la demeure, ayant servi assez longtemps.

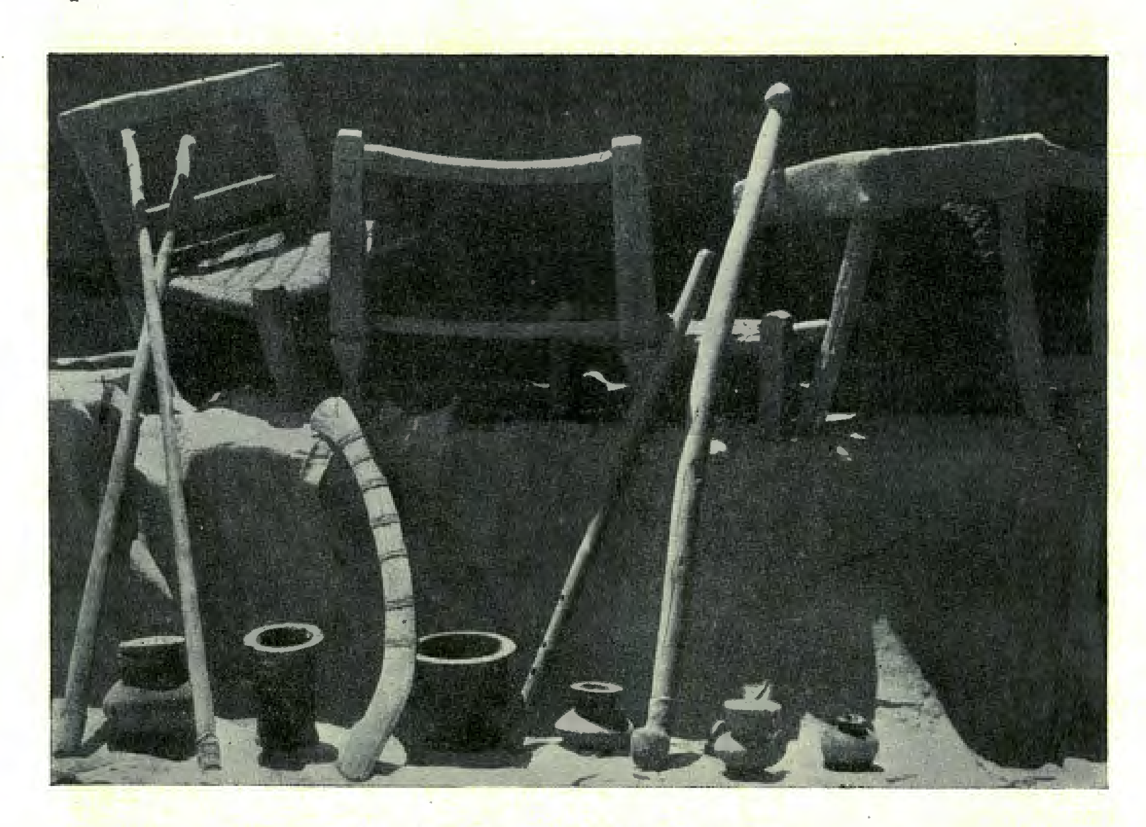


Fig. 25. — Chaises, tabourets et objets divers.

Au point de vue de la matière employée on constate que la carcasse de nervures est faite de tiges de jonc dont la flexibilité à l'état frais se prête à toutes les courbures et que le cannage est fait avec les feuilles découpées en rubans du palmier dattier (*phœnix dactyliphère*) et surtout du palmier doum (*hyphæne thebaïca*). En Haute-Égypte où celui-ci est plus répandu, la vannerie l'emploie de préférence à l'*asir* et au papyrus.

Pour les corbeilles et les nattes plus précieuses, de travail serré et polychrome, on a recours aux souchets de Nubie et du Pount et aux joncs de Djahi (Phénicie) colorés au jaune de henné, au bleu d'indigo et au rouge de carthame. Au point de vue de la forme, de la grandeur et de l'emploi des corbeilles on peut distinguer les catégories suivantes :

1° La forme ronde très évasée à la base (fig. 26, n° 1), dont le diamètre diminue progressivement en montant vers l'orifice supérieur ce qui donne à cette panse renflée du bas l'aspect piriforme tronqué du haut. Le fond est plat et, pour les plus

grandes corbeilles susceptibles de transporter des charges pesantes et de poser directement sur le sol ce fond est renforcé en dessous par deux barres isolantes de bois assemblées en croix.



Fig. 26. — Vannerie. Corbeilles et natte.

Partant du centre du fond et grimpant tout le long de la panse jusqu'à l'ouverture, six côtes nattées en épine assemblent entre eux les cercles de diamètres croissants puis décroissants de la carcasse par lesquelles la rigidité de la forme du panier est maintenue. Ces chaînes de résistance et de liaison indispensables ajoutent leur action au travail de vannerie qui recouvre les cercles de l'ossature de brins passés alternativement en dehors et en dedans de la panse. A quelques centimètres de l'orifice, à

l'intérieur du panier, la saillie formée par un ou deux cercles de supplément sert à arrêter le couvercle qui est souvent une sorte de simple chapeau légèrement conique et aplati avec six arêtes semblables à celles de la panse et qui parfois est muni d'un bord vertical rentrant à force dans l'ouverture jusqu'au bourrelet d'arrêt.

Par le moyen de quatre ficelles partant du sommet de la panse et se rejoignant au sommet du couvercle où elles se nouent et sont cachetées d'un sceau d'argile frappé d'un cartouche de chaton de bague, ces corbeilles sont censées mises à l'abri des indiscrétions. L'intangibilité de ce genre de fermeture d'un ordre plus moral que réel n'a pas empêché le bris des scellés et le vol des objets contenus dans beaucoup de corbeilles. Ces actes sont certainement imputables aux fossoyeurs et non à des visiteurs clandestins d'autrefois puisque les tombes sont restées inviolées depuis le dernier enterrement jusqu'à nos jours.

Les plus grands paniers ronds mesurent en moyenne o m. 26 de hauteur (o m. 33 avec le couvercle), o m. 32 au plus large diamètre et o m. 25 à l'orifice.

Ils contenaient généralement des paniers plus petits, des coffrets à bijoux, des accessoires de toilette, des pièces d'habillement, des chaussures, des vases à onguents et à kohol, des godets d'argile et des sachets de fruits et de grains, des aliments variés : pains, viandes, légumes, fruits et grains; des vases de faïence bleue, des outils, des objets divers : miroir, balance, etc. En résumé on ne peut catégoriquement assigner un contenu spécial à une forme déterminée de contenant; ce n'est qu'un rapport de volume entre l'un et l'autre qui semble avoir dicté l'affectation d'une corbeille à une espèce d'objets. L'emploi funéraire des paniers de toutes formes n'implique en aucune façon son utilisation dans la vie domestique et il est fort probable que la destination n'était pas toujours conditionnée par la forme, la taille et la matière du récipient.

2° La forme ronde tronconique (fig. 26, n° 2), variante de la précédente mais réservée à des paniers de plus petite taille confectionnés en paille d'alfa. Il se pourrait que l'usage en eut été purement funéraire, pour la plupart d'entre eux au moins, et qu'ils aient constitué le réceptacle d'un présent traditionnel d'aliments fait au défunt par un parent ou un ami, car l'état de neuf et les faibles dimensions de beaucoup de corbeilles de cette forme, parlent en faveur de cette hypothèse. De même, la fragilité de la matière employée ou le genre parfois sommaire de la fabrication les classeraient volontiers parmi les pièces de l'équipement des morts, les simulacres en trompe-l'œil incapables d'usage un peu long ou d'usage réel chez les vivants.

3° La forme cupulaire (fig. 26, n° 3), différente des deux précédentes en ce que ses bords verticaux donnent le maximum diamétral à l'orifice supérieur tandis que ce maximum est atteint chez les autres presque à la base.

Cette forme de bol à fond plat s'adapte plus spécialement aux paniers de dimensions réduites (hauteur o m. 10 à o m. 15, diamètre maximum o m. 15 à o m. 20) et aux matériaux tels que le jonc qui se prêtent mieux que la paille d'alfa à des travaux fins et variés par la disposition des fibres et leur coloration artificielle. Le décor polychrome, les dessins de la vannerie en font des récipients plus estimés, voire plus coûteux que d'autres et pour ce motif destinés de préférence à contenir les bijoux et parures, les instruments de toilettes et les petits objets précieux.

Vu leur taille exiguë ces corbeilles ne sont pas renforcées par des côtes. Il en est de même de leurs couvercles. Les teintures employées sont le plus souvent le bleu pâle turquoise, le rouge et le jaune foncé.

4° La forme ronde, large, plate et peu élevée (fig. 26, n° 4) analogue à celle d'un plat creux muni d'un couvercle (diamètre o m. 25, hauteur o m. 06) en paille de jonc ou d'alfa. Ce genre de panier paraît avoir surtout contenu des aliments tels que : noix de doum, dattes, grenades, raisins. Pourtant certains d'entre eux, d'un diamètre moindre et d'une hauteur plus grande, tenant pour la forme à la fois de la coupe et du plat, sont traités en vannerie polychrome et ont servi à conserver des objets de toilette : peignes, rasoirs, pots de fards, mèches de cheveux, colliers et bracelets de perles.

5° Une forme identique à la précédente mais sans couvercles et à bords moins élevés en paille d'alfa. Ces corbeilles plates contenaient des pains, des galettes, des gâteaux et semblaient donc réservés aux travaux de boulangerie soit pour faire lever la pâte avant la cuisson, soit pour présenter le pain aux repas des vivants et aux festins funéraires.

6° La forme allongée, vaguement elliptique (fig. 26, n° 5), en jonc polychrome ou en alfa, avec ou sans côtes suivant la matière employée, munie d'un couvercle. Les bords sont verticaux pour les plus petits tandis que les plus grands ont la panse renflée et côtelée comme leurs couvercles, quand ceux-ci sont plats. Quelques couvercles de jonc finement tressés sont en dos d'âne à deux versants de part et d'autre d'une arête centrale. Ces corbeilles semblent avoir joué le rôle de nécessaire de toilette et de couture pour les femmes mais elles renfermaient aussi parfois des aliments et surtout des fruits desséchés.

7° Auprès des formes précédentes qui admettent de nombreuses variantes se présentent deux spécimens de fabrication plus rare; l'un (fig. 26, n° 6) en forme de bouclier égyptien, ellipse tronquée à l'une des extrémité (cette grande corbeille de o m. 22 de hauteur et de o m. 50 de longueur et de o m. 25 de largeur, contenait une pièce d'étoffe remplie de terre et de cailloux dégageant un parfum d'encens); l'autre (fig. 26, n° 7), faite comme la première en paille d'alfa et partagée aussi par des chaînettes de renforcement, est un haut panier à section horizontale carrée, légèrement plus grand à la base qu'au sommet, fermé d'un couvercle un peu pyramidant divisé par des côtes en étoile. Ses dimensions sont : hauteur o m. 35, largeur à la

base 0 m. 28, au sommet 0 m. 25. Cette corbeille contenait des objets de toilette et de parure et quelques fruits : doums et grenades, le tout renfermé dans deux petits paniers ronds.

8° Bien qu'apparenté par la forme à la catégorie des corbeilles, un récipient de la tombe n° 1372, confectionné non plus en vannerie mais en cartonnage stuqué et peint, paraît avoir rempli le même office qu'un petit panier d'une espèce plus précieuse, pour contenir des parures féminines ou des accessoires de toilette. Il a été trouvé vide parce que, sans doute, son contenu avait été dérobé au moment des funérailles.

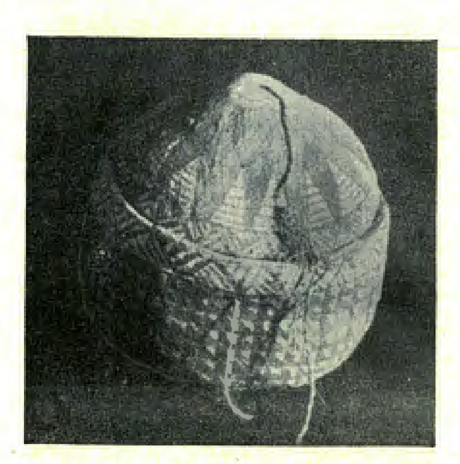


Fig. 27. — Cassette ronde en carton stuqué.

C'est à vrai dire un genre de petit coffret cylindrique coiffé d'un couvercle conique qui doit, à première vue, son aspect de corbeille à l'exploitation d'un concept floral par stylisation d'un calice de lotus. Le couvercle reproduit en effet dans sa forme et sa décoration rayonnante de sépales et de pétales diversement colorés une fleur de lotus épanouie et renversée. Quant au corps même du récipient, il affecte l'aspect d'une natte polychrome roulée en cylindre. Les dimensions de l'objet sont : diamètre 0 m. 15, hauteur, couvercle compris 0 m. 15 (fig. 26, n° 8 et fig. 27).

6° Les sellettes et les cassettes en papyrus (fig. 28). — Certaines tombes contenaient une ou plusieurs sellettes de roseau qui par la fragilité de leur matière et la



Fig. 28. — Sellettes et cassettes.

précarité de leur fabrication ne pouvaient avoir qu'un emploi de très courte durée et par conséquent devaient être réservées à un usage funéraire limité à la longueur

des obsèques. Ce sont des sortes de petits plateaux rectangulaires à bords verticaux relevés supportés par quatre pieds faits de tiges creuses de roseau de 0 m. 20 de hauteur. Les plateaux sont formés eux-mêmes de deux cadres en tiges de roseau reliés par des rubans de moelle de papyrus qui constituent les parois des côtés et du fond. Il est évident que cette construction légère rendait les sellettes peu susceptibles de servir aux usages domestiques.

D'autre part il est plus que probable que leur état de complète dessiccation actuel n'était point celui dans lequel on les employait. Sans nul doute ces sellettes destinées à ne servir qu'une fois pour l'offrande d'un présent alimentaire à un défunt, parent ou ami, étaient fabriquées hâtivement avec des matériaux encore verts, des roseaux fraîchement coupés dans les marais. Outre la valeur symbolique qu'elles prenaient ainsi de leur origine aquatique et de la couleur verte de la végétation, elles devaient une solidité relative à leur état de fraîcheur, ce qui leur permettait de supporter le poids des noix de doum dont on les remplissait. Ces noix qui venaient peut-être d'être cueillies et qui contenaient encore un suc liquide propre à calmer la soif, étaient elles-mêmes un don symbolique imposé par les coutumes funéraires de l'époque; on en trouve aussi bien dans les tombes des rois comme Tout Ankh Amon que dans celles des gens de la plèbe comme les morts qui nous occupent.

Les sellettes de roseau mesurent 0 m. 20 de largeur, 0 m. 30 de longueur et elles sont presque toujours montées sur quatre pieds.

7° Les coffrets (fig. 29). — Les coffrets à bijoux qui font partie du mobilier de quelques tombes sont de petites cassettes rectangulaires en bois léger formées de six planchettes assemblées à la colle sauf celle du couvercle à glissière, mobile dans les rainures de glissement creusées dans les grandes parois latérales. Ces coffrets sont simples ou doubles, c'est-à-dire à un ou deux compartiments jumelés, ils sont sans pieds ou montés sur quatre petits pieds à l'imitation des grands coffres de ménage; ils n'ont pas de décoration peinte mais une décoration faite de plaques longues et minces d'os ou d'ivoire ornées de petits cercles gravés qui sont collées sur le couvercle en guise de cadre. Les couvercles à tiroir portent à leur partie antérieure un bouton en relief qui correspond à un autre semblable fixé sur la paroi verticale pour assurer comme dans les grands coffres la fermeture par un lacet scellé. A leur extrémité opposée est collée une petite pièce de bois formant buttoir d'arrêt qui empêche le couvercle de sortir entièrement du coffret parce que au bout de sa course dans les rainures de glissement le couvercle se trouve retenu par la butée de cette pièce légèrement en

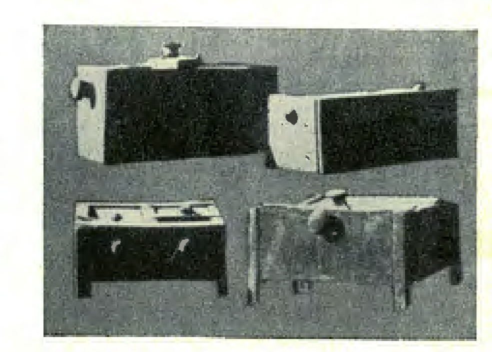


Fig. 29. — Coffrets.

relief contre le quatrième côté du cadre formant pont. Un coffret simple mesure environ o m. 15 de longueur, o m. 08 de largeur et de hauteur; un coffret double a o m. 15 de largeur. Les pieds mesurent o m. 05 de hauteur.

Les coffrets sont des objets mobiliers des maisons ayant servi aux vivants, ils portent les traces d'un long usage. On devait y enfermer les parures des femmes : colliers, bracelets et bagues et aussi les onguents et le kohol mais ils ont tous été trouvés ouverts et vides sauf quelques perles, scarabées et objets de toilette sans valeur.

LA TOILETTE.

LES VÊTEMENTS.

Un certain nombre de grandes pièces de lin épaisses comme la toile ou fines comme la mousseline (lin *mahi* et lin *nswt*), garnies de franges sur leurs quatre bords, qui se trouvaient dans les cercueils ou qui enveloppaient les momies, doivent certainement être classées, non point parmi les suaires et les linceuls mais parmi les vêtements féminins de la catégorie des voiles et des châles et même des robes. Il suffit en effet d'un rectangle d'étoffe de moins de 2 mètres de longueur et de 1 mètre de largeur pour constituer, avec une ceinture du même tissu, frangé aux extrémités, l'habillement complet d'une femme du Nouvel Empire. A partir du milieu de la XVIIIe dynastie et plus spécialement à l'époque ramesside, les fresques, les bas-reliefs et les statues fournissent de nombreux exemples de ces robes transparentes et calamistrées visiblement composées d'une seule pièce de lin partout bordée d'un effilé. Développée d'abord dans toute son étendue en arrière du dos, par la femme placée debout, les bords verticaux étaient ensuite ramenés en avant, sous les bras, jusqu'à se joindre et même se chevaucher, puis fixés au-dessous des seins par la ceinture nouée à bouts flottants et retombants sur le ventre, enfin les deux coins supérieurs rabattus en pointes et attachées sur la poitrine, comme un châle, drapaient le buste et formaient à mi-bras deux manches larges en toit de pagode (fig. 30).

Au début de la XVIIIe dynastie, c'est-à-dire au temps auquel appartiennent nos tombes, la mode féminine n'avait pas encore il est vrai, généralisé l'emploi de semblables robes, donc les grandes pièces de lin fin servaient plutôt de voiles dans lesquels on s'enveloppait pour la nuit. L'état de ces étoffes au moment de leur trouvaille montre bien par leur usure et leurs reprises, qu'elles avaient été portées longtemps.

L'une d'elles (fig. 31, n° 2) était marquée dans un coin d'un signe conventionnel brodé à l'aide d'un fil de lin de même couleur écrue, qui devait être une marque de propriété. C'est un cercle contenant deux côtés d'un triangle inscrit (tombe n° 1388). Cette pièce neuve d'étoffe d'épaisseur moyenne, ourlée aux quatre bords, mesure 1 m. 60 de longueur, o m. 69 de largeur et était contenue dans une corbeille avec un autre chiffon usagé, un rasoir, des sandales, un sachet plein de mèches de cheveux blanc jaunâtre et des sachets de fruits.

Une chemise de lin écru (fig. 31, n° 1) et quatre pagnes en pointes semblent les seuls vêtements masculins que contenaient les tombes de l'est. La chemise est exactement du modèle de celles que portent les hommes du début du Nouvel Empire

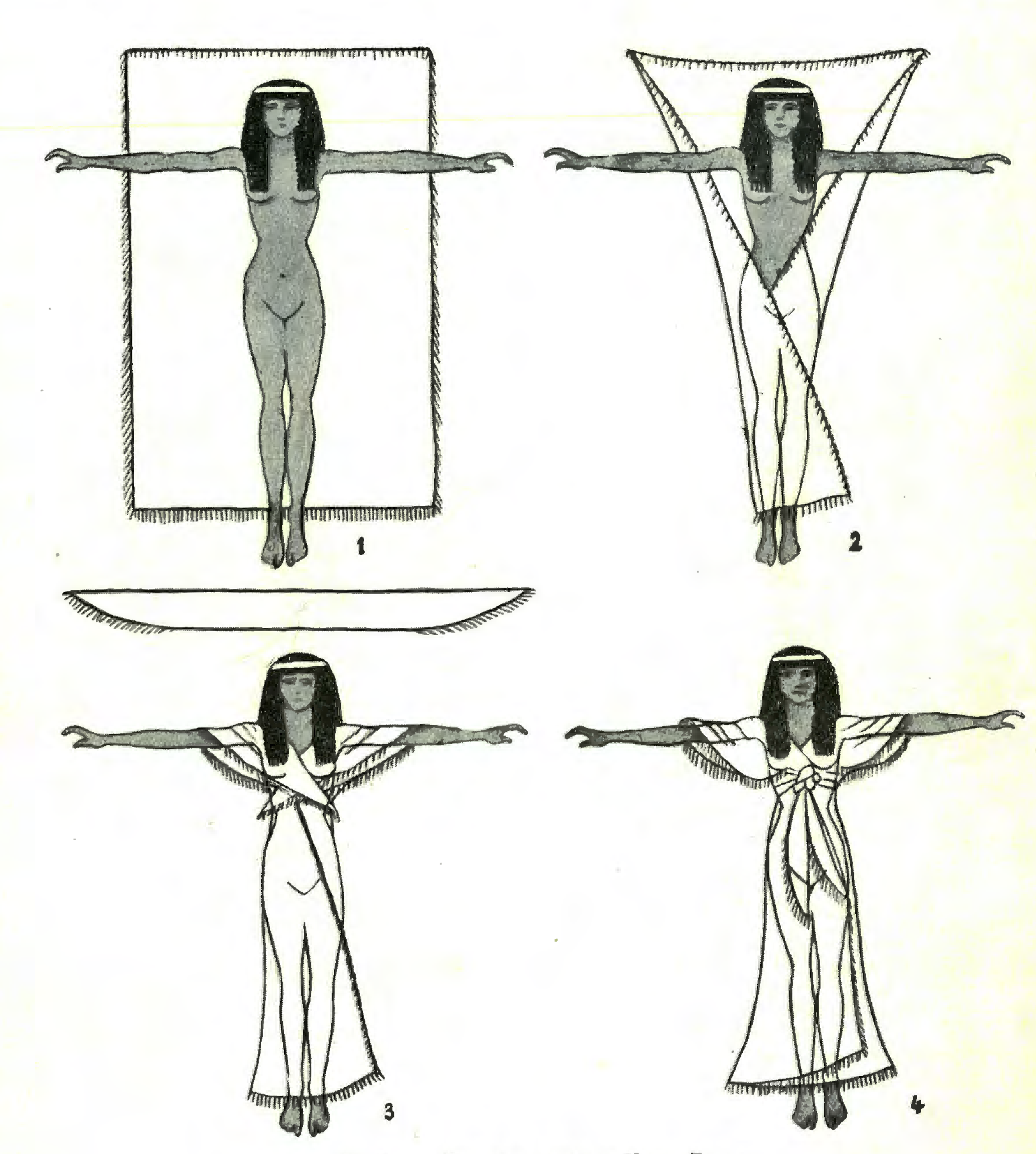


Fig. 30. — Robe d'une femme du Nouvel Empire.

sur les nombreuses représentations de cette époque : encolure découpée en cercle avec ouverture en V sur la poitrine et deux petits liens de cordonnet pour fermer ce V; point de manches ou petites manches courtes s'arrêtant au biceps, coutures sur les côtés jusqu'en bas, c'est-à-dire jusqu'à l'ourlet inférieur qui est à hauteur de

l'entre-jambes. La chemise fut trouvée à l'état de neuf, pliée dans une corbeille de la tombe n° 1379, et sa pliure en trois était semblable à celle qui est encore en usage chez les chemisiers européens.



Fig. 31. — Pièces de lingerie.

Les deux pagnes proviennent de tombes contenant des momies d'hommes sauf un pagne d'enfant trouvé dans un petit sac de toile de la tombe n° 1380 abritant seulement le corps d'une femme. Ils sont de lin écru et de forme triangulaire, faits de deux pièces symétriques cousues au milieu. Certains sont neufs, d'autres sont usagés et usés aux deux points de frottement du siège; ces derniers ont été lavés plusieurs fois et sont devenus blancs. Des pièces rapportées et des reprises en ont prolongé l'usage. Ces pagnes sont des vêtements de dessous ou de travail qui couvrent seulement le bas des reins et du ventre. Les deux plus longues pointes du triangle se nouaient

autour de la ceinture et la plus petite pointe, ramenée d'arrière en avant entre les cuisses s'attachait sur l'abdomen avec les deux autres (fig. 31, n° 3).

Avec un de ces pagnes, placé entre deux linceuls sur la momie d'homme de la tombe n° 1382 se trouvait une pièce d'étoffe de 1 m. 05 de longueur et de 0 m. 45 de largeur qui, par ses dimensions et son voisinage avec le pagne triangulaire, paraît devoir être un pagne rectangulaire dit *shenti*.

Le sac à linge de la tombe n° 1382 est une poche de lin cousue sur un des côtés et le fond et muni d'une ouverture à coulisse que ferme un cordonnet. Il contenait un pagne d'enfant et des chiffons (fig. 31, n° 4).

Dans une corbeille de la tombe n° 1370 était pliée une sorte de tapis de lin fait comme un tapis de haute laine avec de longues mèches de 0 m. 05 environ nouées dans la trame (fig. 31, n° 5). Il était de forme rectangulaire (0 m. 50 × 1 m. 50 environ) et sur un des grands côtés était cousue une corde de lin faisant cinq anneaux équidistants servant à la suspension ou à l'arrimage. Le revers de ce tapis était tissé finement et ce tissage produisait des dessins de triangles qui laissent penser que le soi-disant revers devait être en réalité le côté extérieur et visible de l'objet. Cela supposerait une destination vestimentaire réservant le côté fourré au contact avec le corps et faisant donc de cet objet une espèce de manteau ou de jupe retenue à la ceinture par les anneaux. Certains musiciens mendiants, certains pèlerins et sorciers de l'Afrique et de l'Asie portent de nos jours de semblables jupes de grosse laine ou de fourrure. Il est possible que le tapis de haute lice qui nous occupe soit un costume de ce genre porté jadis par les balladins égyptiens et qu'il ait appartenu à l'homme enterré dans la tombe n° 1370. Cette hypothèse semble plus vraisemblable que celle de voir en cet objet une couverture de lit, de divan ou une selle d'âne.

La collection d'ostraca trouvée à Deir el Médineh comprend un certain nombre de tessons et d'éclats qui contiennent des comptes de fourniture de lingeries soit tenus par un tisserand, soit, plus vraisemblablement dressés pour l'inventaire de trousseaux funéraires par un paraschiste, car cette comptabilité illustrée ne se borne pas à des dessins de pièces d'étoffes. Elle représente aussi des aliments solides (pains, concombres) et liquides (amphores à bière). Les étoffes sont représentées par des rectangles de dimensions variées suivant que ce sont des linceuls ou des bandelettes. Ces dernières n'ont pas d'effilés sur leurs bords et sont en général longues et étroites. Les autres sont garnis de franges longues sur un des petits côtés et courtes sur un des grands côtés lorsque deux d'entre eux sont effilés. Certaines pièces sont coupées en fer de hache. Les indications de quantités sont données par des points noirs ou rouges ou un chiffre en hiératique; de dimensions par un nombre de coudées : , de qualité par une mention telle que : *nswt*. Avec ces bandelettes, ces voiles et suaires, on voit aussi des pagnes en pointe triangulaire et des chemises, reconnaissables à leur encolure circulaire pourvue d'une entaille pectorale et de ses deux attaches de fermeture.

Les aliments se composent de plusieurs espèces de pains, de raisins et de concombres. Ces ostraca ne peuvent être des brouillons de listes d'offrandes; mais on doit

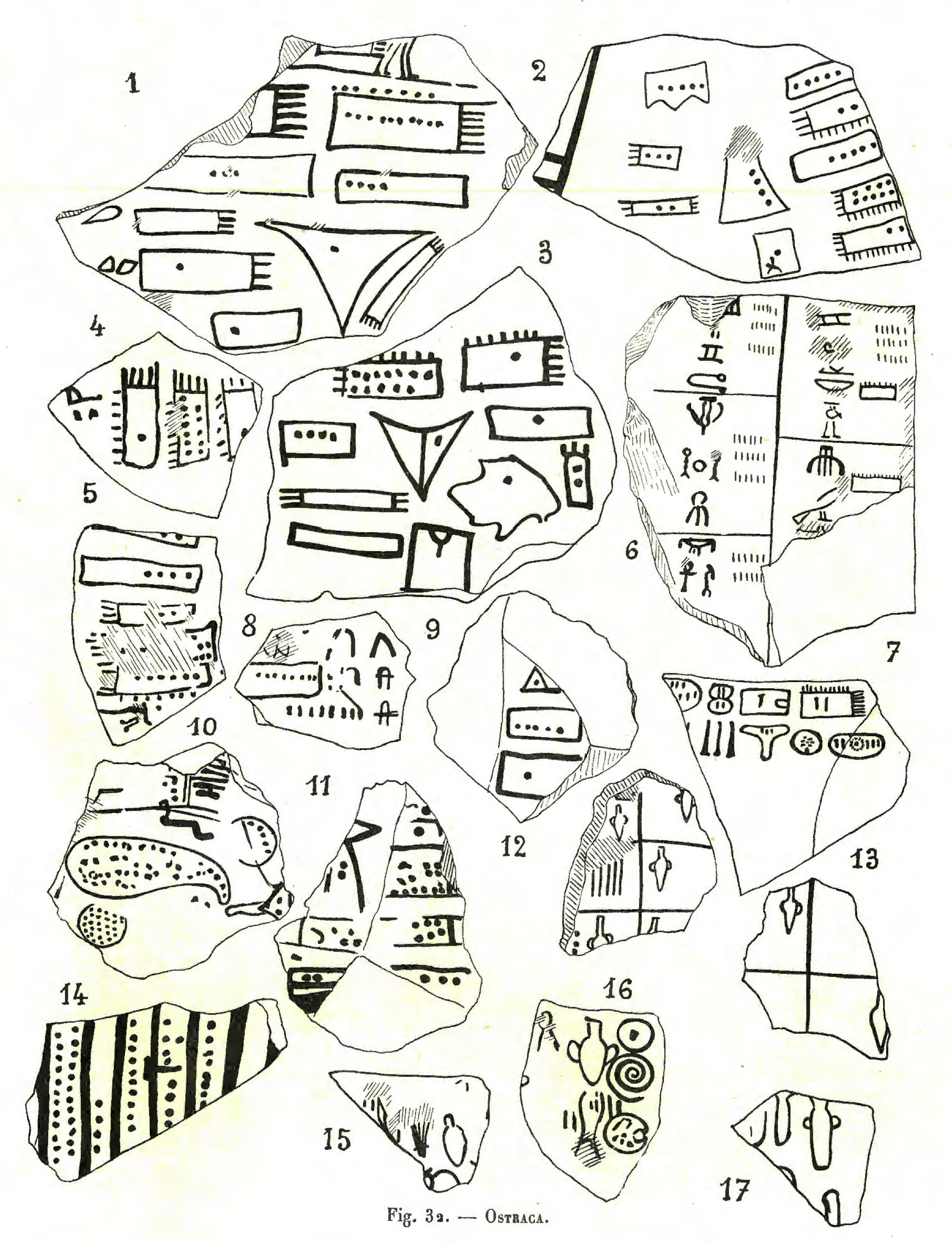


Fig. 32. — Ostraca.

les classer, avec les inventaires de mobiliers de tombes, dans cette même catégorie de documents (fig. 32).

Dans le *Rapport 1922-1923*, p. 69, fig. 17, je donnais de deux de ces ostraca une explication hypothétique dont les trouvailles d'autres tessons plus compréhensibles détruisent aujourd'hui toute valeur.

Les travaux de couture sont représentés dans quelques sépultures de l'est par des écheveaux de lin, des navettes de tissage, des aiguilles de bronze, des pelotes à aiguilles et des bobines de fil; mais on n'a pas trouvé de fuseau ni de fusaïole.

LES CHAUSSURES.

Les chaussures trouvées au cimetière de l'est sont au nombre de onze paires, dont quatre pour hommes, cinq pour femmes et deux pour adolescents. Cinq paires de sandales de cuir étaient dans les cercueils, une d'elles hors des linceuls près des pieds d'une femme, les quatre autres sous les linceuls et bandelettes, enfilées aux pieds des morts. Une paire de sandales d'enfant était posée sur le pied d'un cercueil; trois paires étaient enfermées dans des corbeilles avec des objets de toilette; une paire était posée sur une chaise avec des cannes de promenade; la dernière paire gisait à terre parmi le matériel bouleversé d'une tombe violée dans l'antiquité. Il résulte de cela que le rite du placement des chaussures aux pieds mêmes des morts existait mais n'était pas obligatoirement observé. Une preuve de sa nécessité nous est donnée par le cercueil de la tombe n° 1371 sous le pied duquel sont peintes en rouge deux sandales de cuir. Pour les allées et venues du *Ka* dans l'autre monde, les chaussures et les cannes étaient d'une utilité incontestable et c'est pourquoi elles manquent rarement dans le trousseau funéraire. On les plaçait toujours à la portée des morts, soit dans la bière, soit au-dessus, soit enfin à proximité des pieds et des mains des défunts.

Nous n'avons pas trouvé de sandales de papyrus, de palmier ou de jonc comme on en trouve chez d'autres gens de la même époque; mais sans doute d'une classe sociale différente, ou chez ceux de l'époque ramesside qui semblent, à Deir el Médineh, en avoir fait un usage plus fréquent que sous la XVIIIe dynastie.

Beaucoup de chaussures emportées par les morts leur ont servi pendant leur existence. Elles sont alors parfois à triple semelle de cuir. Beaucoup d'autres ont été fabriquées pour la tombe et n'ont qu'une seule épaisseur de cuir mince et souple trop fragile pour supporter la fatigue d'une marche un peu longue à l'extérieur.

Toutes les coutures liant entre elles les feuilles des semelles sont faites avec des lacets de cuir. Les peaux employées semblent être celles du bœuf, du veau et de la gazelle. Elles sont tannées et teintes en blanc, en rose et en vert [1].

Trois formes de chaussures se distinguent (fig. 33) :

[1] Cf. Virey, *L'industrie du cuir*, chap. IV, p. 50.

1° La sandale réduite à une semelle plus ou moins épaisse et à des attaches autour du cou de pied et entre les deux premiers orteils. C'est le modèle le plus connu et aussi le plus fréquent qui laisse le pied entièrement découvert. Pour les

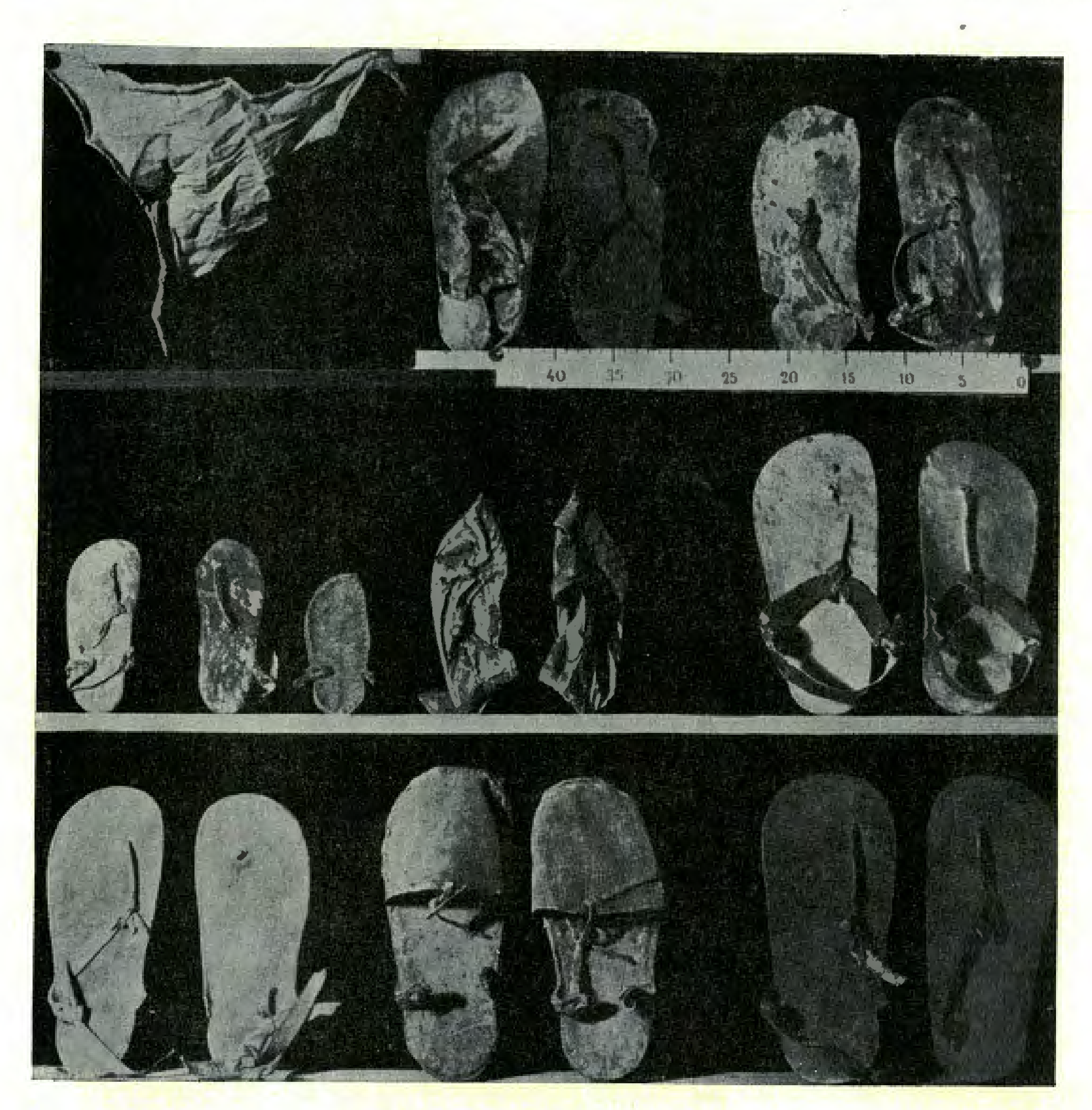


Fig. 33. — Sandales et chaussures de cuir, pagne de toile.

hommes ces sandales sont le plus souvent de cuir fauve sans teinture ou encore teintes en blanc; mais dans la tombe n° 1389 occupée par un homme seul, une de ses trois paires de chaussures était une paire de sandales avec semelle mince et attaches de cuir rose vif.

Quand la semelle est faite d'une seule feuille de cuir, les départs des attaches de la cheville font corps avec elle. Dans le cas de plusieurs feuilles il est nécessaire de renforcer ces attentes par un étrier passant sous le talon entre deux épaisseurs de la semelle. Ce renforcement peut être unique ou double ou même triple car l'effort à

vaincre est proportionnel à la rigidité plus ou moins grande de la semelle résultant de son épaisseur. Il s'ensuit que pour détruire la gêne à la marche que peut procurer l'étrier, certaines sandales ont parfois un véritable talon plat.

2° La sandale couvrant les doigts et la partie antérieure du pied à l'aide de deux pièces de peau teintes en rose et cousues au milieu de façon à emboîter exactement tout le métatarse. La couture part de la pointe vers le cou du pied où l'attache qui entoure la cheville vient se nouer. Le talon reste à nu. Ce genre de chaussure se trouvait sur une chaise de la tombe d'homme n° 1389 avec une natte, des cannes, une lyre et un chevet.

3° La sandale recouvrant tout le pied, talon compris et montant jusqu'à la hauteur des chevilles à la manière d'une pantoufle moderne. Au cours des fouilles précédentes il nous a été donné de trouver de semblables chaussures toujours destinées aux femmes et aux enfants, faites de peau très souple teinte en vert foncé sur lesquelles des ornements de cuir rose découpés à jour étaient appliqués par collage et couture autour du bord supérieur. Celle du cimetière de l'est provient de la tombe n° 1386 où fut découvert le cercueil d'un jeune adolescent auprès de deux momies d'adultes sans cercueils.

LES PARURES.

1° Colliers. — Les colliers, comme tous les bijoux portés par les Égyptiens, pendant leur vie et après leur mort, avaient, dit-on couramment, une valeur talismanique qui s'ajoutait à leur valeur d'ornementation, car leur principe fut de protéger avant de parer. Il n'est pas dit que leur but originel ait été perdu de vue à travers les siècles lorsque ce genre de décoration tellement usuel s'est démocratisé comme toute chose, et qu'il est devenu bien souvent un signe sensible de rang social, de fonction publique, de faveur royale et divine.

Les colliers trouvés dans les tombes de l'est peuvent avoir gardé tout leur symbolisme, non seulement par leur nature de lien destiné à retenir la vie dans le corps à l'un des points où elle pouvait plus facilement s'enfuir, d'après la superstition antique; mais encore par leur composition, leur forme, leur couleur et tout ce qui peut concourir à leur donner le maximum de vertu magique.

Un collier de jeune fille de la tombe n° 1372 était constitué par huit amulettes de bronze et de faïence verte enfilées (*oudja*, scarabées, lotus) dont le nombre contient peut-être en lui une indication de l'âge de l'adolescente.

Le jeune garçon de la tombe n° 1373 avait au cou un collier d'un fil de perles lenticulaires biconvexes en faïence bleue semblable au collier d'or que le pharaon donne comme distinction honorifique à ses sujets de valeur.

La femme de la tombe n° 1380 ornait son cou de deux colliers formés chacun de deux rangs de petites perles multicolores rondes de 3 millimètres de diamètre

alternant avec de petits grains d'or de même grosseur; les couleurs des perles sont le bleu lapis, le bleu turquoise, le blanc, la cornaline rose, jaune et rouge et une pâte de verre noir. Cette femme avait en outre une ceinture de perles semblables autour de la taille, des bracelets de même espèce, des bagues et des boucles d'oreilles.

Dans la tombe n° 1382 les deux femmes possédaient sur elles un collier de petits grains d'or et de cornaline rouge.

De plus il faut remarquer que les deux statuettes de bois de la tombe n° 1379 et l'*oushebti* en calcaire de la tombe n° 1371 portaient au cou, sous les bandelettes qui les emmaillotaient un fil de petites perles rondes bleu pâle et blanches faisant deux tours sur la poitrine. Une corbeille de la tombe n° 1370 renfermait entre autres choses un petit sarcophage d'argile crue grossièrement façonné abritant une mante religieuse desséchée enveloppée de bandelettes. Un collier de perles bleues entourait le sarcophage. Quelques petits vases d'onguents pour la toilette féminine, généralement importés de Crète, s'ornaient au col d'un rang de perles bleues et parfois d'un scarabée. Également des vases d'albâtre ou de pierre contenant du kohol avaient la même parure. Enfin certaines boules d'argile crue, de quelques centimètres de diamètre, que les parents et amis des défunts avaient apportées en offrande et dans lesquelles on avait enfermé soit des grains d'orge comme dans les Osiris végétants, soit des grains de raisin, des morceaux de pain et des graminées, étaient ceintes de plusieurs tours de perles bleues et blanches. Et de même, certains sachets d'offrandes alimentaires étaient noués d'un collier de perles. A ces derniers détails on se rend compte que la valeur talismanique du collier existait toujours et que les rites funéraires en ordonnaient l'emploi pour les gens, les bêtes et les choses que la nature ou la main de l'homme avaient dotés d'une vie réelle ou factice.

Ces colliers avaient certainement été portés pendant la vie par les femmes et les enfants qui les conservaient ainsi sur eux après la mort; mais de plus, les cassettes à bijoux et les petites corbeilles d'accessoires de toilette de certains mobiliers de tombes contenaient encore d'autres colliers et bracelets de rechange. Aucun des morts du cimetière de l'est ne portait ou bien ne possédait en son trousseau le collier *ousekh*, parure essentiellement osirienne que tout défunt arbore dans les représentations funéraires. Il en est de même des pectoraux et des scarabées du cœur que nous avons découverts ailleurs[1]. La différence d'époque et de classe sociale en est probablement la cause.

2° Bracelets. — Le même symbolisme qui s'attache aux colliers, s'attache aux bracelets qui ont aussi pour fonction de retenir le fluide fugace de la vie aux points du corps où le battement des artères la rend sensible à l'œil[2].

[1] Tombe n° 1159 de Sen nefer. *Rapport 1928*, p. 52.

[2] Le symbolisme qui dicte les divers genres de parures, dicte aussi leur forme, leur composition et le choix des matériaux et de leurs couleurs. C'est pourquoi la cornaline rouge et l'émail bleu ou vert sont recherchés en raison du rôle magique attaché aux symboles d'Isis et d'Osiris dans le mythe osirien. Cf. G. Jéquier, *Frises d'objets* (colliers, bracelets, fils de perles, p. 49 à 53).

Matière, forme et couleur entrent en jeu comme le nombre et l'ordonnance pour rendre plus efficaces les propriétés préservatrices des bracelets contre toutes les mauvaises influences acharnées à la perte de la santé et de l'existence.

La momie de Maja de la tombe n° 1370 portait au poignet gauche six scarabées de faïence bleue et trois perles ovales allongées de même matière. La momie d'homme qui partageait cette tombe avait aussi au poignet gauche six gros scarabées de faïence bleue ou verte. Ces scarabées devaient la plus grande partie de leur vertu à leur ressemblance avec l'insecte symbole des transformations à venir et à la couleur bleue ou verte du rajeunissement végétal; mais une partie aussi au nom divin ou royal gravé sur le revers en forme de cartouche.

Il est bien évident que porter sur soi un talisman marqué au nom d'Amon ou à ceux des souverains régnants ou défunts ou encore au nom d'un grand de la terre qui fut de son vivant honoré de la faveur des dieux et des rois devait constituer une garantie de protection non négligeable. Ce devait être toute proportion gardée une pieuse ou superstitieuse précaution présentant quelque analogie avec l'usage moderne des médailles de piété portant une image sainte ou simplement une invocation à Dieu ou aux Élus. Ainsi s'expliquerait que tant de scarabées sont aux noms de Thotmès III, d'Hatshepsout, d'Amenophis Ier et d'Ahmès Nefertari, rois et reines qui vivaient au temps de nos gens du cimetière de l'est ou qui passaient déjà pour les saints patrons de la nécropole thébaine. Le cas du scarabée du grand prêtre d'Amon Hapousenb porté par l'homme de la tombe n° 1370 rentre dans le même ordre d'idée de croire à la jouissance d'un pouvoir bienfaisant par la possession d'un objet ayant appartenu peut-être à un mortel très puissant ici-bas ou tout au moins marqué à son nom. Même si cette possession fut le résultat d'une usurpation ou d'un vol, cela n'enlève rien à la force magique du nom et peut-être ce moyen illicite d'acquisition en rendait-il le charme plus opérant, car on sait qu'il fallait arracher par surprise aux dieux les fluides dont ils étaient détenteurs.

La momie de femme de la tombe n° 1371 avait été dépouillée des bijoux qu'elle portait sur elle; mais les pillards antiques avaient oublié de lui dérober un bracelet contenu avec d'autres objets de toilette dans une corbeille carrée. Ce bracelet est formé de neuf scarabées de faïence verte.

Dans la tombe n° 1372 reposaient trois enfants : deux filles et un garçon. La plus âgée des filles portait au poignet gauche trois bracelets de petites perles polychromes et la plus jeune avait dans son cercueil une petite corbeille contenant un fil de perles bleues à la mesure de son bras.

La femme enterrée dans la tombe n° 1380 était riche en bijoux. Au poignet gauche un cordonnet maintenait deux scarabées de faïence verte et au coude du même bras un cercle d'ivoire et un rang de quatorze scarabées de faïence bleue ou verte parait l'humérus. Les noms d'Ahmès Nefertari, de Thotmès III se lisaient sur la plupart d'entre eux.

Les deux femmes de la tombe n° 1382 avaient chacune au poignet gauche un bracelet de scarabées. L'un d'eux se composait de six pièces de faïence verte. Le nom d'Ahmès, grande épouse royale s'y lisait deux fois. L'autre, formé de deux pièces seulement, comprenait un scarabée de faïence verte et un de cornaline rouge anépigraphe.

Enfin dans la tombe n° 1388 qu'occupaient deux femmes, les voleurs de nécropoles qui n'étaient autres que les fossoyeurs d'antan ou dans bien des cas les assistants aux funérailles offrant bénévolement leur aide pour déménager le mobilier des premiers occupants d'un caveau afin de faire place à un nouvel arrivant, avaient ouvert le cercueil et les corbeilles de la femme anonyme, déjà inhumée, et prélevé les objets les plus précieux. D'un bracelet hâtivement arraché, un scarabée de faïence bleu vert et une olive de cornaline rose étaient restés entre deux épaisseurs de linceuls.

Quant à la dame Satrè enterrée en second lieu elle avait aussi reçu la visite des pillards; son bracelet n'était plus à son poignet gauche mais parmi ses bandelettes. Il se composait de deux cornalines rouges.

De toutes ces trouvailles il résulte que les bracelets étaient surtout portés par les femmes et toujours au poignet ou au bras gauche, qu'ils se composaient de scarabées le plus souvent en faïence, parfois en cornaline, plus rarement en pierres dures de teinte bleue ou verte; que des fils de perles multicolores et de grains d'or se mêlaient aux scarabées ou constituaient à eux seuls d'autres bracelets.

Les fresques et les bas-reliefs funéraires montrent que la parure osirienne, peut être fictive des défunts, qui comprenait le pain d'onguent et la fleur de lotus sur la tête, le collier *ousekh* et les gros bracelets d'émail et d'or de poignet et d'humérus, n'excluait pas les colliers de petites perles et les bracelets de perles et de scarabées de la parure des vivants. Les tombes décorées de Deir el Médineh en présentent de nombreux exemples[1].

3° Bagues. — La dame Maja de la tombe n° 1370 portait à l'annulaire gauche cinq bagues de faïence bleue. La femme de la tombe n° 1380 ornait les trois derniers doigts de sa main gauche de huit bagues, les unes faites d'un fil de petites perles de couleurs variées, les autres de scarabées de faïence.

Celle de la tombe n° 1381 avait à l'annulaire gauche un rang de perles bleues et un scarabée. Les deux femmes de la tombe n° 1382 portaient à ce même doigt l'une un scarabée d'émail bleu et un autre de cornaline, la seconde une bague de métal avec chaton gravé. La dame Satrè de la tombe n° 1388 conservait enfin à l'annulaire gauche un scarabée de pierre vert olive et un scarabée de cornaline non gravé et serti d'or.

[1] *Rapport 1925*, tombes nos 335, 336. Mémoires tombe d'Ari Nefer (n° 290), tombe de Nefer Abou (n° 5), de Nebenmat (n° 219). On ne voit presque jamais de périscélides aux chevilles des simples mortels. Les trouvailles de tombes faites à Thèbes par Winlock, Carnarvon et Petrie, montrent combien la cornaline était employée pour les parures des gens de cette époque et de cette classe.

Donc dans les tombes de l'est, seules les femmes ont des bagues et généralement ce sont des scarabées et elles les portent à l'annulaire gauche.

On peut faire une constatation identique pour la tombe n° 1159 de Sennefer. Seule la dame Nefertiti avait un collier de petites perles, des bracelets d'humérus et de poignet au bras gauche et deux bagues chevalières en or à l'annulaire gauche[1].

La tombe de Sennefer serait d'époque un peu plus tardive que celle de l'est; elle est datée, entre autres choses, par le style des cercueils noirs à décor jaune dont la vogue s'étend de Thotmès IV à la fin de la XVIIIe dynastie.

Les momies de la tombe de Setaou n° 1352[2] sont de date postérieure, car la mention d'Aten sur un cercueil établit qu'elles sont au plus tôt du règne d'Akhenaten.

Aussi voit-on quelques différences dans les usages funéraires. Setaou porte au médius gauche une bague d'ivoire et de bronze au cartouche de Thotmès IV; la dame Taât porte à l'index gauche une chevalière d'or à chaton pivotant au cartouche d'Amenophis III; enfin une femme anonyme qui porte au poignet droit un fil de perles d'or et de verres diversement colorés, et au poignet gauche un large bracelet de cinq rangs associés de perles polychromes, a sous la tête, hors des bandelettes, huit bagues d'émail bleu dites *bagues de momies* et quelques perles détachées d'un collier. Près de ses mains une autre bague de même espèce dont le chaton représente un *oudja* ajouré.

Ces bagues d'émail sont des parures mortuaires que les vivants ne devaient sans doute jamais porter, tant à cause de leur signification qu'à cause de leur fragilité.

4° Boucles d'oreilles. — Chacune des deux femmes des tombes nos 1371 et 1380 ornait le lobe perforé de ses oreilles d'une paire de boucles d'or et l'une des femmes de la tombe n° 1382 en avait une paire seulement et toute semblable.

Développée, une de ces boucles d'or se présente comme un ruban plat de 4 centimètres de longueur, de 1 centimètre de largeur et de 1 millimètre d'épaisseur. Deux nervures repoussées de l'intérieur vers l'extérieur divisent la surface en trois bandes longitudinales parallèles égales. A l'une des extrémités du ruban se détache du centre une petite languette de 3 millimètres de longueur destinée à fixer la boucle à l'oreille de façon définitive en traversant le trou du lobe et en rejoignant l'autre extrémité du ruban. La forme est celle d'un anneau plat parfaitement circulaire.

Une momie de femme de la tombe n° 1352 porte une paire d'anneaux d'ivoire et celle d'un enfant de la même famille n'a qu'une boucle d'ivoire à l'oreille gauche.

Ce genre de parure semble donc réservé au sexe féminin et paraît dans une certaine mesure obéir au goût de l'époque.

[1] *Rapport 1928*, p. 65. — [2] *Rapport 1933-1934*, première partie, p. 95.

5° Amulettes. — Un seul collier d'enfant de la tombe n° 1372 était constitué par des *oudja* et des lotus de faïence et de bronze. Le symbolisme de ces deux talismans hathoriens semble d'essence féminine et devait pour ce motif convenir surtout à une parure de jeune fille ou de femme.



Fig. 34. — Scarabées.
(Les lettres majuscules et minuscules sont celles qui furent données aux tombes lors de leur découverte.)

6° Scarabées (fig. 34). — On vient de voir que le scarabée était l'élément principal de la constitution des bracelets, des bagues et quelquefois des colliers. C'était peut-être une question de mode car jamais et nulle part on ne fabriqua tant de scarabées que pendant la XVIII[e] dynastie à Thèbes. La faïence bleue de Deir el Bahri

à l'époque de Thotmès III est réputée par sa texture soignée aussi bien que pour la richesse de sa coloration. Mis à part le sentiment artistique du moment, ces qualités doivent beaucoup aux matériaux employés et comme les frittes siliceuses ne sont pas d'origine égyptiennes, il faudrait alors chercher dans les conquêtes lointaines et la grandeur du prestige royal la raison qui fit affluer vers les ateliers de la capitale les apports étrangers de matières premières au temps de Thotmès III.

Jusqu'alors les scarabées avaient été plutôt rares, surtout chez les petites gens. C'est donc une véritable démocratisation de ce symbole qui se traduit sous la XVIII[e] dynastie par une telle multiplication parmi le peuple des nécropoles.

Et pourquoi l'insecte du *devenir* est-il choisi de préférence à un autre par la vogue plébéienne? Probablement parce que la croyance relative au mythe de Kheper cadrait avec l'importance croissante du nom individuel dans la mystique de la survie et que ce nom ne pouvait trouver de meilleur support qu'un scarabée.

Le sceau royal enfermant le nom dans un cartouche devait fatalement exploiter la similitude de contours de ce cartouche et du scarabée à peine stylisé. Les sujets du pharaon copiant servilement le maître; mais sans dépasser les limites séparant sa divinité de leur humble humanité, lui empruntèrent le scarabée pour chaton de leurs bagues personnelles sans jamais toutefois s'attribuer le cartouche qui demeurera le signe distinctif de l'hérédité royale. Les pauvres morts du cimetière de l'est n'ont point fait graver leurs patronymes au verso du scarabée; ils n'ont d'ailleurs pas de bagues chevalières étant de trop petits personnages et les scarabées dont ils se parent sont des objets du commerce marqués à l'avance qu'ils ont acquis par un moyen ou un autre et qui ne possèdent que la valeur d'un fétiche.

Porter sur soi le nom de son roi, celui de son dieu, ou celui de son saint patron c'est se réclamer de leur assistance en leur rendant un hommage public de soumission. Avoir au poignet, au doigt ou au col des scarabées ornés au verso de signes cabalistiques, de symboles idéographiques, c'est témoigner de sa foi dans l'efficacité des formules magiques pour lutter contre toutes les mauvaises influences.

Mais ce qui est vrai pour l'homme l'est aussi pour le reste de la nature; aussi est-il logique d'attacher un scarabée avec nom divin ou cartouche royal à un coffre, un panier, un vase, pour en assurer la fermeture et en sauvegarder le contenu. Nombreux sont les exemples, dans le mobilier des tombes de l'est, de récipients de toute nature dont les liens de fermeture portent tantôt un sceau d'argile au nom de Menkheperrâ, tantôt un scarabée de faïence bleue de ce pharaon ou du dieu Amon.

La matière employée pour la fabrication des scarabées est très souvent la faïence colorée en bleu ou en vert suivant le degré de cuisson de la fritte (silicate double de cuivre et de chaux). Ce qu'on appelle improprement faïence est en réalité pour les scarabées, du calcaire de la montagne thébaine couvert d'une glaçure.

Après le travail de sculpture, l'objet est recouvert d'une couche d'émail que le four vitrifie. En dehors de cette matière qui n'exclue pas la véritable faïence pour la

fabrication en série à l'aide de moules en calcaire, on trouve la cornaline et les pierres dures telles que les brèches, la serpentine, le diorite et l'albâtre.

Généralement les scarabées émaillés sont tous différents de formes, de dimensions et d'exécution puisqu'ils sont faits à la pièce. Ils réalisent de plus près l'aspect de l'insecte vivant dont les pattes repliées sous le corselet et l'abdomen dessinent un contour externe elliptique propre à recevoir au verso le dessin d'un cartouche. La figure 34 donne les principaux types de gravure des revers de scarabées trouvés dans les tombes du cimetière de l'est.

LES ACCESSOIRES DE TOILETTE.

1. — COFFRETS ET PANIERS.

Les objets de toilette et de parure avaient pour réceptacles des coffrets ou des paniers; mais les prélèvements et les mélanges que les voleurs y ont faits ont établi une certaine confusion. Si des fards, des bijoux, des peignes et des aliments sont aujourd'hui réunis dans une même corbeille, on ne saurait en déduire qu'il en fut ainsi au moment des funérailles, conformément aux usages ou simplement par accident. Il y avait dans la tombe n° 1370 un nécessaire de toilette composé de deux peignes de bois, trois étuis à kohol, un grattoir de silex, un vase à kohol en albâtre, une aiguille à stibium en ébène, un tampon à farder emmanché comme un outil, un petit vase de terre cuite ordinaire vide, un écheveau de lin, un débris de coquille nacrée pour le mélange des fards et un scarabée de faïence bleue dont le chaton qui représente un faucon debout protégeant de ses ailes le cartouche de Thotmès III a servi à sceller tous les vases et paniers de la morte. Tous ces objets étaient rassemblés à l'intérieur d'une corbeille ovale de vannerie monochrome mesurant o m. 26 de longueur, o m. 15 de largeur et o m. 13 de hauteur et munie d'un couvercle plat (fig. 35).

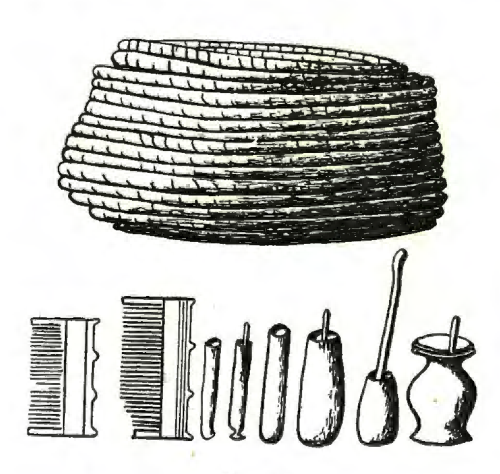


Fig. 35.
Nécessaire de toilette de la tombe n° 1370.

Il semble bien ici que le contenant était destiné au contenu et déjà du vivant de la dame Maja. On n'en dirait pas autant de trois autres corbeilles de la même tombe dans lesquelles des offrandes funéraires comestibles voisinaient avec des accessoires de toilette et de couture. L'une d'elles renfermait un petit coffret de bois avec applications d'os gravées qui recélait seulement quelques petites pierres vertes et roses d'un collier dont le reste avait disparu.

Le grand panier de la tombe n° 1371 abritait deux paniers ronds où se mélangeaient aliments, bijoux et objets de toilette.

Le petit panier de carton peint de la tombe n° 1372 que l'on classerait volontiers pour sa matière, sa forme et sa décoration parmi les coffrets, était vide au moment de la trouvaille mais avait dû servir à la garde des parures d'un des enfants.

Dans la tombe n° 1375 c'est une grande corbeille ronde qui contenait un vase de fard et un vase de kohol en pierres dures, deux peignes, deux aiguilles démêloirs en bois et en ivoire, un outil de bronze et trois noix de doum.

Un autre panier rond plus petit de la tombe n° 1376 abritait un peigne, un chiffon plein de kohol et cinq scarabées.

C'est encore une corbeille ronde qui dans la tombe n° 1377 servait à conserver un coffret de bois vidé et brisé, un pot de kohol en albâtre, un vase à fard en pierre jaspée rouge et blanche, un démêloir d'ivoire, un peigne de bois, un pot d'onguent, un bâtonnet à kohol en ivoire, quatre noix de doum, des grains de raisin et de graminées.

La tombe n° 1379 contenait deux choses intéressantes : une sacoche de cuir plate, de o m. 20 de longueur et de o m. 10 de largeur environ, faite d'une bande épaisse de peau brune pliée en trois parties égales dans sa longueur; deux des parties étant cousues ensemble sur les bords pour former poche, le dernier tiers formant rabat comme une enveloppe de lettre. A l'intérieur se trouvait un rasoir de bronze usagé et privé de manche et quelques chiffons pliés. C'est à n'en pas douter le nécessaire de toilette de l'homme enterré là; mais on peut penser que cet homme pouvait être barbier ambulant en même temps qu'il était musicien et peut-être charmeur de scorpions et de serpents. La seconde chose est une petite corbeille plate, couverte, ronde, de o m. 18 de diamètre et de o m. 04 de hauteur qui était pleine de mèches de cheveux bruns foncés et chatains liées par des fils de lin. Ce ne pouvaient être des postiches étant donné leur courte longueur (o m. 10). Comme cette tombe contenait une flûte de roseau, un vieux boomerang brisé et réparé, une trousse de perruquier et ce panier de cheveux, il n'est pas impossible de voir en cet ensemble d'objets le fourniment hétéroclyte d'une sorte de sorcier [1].

Le nécessaire de toilette de la tombe n° 1380 avait pour réceptacle un petit panier rond enfermé dans une grande corbeille elliptique et se composait de vases à kohol, de peignes, de pots d'onguents et de deux lames de rasoir en bronze.

Celui de la tombe n° 1381 était réparti dans trois corbeilles; deux rondes et plates de o m. 07 de hauteur et de o m. 29 de diamètre, contenant deux peignes en bois et un en ivoire, des vases de fard et de kohol avec leurs bâtonnets, un démêloir en os, un scarabée, un sachet de galène et des aliments; la troisième, ronde et grande, gardait en elle un coffret de bois garni de quatre scarabées, six aiguilles à coudre en bronze et un bâtonnet d'ébène.

[1] La tombe n° 1388 contenait aussi un petit sachet plein de cheveux blancs.

L'assortiment de toilette de la tombe n° 1382 avait dû être assez considérable si l'on en juge par la quantité de petits paniers de vannerie fine à pailles multicolores et de petits coffrets de bois trouvés à peu près vides dans une grande corbeille ovale qui, heureusement renfermait encore un beau miroir de bronze doré emmanché de bois, une coupe et son support annulaire en faïence bleue décorés de lotus et de poissons, un vase de bronze, six vases d'albâtre, un vase de diorite, un peigne de bois et de longues perles bleues provenant d'un collier. Un second panier, plus petit et rond avait de plus pour contenu un vase de kohol en brèche gris verdâtre, deux sachets de grains d'orge attachés ensemble et munis d'un scarabée, un peigne et deux aiguilles démêloirs en bois, un vase plein de raisin, des noix de doum et des grenades.

Quatre paniers se partageaient pour la tombe n° 1388 les objets de toilette; mais c'est, comme bien souvent, une corbeille ovale qui avait dû être destinée plus particulièrement à cet usage. Elle renfermait ici un rasoir neuf de bronze à manche de bois, deux sandales, une pièce d'étoffe marquée et pliée, un chiffon long, des sachets d'offrandes alimentaires et un sachet plein de cheveux d'un blanc jaunâtre.

Les vases de stibium et de fards étaient dispersés dans trois autres paniers ronds avec un bracelet de quatre rangs de perles bleues.

Le grand panier ovale de la tombe n° 1389 donnait asile à une paire de sandales neuves, une lame de rasoir de bronze enveloppée de bandelettes, une navette de tisserand, un bâtonnet à kohol en ivoire, un morceau de moelle de roseau servant de pelote à aiguilles, un fragment d'outil en bronze, un sachet de galène et un sachet de petits fruits : raisins, dattes, figues.

Une chaise supportait sept petits vases de cire et d'onguents [1] et une corne de bœuf jadis pleine d'un liquide gras. Une corbeille ronde contenait un coffret à bijoux où demeuraient deux scarabées détachés de quelque parure et un bel étui à kohol en bois.

Il apparaît donc de cette énumération que les accessoires de toilette étaient placés de préférence dans des corbeilles ovales et les parures dans des coffrets de bois ou de petits paniers ronds en vannerie fine et polychrome.

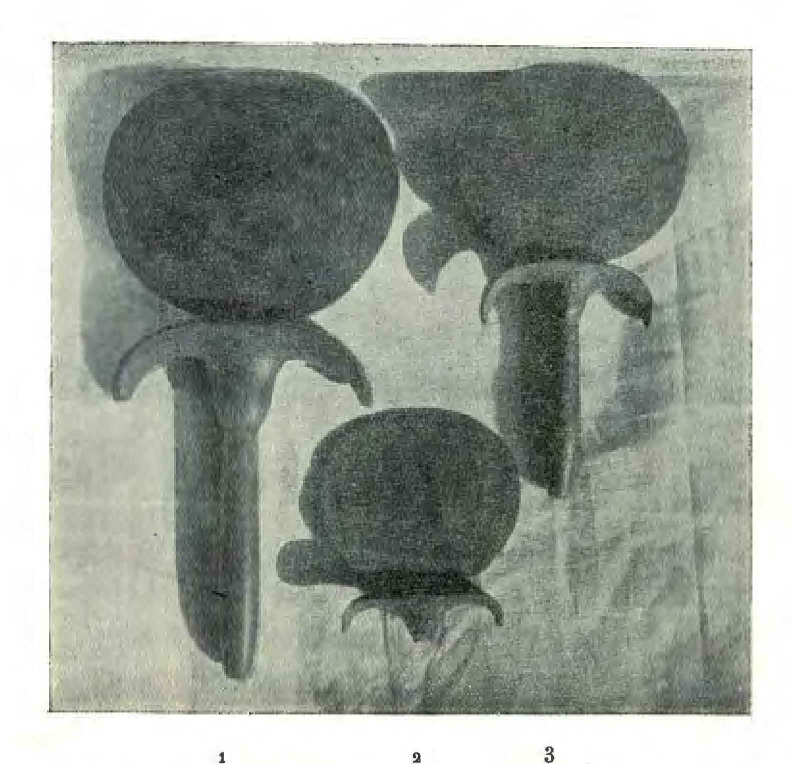
2. — MIROIRS (FIG. 36).

De tous les éléments du mobilier d'une tombe il n'en est peut-être pas comme le miroir qui ait autant de valeur symbolique relativement à la seconde vie, puisque sa forme et son nom dérivent du mot qui exprime l'idée d'existence [2]. A ce titre au moins, à défaut d'autre motif, il doit prendre place au premier rang des objets que l'on emporte dans le sépulcre et sa position auprès du mort contient en elle-même l'explication de son rôle dans la mystique funéraire.

[1] Peut-être les sept baumes sacrés à base d'huiles variées.

[2] Loret : ☥, *Le miroir*.

Les quatre miroirs trouvés au cimetière de l'est sont du même type au point de vue de la surface réfléchissante car deux d'entre eux ayant perdu leur manche il est impossible de dire si tous avaient la même forme générale. Néanmoins il faut probablement supposer qu'ils étaient de même modèle c'est-à-dire le disque aplati aux



1 2 3

Fig. 36. — Miroirs n° 1 (tombe n° 1382), n° 2 (tombe n° 1380), n° 3 (tombe n° 1370).

pôles, sur la colonne *ouadj*. On en connaît le symbolisme : le disque aplati est celui du soleil à l'horizon et ce soleil levant est Harmakhis, en d'autres termes, Horus, seconde vie d'Osiris. La colonne *ouadj* de papyrus représente les marais de Bouto d'où le jeune soleil Horus s'est levé pour régner sur les deux terres et fut, selon la formule «*brillant au ciel, puissant sur la terre et justifié dans la nécropole*».

Une telle réunion de symboles dans un même objet constituait pour un initié la plus grande somme de chances de participer aux avantages dont jouissait éternellement le dieu de la survie.

Les quatre miroirs ont le disque fait en bronze mais l'un d'eux semble avoir de plus un alliage avec un autre métal, qui lui donne l'apparence de l'or clair et brillant. Un tenon à la base du disque s'enfonce dans le manche et s'y fixe à force.

Quand le manche est de même métal la jonction est faite par soudure. Si le manche est en bois, l'ajustement s'opère en chauffant au rouge le tenon du disque.

Le miroir de la tombe n° 1370 est entièrement fait en bronze et ne porte aucune

trace de dorure. La colonne *ouadj* du manche est gravée sur le bas de la tige et sur la campane de denticules figurant les akènes. La hauteur totale est de o m. 228 et la largeur de o m. 125. Ce miroir était sur la poitrine de la momie de la dame Maja entre le septième et le huitième enroulement de linceuls et de bandelettes.

C'est également sur la poitrine de la morte du tombeau n° 1371 et entre le sixième et septième enroulement d'étoffes que se trouvait un miroir sans manche.

Dans la tombe n° 1380 le miroir dépourvu de manche était placé dans le cercueil près du pied-droit de la femme et d'autres objets de toilette se trouvaient disséminés au fond de la bière autour du cadavre (vases et sachets, outil de bronze brisé, corbeille, sandales).

La tombe n° 1382 abritait un homme et deux femmes mais il n'y avait qu'un miroir de bronze doré à manche de bois clair qui était dans la grande corbeille pleine d'accessoires de toilette. Le disque du miroir très brillant sur ses deux faces mesure o m. 16 de largeur et o m. 135 de hauteur. Le manche qui paraît être sculpté dans un bois jaune clair très compact comme la racine de buis ou le cœur du tronc d'olivier est orné en gravure comme celui de la tombe n° 1370 et mesure o m. 195 de longueur. L'ensemble a donc o m. 33 de hauteur (fig. 36 (n° 1) et 43).

Sauf dans ce dernier cas où peut-être un seul miroir avait successivement ou simultanément servi à deux femmes (bien qu'il paraisse absolument neuf) partout ailleurs cet accessoire de la coquetterie féminine était donc placé sur le cœur de la morte et aussi près que possible de la peau. Il devait y avoir là un motif plus religieux que purement sentimental. Resterait à expliquer l'absence de manche dans deux tombes [1]. Le rite de briser un objet pour que son double accompagne celui du défunt pourrait être une raison suffisante lorsqu'on oublie les autres causes d'absence ou de disparition d'une partie aussi importante au point de vue talismanique. On remarque au cimetière de l'est que seules les femmes ont un miroir et des bijoux, tandis que les hommes ne possèdent parfois qu'une bague et quelques vases d'onguents.

3. — RASOIRS (FIG. 37).

Le rasoir ne serait pas, en tant qu'objet de toilette, exclusivement réservé aux hommes, car trois tombes de femmes en possédaient au moins un (les tombes n°s 1380, 1381, 1388) et l'une d'elles, occupée par une femme seule, qui d'ailleurs semblait particulièrement soucieuse des soins de sa toilette et de sa parure, en contenait deux (tombe n° 1380). Les autres tombes où se trouvait un rasoir (tombes n°s 1370, 1379, 1389) recélaient soit un homme seul, soit un homme et une femme ou deux.

[1] L'absence du manche est fréquemment signalée dans les tombes de toutes les époques; en particulier elle semble presque générale dans les mastabas de l'Ancien Empire. Cela n'en donne que plus de valeur symbolique au disque du miroir.

La pratique de l'épilation du corps était pour ainsi dire générale au Nouvel Empire pour les deux sexes, elle devenait une obligation pour l'exercice de certaines professions ou l'accomplissement accidentel de certaines fonctions surtout d'ordre

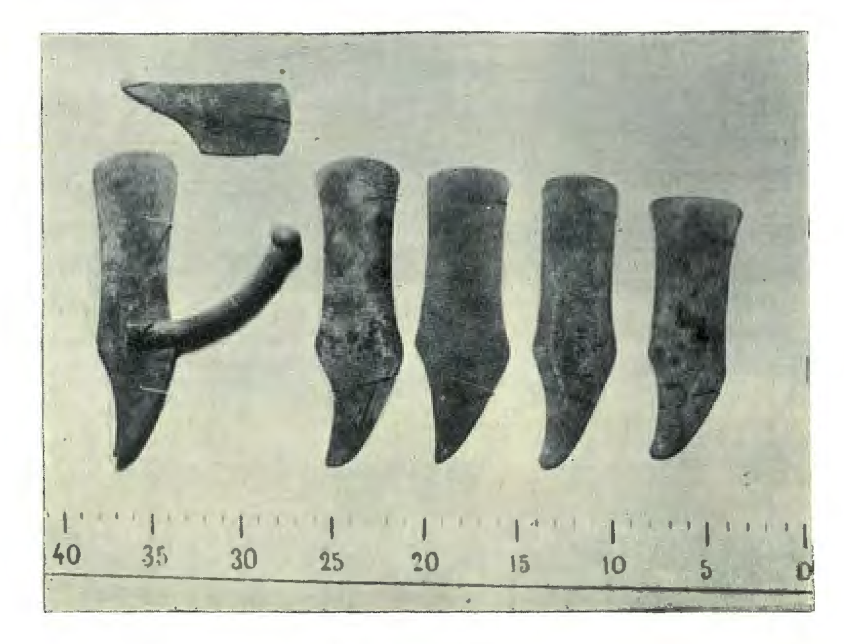


Fig. 37. — Rasoirs.

religieux. Chez les artisans de nécropoles installés à Deir el Médineh les rôles périodiques ou permanents que les hommes et les femmes avaient à tenir dans les chapelles de leurs confréries et dans les grands temples, comme en font foi les titres qu'ils portent, devaient exiger la plus grande pureté corporelle et par conséquent l'épilation. Le port de la perruque pour les hommes voulait qu'ils eussent le crâne rasé, car les membres de confréries étaient appelés à tour de rôle à accomplir le service de *ouab* et à enlever leur perruque dans ce but. En réalité la perruque devait être portée seulement dans les cérémonies des jours de fêtes par les gens des classes laborieuses. Le reste du temps ils devaient laisser pousser leurs cheveux. Tous les cadavres d'hommes trouvés par nous avaient des cheveux très courts ou bien étaient tondus pour leur toilette mortuaire.

Leur corps était soigneusement épilé. Quant aux femmes elles avaient toutes leur chevelure naturelle, parfois flottante, parfois bouclée, tressée à plat ou nattée en longues et minces mèches à trois brins. La jeune femme *Satrè* de la tombe n° 1388 possédait une belle chevelure brune divisée en une infinité de petites nattes rondes tombant jusque sur la poitrine, exactement comme les statues et autres images de femmes du début de la XVIIIe dynastie les représentent. Elle avait de plus cette particularité de n'être pas épilée et cela depuis trop longtemps pour qu'on puisse croire à une pousse du système pileux après la mort.

Un cas de longue maladie entraînant le décès et privant la malade de tout soin de toilette ne peut être envisagé ici pas plus que l'absence de toilette funèbre avant l'ensevelissement puisque les cheveux ont bien été apprêtés au lit de mort. Sans doute

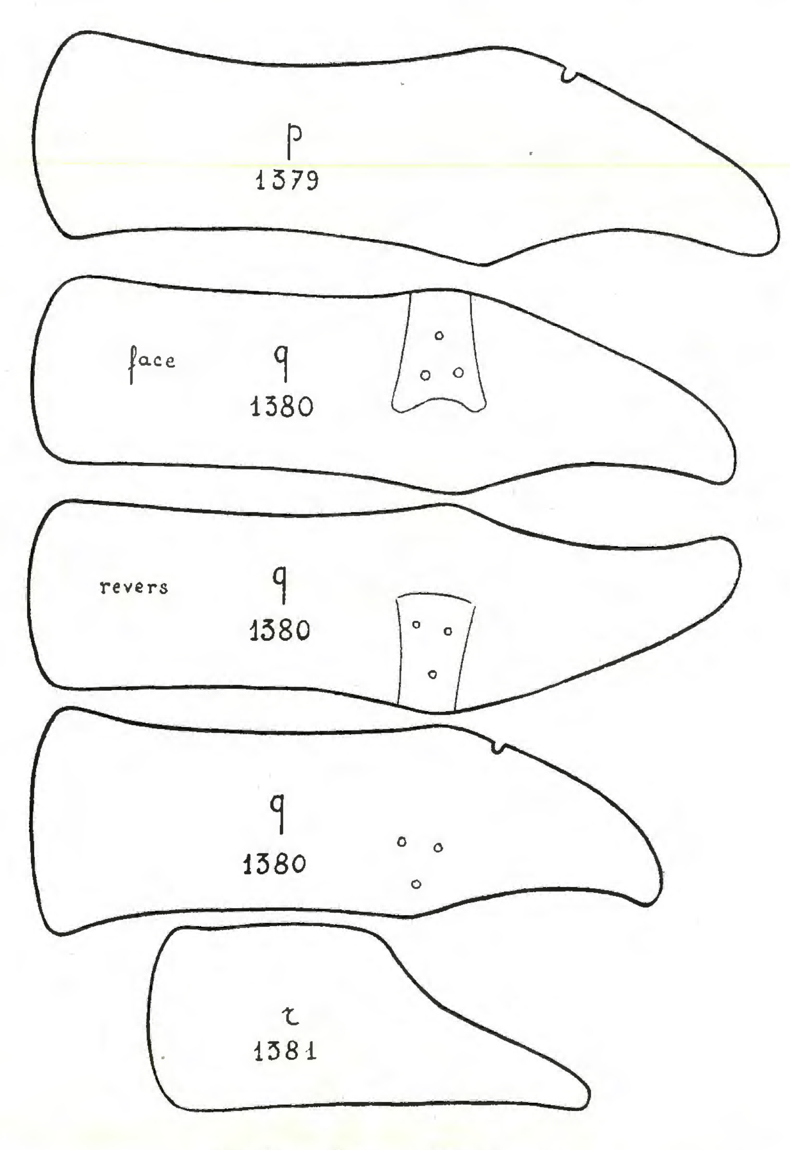


Fig. 38. — Rasoirs (réduction : 6/10).

faut-il chercher la raison de cet apparent oubli dans une coutume spéciale de l'époque, relative à une condition particulière.

L'homme de la tombe n° 1382 avait le corps épilé récemment, mais de courts cheveux blancs et une barbe de plusieurs jours.

Les rasoirs trouvés au cimetière de l'est sont des lames de bronze minces allant de 0 m. 095 à 0 m. 165 de longueur et de 0 m. 04 à 0 m. 05 de largeur, rappelant par leur forme celle d'un fer de hache pentagonal allongé. Trois côtés de ce penta-

gone sont concaves, les deux autres sont convexes. Ces deux derniers constituent les arêtes tranchantes de la lame. Le fil en est encore très coupant. Selon le genre de travail on devait se servir de l'une ou de l'autre arête[1].

Le rasoir de la tombe n° 1388 seul était pourvu de son manche en bois clair, courbé et terminé par une boule (fig. 37 et 40). Il était fixé à la lame par trois petits rivets de cuivre, disposés en triangle. La patte de rivage du manche avait une forme triangulaire et elle était fendue dans son épaisseur pour couvrir les deux côtés de la lame et en assurer ainsi la fixité parfaite. Le point d'insertion n'est pas toujours le même ainsi qu'on peut le voir sur les deux exemplaires de la tombe n° 1380. Cette différence correspondait peut-être à une différence d'utilisation. Deux lames des tombes n°s 1379 et 1380 présentent une petite encoche circulaire sur le bord externe de la petite courbure convexe presque à sa jonction avec la grande concavité adjacente ce qui devait aussi répondre à quelque nécessité d'emploi. Sauf la lame de la tombe n° 1381 toutes sont neuves. Les lames des tombes n°s 1379, 1381, 1389 n'ont jamais été emmanchées et ne portent aucune trace de rivets (fig. 38).

Les rasoirs des tombes n°s 1380, 1388, 1389 se trouvaient dans de grandes corbeilles ovales avec tous les accessoires de toilette. Le rasoir de la tombe n° 1389 était enveloppé de bandelettes. Celui de la tombe n° 1379 était enfermé avec des chiffons de barbier dans une sacoche de cuir. Enfin la lame de silex que l'on peut aussi bien considérer comme rasoir que comme grattoir faisait partie du nécessaire de toilette contenu dans un panier de la tombe n° 1370.

L'état de neuf, l'absence de manches et l'enveloppement de bandelettes ne sont pas des détails fortuits[2]. Sans doute la toilette est liée en ce monde et dans l'autre à l'idée de santé corporelle condition essentielle de la vie ce qui rend indispensables tous les accessoires et ingrédients appropriés; mais ici doit intervenir un autre principe attribuant un caractère votif à certains objets et plus particulièrement des objets de métal[3].

4. — PEIGNES (FIG. 39).

On devrait trouver dans le nécessaire de toilette de toute femme un peigne ou deux pour qu'il fût complet. Or quatre tombes de femmes, munies par ailleurs de beaucoup d'autres objets de moindre utilité, en sont dépourvues (tombes n°s 1379,

[1] Cf. F. Petrie, *Tools and Weapons*, rasoirs de la XVIIIe dynastie, pl. LX, n°s 80, 81; pl. LXI, n°s 74, 78, 79; Winnlock, *Bulletin of Metropolitan Museum of Art. Egyptian Expedition*, 1934-1935, p. 28, fig. 10 et 1935-1936, p. 35, fig. 45; G. Jéquier, *Frises d'objets des sarcophages du Moyen Empire*, p. 125, fig. 338, qui donne les noms égyptiens des rasoirs et aiguisoirs.

[2] L'absence de manches de rasoirs est peut-être un fait de même nature que celle des manches de miroirs.

[3] Aujourd'hui encore les indigènes de Haute-Égypte placent un couteau ou une serpe dans le panier qui sert de berceau à un nouveau-né. Le rite de mettre un objet tranchant de métal près d'un être qui naît à la vie d'ici-bas peut, par ses attaches lointaines se rapprocher de celui qui donnait jadis une lame de rasoir au défunt appelé à la seconde vie.

1380, 1388, 1389). La raison de cette absence ne peut être une omission; ce doit être plutôt le traditionnel pillage effectué par les fossoyeurs, grands approvisionneurs des marchés de la rive gauche où l'on pouvait se procurer à bas prix tout un mobilier funéraire même de provenance royale.

Les peignes trouvés au cimetière de l'est sont au nombre de douze, ils sont du type le plus ordinaire, en bois clair (excepté un peigne d'ivoire de la tombe n° 1381)

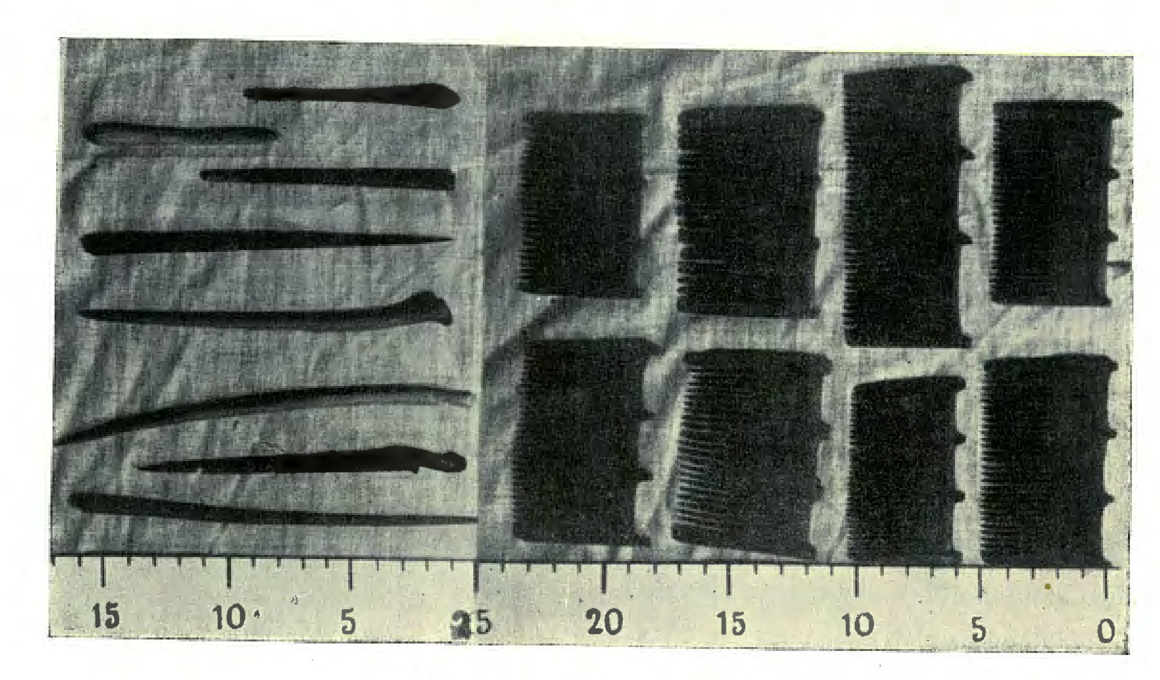


Fig. 39. — Peignes et aiguilles démêloirs.

dentelés d'un seul côté, ornés de l'autre côté de quatre petites aspérités analogues aux nerfs de reliure d'un dos de livre et décorés sur les deux faces de la partie pleine de traits gravés dessinant un rectangle. Hormis deux peignes de bois brisés qui étaient dans un panier de la tombe n° 1381 tous les autres étaient entièrement neufs et intacts. Ils se trouvaient généralement dans les corbeilles ovales des accessoires de toilette mêlés aux autres objets. Un peigne de bois était glissé entre deux linceuls de la momie de la tombe n° 1381 sur le cœur de la morte. C'est cette femme qui possédait quatre peignes dont un en ivoire du même type que les autres.

On ne voit de peignes que dans les tombes contenant des femmes et leur nombre varie de un à quatre (un peigne dans les tombes n°s 1376, 1377; deux dans les tombes n°s 1370, 1375, 1382; quatre dans la tombe n° 1381).

Dans un trousseau mortuaire, le mélange d'objets neufs de destination purement funéraire, c'est-à-dire pratiquement inutilisables par les vivants, avec des objets usagés est un problème qui demande à être étudié, car si la raison de pauvreté peut être

valable pour des gens de classe pauvre elle n'a pas de valeur pour les grands et les rois chez qui l'on constate aussi ce mélange. Le caractère votif des uns et la nécessité rituelle d'avoir servi des autres doivent contenir l'explication de ce fait.

5. — AIGUILLES-DÉMÊLOIRS ET BAGUETTES DE STIBIUM.

Les aiguilles-démêloirs sont des baguettes rondes de bois, d'os ou d'ivoire, longues de 0 m. 15 à 0 m. 20, pointues à un bout et terminés à l'autre par une surface plane et un quadrillage couvrant quelques centimètres de la tige ou par une figurine sculptée (uræus, lotus, tête de faucon, tête de roi). Ce sont des objets de toilette féminine qui servaient à gratter le cuir chevelu pour calmer les démangeaisons sans risquer de déranger l'ordonnance compliquée des nattes. Nous en avons trouvé neuf, parfois deux pour la même personne.

Les bâtonnets de stibium, faits en ébène ou en ivoire, ressemblent en petit à des pilons à moudre le grain, avec leur renflement de massue à l'une des extrémités. Ils mesurent 0 m. 04 à 0 m. 05 de longueur. L'usage du kohol étant général on le trouve chez les deux sexes en nombre variable, indépendants ou attachés au goulot des vases de poudre de galène ou encore enfoncés dans les étuis tubulaires de stibium. Ils servaient au broyage et au malaxage du kohol avec le liquide support de la poudre.

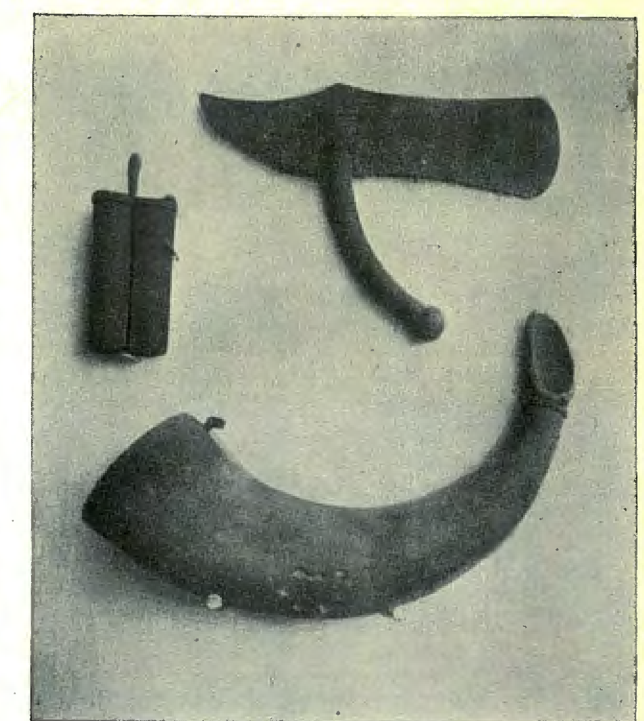


Fig. 40. — Étui double à kohol, rasoir, corne à cuillère.

6. — ÉTUIS À KOHOL.

Trois étuis à kohol de la tombe n° 1370 sont de petits tubes coupés dans une tige de jonc entre deux nœuds et intérieurement évidés, le fond est la cloison de séparation de deux segments; l'orifice supérieur se bouche à l'aide d'un tampon de chiffon qui laisse passer le bâtonnet enfoncé dans l'étui. Dans la tombe n° 1389 l'étui est en bois sculpté à deux tubulures égales et parallèles accolées l'une à l'autre (fig. 40.) Elles sont reliées d'un côté par une courbe convexe et de l'autre côté par un canal circulaire sur toute la hauteur, calibré pour servir de logement au bâtonnet qui se glisse verticalement dans cette rainure et remplit dans cette position l'office d'agent de fermeture en

fixant le couvercle sur l'étui. Le couvercle de bois pivote horizontalement autour d'un axe, petite cheville de bois à tête ronde, situé sur le bord externe d'un des tubes; il épouse la forme de la coupe supérieure de l'étui et il est mordu par une encoche correspondant au canal logement du bâtonnet. De la sorte l'occlusion des tubes se fait en faisant pivoter le couvercle autour de son axe jusqu'à ce qu'il s'applique exactement aux contours des orifices et en enfonçant ensuite le bâtonnet qui se maintient en place à frottement dur par sa partie renflée [1].

7. — VASES À KOHOL (FIG. 41).

La forme consacrée du vase à kohol n'a pour ainsi dire pas évolué depuis la plus haute antiquité parce que sa conception très étudiée répond à toutes les obligations de son emploi. Trapue, épaisse et courte, elle est stable par son poids et la largeur



Fig. 41. — Vases en pierres diverses pour kohol et onguents de toilette.

de sa base, elle abrite contre toute altération la poudre noire par l'épaisseur des parois et le faible diamètre du tube central, elle permet par la largeur du disque plat de son goulot d'opérer sur cette palette le mélange de poudre et d'onguent fixateur. Le couvercle est une répétition du disque du goulot, il assure l'obturation parfaite par un relief central de la face inférieure qui s'adapte à l'orifice du tube en y pénétrant de quelques millimètres. Un morceau de linge enveloppant le bouchon et le col du vase et noué autour de l'étranglement de ce col complète l'étanchéité de la fermeture.

Les vases du kohol sont fabriqués en albâtre, en pierre calcaire blanche, en pierre dure de couleur noir, verte ou rouge bigarré de blanc, en bois et en faïence bleue.

Ils sont généralement remplis de poudre noire impalpable, métallique et brillante; bouchés d'un couvercle de même matière que le vase et encapuchonné de lin dont

[1] H. E. Winlock, *Bulletin Metrop. Mus.*, 1930-1931, p. 16, fig. 14. Étui à kohol semblable au nôtre.

les liens autour du col retiennent le bâtonnet. Quand le couvercle manque on le remplace par un simple bouchon de toile. Beaucoup de ces vases ont été utilisés pendant la vie et sont ébréchés ou brisés. On les trouve dans les corbeilles d'accessoires de toilette ou dans les cercueils, tantôt près de la tête de la momie, ce qui dut être leur placement original, tantôt au pied où le transport du cercueil les a sans doute fait glisser. Une même tombe peut contenir plusieurs vases à kohol et il ne semble pas que la coutume de se farder les paupières fut réservé aux femmes.

On constate que l'albâtre (calcite) et la brèche verte ou noirâtre (serpentine) sont les pierres les plus employées, on constate aussi que les vases à kohol vont rarement sans être apariés avec des vases de forme *Bastet* contenant une pommade rouge desséchée, que le plus souvent, avec eux se trouvent des petits sachets de galène en cristaux brillants n'ayant pas encore subi le broyage définitif, enfin que vases et sachets sont parfois liés à l'aide d'un fil de petites perles bleues ou ornés d'un scarabée de faïence bleue attaché à la ligature du col. Il est évident que ce rassemblement de sachets de galène non broyée, de vases de poudre noire et de vases d'onguents devait être celui que nécessitait la toilette des vivants et s'adressait à une seule partie du visage, c'est-à-dire les yeux.

Il suffit d'ailleurs de se reporter aux scènes d'offrandes peintes dans les tombes pour y voir, comme chez Nakht par exemple (Garis Davies, *The tomb of Nakht*, pl. VIII), offrir en même temps le vase de pommade [hiéroglyphe] et les sachets de collyres noirs et verts [hiéroglyphes] et [hiéroglyphes].

Nous avons fait analyser chimiquement le contenu des vases et des sachets. M. Lucas, l'un des éminents chimistes à qui nous nous sommes adressé, a bien voulu rechercher la composition des divers ingrédients que renfermaient les tombes de l'est sous formes de résidus alimentaires et de fards et onguents de toilette. Nous le remercions vivement de la peine qu'il a prise et des renseignements précieux qu'il nous a fournis. Ses conclusions concordent avec celles que M. J. Barthoux exposa en 1925 au Congrès international de Géographie du Caire [1] et avec celles des autres savants qui nous ont prêté leur concours mais désirent garder l'anonymat.

Les collyres ([hiéroglyphes]) révèlent à l'analyse une grosse proportion de galène (sulfure de plomb) et des traces de pyrite (sulfure de fer), de charbon végétal, de cuivre et d'arsénic. D'autres impuretés en très minimes quantités s'ajoutent parfois à ces substances mais on n'en doit pas tenir compte à cause de leur très grande variété qui résulte de circonstances accidentelles étrangères à la composition des fards noirs.

En aucun cas on ne rencontre de vrai stibium ou stibine (sulfure d'antimoine) ni de fard vert ([hiéroglyphes]) à base de chrysocolle (silicate de cuivre hydraté).

Quant aux pommades contenues dans les vases *Bastet*, l'analyse qualitative décèle en elles la présence d'un corps gras d'origine animale, d'un autre corps gras d'origine

[1] *Les fards, pommades et couleurs dans l'antiquité. Compte rendu du Congrès int. de Géog.*, Le Caire 1925, t. IV, p. 251 à 262.

végétale (huile non identifiable), de cire d'abeille et d'une substance aromatique (calamus odorant, pavot, cyprus). La couleur orangée de ces pommades leur viendrait soit des substances aromatiques, soit de l'huile qui servait de véhicule à ces parfums, soit plutôt de la cire. L'huile provenait de l'olivier dont la culture était prospère à Thèbes à cette époque.

8. — CORNES (FIG. 40 ET 42).

Trois tombes de l'est avaient possédé parmi les objets de toilette une corne de bovidé évidée intérieurement et transformée en récipient pour un liquide gras.

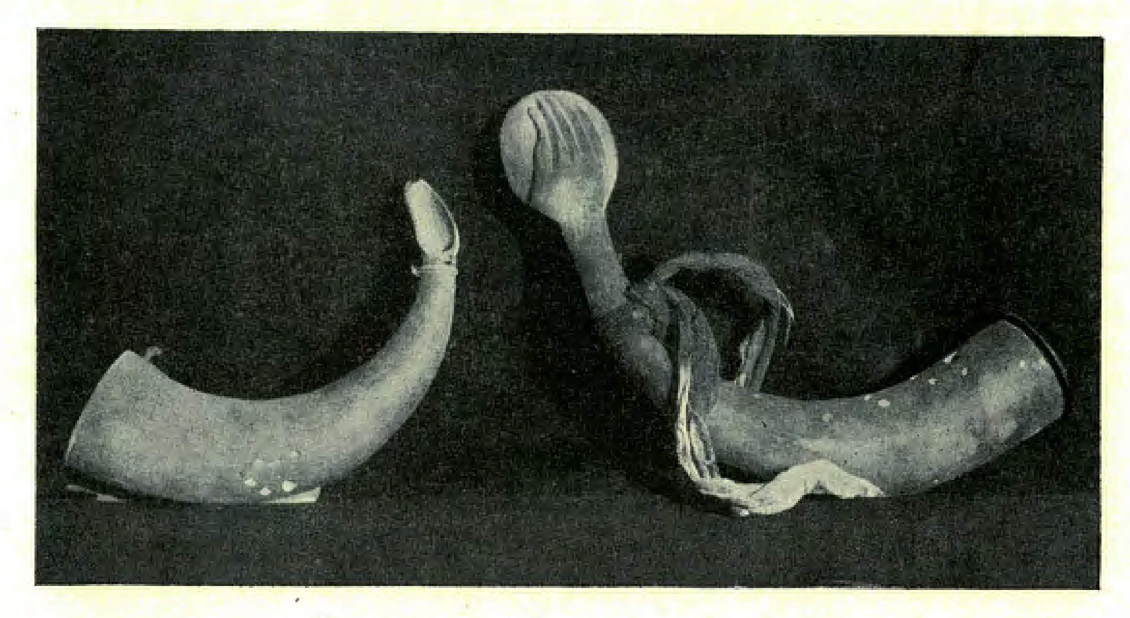


Fig. 42. — Cornes à cuillère pour huile de toilette.

La tombe n° 1370 ne renfermait plus qu'un débris de corne tout rongé par les insectes, parmi les autres accessoires d'une corbeille ovale. Des taches d'huile et un petit amas de poussière au fond du panier montraient bien que l'objet avait été presque complètement anéanti.

Dans la tombe n° 1382 une corne était placée à l'intérieur du cercueil de la dame Noubëiti à droite de sa tête. Cette corne, d'une longueur totale de 0 m. 32, était fermée à son extrémité la plus large par un bouchon de bois de 0 m. 065 de diamètre près duquel un petit anneau de métal situé sur la courbe interne concave de la corne servait à attacher un bout de corde en chiffon roulé qui se nouait par son autre bout autour de la pointe de la corne. Cet organe de suspension était trop court pour pouvoir être passé autour du cou d'une personne ou être porté en bandoulière; il devait donc permettre l'accrochage de l'objet le long d'un mur pour éviter l'écoulement du liquide contenu dans la corne. A la pointe était fixée une cuillère de bois au dos de laquelle était sculptée une main droite. Un mince canal d'écoulement perforait la pointe de la corne et venait déboucher dans le fond de la cuillère. Un tampon de chiffon le bouchait hermétiquement de sorte que l'objet pouvait être pendu la pointe en bas sans risque de perte de liquide. L'orientation de la cuillère par rapport à la corne est un détail important pour la connaissance de la manière de se servir de l'objet. La photographie des cornes des tombes n°s 1382 et 1389 est plus clairement compréhensible que la plus longue explication.

L'objet avait servi, il avait souffert de la morsure des vers et autres insectes; il était encore à demi plein d'un liquide gras d'aspect verdâtre et de consistance pâteuse, élastique au toucher, dans lequel M. Lucas a reconnu une huile altérée mais sans pouvoir en déterminer la nature exacte et le degré de pureté. Il eut été intéressant de savoir de quel fruit ou de quelle graine cette huile était faite pour essayer de connaître sa provenance et si quelque autre substance : graisse, cire ou aromate n'y était pas incorporée. On peut seulement avancer presque avec certitude que le produit liquide contenu dans la corne servait à la mixture appelée kohol pour farder les yeux. L'huile parfumée coulait goutte à goutte dans la cuillère et le dosage des ingrédients solide et liquide du collyre s'y faisait aisément. Les cuillères à fard si artistiquement décorées étudiées par G. Bénédite dans le *Catalogue général du Musée du Caire* appartiennent à la même catégorie d'objets de toilette que les cornes qui nous occupent; mais ici deux éléments se trouvent réunis : la cuillère et le récipient d'huile.

La corne de la tombe n° 1389 occupée par un homme seul était posée sur une chaise sans dossier avec sept vases de terre cuite bouchés et pleins de cire, de miel et de graisse. Le tout reposait sur un linge plié en quatre, tout maculé par la fuite du liquide de la corne à travers les trous faits par les vers. Cette corne, beaucoup plus simple que la précédente, mesure 0 m. 20 de longueur, sa cuillère de bois est petite et sans sculpture, son bouchon de bois manque à l'orifice de remplissage, le lien de suspension a partiellement disparu. Quelques restes du contenu huileux se voient encore à l'intérieur.

En 1928 j'avais trouvé sur un chemin de Deir el Médineh une cuillère en os ou en ivoire sculptée représentant une tête humaine coiffée de *Nms* et surmontée de la cuillère en forme de disque solaire [1]. Nul doute que cet objet provenait d'une corne de même espèce que celles du cimetière de l'est et que le buste sculpté est celui d'Horus ou plus exactement celui de *Hor khenti irit,* l'Horus qui a perdu les deux yeux, patron des harpistes aveugles [2] dieu que devaient vénérer non seulement les gens frappés de cécité mais aussi tous les gens aux yeux sains qui tenaient à conserver la vue par l'emploi des collyres.

(1) *Journal de fouilles*, 1928, 3 février. Non mentionnée au *Rapport.* Entrée au Musée du Caire, n° *J.* 54893.

(2) [hieroglyphs], [hieroglyphs] *Der Gott des Harfenspiels,* Dr S. Schott, dans *Mémoires de l'IFAO.*, t. LXVI, p. 457 à 464.

Au Musée du Caire où se trouve maintenant la corne de la tombe n° 1382, sous le n° 63753, ont été rassemblées depuis notre trouvaille les cornes et cuillères provenant d'autres fouilles. En voici l'énumération : [1]

J. 54893, cuillère en forme de tête royale, os, Deir el Médineh 1928;

J. 45701, cuillère taillée dans la corne même, extrémité large fermée par un bouchon de bois (trouvée avec une harpe dans une tombe thébaine). Fouilles du Metropolitan Museum de New-York, Thèbes;

J. 47783, cuillère en forme de tête humaine qui devait être fixée à l'extrémité d'une corne, ivoire, Saqqara, XIIe dynastie d'après le *Journal d'entrée;*

45201 (Catalogue), corne terminée par une cuillère en forme de tête de vache. Dans le canal de la cuillère, M. Lucas a recueilli des parcelles d'une poudre : restes décomposés de fibres végétales, bouchon d'étoffe qui fermait le canal. Provenance : Sérapéum, d'après une tradition mentionnée par Maspero sous toutes réserves.

D'autres cornes ont été découvertes par F. Petrie :

F. Petrie, *Qurnah,* XXV, p. 7, corne semblable à celle de la tombe n° 1389, XVIIe dynastie.

Illahun, Kahun and Gurob, XXVI, 50, p. 22, XVIIIe dynastie.

On remarque que les cornes à bouts sculptés représentent une main, une tête de vache Hathor ou une tête d'Horus. Or les têtes de harpes étudiées par le Dr Schott sont celles d'Horus (faucon ou roi), d'Hathor et de Mât. Cette concordance dans les sujets choisis pour ces deux objets établit une relation certaine entre eux. Peut-être est-ce à cause de l'œil *oudja* 𓂀 de la vache Hathor, l'œil sain par excellence et de l'œil *mâ* 𓁹, du faucon Horus, l'œil vrai au regard juste et droit, que ces deux divinités, apparentées par les liens les plus étroits, doivent d'être choisies pour protéger les yeux, miroirs de la vie [2].

9. — VASES DE PIERRES POUR ONGUENTS ET FARDS (FIG. 41).

Les vases de pierres dures que l'on a recueillis dans les tombes de l'est se ramènent pour la forme à quatre types principaux : , , , et pour la matière à deux pierres : l'albâtre blanc opaque (calcite) et non veiné et la brèche rouge bigarrée de blanc. On les ferme d'un couvercle discoïdal de même pierre que le vase ou plus simplement d'un morceau d'étoffe attaché autour du col. Rarement un bouchon d'argile crue ferme l'orifice. Les vases de forme *Bastet* qui sont généralement en pierre rouge, peut-être à cause de la pommade orangée qu'ils contiennent et dont le colorant pourrait à la longue transsuder et altérer la blancheur de l'albâtre, semblent réservés aux pâtes à base de cire et d'huile employés pour les onguents. Les vases

[1] Communication de M. O. Guéraud, conservateur au Musée du Caire.

[2] Cf. Prisse d'Avesnes, *Atlas,* pl. 148. Texte p. 437. Corne de toilette à tête de Bès. (Les mêmes divinités, de provenance méridionale, président la toilette et la musique.)

piriformes d'albâtre contiennent aussi des onguents gras de couleur ambrée qui ont traversé les pores de la pierre, modifiant sa couleur et rendant sa surface huileuse.

Les autres vases sont presque toujours vides, soit parce que leur contenu était un liquide incolore qui s'est évaporé sans laisser de traces, soit parce que ce contenu était pulvérulent ou solide et qu'il a été soustrait, soit enfin parce que jamais ils n'ont rien contenu.

Ces vases se trouvent dans les corbeilles d'accessoires de toilette et parfois dans les cercueils près des momies à des places variables. Leur nombre n'est pas régulier pour chaque tombe ou chaque mort; on les rencontre aussi bien pour les hommes que pour les femmes et enfants. C'est le degré de richesse du défunt qui semble conditionner leur présence, leur quantité et leur beauté [1].

10. — VASES DE FAÏENCE BLEUE.

Sept vases de faïence bleue répartis dans quatre tombes ont été trouvés au cimetière de l'est.

Dans la tombe n° 1370, une coupe était placée à l'intérieur du cercueil de la dame Maja à gauche de sa tête. Elle était décorée de dessins au manganèse représentant au centre un bassin carré avec ondulations d'eau et tout autour, des fleurs et des boutons de lotus partant des quatre angles et du milieu des côtés du bassin pour s'épanouir vers le bord de la coupe.

La tombe n° 1379 contenait, dans une corbeille, un vase *Bastet* assez usagé mais en bon état, qui avait contenu une pommade de couleur orangée et avait été bouché avec un morceau de toile de lin dont quelques débris adhéraient encore autour de l'ouverture. Cet onguent contenait en proportions égales de la cire qui était peut-être un produit résiduel de miel impur et de l'huile de moringa. Des traces indéfinissables de parfums végétaux se mélangeaient à l'huile.

Le vase mesurait 0 m. 13 de hauteur, 0 m. 10 de diamètre à l'orifice, 0 m. 08 de profondeur interne. Il était décoré d'imbrications en écailles de poisson dessinées au manganèse.

Une grande corbeille de la tombe n° 1382 renfermait une coupe et un support annulaire faits peut-être pour se compléter l'un l'autre; un vase vert foncé imitant le bronze patiné de vert de gris (fig. 43, 44, 45) [2]. Les trois objets sont neufs et sans contenu.

La coupe mesure 0 m. 165 de diamètre, 0 m. 06 de hauteur. Elle est décorée au violet de manganèse à l'intérieur et à l'extérieur. Au centre, un bassin rectangulaire

[1] Cf. la tombe de Youya et Touyou au Musée du Caire. Vases d'albâtre bouchés de couvercles surmontés d'animaux sculptés. La tombe de Tout Ankh Amon contient aussi une très belle série de ces vases à onguents de toilette. Elles sont de la XVIIIe dynastie comme nos tombes de l'est, donc des mêmes modes funéraires.

[2] Un vase semblable existe au Musée du Caire (n° 3637).

plein d'eau, dont la margelle pointillée semble reproduire en plan certains petits bassins de terre cuite peinte que nous avons trouvés dans les maisons du village ou



Fig. 43. — Coupe et support de faïence bleue et miroir de la tombe n° 1382.

dans certaines tombes du cimetière de l'ouest et dont le bord supérieur de la margelle est ponctué de petits trous permettant d'y planter probablement les tiges de fleurs qui s'abreuvent ainsi dans l'eau du bassin.

Quatre lotus en fleurs et boutons partent des angles. Du milieu des petits côtés du rectangle s'échappent des lys de Haute-Égypte. Le long des grands côtés, des poissons *Latès* tiennent dans leurs bouches un pédoncule onduleux d'un bouton de lotus. Le dessous de la coupe est seulement orné de longs pétales de lotus.

Le support annulaire a aussi cette décoration de pétales, les uns unis, les autres parsemés de petits points. Il mesure 0 m. 055 de hauteur, 0 m. 065 et 0 m. 075 de diamètres. Les thèmes de l'ornementation des coupes de faïence sont tous empruntés à l'élément liquide, à la flore et à la faune aquatiques. C'est là une indication de la destination de ces coupes.

Fig. 44. — Coupe sur support, faïence bleue, tombe n° 1382.

Elles paraissent donc faites pour contenir généralement de l'eau et servir de bassins ou de cuvettes à ablutions.

Leur place logique est bien alors avec les accessoires de toilette, et c'est d'ailleurs là que nous les avons trouvées au cimetière de l'est. Mais au cours des quinze der-

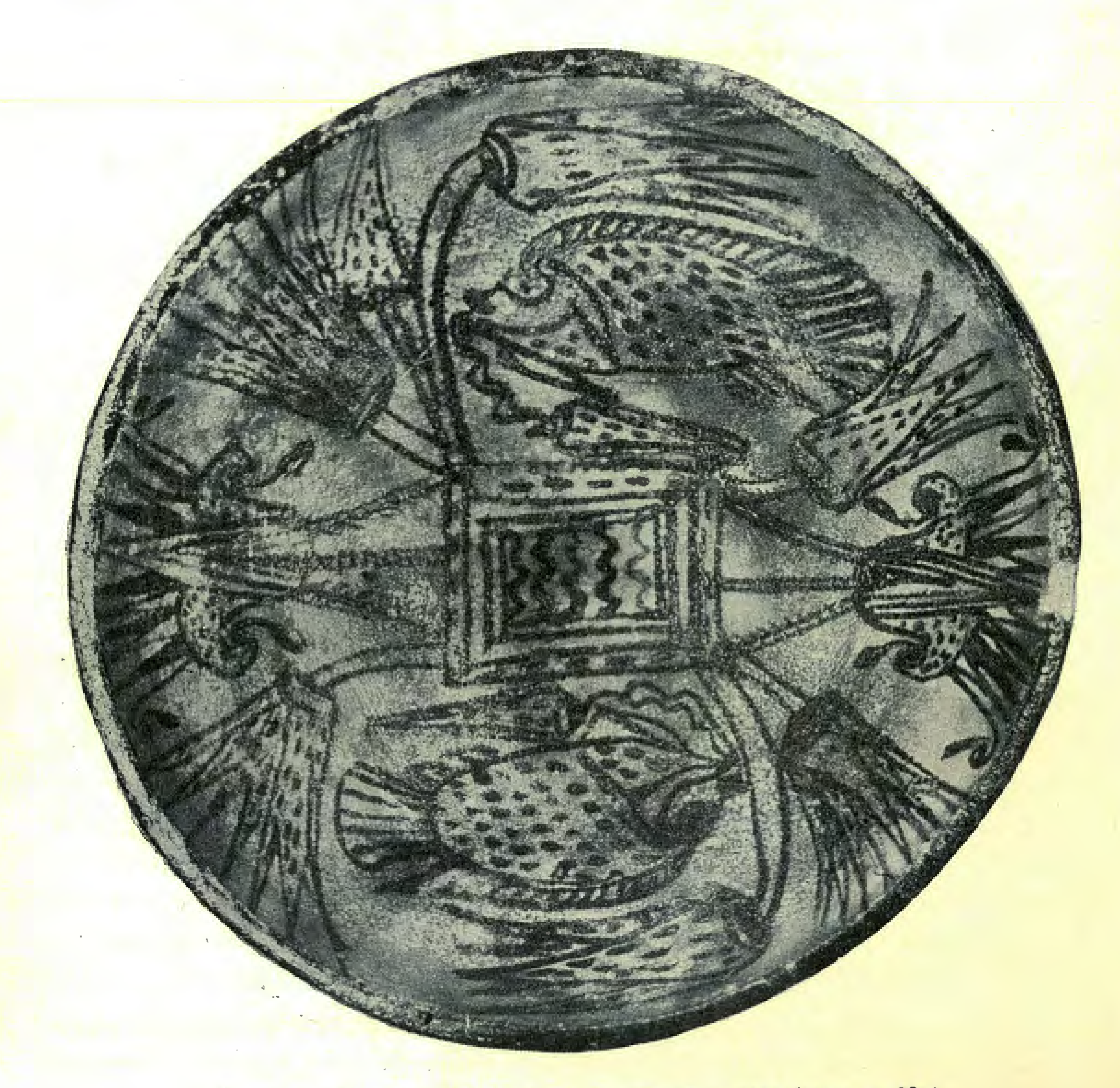


Fig. 45. — Décoration intérieure de la coupe de faïence bleue (tombe n° 1382).

nières années de fouilles à Deir el Médineh, nous avons recueilli dans les tombes et dans les maisons, des milliers de fragments de vases en faïence bleue parmi lesquels de nombreux éléments de coupes. Or beaucoup de ces morceaux parfois très importants contenaient encore un résidu solidifié qui, mis en dissolution dans l'eau dégageait une violente odeur caséeuse et donnait à l'eau un aspect laiteux. Il s'est montré que ce résidu provenait de l'évaporation et de la dessiccation du lait. Que le lait ou

la crème aient pu avoir un emploi dans les soins de toilette, soit à l'état pur soit associés à d'autres ingrédients, est une chose admissible. Cependant on peut penser que les coupes de lait ou d'eau constituaient sans doute, dans la pratique des cultes domestiques, une offrande de choix et la mieux appropriée à la déesse Hathor, vache nourricière d'Horus parmi les marais du Delta.

La tombe n° 1388 nous a donné deux tout petits vases bleus, un vase à kohol, plein de poudre noire et bouché d'un linge, et un vase *Bastet* vide qui étaient placés dans le cercueil de la dame Satrè à gauche de sa tête à la hauteur de ses yeux.

L'offrande du vase *Bastet* est souvent représentée dans les temples et les tombes royales et cela peut nous renseigner sur la nature du contenu. Ainsi dans le caveau terminal de la tombe n° 9 de Ramsès VI à la Vallée des Rois on voit sur un pilier le pharaon offrant à Mert Seger le vase en question et le texte qui accompagne la scène dit que le roi présente le parfum ou l'onguent afin que sa mère divine, la déesse Mert Seger, lui accorde d'aller et de venir dans les ténèbres de la Douat [1]. Ce baume, préparé avec de l'huile, devait donc peut-être donner aux yeux la faculté de percer l'obscurité de l'hypogée, c'est-à-dire en somme rendre l'œil sain [2].

11. — VASES DE CÉRAMIQUE POUR FARDS ET ONGUENTS.

Il y a toujours dans toutes les tombes une collection de petits vases de céramique destinés aux onguents de toilette. La plupart d'entre eux sont d'origine égyptienne. Un certain nombre d'autres sont de provenance étrangère. Les rapports commerciaux de l'Égypte avec les îles de la Méditerranée, avec la Nubie, l'Arabie, la Syrie ont été certainement favorisés pendant la XVIIIe dynastie par les conquêtes territoriales des pharaons, par les expéditions vers les gisements d'or, vers le pays de Pount, et en retour par les croisières maritimes des Crétois et des Égéens. La céramique de Crète que l'on trouve dans les tombes égyptiennes de cette époque est une preuve des échanges commerciaux qui existaient entre les diverses contrées de l'Orient. Les vases étrangers, quelle que fut leur beauté, et il y en avait de splendides, imitant par leur décoration les vases de métaux précieux, ne devaient pas être importés pour eux-mêmes, mais parce que leur qualité de récipients en faisait le véhicule indispensable de produits plus chers que le contenant. Ainsi entraient en Égypte les gommes, résines, baumes et parfums que les rives du Nil ne produisaient pas.

Les petits vases d'onguents sont faits d'une argile fine, dont la ténuité et la cuisson parfaite donnent à la terre une homogénéité qui supprime presque la porosité. La teinte rose chair de cette terre cuite l'apparente avec la céramique d'Arezzo impro-

[1] *Mémoires*, t. LVIII, *Mert Seger à Deir el Médineh*, fasc. II, p. 257.

[2] Le mot , qui veut dire *être sain* est sans doute l'origine étymologique du nom générique des onguents employés par hygiène pour les vivants. Sous l'Ancien Empire et le Moyen Empire la représentation fréquente du défunt approchant le vase *bastet* de ses narines semble indiquer que le contenu de celui-ci était un parfum.

prement baptisée samienne. Elle se prête au transport de liquides gras, filtrant par osmose, que la terre trop sableuse et mal cuite de certaines poteries d'Égypte ne

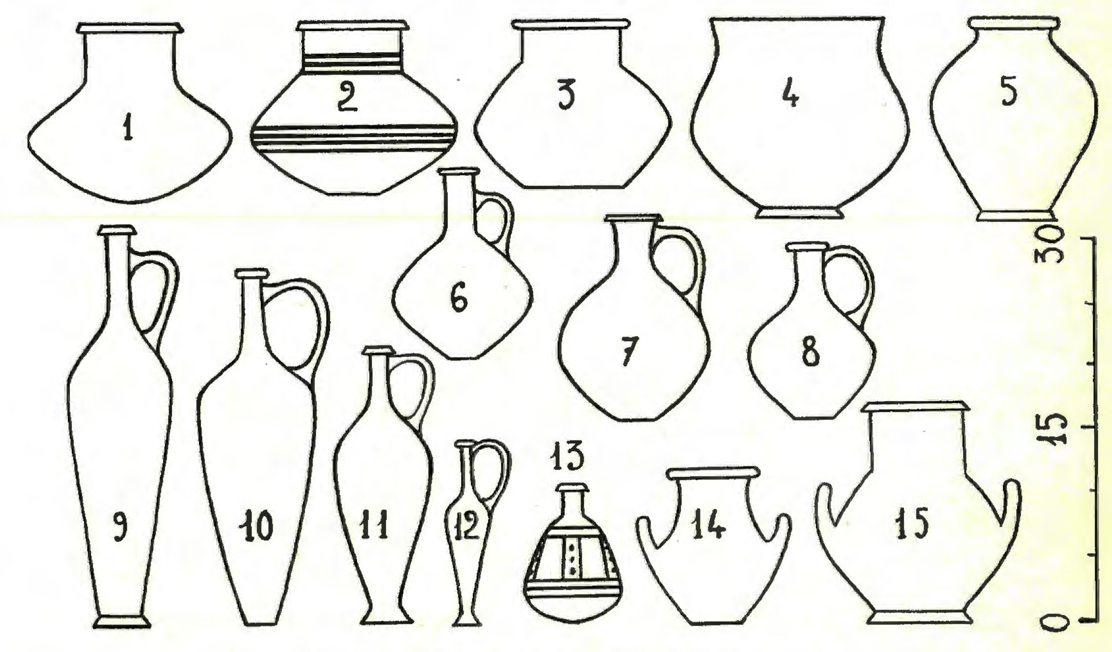


Fig. 46. — Vases de céramique pour fards et onguents.

pourrait conserver. Une glaçure externe qui lisse les parois sans être brillante, complète l'étanchéité.

Les formes générales peuvent se classer en un petit nombre de modèles qui admettent bien entendu de nombreuses variantes de détails comme tous objets faits au tour à pottier sans gabarit et non au moule.

La décoration en brun, en violet, en noir et en rouge, se compose de filets encerclant le col et la panse de traits parallèles groupés en une ou plusieurs bagues ou de deux lignes rouges encadrant une série de pastilles noires ou enfin de plusieurs faisceaux de traits divergents se déployant en éventail autour de la panse. Nous n'avons pas trouvé aux tombes de l'est de ces vases crétois dits vases à étriers comme nous en avions ramassé en grande quantité les autres années dans le cimetière de l'ouest parmi les tombes de la XVIIIe dynastie. Ils étaient remplis d'une substance ambrée qui avait conservé une grande élasticité [1].

Il serait intéressant de pouvoir grouper un nombre assez considérable de vases à onguents et, par l'analyse de leur contenu, de voir si la forme du récipient est en rapport avec une variété déterminée de substance. Cela aiderait à localiser et la fabrication des baumes étrangers et celle des poteries d'importation.

Le tableau ci-contre (fig. 46) montre la série habituelle de vases à onguents que

[1] L'analyse faite par M. Lucas pour le contenu d'un vase à étrier a conclu à la présence d'une résine aromatique étrangère ().

l'on trouve au cimetière de l'est. On verra qu'ils peuvent se diviser en vases sans anses, avec une anse, avec deux anses; en vases longs et en vases courts et renflés, avec ou sans pied, avec ou sans décor. Beaucoup d'entre eux étaient vides et n'avaient jamais servi (ce sont surtout les vases d'origine égyptienne).

D'autres étaient pleins, fermés d'un bouchon d'argile maintenu par un capuchon de toile attaché autour du col. Le nœud du lien était noyé dans l'argile d'un sceau de garantie ou masqué par un scarabée de faïence. Parfois un petit collier d'un tour ou deux de perles bleues paraît symboliquement l'étranglement du col du vase.

Les résultats des analyses chimiques faites par M. Lucas ont seulement révélé cinq sortes de contenus :

1° Matière grasse indéfinie, impure et altérée;

2° Matière grasse en petite quantité et carbonate de chaux pulvérisé;

3° Miel ou jus de fruit, consistance sirupeuse, couleur brune, senteur nulle, goût sucré;

4° Cire orangée probablement additionnée de colorant végétal aromatique;

5° Résine ou gomme transparente et orangée.

Parmi les matières grasses il ne serait pas impossible de reconnaître les sept huiles saintes dont la liste est donnée sur les tablettes à godets, en albâtre utilisées pour les onctions des images sacrées des dieux et pour les momies des mortels. Ces huiles sont :

1 [hiéroglyphes], 2 [hiéroglyphes], 3 [hiéroglyphes], 4 [hiéroglyphes], 5 [hiéroglyphes], 6 [hiéroglyphes], 7 [hiéroglyphes]. Voir à ce sujet, G. Jéquier, *Frises d'objets*..., p. 146 à 150.

L'ALIMENTATION.

RÉCIPIENTS : LA CÉRAMIQUE (FIG. 47).

Les denrées alimentaires destinées aux morts étaient enfermées selon leur nature liquide ou solide dans des récipients d'espèces différentes : paniers, poteries, sachets. On a vu plus haut les genres divers de corbeilles; on verra plus bas dans la description détaillée du contenu de chaque tombe les aliments qui se trouvaient à l'intérieur de ces corbeilles et des sachets. Nous venons de décrire la céramique affectée à la toilette et qui comprend surtout les poteries les plus petites (exception faite des toutes petites poteries d'offrandes dont le caractère votif supprime presque le caractère utilitaire). La céramique affectée à l'alimentation[1] comprenait pour les tombes de l'est les catégories suivantes :

1° Les grosses amphores à bière (fig. 48, n° 1). (Une par défunt ou une par tombe, jamais davantage). — Ce sont de très grandes poteries bien étanches, cuites également dans toute leur épaisseur, apodes, en forme de toupie et qui nécessitaient pour

[1] Cf. Comte du Mesnil du Buisson, *Noms et signes égyptiens désignant des vases et objets similaires.*

se tenir debout soit un trou dans le sol, soit un support annulaire, munies de deux anses et d'un col étroit, bas et cylindrique. Sur la panse sont souvent estampés en

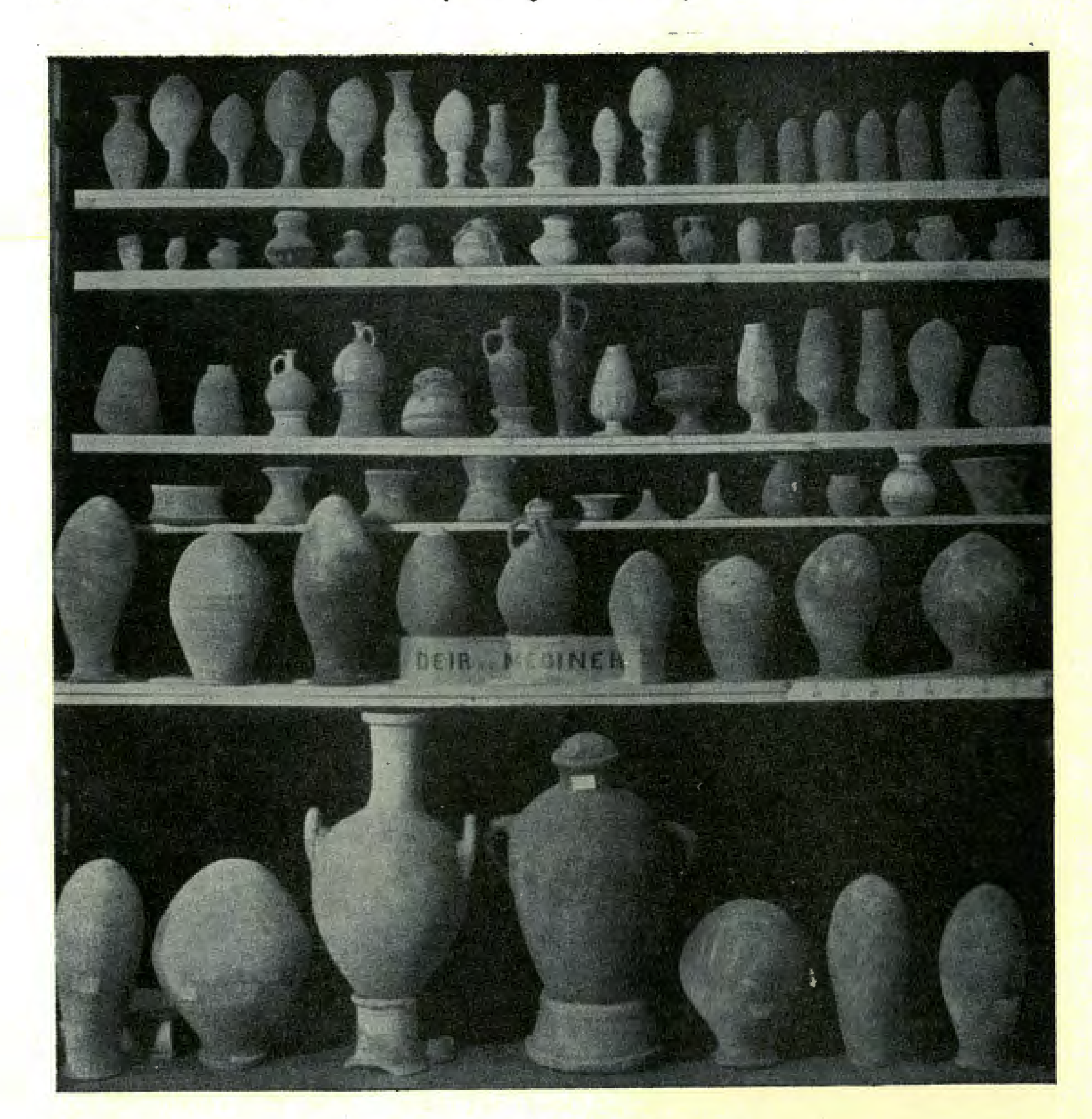


Fig. 47. — Céramique funéraire.

relief avant cuisson deux cartouches jumelés qui fournissent un indice de datation, car ce sont tantôt deux cartouches semblables de Menkheperrè Thotmès III, tantôt un cartouche de Menkheperrè accolé à un cartouche de Makarè Hatshepsout.

C'est donc soit pendant le règne de Thotmès III seul, soit pendant le règne en association de Thotmès III et d'Hatshepsout que la bière de ces amphores a été brassée. Une marque doliaire est parfois gravée telle que : [signe][1] qui ici pourrait signifier

[1] L'amphore de la tombe n° 1372 est marquée [signes]. Celle de la tombe n° 1379 est marquée au charbon, d'un arbre [signe].

ou confirmer ce que les cartouches royaux laissent penser, c'est-à-dire que l'amphore et la bière proviennent des magasins royaux. Le salaire des artisans de nécropoles était payé en nature. Les amphores représentaient soit une partie du salaire, soit un don des magasins à l'occasion du décès. C'était la participation royale aux frais des obsèques d'un de ses employés.

Trois amphores portent des inscriptions hiératiques à l'encre noire. Celle de la tombe n° 1370 dont le col est brisé et qui est frappée aux cartouches de Menkheperrè et de Makarè faits avec deux cachets distincts donne : [hiéroglyphes] . . .

Celle de la tombe n° 1381, marquée avant cuisson par le pottier d'une croix × donne quelque chose de semblable.

Celle de la tombe n° 1388 donne : [hiéroglyphes].

Les amphores à bière mesurent 0 m. 60 de hauteur et 0 m. 30 de diamètre environ; elles sont bouchées à l'argile crue ou au limon ordinaire ou par une petite assiette creuse retournée et lutée au limon. Elles sont presque pleines d'un moût de grains d'orge fermentés et agglutinés en masse compacte. Sur la panse de certaines amphores, les traces de ruissellement de la bière, sont encore marquées en longs filets bruns. On trouve de petites quantités de ce moût d'orge dans les vases de taille moyenne ou minuscules et ce sont probablement des offrandes funéraires de valeur représentative d'une plus grande quantité.

2° Jarres apodes sans anses (fig. 48, nos 2, 3, 4, 5). — Cette catégorie de vases est la plus nombreuse et la plus variée de formes. On ne saurait lui assigner ici une destination bien définie parce que presque tous ces vases ont été trouvés dans les caveaux ou les puits, entièrement neufs, vides et le plus souvent couchés à terre de telle sorte que s'ils avaient eu un contenu quelconque, solide ou liquide, ce contenu se serait écoulé sur le sol. Mais sur le sol il n'y a aucune trace et dans l'intérieur des vases presque toujours aucun résidu. Dans trois cas seulement un dépôt de grains d'orge fermentés formait au fond une croûte solide, reste de boisson évaporée ou de brouet alimentaire. Ou bien ils faisaient partie du mobilier de la maison et ont suivi leur maître dans la tombe ou bien ce sont des cadeaux offerts pour eux-mêmes ou enfin ils constituent une pieuse tromperie destinée à faire prendre le contenant pour son contenu habituel, car on nourrissait les morts de beaucoup d'illusions et de simulacres.

La texture de ces vases est assez serrée, la teneur sableuse de la terre assez faible et la cuisson assez poussée pour qu'ils aient été destinés à garder des liquides. D'ailleurs ils ont parfois un bouchon d'argile adapté à leur goulot.

Ces bouchons d'amphores et de vases ont des formes qui varient avec les époques et avec le contenu. Tantôt en forme d'obus ogival ils enrobent tout le col, tantôt en forme de capsule hémisphérique ou de ménisque convexe plus ou moins aplati ils couvrent simplement l'orifice. Les bouchons de jarres d'huile sont coniques et passés au lait de chaux.

Les uns et les autres portent souvent une estampille en relief d'un cachet de bois gravé en creux indiquant pour le vin et l'huile, le vignoble ou le verger de provenance, l'entrepôt ou le magasin de temple d'origine, le nom du jardinier, la qualité et la date de la récolte. Des cartouches royaux d'assez grandes dimensions ou de la taille d'un chaton de bague sont aussi imprimés dans l'argile [1].

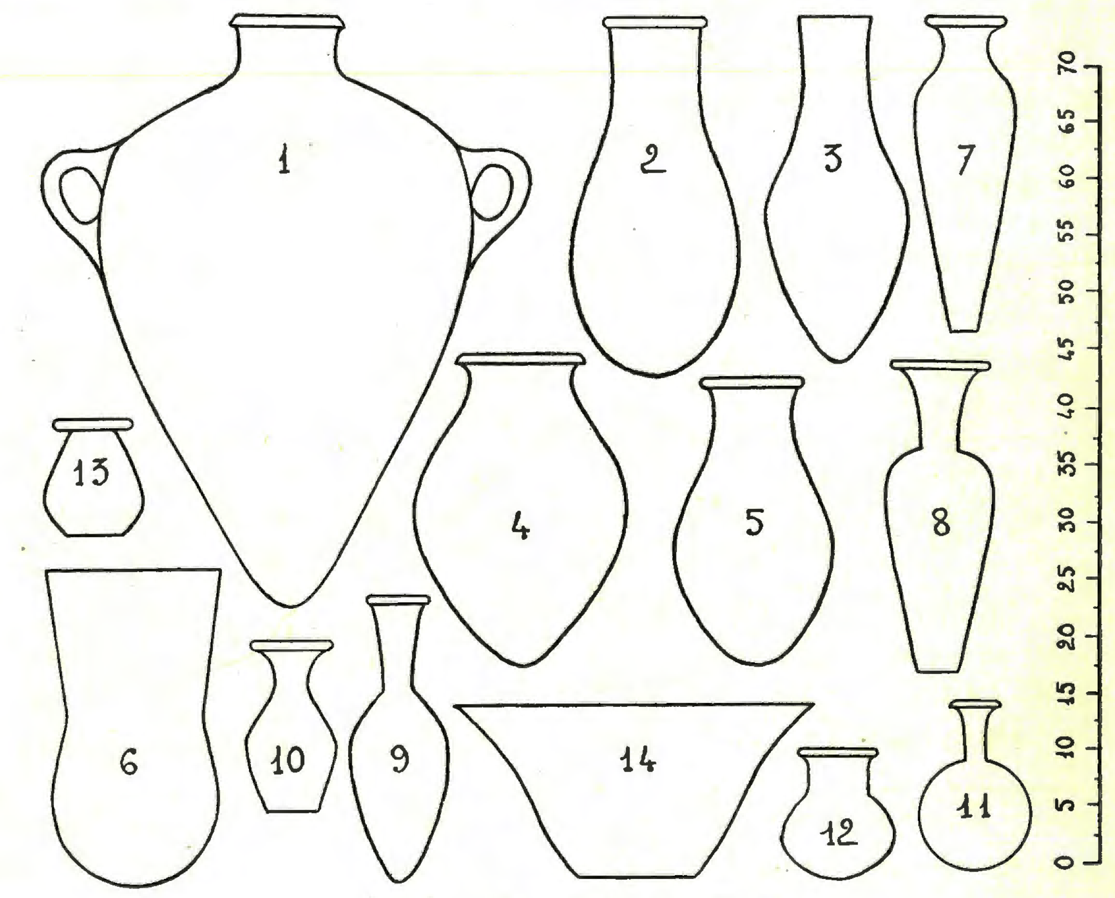


Fig. 48. — Céramiques. Formes principales.

Avant de faire le bouchon d'argile ou de mortier de limon ordinaire, on obturait l'orifice avec une petite assiette à la mesure du goulot, une coupelle ou un tesson de poterie ou bien encore avec un disque plat de calcaire, un ménisque ou un vulgaire éclat de pierre calcaire portant, les uns et les autres, une marque de propriété gravée; ou enfin avec un rond de paille tressée, préparé pour cet usage.

Le tableau n° 48 montre les principales formes de vases et leurs variantes. La couleur de la terre cuite va du jaune pâle au brun rouge. La couverte est mate ou brillante. Le décor, lorsqu'il existe est fait de filets circulaires bruns ou noirs. Les fresques et reliefs des tombes de cette époque nous font souvent assister à l'offrande au défunt, de vases de ce genre (fig. 48, n° 6) surmontés d'un dôme de grains en germination.

[1] *Rapports : 1923-1924*, p. 103; *1926*, p. 54, fig. 43; *1927*, p. 7, fig. 5 (F); *1928*, p. 9, fig. 4 (10), p. 103, fig. 58 (2), p. 106, fig. 59 (20), p. 122, fig. 67 (7, 8); *1929*, p. 49, fig. 20 (1).

Cette poussée verte en demi-cercle rappelle la crête turquoise du signe hiéroglyphique qui exprime les idées de lever pour les astres et les végétaux. Il est possible que cette offrande symbolique contienne un souhait de renaître, de reverdir comme les Osiris végétants bien connus.

L'offrande de l'eau se fait aussi parfois avec ces jarres et nous avons trouvé dans les cuisines du village de semblables amphores, enfoncées dans le sol jusqu'au goulot et couvertes d'un disque de calcaire. Dans le pronaos des chapelles de confréries, il y avait également des vases de ces formes piqués en terre et soigneusement bouchés. Ces récipients devaient contenir l'approvisionnement d'eau pour la préparation du pain et pour les libations et ablutions rituelles.

Les tombes de l'est ne contenaient ni cruches à vin, ni jarres d'huile, alors que ces deux espèces d'amphores sont fréquentes dans celles de l'ouest, qui sont souvent de la même époque ou des temps ramessides.

3° Flacons (fig. 49). — Les flacons peuvent se répartir en deux catégories principales : ceux dont la base plate permet de les faire tenir droits sans l'aide de support et ceux dont la panse ovoïde ou sphérique nécessite un support pour conserver l'équilibre.

Les premiers ont les formes *hès* ou *qebh* que l'on voit sur les tables d'offrandes ou dans la main du prêtre *Sam* faisant une libation d'eau sur les offrandes devant un défunt (fig. 48, nos 7, 8). Ils ont aussi les formes d'un ballon sphérique ou d'un œuf plus ou moins allongé (fig. 48, nos 9, 11). Leur col mince est droit et s'achève en goulot à bord plat. Les seconds ont le col droit et la panse sphérique ou bien le col onduleux à quatre bourrelets et quatre étranglements, long et étroit, et la panse ovoïde. Tous ces flacons servaient à des liquides divers, mais les bouteilles à col en torsades étaient des alcarazas pour l'eau. On les voit représentées dans les tombes décorées sur les tableaux où défilent les parents et les amis du défunt portant des offrandes symboliques. Généralement les femmes apportent des lotus, des canards, des sachets de fruits et des carafons de cette espèce fermés d'un bouchon de verdure qui ressemble à un artichaut, un bourgeon terminal de dattier ou une salade. L'usage de boucher l'alcarazas d'un tampon d'herbe verte ou de feuillage frais pour conserver l'eau froide et pure existe encore dans les campagnes. Il est possible qu'à cette coutume pratique se soit jointe une idée mystique de verdeur due à la nature du végétal employé et que l'eau ainsi offerte soit celle du Nil, venue de la cataracte (1). Les autres offrandes sont d'ailleurs d'origine aquatique et leur ensemble constitue un vœu de rajeunissement éternel inspiré du mythe d'Horus.

4° Pots à fleurs (vases *ousekh*). — Nous appelons ainsi des vases de terre cuite ordinaire en forme de troncs de cônes renversés, plus ou moins évasés, souvent troués

(1) Si ce bouchon végétal est une laitue, il faut évidemment y voir un rappel du culte de Min.

au fond et qui ressemblent ainsi à nos pots de fleurs modernes. On les trouve toujours en assez grand nombre dans les tombes du cimetière de l'est et ils sont remplis d'objets les plus divers : aliments, pains, viandes, fruits; assiettes, coupes et petits vases (fig. 48, nos 14, 49 et 50).



Fig. 49. — Choix de céramiques funéraires.

Ils jouent ici le même rôle que les corbeilles en ce sens qu'ils sont aptes à tout contenir; mais il paraît évident qu'ils ont pour fonction spéciale le transport jusqu'à la tombe et l'offrande au défunt, des denrées déterminées telles que les fruits, les pains et les gâteaux. Le vase *ousekh* est spécialement affecté à la présentation des offrandes alimentaires, à telle enseigne que dans les listes d'offrandes de toute espèce, comestibles solides et liquides, onguents, parfums, vêtements, peintes dans les tombes de l'époque, un vase est toujours représenté au-dessous du nom de chaque offrande et au-dessus du chiffre indiquant le nombre de chaque sorte d'objet offerte. On voit même dans certaines tombes (N. de Garis Davies, *The tomb of Nakht*, pl. VIII) des gens agenouillés présentant l'eau et le vin dans deux récipients de cette

forme et de la couleur rouge de la terre cuite. Le texte explicatif donne : et . Sur les tables d'offrandes en pierre, du Nouvel Empire comme sur les pancartes d'offrandes des tombes les plus anciennes ce genre de vase est toujours représenté [1]. A Deir el Médineh il occupe la place centrale de la table d'offrandes et s'y confond souvent avec une corbeille de vannerie de même forme mais dont nous n'avons jamais trouvé un seul exemplaire réel. Il y est rempli de deux sortes de fruits : des raisins noirs et des noix de doum ou des figues. Les dimensions moyennes des pots à fleurs sont de 0 m. 20 de hauteur, 0 m. 25 et 0 m. 12 de diamètres. Ils portent parfois des marques doliaires incisées. Le trou qui perce le fond, s'il n'est pas général n'est toutefois pas accidentel. Il doit avoir une raison d'être, comme de permettre à l'air de circuler à travers le contenu pour en empêcher la décomposition trop rapide.

5° Jattes, terrines et coupes (fig. 50). — En terre épaisse elles sont destinées à divers usages et peuvent contenir de l'eau. Certaines terrines sont décorées extérieurement de plusieurs tours d'incisions cordées, d'autres sont en terre homogène rose comme la céramique d'Arezzo. Elles servaient de bassin d'ablutions, de récipients pour la conservation ou la préparation des aliments. Dans les tombes de l'est où elles sont assez nombreuses, et souvent à l'état neuf, elles contiennent toutes sortes de choses et il est donc difficile de leur assigner un emploi particulier.

6° Coupe à pied. — La tombe n° 1379 est la seule qui renfermait une coupe montée sur pied, en terre cuite rouge foncé et brillante. Elle était fermée avec une toile nouée autour du bord supérieur, mais ne contenait aucune substance ni aucun résidu.

Cependant puisqu'elle était bouchée comme les vases contenant des onguents de toilette à base de graisse, d'huile ou de cire, elle devait en avoir contenu ou au moins avoir été destinée à cet usage. Sous la XVIIIe dynastie, les scènes de banquet funèbre et d'offrandes au défunt représentent très fréquemment cette coupe à pied dans les mains des femmes, parentes ou servantes du mort. Elle contient toujours une substance formant dôme, de couleur blanche avec un ruissellement de teinte rouge partant du sommet et coulant vers la base, comme une libation de liquide brun orangé. On sait ce qu'était cette substance parce que souvent la femme qui tient la coupe d'une main, place de l'autre main, un dôme de mêmes formes et couleurs mais plus petit sur la tête d'un des convives. Or ce petit dôme est un pain de graisse parfumée qu'une mode thébaine de l'époque avait accoutumé de mettre sur les longues perruques du Nouvel Empire pour lubrifier la chevelure et rafraîchir le crâne. Il serait puéril de vouloir aujourd'hui retrouver ce «cône thébain» en lui prêtant

[1] Le mobilier céramique des Mastabas de l'Ancien Empire comporte des vases de cette forme, mais très épais et plus petits.

une nature et une consistance qu'il n'avait pas. Le pain d'onguent fondait à la chaleur de la tête et ruisselait parfois sur les vêtements qu'il parfumait. Dans la vie courante,



Fig. 50. — Assiettes, coupes, lampes de funérailles, coupes à pied pour présentation des offrandes ignées.

une femme à sa toilette [1] des convives à un banquet, devaient user de ce procédé à la fois hygiénique et agréable. Tout ce qui contribuait à augmenter le bien-être ici-bas devait par transposition dans le plan supraterrestre accroître les forces vitales du *Ka*. C'est pourquoi tous les soins de toilette, y compris l'onction de la chevelure, sont passés de la maison dans la tombe et le temple et ont acquis une signification

[1] Cf. *Rapport* 1927, p. 23, fig. 16. *Ostracon ex-voto : Femme à sa toilette.*

symbolique[1]. Le culte journalier des effigies divines dans les sanctuaires, le rite funéraire de l'ouverture de la bouche des momies à la porte du sépulcre joignent le point de vue utilitaire au point de vue honorifique en donnant d'un coup la santé et la beauté physique et l'hommage de vénération à celui qui commence un nouveau cycle.

7° Assiettes et coupelles (fig. 50). — Ces deux genres de poteries admettent des dimensions et des formes multiples et s'emploient pour la conservation et la manducation des aliments de toute nature. La terre qui les compose est choisie selon la consistance solide ou liquide des mets. Les assiettes, plus ou moins creuses ou plates vont de la grandeur d'une soucoupe de 0 m. 05 de diamètre à celle d'un vrai plat de 0 m. 35. Elles sont généralement de facture peu soignée, en terre ordinaire assez poreuse, souvent marquées d'un signe de propriété, rarement décorées de pastilles blanches peintes à l'intérieur. Elles contenaient ici des pains, des fruits et des sachets de grains; mais dans d'autres tombes nous y avions trouvé des restes de brouet de grains. Quelquefois aussi elles avaient servi aux maçons pour gâcher le mortier de limon ou aux peintres pour broyer et mélanger les couleurs.

Les coupelles sont d'une matière et d'une exécution meilleures et elles étaient certainement destinées à contenir des substances liquides. Tantôt en terre jaune pâle tantôt en terre rouge vif bordée d'un listel noir, elles sont souvent marquées par leur propriétaire. Dans le cimetière de l'ouest et dans le village les coupelles ont parfois une décoration peinte très variée et très riche mais surtout empruntée à la faune et à la flore nilotiques. Ce sont des écuelles pour l'eau, le lait et les autres liquides. De plus elles ont ici un autre emploi sur lequel nous reviendrons plus loin, celui de lampes de funérailles.

LES ALIMENTS ET LES BOISSONS.

1° Les listes d'offrandes dans les tombes décorées. — Les pancartes des mastabas de l'Ancien Empire donnant les noms des offrandes faites aux morts contiennent déjà le tableau complet des denrées comestibles, des fards, des parfums, des onguents de toilette, des boissons et des objets de lingerie qui avaient été réellement enterrés avant même les premières dynasties dans les tombeaux les mieux approvisionnés et qu'on se contentait ensuite d'inscrire et parfois de figurer en images sur les parois

[1] Cf. *Rapport 1924-1925*, p. 69 : *Le cône thébain*. Les peuplades de l'Afrique, les Bishari de Nubie, par exemple, oignent leur chevelure abondante, crépue ou nattée, avec de l'huile et de la graisse parfois additionnée de parfum. C'est une nécessité des pays chauds de combattre la dessiccation du cuir chevelu et le pullulement des parasites par des onctions grasses. D'un soin de toilette les orientaux ont fait une marque de déférence en répandant des essences parfumées sur les cheveux des hôtes qu'ils reçoivent et veulent particulièrement honorer. On lit dans l'Évangile selon Saint Luc que Jésus reprocha à Simon le Pharisien de ne lui avoir point lavé les pieds et oint la tête d'huile au début du festin qu'il lui offrait, tandis qu'il loua Madeleine d'avoir répandu sur lui le nard que contenait un vase d'albâtre.

de la chapelle funéraire. Ces pancartes forment une liste d'une centaine de noms disposés en colonnes avec l'indication chiffrée du nombre de chaque espèce d'offrande, placée au-dessous. Un ordre réglé par les rites traditionnels préside à la succession invariable des catégories d'apports et aux quantités requises des divers dons virtuellement présentés aux défunts[1].

Le Moyen Empire conserve l'usage de la pancarte-menu. Nous lui devons de plus les tablettes d'albâtre à sept godets pour les huiles sacrées et certaines tables d'offrandes comme celle de la princesse Neferouptah au Musée du Caire sur laquelle le dessin de chaque sorte de denrée accompagné de son nom nous renseigne sur la forme et la nature de toute offrande[2].

On parvient ainsi au Nouvel Empire et l'on retrouve dans les chapelles des tombes thébaines de la XVIIIe dynastie comme aussi dans les temples funéraires royaux des listes plus ou moins complètes selon le degré de fortune du défunt. Ce qui nous intéresse surtout ce sont les listes inscrites dans les tombes de la classe sociale qui se rapproche le plus de celle des gens enterrés au cimetière de l'est à Deir el Médineh, parce qu'elles sont dressées en proportion de la situation du mort et contiennent en quelque vingt colonnes au plus un résumé substantiel de l'offrande type, ne donnant que les substances indispensables et essentielles dont les rites reconnaissent la nécessité pour la survie du double.

Il n'entre pas dans le cadre de ce *Rapport* d'exposer en détail l'étude des listes d'offrandes des tombes thébaines de cette époque et des commentaires intéressants auxquels un si vaste sujet peut donner lieu[3], ni non plus d'en donner une nomenclature même résumée. Nous nous bornerons ici à analyser brièvement le menu d'un grand de la XVIIIe dynastie, par exemple celui du vizir Rekhmarè (tombe n° 100), contenant pour ainsi dire la presque totalité des dons en nature que l'Égypte des Thotmès pouvait tirer de sa production propre et de ses ressources d'importation étrangère pour garnir la table de ses morts thébains. Condensant ensuite en un seul tableau type les listes les plus courtes des tombes de Gournah affectées aux gens de minime importance (nous avons pris au hasard les tombes nos 23, 52, 63, 69, 79, 108, 139), nous établirons une pancarte dont la composition réduite au minimum exigible par les rites, doit se rapprocher au plus près de celle des apports réels rassemblés autour des cercueils du cimetière de l'est. Le parallèle entre Rekhmarè et les petites tombes de Thèbes, d'une part, montrera les lacunes qui dans ces dernières proviennent soit du manque de place pour mentionner sur les parois toutes les denrées

[1] Cf. B. Van de Walle, *Le mastaba de Neferirtenef*, aux Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles. Cette notice sommaire contient l'explication complète de la pancarte et une bibliographie du sujet à laquelle le lecteur voudra bien se reporter.

[2] *Catalogue général du Musée du Caire*. Ahmed bey Kamal, *Tables d'offrandes*. La table d'offrandes de la princesse Neferouptah, de Hawara, XIIe dynastie.

[3] Cf. Maspero, *La table d'offrandes des tombeaux égyptiens* (*Revue de l'histoire des religions*, 1897).

présentées aux défunts, soit de la différence de classe entraînant une différence de besoins et traduisant ainsi le degré de démocratisation de certains usages réservés à la royauté dans les temps les plus reculés. La comparaison entre la liste d'une petite tombe de Gournah et les offrandes véritables entassées dans nos tombes de Deir el Médineh montrera la concordance de la fiction écrite et de la réalité pour les morts de niveaux sociaux très proches. On verra aussi qu'au cimetière de l'est certaines offrandes non mentionnées sur les listes réduites figurent sur celles de Rekhmarè.

Que la division de toute pancarte du Nouvel Empire en deux registres superposés de colonnes, corresponde avec plus ou moins d'exactitude, au cérémonial et au menu des deux principaux repas de la journée, cela ne semblerait pas impossible étant donné que l'ordre de succession des mets, boissons et rites est sensiblement toujours le même pour chaque registre, lequel est d'ailleurs constitué en haut comme en bas de plusieurs sortes de liquides, pains, viandes, fruits, formant individuellement, pourrait-on dire, deux menus complets de repas [1].

La tombe de Rekhmarè renferme deux longues listes d'offrandes placées en vis-à-vis sur les parois du couloir terminal près de la stèle de l'offrande qui en occupe le fond.

Celle de gauche, composée de quarante-huit colonnes, est ainsi établie :

Premier registre : Eau : nombre 1.
Pains et gâteaux : pain allongé 1.
galette ronde 1.
gâteaux triangulaires 2.
Viandes : cuisse de bœuf 1.
morceaux de rôti 4.
Vins : sept sortes. . . . - 2, - 1, - 2, - 2, - ?, - 2, 2.
Eau 2
Prière . . . Après cette prière s'arrête le premier rite

[1] Dans une même tombe il peut y avoir, comme chez Pouiemrè, une grande liste d'une centaine d'offrandes constituant le menu d'un festin de jour de fête, et une petite liste de vingt noms formant le menu des repas habituels. L'étude de ces listes d'offrandes montre qu'elles furent établies depuis les temps les plus reculés et qu'elles comportent des séries presque invariables de denrées. Certaines d'entre elles, par exemple, les pains et les patisseries, toujours les mêmes et placées dans le même ordre de succession, semblent ritualisées en leurs formes et leurs substances et n'être que des offrandes aux dieux et aux morts. On lit à Karnak dans l'inscription du grand prêtre d'Amon *Romè* dit *Roÿ* une demande de prières que celui-ci adresse à tous les gens de métiers du temple parmi lesquels sont cités les boulangers qui fabriquent les pains *sent, baït, persen*.

de l'offrande dans les listes brèves des autres petites tombes; le second rite commence ensuite par le miel, l'eau rouge et le natron.

Miel 1
Eau rouge 2 amphores
Natron? -
Viandes : quatre sortes : - 2, - 2, - 1, - 1.
Gâteaux : gâteau conique ou triangulaire 1.
gâteau rond souvent partagé en deux 1.

Second registre : Eau rouge 2 amphores
Eau *mens*
Oignons 5 . . . . . .
Viandes : quatre sortes : - 2, - 2, - 2, - 2.
Volailles : cinq espèces : , , , , .
Fruits et graines : huit espèces : , , , , , , , .
Pâtes de fruits : deux sortes : - 2, - 1.
Collyres : deux sortes : collyre vert 2 sachets ou cupules.
collyre noir 2.

La liste de droite contenait au moins soixante-deux colonnes avant la dégradation de la paroi; elle s'établit ainsi :

Premier registre : Jambe antérieure droite de bovidé 1 (épaule).
Eau 1.
Natron 1
Pain long 1.
Déjeuner du matin ou rince-bouche 1 [1] cruches d'eau de purification de la bouche.
Pains, galettes et gâteaux : quinze sortes : - 1, - 1, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4, - 4.

[1] Les trois repas du jour sont : 1° le déjeuner matinal ; 2° le repas de midi ; le repas du soir . Cette coutume populaire appliquée aux morts du Nouvel Empire s'est substituée à celle des cinq ou même sept repas réels ou mystiques de l'Ancien Empire.

Viandes : dix espèces : [hiéroglyphes].

Second registre : Pigeon 1 [hiéroglyphes].
Pains : trois sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2.
Repas du soir? 2 [hiéroglyphes].
Bières fortes : deux sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2.
Bières légères : quatre sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2.
Cruches de poissons? confits dans la bière, 2 amphores [hiéroglyphes].
Figues : deux mesures [hiéroglyphes].
Raisins : deux mesures [hiéroglyphes].
Balanites : deux mesures --- [hiéroglyphes].
Vins : cinq sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, parmi lesquels ceux de Bouto, Péluse, Maréotis.
Pains : deux sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2.
Fruits et graines : six sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2; amandes blanches et vertes, froment, orge, lentilles, jujubes.
Pâtes de fruits : deux sortes : [hiéroglyphes] - 2, [hiéroglyphes] - 2.
miel 2, [hiéroglyphes].

La liste d'offrandes type d'une petite tombe de Gournah est ainsi composée : (fig. 51)[1].

Premier registre : 1. Eau [hiéroglyphes].
2, 3, 4. Pains, galettes et gâteaux trois sortes : [hiéroglyphes].
5, 6. Viandes deux sortes : [hiéroglyphes].
7. Vin : [hiéroglyphes].
8, 9. Bière deux sortes : [hiéroglyphes] ([hiéroglyphes]), [hiéroglyphes].
10. Eau [hiéroglyphes].
11. Prière ---- [hiéroglyphes] ([hiéroglyphes]) *Hennou.*

[1] On la trouve ainsi composée dans la tombe de Pouïemrè publiée par N. de Garis Davies.

Second registre : 1. Miel [hiéroglyphes].
2. Eau rouge --- [hiéroglyphes] ([hiéroglyphes]).
3. Natron [hiéroglyphes].
4. Vin ou raisin ----- [hiéroglyphes].
5, 6, 7. Viandes : trois sortes : [hiéroglyphes].
8. Pain triangulaire [hiéroglyphes].
9. Pain rond ------- [hiéroglyphes] ([hiéroglyphes]).
10. Lait [hiéroglyphes].
11. Eau et encens ----- [hiéroglyphes] ([hiéroglyphes]) [hiéroglyphes].

Les quantités indiquées pour chaque sorte de denrée varient de un à quatre d'une tombe à l'autre.

Quelques variantes de graphie se rencontrent dans les noms d'offrandes comme aussi des remplacements d'une offrande par une autre. Ainsi au second registre voit-on

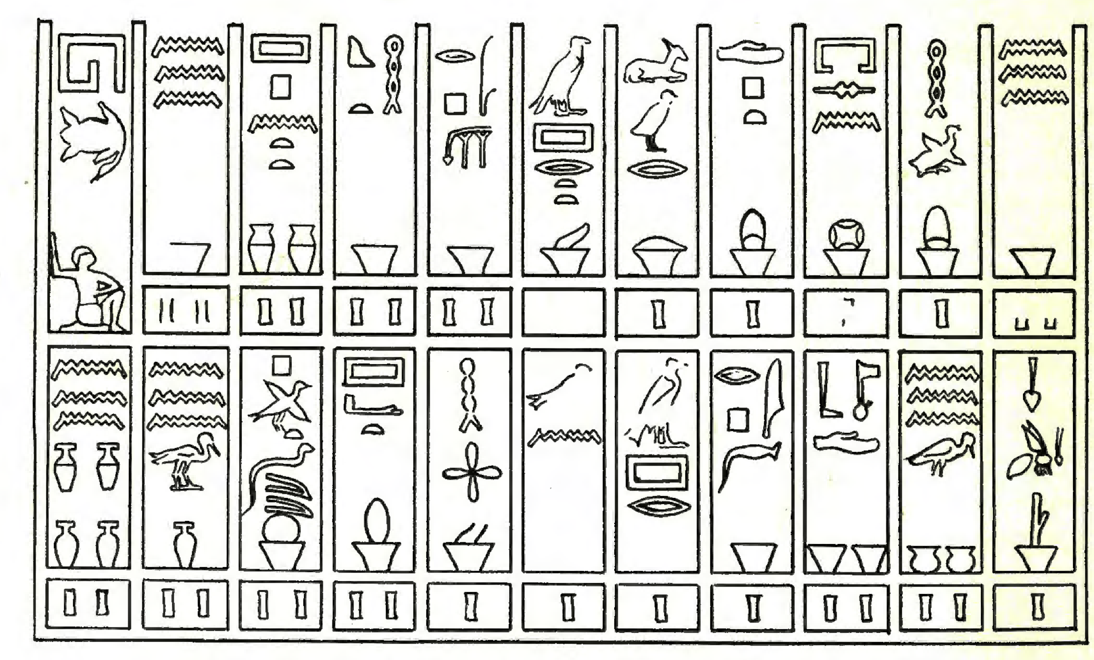


Fig. 51. — Une liste d'offrandes d'une petite tombe de la XVIII[e] dynastie à Thèbes.

parfois au lieu de la denrée généralement indiquée à la place marquée par le n° 3 : [hiéroglyphes] ou [hiéroglyphes], 10 et 11 : [hiéroglyphes]. Quand les listes ont plus de deux registres comme dans la tombe n° 23, l'ordre de succession des offrandes s'en trouve naturellement très modifié et l'on voit apparaître alors des substances moins fréquentes telles que : [hiéroglyphes].

L'essentiel est que les listes donnent un aperçu de la production agricole et même minière de la Haute et Basse-Égypte mais surtout de la Thébaïde sous la XVIIIe dynastie et de ses importations exotiques, aperçu qui concorde avec les offrandes véritables découvertes à Deir el Médineh dans les caveaux du cimetière de l'est.

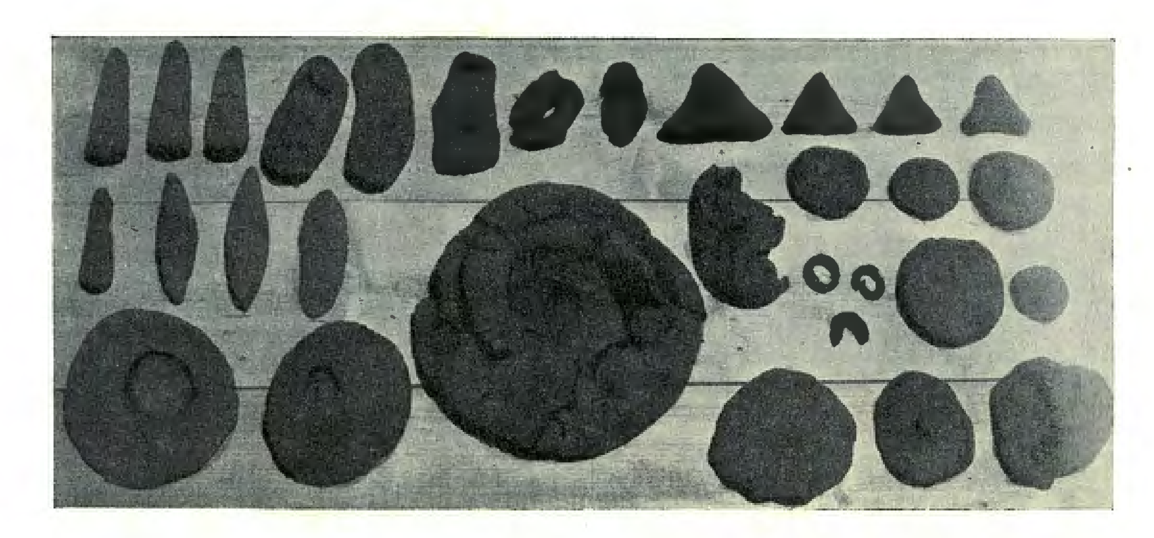


Fig. 52. — Pains, galettes et gâteaux.

2° Pains, galettes et gâteaux (fig. 52). — Toutes les tombes de l'est, même les plus pauvres contiennent une certaine quantité de pains ou de gâteaux auxquels la fantaisie ou la piété ont donné les formes les plus variées.

Certaines de ces formes sont cependant traditionnelles et tellement anciennes que l'écriture idéographique des premiers âges en a consacré l'image; voici les différentes sortes que nous avons recueillies :

1° Grand gâteau rond de 0 m. 32 de diamètre et de 0 m. 035 d'épaisseur sur lequel a été ajouté un croissant en relief orné de quatre bagues, analogue au bourrelet de turquoises du collier *Menat*. Au centre du gâteau une pastille en relief complète la décoration (tombe n° 1380).

2° Trois gâteaux en forme de poupées sans pieds (deux du sexe femelle, un mâle) les bras en anses et les poings aux hanches. Des ajouts de pâte réalisent les reliefs caractéristiques du visage et du corps. Hauteur 0 m. 20. Ces poupées rappellent les danseuses apodes et nues en faïence bleue trouvées à Deir el Bahri par Winlock. Deux de ces gâteaux se trouvaient dans des tombes d'enfants.

3° Grands pains ronds au centre desquels s'enfonce une cavité ronde faite le plus souvent par impression dans la pâte crue d'un fond de vase plat de 0 m. 06 à 0 m. 10 de diamètre. Le pain lui-même a 0 m. 20 de diamètre. C'est la forme la plus fréquente; on trouve parfois une douzaine de ces pains dans une seule tombe. Elle est très ancienne et son nom semble être [hiéroglyphes] [1].

4° Galettes rondes de 0 m. 15 de diamètre, peu épaisses et ornées d'un bouton central en relief. Ce modèle est moins fréquent que le précédent [hiéroglyphes].

5° Galettes rondes et plates avec bourrelet circulaire au bord. Diamètre 0 m. 13.

6° Galettes rondes et très minces sans décor. Diamètre 0 m. 14 [hiéroglyphes].

7° Petites galettes rondes et lourdes, diamètre 0 m. 05, épaisseur 0 m. 015 [hiéroglyphes].

8° Galettes oblongues et minces, arrondie aux extrémités; longueur 0 m. 18 à 0 m. 20, largeur 0 m. 18 à 0 m. 10. (C'est le prototype du signe [hiéroglyphe]), [hiéroglyphes], [hiéroglyphes].

9° Galettes plates en forme de lame de rasoir; longueur 0 m. 20; largeur 0 m. 12 [hiéroglyphe].

10° Pains en forme de croissant.

11° Pains en forme d'anneau ou de couronne.

12° Pains de forme triangulaire équilatérale [hiéroglyphe], longueur 0 m. 12 [hiéroglyphes], [hiéroglyphes].

13° Pains de forme conique ou triangulaire [hiéroglyphe], longueur 0 m. 15 à 0 m. 18 [hiéroglyphes].

14° Pain en forme de navette, longueur 0 m. 15 à 0 m. 20.

15° Gâteau rond, épais, de 0 m. 20 de diamètre, glacé d'un brillant jaune clair et décoré de huit lignes de petits trous d'aiguille rayonnantes partant d'un petit cercle central de trous semblables. Trois exemplaires seulement.

Tous ces pains, gâteaux et galettes sont faits d'une pâte brun rouge parsemée de quelques grains de céréales : orge, épeautre, et de beaucoup de pépins de figues. Ils devaient être surtout constitués avec des figues douces et aussi des figues de sycomore écrasées et malaxées avec une farine de céréale et un levain.

Extérieurement ils sont couverts d'une croûte brillante plus claire que l'intérieur. Leur goût est sucré.

On les trouve placés dans des corbeilles et dans les vases *ousekh* en forme de pots de fleurs. En petits fragments on trouve aussi de ces genres de pains dans les sachets de lin apportés en cadeaux funéraires.

3. Viandes et poissons. — Ces aliments sont généralement cuits, parfois seulement boucanés ou salés; mais en beaucoup de tombes les vers les ont réduits en

[1] Ce pain a été étudié par L. Borchardt, *Ein Brot*, dans *Æg. Zeitschrift*, t. 68 (1932), p. 73 à 78 et chimiquement analysé par Johannès Grüss, *Untersuchung von Broten...*, p. 79-80, qui y reconnaît la présence d'une farine et d'un levain : «*Emmermehl ünd Hefe sakkaromyces Winlocki*». La cavité circulaire qui s'enfonce de 2 à 3 centimètres dans ce pain rond semble avoir été faite quand la pâte déjà levée était prête à cuire. L'objet dont on se servait pour l'imprimer devait être le fond plat de ce même petit vase de terre cuite avec l'orifice duquel furent dessinés les cercles, en apparence purement décoratifs, qui ornaient le revêtement externe de limon d'un four à pain du village de Deir el Médineh.

poussière, ne laissant que des os, ou des écailles. Des morceaux de viande découpés proviennent de quadrupèdes, un canard pilet et un pigeon ont pu être identifiés pour les bipèdes. Quant aux poissons, peu nombreux, ils sont de petite espèce et de corps long et mince. (Les poissons ne figurent pas sur les listes d'offrandes).

4° Fruits. — Les principaux fruits sont :

Noix du palmier doum	(*Hyphœne thebaica*),
Fruits du palmier de Nubie	(*Medemia Argun*),
Dattes du palmier Phœnix	(*Phœnix Dactylifera*),
Grenades	(*Punica granatum*),
Figues de sycomore	(*Ficus sycomorus*),
Figues douces	(*Ficus carica*),
Baies de Balanite (Perséa)	(*Mimusops Schimperi*),
Jujubes	(*Zizyphus spina Christi*),
Gousses de caroubes	(*Ceratonia Siliqua*),
Gousses d'acacia	(*Acacia nilotica*),
Grains de raisin noir	(*Vitis vinifera*).

Les noix de doum fraîches, dont la pulpe ligneuse est comestible, contiennent à l'intérieur un suc liquide sans grande saveur. On en mettait toujours un certain nombre dans les provisions alimentaires des morts, car le palmier doum était le symbole de la force virile, par opposition au palmier dattier qui représentait le principe femelle. Certaines tombes décorées de Deir el Médineh montrent le défunt sous le doum ou la défunte sous le dattier, buvant à genoux l'eau d'un bassin ou d'un canal [1].

Même les rois, sous la XVIIIe dynastie (Tout Ankh Amon par exemple), avaient un panier de noix de doum parmi leurs offrandes funéraires. Cet usage qui semble d'origine thébaine devait comporter un sens symbolique pour lequel le nombre de fruits avait peut-être aussi sa signification mais ce compte est très variable au cimetière de l'est et l'on ne peut en tirer une conclusion [2].

Généralement ces noix se trouvent dans des corbeilles, des vases à fleurs et sur des sellettes ou des cassettes de jonc et de papyrus. En petits morceaux on les mélangeait à d'autres échantillons d'aliments qu'on offrait dans des sachets.

Quelques noix ont l'écorce piquetée de lignes de points qui semblent faits avec un instrument aigu; d'autres sont enveloppés dans un ruban de palme de doum ou de moelle de papyrus en guise d'ornement.

(1) Cf. *Mémoires*, t. LIV, B. Bruyère et C. Kuentz, *La tombe de Nakht Min et la tombe d'Ari Nefer*, 1er fasc., p. 150.

(2) M. A. Beauverie, *Description illustrée des végétaux antiques du Musée égyptien du Louvre, BIFAO.*, XXXV, p. 121.

Les grenades sont peu nombreuses et elles ont aussi parfois une enveloppe de liens végétaux disposés comme des cercles méridiens autour d'une sphère et réunis aux pôles.

Les figues douces, assez rares aussi à l'état de fruits isolés, sont très souvent écrasées et pétries sous forme de pains de teinte brune très foncée [1].

Les figues de sycomore, les jujubes et les gousses de caroubier et d'acacia se mêlent en petit nombre aux baies de Perséa et aux dattes, dans les corbeilles, les vases et les sachets (une baie de Perséa a été peinte entièrement en bleu lapis).

Les grains de raisin noir, toujours privés du bois de la grappe, remplissent les trois mêmes genres de récipients; mais on doit remarquer qu'on les trouve souvent avec les objets et ingrédients de toilette comme s'ils avaient quelque emploi dans la préparation des collyres et fards plutôt que dans celle des mets.

5° Les légumes. — Nous avons trouvé seulement quelques concombres et deux oignons [2].

6° Les graines. — A l'intérieur de certaines amphores apodes, de plusieurs paniers et de la plupart des sachets étaient placées des graines de différentes espèces : blé, orge rouge et blanche, épeautre, coriandre, sésame, pastèque, perséa [3]. Une capsule de pavot (*Papaver somniferum*) et de graines de lotus (*Nelumbium speciosum*) sont les seules graines de fleurs. On verra plus loin les feuillages et les branchages qui composaient les bouquets de funérailles.

7° Miel, cire. — Le contenu de plusieurs petits vases de céramique compris dans le matériel de toilette a pu être identifié à l'analyse chimique. C'est du miel pur, employé autant pour le sucrage de certains mets et gâteaux que pour la confection des onguents de médecine et de toilette. La cire n'avait pas d'emploi culinaire. Son utilisation dans les soins de beauté et les opérations de momification devait être très grande, à en juger par la quantité de récipients qui en sont remplis [4].

8° Graisse. — Beaucoup de substances blanchâtres en surface et jaunes ou grises en section ont été reconnues par M. Lucas pour être de la graisse altérée par le temps. Il semble que la présence de corps gras se justifiait moins ici par leur usage alimentaire que par ceux de la thérapeuthique (toilette, onctions funéraires) et de l'éclairage (cierges de funérailles, voir plus loin).

(1) Les pâtes de fruits les plus connues, moulées en pains de formes variées sont : [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs].

(2) L'oignon (Allium cepa) est aussi employé dans la momification comme désodorisant, antiseptique ou mêlé pour une raison symbolique à la résine (E. Smith, *Royal Mummies*). On place des oignons sur certaines parties du corps des momies : yeux, oreilles, thorax, pelvis (Lucas, *op. cit.*).

(3) Cf. Ch. Boreux, *Catalogue guide des Antiquités égyptiennes du Musée du Louvre*, I, p. 189.

(4) Lucas, *Ancient egyptian material and industries.* La cire est employée dans la momification pour boucher les yeux, les oreilles, le nez, la bouche, l'incision inguinale, le vagin.

9° Boissons. — Nous avons signalé déjà l'absence du vin et de l'huile[1] parmi les liquides habituels trouvés dans les tombeaux. L'eau et le lait n'ont pas laissé de traces probantes bien qu'ils aient dû figurer parmi les offrandes. La bière d'orge, seule, est représentée dans chaque tombe par une ou deux grosses amphores encore aux trois quarts pleines d'un malt de grains[2]. La condition trop modeste des morts de ce cimetière expliquerait l'absence de cruches de vin qu'on trouve chez d'autres gens de la même époque à Deir el Médineh.

LA PROFESSION ET LES JEUX.

MUSIQUE.

Nous avons dit plus haut à quelles hypothèses on se trouvait conduit par la fréquence des instruments de musique dans les tombes de l'est. L'examen du mobilier enfermé dans ces caveaux plus que modestes trahit l'humble condition de tous les morts qui y dormaient leur dernier sommeil[3]. Puisque ce n'étaient pas des gens de petite bourgeoisie de la rive droite, ce ne pouvaient être que des habitants du village de Deir el Médineh, c'est-à-dire de pauvres artisans dépourvus de loisirs et de moyens leur permettant le luxe de cultiver pour leur seul plaisir l'art de la musique. En Égypte le travail, les fêtes, le deuil s'accompagnent de chants pour lesquels on fait appel à des gens doués de qualités vocales et musicales. Ce ne sont pas toujours pour cela des professionnels; mais ce cas est rare, car la vocation et la spécialisation confèrent une sorte de dignité. Il faut ajouter que certaines infirmités comme la cécité, privant ceux qui en sont affligés d'exercer un autre métier les prédisposent au choix d'un gagne-pain de ce genre. Les morts du cimetière de l'est furent peut-être de ceux-là.

Beaucoup de harpistes étaient aveugles. La croyance attribuait aux gens qui avaient perdue la vue le don de connaître le monde invisible, de savoir l'avenir et ils devenaient de la sorte, plus facilement que d'autres, des diseurs de bonne aventure, des sorciers et des magiciens. (La profession de barbier s'alliait aussi aisément à celles de chanteurs, conteurs, chiromanciens et thérapeutes.) Vivant un peu en dehors de la population du village, ces artistes étaient peut-être enterrés de même.

1° Lyres (fig. 53). — Deux lyres ont été découvertes; la première dans le cercueil d'homme de la tombe n° 1370, la seconde sur une chaise de la tombe d'homme n° 1389. Elles sont du même modèle, presque de mêmes dimensions et en tout semblables à celle que nous avons trouvée en 1931 dans la tombe n° 1267 (*Rapport 1931-1932*, p. 16, fig. 14).

[1] Il n'est question ici que des huiles comestibles bien qu'elles aient aussi un emploi dans la préparation des momies (olive, ricin, cèdre, amandes, coloquinte, lin, sésame, radis, ben).

[2] F. Hartmann, *L'agriculture dans l'ancienne Égypte*, p. 51.

[3] Lansing, *Bulletin of Metropolitan Museum of Art*, 1935-1936. Mobilier des parents de Senmout exactement semblable à celui des tombes de l'est.

Ce modèle est le plus rationnel et le plus simple; on pourrait dire le plus pauvre qui soit, car il est de bois nu sans sculpture ni peinture, comme il convient pour les gens de très humble condition qui s'en servirent. Les instruments et objets d'usage

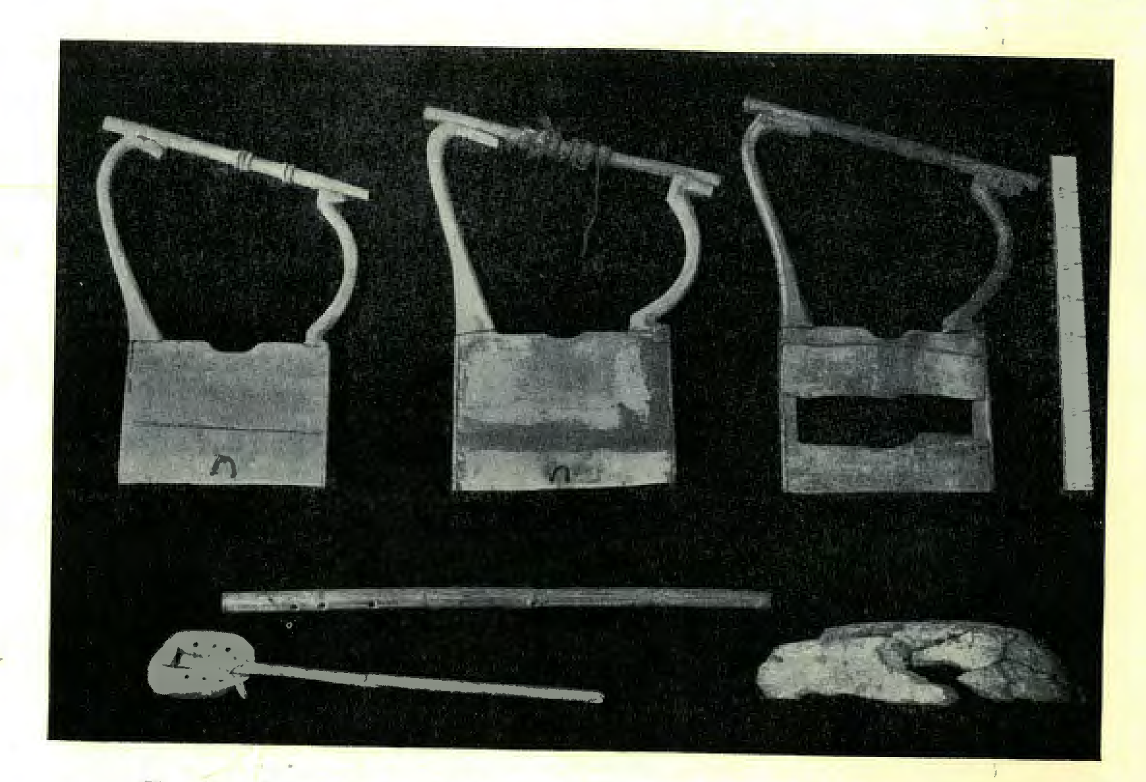


Fig. 53. — Lyres des tombes (de gauche à droite) n°s 1389, 1370, 1267 flûte (n° 1379) théorbe (n° 1389) caisse de harpe.

courant ont acquis au cours des siècles, par une adaptation de plus en plus raisonnée et perfectionnée à leur fonction et par une stylisation des formes un type qui devient conventionnel et demeure inchangé dans ses grandes lignes.

L'uniformité des trois lyres n'établit pas forcément un lien ethnique ou corporatif entre les musiciens. Au point de vue général anthropologique le lien n'est pas douteux mais dans le cas restreint de Deir el Médineh, il ne peut être question probablement que de similitude professionnelle et à la rigueur d'hérédité familiale.

Les lyres sont constituées par une caisse de résonance rectangulaire creuse et plate en bois mince, et deux bras coudés de longueur inégale portant en oblique le bras sur lequel s'attachent les cordes. Par cette obliquité calculée s'obtient la progression de longueur des cordes qui, par ailleurs s'attachent toutes ensemble à une agrafe de cuivre fixée au bas de la table de résonance.

Une légère différence de 1 ou 2 centimètres entre les deux côtés verticaux de la caisse en faveur du bras coudé le plus long augmente encore cette obliquité et par conséquent la croissance des cordes.

La caisse de résonance mesure o m. 19 à o m. 21 de hauteur, o m. 29 à o m. 30 de largeur et o m. 032 à o m. 035 d'épaisseur. Elle est ouverte en dessous avec un chevalet pour maintenir l'écartement des deux faces et accrocher solidement l'agrafe de cuivre qui le traverse. Les tables sont faites de planches minces de o m. 005 d'épaisseur collées aux montants latéraux ou creusées dans un seul bloc évidé intérieurement. A la partie supérieure s'incurve une encoche qui a un rôle à remplir dans le jeu, car tout autour d'elle le bois est noirci par le frottement de la main. La hauteur totale d'une lyre est de o m. 52 au point le plus élevé et o m. 40 au plus bas.



Fig. 54. — Lyre de la tombe n° 1389.

Le bras le plus long est courbé en col de cygne avec rebroussement vers l'intérieur du support de la branche portant les cordes. Sa longueur est de o m. 27 à o m. 30.

Le petit bras est arqué en joug à porter les fardeaux. Sa courbe symétrique tourne sa convexité vers l'extérieur et c'est dans ce sens aussi que sont repliés les deux appuis terminaux. Sa longueur est de o m. 21 (fig. 54).

On sent à la flexion des deux bras qu'il fallait à l'artiste constructeur de lyres peu d'effort d'imagination pour les assimiler à des cols de cygne ou de gazelle [1].

La branche oblique où s'attachent les cordes est un bois rond de o m. 37 à o m. 415 de longueur et de o m. 02 de diamètre. La liaison des bras avec cette branche et avec la caisse se fait par tenons et mortaises enduits de colle forte.

L'écartement supérieur des bras est variable : o m. 21 à o m. 24, par l'inclinaison plus ou moins grande du plus petit, le grand restant immuable. Cela devait avoir pour motif le nombre des cordes. Beaucoup de représentations de tombes donnent le nombre huit qui est celui de la lyre du n° 1267 vérifiable par les traces des bagues d'attache.

Les lyres du cimetière de l'est conservent cinq bagues de cuir (tombe n° 1389) et six bagues de cordelettes de lin (tombe n° 1370). Les cordes elles-mêmes ont disparu.

Deux causes ont pu les faire disparaître : ou bien elles étaient faites en boyau et

[1] Voir C. Boreux, *Catalogue guide des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre*, t. II, p. 584.

elles ont été la proie des vers de la tombe; ou bien elles étaient de lin ciré ou poissé, de métal, de cuir ou de boyau et elles ont été arrachées dans un but religieux quand l'âme qui les faisait vibrer a quitté la terre.

Les lyres ou cithares fréquemment représentées dans les scènes de musique et de danse qui accompagnent les festins sur les parois des tombes thébaines de la



Fig. 55. — Joueuse de lyre, debout et immobile (Gournah. Tombe n° 38).

XVIIIe dynastie nous permettent de constater que le nombre des cordes est généralement cinq, sept ou huit. Il ne semble pas que ce dernier nombre ait pu être dépassé.

Ces fresques tombales nous renseignent aussi sur la manière dont l'instrument était tenu par la personne qui en jouait et comment elle en tirait les sons.

On peut remarquer d'abord que les lyres sont seulement placées dans les mains des femmes, ce qui rend déjà un peu étrange que celles de Deir el Médineh aient été trouvées dans le cercueil d'un homme (n° 1370) et dans le caveau d'un homme seul (n° 1389) tous deux d'âge avancé.

Les joueuses de lyres sont toujours debout, tantôt immobiles (fig. 55), tantôt dansant (tombe n° 22 de Ouah) (fig. 56), et elles forment orchestre avec des joueurs de diverses harpes, de flûte simple ou double, de théorbe [1] qui sont indifféremment de l'un ou de l'autre sexe; et avec des joueuses de tympanon, de tambourin et de castagnettes. Chants, danses et claquements de mains sont dévolus aux hommes et aux femmes; mais surtout à celles-ci et à de toutes jeunes filles.

L'émission des sons de la cithare ne se faisait pas comme pour la harpe par le pincement des cordes avec les doigts mais, comme pour le luth, à l'aide d'un

[1] Toutes les photographies des fresques tombales de Gournah ont été exécutées par le Dr S. Schott à qui je dois, avec une profonde gratitude, l'autorisation de les publier ici.

médiator ou plectre de bois dur souvent attaché par une ficelle au bras inférieur de l'instrument (tombe n° 129) (fig. 57). Le pizzicato ou le tremolo était donné




Fig. 56. — GOURNAH. TOMBE N°s 92 (À GAUCHE) ET 22 (À DROITE). JOUEUSES DE LYRE, MARCHANT ET DANSANT.

généralement avec la main gauche s'il faut en croire les représentations plus fréquentes où cette main joue le rôle le plus actif. Pendant ce temps l'autre main, déployée doigts allongés au revers de l'instrument, caressait les cordes d'un frottement doux qui devait soutenir en sourdine les battements du plectre ou arrêter les vibrations sonores. Les trois lyres trouvées à Deir el Médineh sont faites pour des droitiers, car la grande branche est montée sur le côté gauche de la table d'harmonie. Il faut peut-être en conclure que les différences de jeu des mains sur les fresques tombales ne sont en réalité que la conséquence de la différence d'orientation des personnages par rapport au défunt, auditeur de la musique, orientation commandée par l'emplacement de la fresque de la tombe.



Fig. 57. — GOURNAH. TOMBE N° 129.
JOUEUSE DE LYRE FRAPPANT LES CORDES AVEC LE PLECTRE.

La joueuse de lyre tenait son instrument de la façon suivante : le dos de la caisse de résonance appuyé contre sa poitrine ou son flanc, la tranche inférieure de cette caisse parfois encastrée dans le

défaut de l'épaule (fig. 58), ou serrée entre le bras et le tronc (fig. 59), la branche la plus longue en haut, les cordes couchées horizontalement mais dans un même plan vertical, la lyre étant ainsi presque parallèle à la ligne des épaules ou s'éloignant du corps soit obliquement soit perpendiculairement. L'adhérence de l'instrument au thorax de la joueuse s'opérait par la pression de l'avant-bras dont la main agitait le plectre sur la face antérieure de la table d'harmonie d'une part et d'autre part par un appui intermittent de l'autre poignet dans l'échancrure curviligne du sommet de la caisse (fig. 60), le coude de ce bras étant collé à la hanche pour laisser toute liberté à l'avant-bras et à la main. La position de la lyre explique l'asymétrie des deux branches et justifie la nature de leurs courbures différentes rationnellement adaptée au jeu des mains dont le champ reste ainsi assez large et sans risque de choc des doigts contre le bois de l'instrument.



Fig. 58. — GOURNAH. TOMBE N° 85.
LYRE APPUYÉE AU DÉFAUT DE L'ÉPAULE.

Chez les Grecs bien que les branches de la cithare fussent le plus souvent symétriques [1], le musicien la tenait de la même façon et frappait les cordes avec un plectre



Fig. 59. — GOURNAH. TOMBE N° 85. LYRE APPUYÉE ENTRE LE BUSTE ET LE BICEPS.

[1] Il en était ainsi du moins au siècle de Périclès (Apollon à la lyre, Musée du Vatican; joueur de lyre du trône Ludovisi, au Fine Arts Museum de Boston) mais à l'époque homérique la cithare était à branches asymétriques et de forme identique à celle des égyptiens (Scène de musique et de danse sur une coupe de Chypre, Musée Cesnola de New-York). Exemples tirés de : Dr F. WINTER, *Kunstgeschichte in Bildern, Neue Bearbeitung*.

plus ou moins long attaché par une ficelle. Une coupe du Musée de Berlin, peinte par Douris, montre une école de musique dans laquelle professeurs et élèves jouent de la cithare[1] et l'on peut voir en comparant cette peinture avec une autre du Musée du Belvédère à Vienne, par exemple, où un aède joue de la lyre heptacorde, que la manière de tenir l'instrument n'est pas la même dans les deux cas.



Fig. 60. — GOURNAH. TOMBE N° 38.
POIGNET DROIT APPUYÉ DANS L'ÉCHANCRURE DE LA TABLE DE RÉSONANCE.

2° THÉORBE (fig. 53, 61). — Le vieillard enterré dans la tombe n° 1389 possédait, en plus d'une lyre, une théorbe faite d'une carapace de tortue des jardins recouverte d'une peau de gazelle tendue, peinte en rose, perforée de six trous ronds pour la résonance semblables aux ouïes d'un violon et fixée à l'écaille de tortue par rabattement, après mouillage, des bords de la peau et par couture à l'aide d'un lacet de cuir traversant carapace et peau en plusieurs points. Cette caisse est emmanchée d'une tige de bois blanc et dur, ronde, de 0 m. 59 de longueur, sans traces de clefs mais portant des traits entaillés à l'extrémité libre. L'autre extrémité est engagée dans quatre fentes de la peau et elle soutient un petit chevalet de bois comme

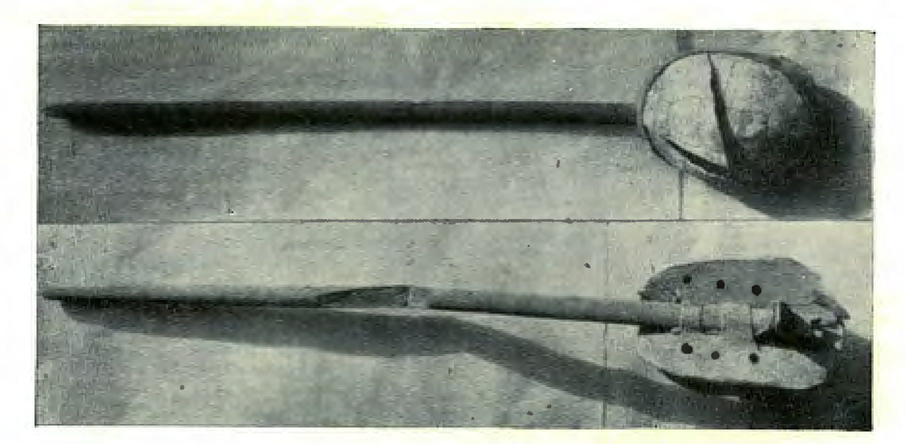


Fig. 61. — LUTH EN ÉCAILLE DE TORTUE COUVERTE DE PEAU DE GAZELLE (TOMBE N° 1389).

[1] E. POTTIER, *Douris et les peintres de vases grecs*, p. 113, fig. 22.

tenseur de la corde qui était attachée au bout fourchu de la tige. La corde manque ici aussi pour la même raison religieuse que pour celles des lyres et de plus la tige est brisée en deux tronçons ce qui semble une confirmation de l'hypothèse d'un rite funéraire. L'écaille de tortue est également fracturée mais ici il ne faut voir qu'un éclatement accidentel dû à la sécheresse. Nous avons déjà trouvé au cours des fouilles précédentes des fragments d'écailles de tortues grecques[1], des morceaux de peau de gazelle perforés de trous ronds, de longues baguettes de bois percées de trous à l'un des bouts et des plectres de bois. Ces débris énigmatiques pris séparément acquièrent maintenant leur véritable signification et montrent que de nombreux instruments de musique existaient à Deir el Médineh sous la XVIIIe dynastie[2]. Nous avons aussi recueilli des morceaux d'une caisse de harpe en bois couvert de peinture verte (fig. 53)[3].

La théorbe devait avoir une seule corde et se jouait avec un plectre attaché à la caisse de résonance.

Les nombreuses représentations de cet instrument dans les tombes décorées de l'époque montrent la façon dont on le tenait et établissent qu'il était indifféremment placé entre les mains des hommes et des femmes, comme les harpes et les flûtes.

On voit sur les fresques des tombes thébaines que la construction de l'instrument était sensiblement la même partout : la caisse de résonance plus ou moins volumineuse devait être toujours constituée par une carapace de tortue, une cucurbitacée[4] ou une calotte de bois évidée sur laquelle était tendue une peau perforée d'ouïes de sonorité dont les vibrations donnaient au son une qualité analogue à celle d'un moderne banjo couvert de parchemin. Les fentes de fixation de la tige à la caisse en soudant ces deux éléments qui ainsi faisaient corps ensemble, assuraient la transmission des vibrations de la corde.

Le manche de la théorbe est toujours un bâton rond et mince, tout droit, dont la longueur varie de deux fois et demie à quatre fois la longueur de la caisse et qui se termine soit tout simplement par une section nette soit par un bout ornementé et sculpté. Semblables aux bouts de harpes étudiés par le Dr Schott[5], les extrémités de manches de théorbes représentent une tête de faucon, une tête humaine de dieu solaire qui sont des figures du dieu des harpistes aveugles Hor-Khentiriti ou une tête de déesse Hathor. (Il ne semble pas que les joueurs et joueuses de théorbe aient été des aveugles) (fig. 62-63). Avec ou sans ornement terminal le manche est toujours

[1] *Rapport 1924-1925*, p. 36.
[2] Et dans toute la région thébaine, cf. CARNARVON et CARTER, *Five Years explorations at Thèbes*, pl. LXVI (écaille de tortue et manche de théorbe); *id.*, pl. LXIX (six flûtes). A. LANSING, *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art. The egyptian expedition 1935-1936*, p. 10, fig. 10 (luth de Har-Mosé).
[3] G. JÉQUIER, *Frises d'objets* (caisses de harpes en écaille de tortue), p. 259.
[4] Le *Lagenaria vulgaris*.
[5] *Der Goth des Harfenspiels, Mémoires I. F. A. O.*, t. LXVI.

garni à l'extrémité de deux ou trois glands de lin (fig. 64), petites houppes en clochette qui finissent les deux brins de cordelette baguant la tige et pressant contre elle la corde chantante pour la maintenir en place et lui donner l'amplitude voulue.



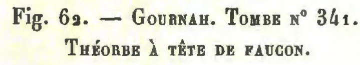

Fig. 62. — Gournah. Tombe n° 341.
Théorbe à tête de faucon.



Fig. 63. — Gournah. Tombe n° 65.
Théorbe à tête de déesse Hathor.

Certaines de ces bagues à houppes descendent parfois le long du manche vers la caisse comme pour diviser celui-là à la façon des touches d'un manche de mandoline. Parfois aussi la position de ces bagues laisserait penser que chacune d'elles retient une corde différente et lui donne ainsi une longueur distincte de celles des autres. La théorbe de la tombe n° 341 de Nakhtamen paraît de cette manière avoir au moins deux cordes [1].

Quant à la position de l'instrument, elle varie avec l'attitude du musicien et les contorsions qu'il peut imprimer à son corps pour donner plus d'expression à son jeu. Généralement la caisse est pressée contre la poitrine ou le flanc droit par l'avant-bras ou même le bras, le poignet restant mobile pour le battement du plectre. L'autre main glisse le long du manche (fig. 64-65). On voit aussi des joueurs tenir quand ils sont assis ou accroupis leur théorbe comme les pifferari tiennent leur violon, c'est-à-dire la caisse appuyée sur l'abdomen ou la cuisse, le manche vertical (fig. 63). La musicienne du bas-relief n° 2266 au Musée du Caire tient au contraire la caisse sur l'épaule et le bout du manche vers le sol (fig. 66).

3° Flûte (fig. 53). — La flûte de roseau de la tombe n° 1379 mesure o m. 74 de longueur et o m. 026 de diamètre et comprend six nodosités. Trois trous sont

[1] On trouve des théorbes semblables dans la civilisation babylonienne et assyrienne (Garstang, *Land of the Hittites;* bas-relief représentant des musiciens). Le joueur de théorbe de la tombe n° 341 chante en s'accompagnant. La peau qui recouvre la caisse de résonance est peinte en vert.

percés aux distances suivantes d'une des extrémités : o m. 09; o m. 127; o m. 193. C'est à l'autre extrémité que le musicien devait appliquer ses lèvres. Il devait tenir



Fig. 64. — Gournah. Tombe n° 100.
Manche de théorbe à trois glands.



Fig. 65. — Gournah. Tombe n° 75.
Joueuse de théorbe, dansant.

la flûte presque verticale les mains basses comme on le voit sur de nombreuses fresques tombales (fig. 67).

L'instrument trouvé à Deir el Médineh est une flûte simple et non pas un des deux éléments d'une double flûte.

BALANCE.

Une corbeille de la tombe n° 1370 renfermait une balance et son étui de bois, une baguette renflée en pilon aux deux bouts, un outil de bronze emmanché, une coquille ovale de la mer Rouge, un morceau de sel et un pain rond à cavité centrale. La balance est composée d'un fléau de bois rond de o m. 24 de longueur percé au centre et aux deux bouts pour le passage des fils de suspension des plateaux et du fil de sustentation. Trois fils de suspension de o m. 13 soutiennent deux petits plateaux de cuivre de o m. 045 de diamètre légèrement caves. Cette balance qui ne pouvait servir qu'à des dosages de minimes poids de matières aurait pu trouver son emploi pour mesurer de petites quantités de poudres de toilette, de médecine, ou de substances précieuses comme la poudre d'or. Elle était repliée dans un étui fait d'une pièce de bois évidée de la longueur du fléau. Les plateaux étaient réunis au

centre dans une cavité semi-circulaire. Au bord supérieur rectiligne de l'ouverture s'adapte un couvercle plat fixé par un bout de lacet de cuir traversant ce couvercle et l'étui à chaque extrémité (fig. 68).

La balance n'avait peut-être pas d'autre raison de figurer dans le mobilier funéraire que d'avoir fait partie de celui de la maison; mais elle pouvait avoir joué un rôle important dans la profession exercée par un des deux défunts de la tombe et à ce titre elle ne devait pas être oubliée [1].

La baguette de bois renflée aux deux bouts comme un double pilon serait peut-être un instrument destiné à moudre en poudre impalpable certains produits employés pour la toilette, la pharmacopée ou la sorcellerie, ces produits pouvant être même des métaux précieux ou des pierres telles que le lapis. La baguette mesure 0 m. 31 de longueur, elle est en bois léger blanc et semble neuve.

Fig. 66. — Musée du Caire, Bas-relief n° 2266.

OUTILS.

Dans sept tombes (nos 1368, 70, 75, 79, 80, 81, 89) nous avons recueilli des outils de bronze. Ce ne sont pas des outils entiers qui par leur présence pourraient donner une indication utile sur le métier manuel des défunts et ce n'est pas seulement chez les hommes qu'on les trouve. Ce sont des fragments de ciseaux de carrier et de sculpteur sur pierre, peut-être volontairement brisés et même tordus, privés de leur manche (sauf celui de la tombe n° 1370, petit burin très usé) qui sont mêlés le plus souvent à d'autres objets de toute espèce dans les corbeilles ou les sachets.

Le fragment n° 1368 était dans un sachet, les fragments nos 1370, 75, 79, 81, 89 étaient dans des corbeilles. Enfin le fragment n° 1380 était enveloppé de bandelettes et intercalé entre deux enroulements d'étoffe d'une momie de femme contre son épaule gauche, et un grand ciseau brisé en deux était lui aussi entouré de bandes, chaque morceau séparément avec un scarabée et placé contre l'épaule droite de la momie d'homme de la tombe n° 1370. De toute évidence, le souci de munir chaque défunt d'un débris d'outil de bronze n'est pas celui de lui rendre pour l'autre vie les instruments dont il s'est servi ici-bas afin qu'il en fasse usage chez Osiris. Ce soin pieux fait partie d'un rite funéraire auquel l'espèce de respect qu'inspire le métal et surtout le métal précieux n'est pas étranger. C'est probablement en vertu du même

[1] Le nom de la balance [hiéroglyphes] n'est évidemment pas trop éloigné du nom propre de la défunte [hiéroglyphes]; mais il est plus probable que le nom : Madja, écrit avec un [signe] mis pour [signe] ce qui est fréquent au début de la XVIIIe dynastie (on met aussi [signe] pour [signe]) est un nom ethnique d'une des peuplades nubiennes amenées en esclavage par Ahmès ou Kamès.

préjugé religieux que nous trouvons des miroirs de bronze brisés sur la poitrine ou au pied d'une morte, des lames de rasoir usagées ou neuves, parfois enveloppées de linges, même dans des tombes de femmes, une balance à plateaux de bronze, des vases et coupelles de cuivre, des aiguilles à coudre en bronze, dans presque toutes les tombes. Il devait y avoir une nécessité rituelle à ensevelir avec les morts une parcelle si petite fut-elle de cuivre comme il y en avait à enterrer parmi les matériaux de construction un morceau de ce métal parmi d'autres choses précieuses dans les dépôts de fondation des temples [1].

Les bijoux et les amulettes que portent les morts participent des mêmes idées.



Fig. 67. — Gournah. Tombe n° 343. Joueurs de théorbe et de flûte.

CANNES, FLÉAUX PORTE-CHARGE, BOOMERANG (FIG. 69).

Hormis la canne trouvée dans la tombe n° 1380 habitée par une femme seule et encore jeune, toutes les autres cannes étaient dans des tombes où reposaient des hommes âgés. La vieillesse et la cécité peuvent être des raisons de leur présence. Elles sont placées dans le cercueil ou sur lui ou à côté de lui. Leur nombre est variable; le mort de la tombe n° 1379 en avait quatre, celui de la tombe n° 1389 en avait neuf, ceux des tombes nos 1370 et 1380 n'en avaient qu'une. Elles sont souvent enveloppées de bandelettes comme des momies et l'on constate qu'il y en a toujours au moins une brisée en deux ou plusieurs morceaux [2].

Leur grandeur varie de 1 m. 15 à 1 m. 50, le bois dont elles sont faites est également très variable; l'écorce est conservée ou enlevée, la pointe est simple ou fourchue.

Une des cannes de la tombe n° 1389 avait une poignée de cuivre et l'autre extrémité annelée sur une certaine longueur de bagues d'écorce alternant avec des espaces

[1] Des outils de même nature, semblables à des ciseaux non affectés de sculpteurs se trouvent dans les tombes de toutes les époques, avec les objets de toilette et surtout avec les rasoirs. Nous en avons trouvé ainsi à Edfou dans des mastabas de la Ve dynastie. Il est à croire que ces instruments de bronze étaient donc employés pour la toilette. Cf. F. Petrie, *Tools and Weapons*.

[2] La tombe n° 1 de Sen Nedjem à Deir el Médineh contenait un assortiment nombreux et varié de cannes. Celle de Tout Ankh Amon également. Cf. Jéquier, *Frises d'objets*..., la série invariable de cannes que tout défunt doit avoir dans sa tombe.

privés d'écorce. Ce devait être la canne préférée du défunt, car la fourche terminale en était presque entièrement usée. Elle était enveloppée avec le groupe des autres cannes dans un linge entouré lui-même par une natte neuve et le tout était placé en compagnie d'une lyre, d'un chevet et d'une paire de sandales sur une chaise à dossier.

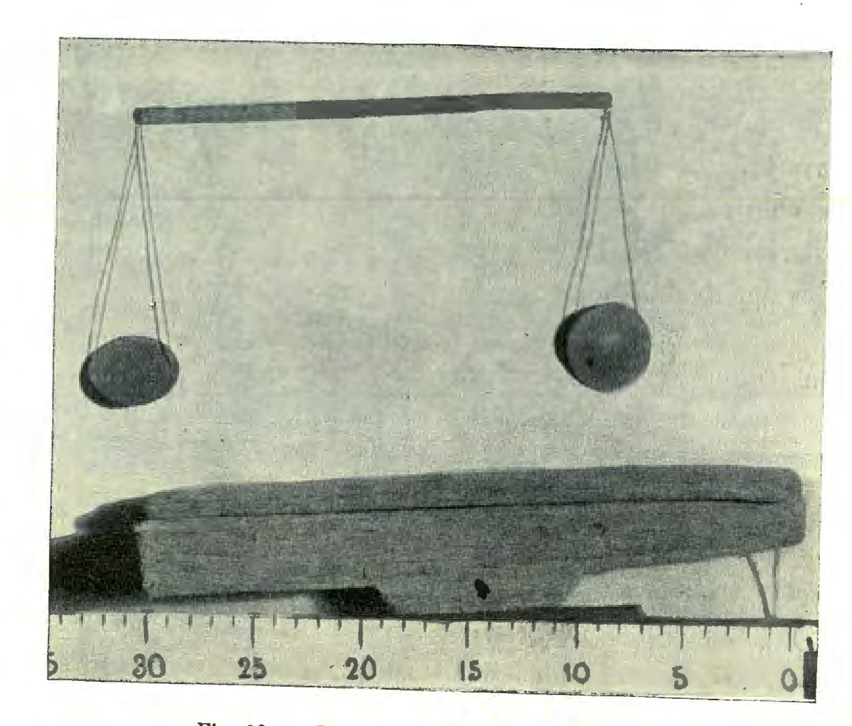


Fig. 68. — Balance et son étui (tombe n° 1370).

Deux fléaux porte-charge ayant peut-être servi au transport des pièces du mobilier funéraire jusqu'à la tombe à moins qu'ils n'aient fait partie de l'outillage professionnel des défunts avant leur mort étaient placés dans les caveaux n°s 1379 et 1389 où dormaient des hommes. Ces gens avaient-ils été de leur vivant employés à des corvées comme celles du transport de l'eau et des matériaux de construction pour les ouvriers de la troupe? Ces fléaux de bois légèrement arqué ont 1 mètre de longueur et se terminent en crochets à tête ronde pour l'arrimage des fardeaux. Celui de la tombe n° 1379 a ses deux têtes engainées de cuir cousu par un lacet.

C'est aussi dans la tombe n° 1379 que se trouvait un boomerang usagé, brisé en deux morceaux et réparé à l'aide de sept liens de cordelettes. Il mesure 0 m. 56 de longueur. Il faut aussi probablement considérer cet engin de chasse comme un outil de métier et supposer que son propriétaire se livrait à la chasse des oiseaux de marais pour approvisionner le village des artisans [1]. Les ostraca de Deir el Médineh

[1] La chasse au boomerang est une des scènes les plus fréquentes dans les tombes décorées de la XVIIIe dynastie. Elle justifie la présence de cet engin dans les accessoires funéraires de tous les temps et de celui-ci en particulier.

parlent des hommes non artisans chargés des corvées d'eau et de ceux qui par la chasse, la pêche, la recherche des abeilles, la coupe des bois, etc., devaient ravitailler la troupe.

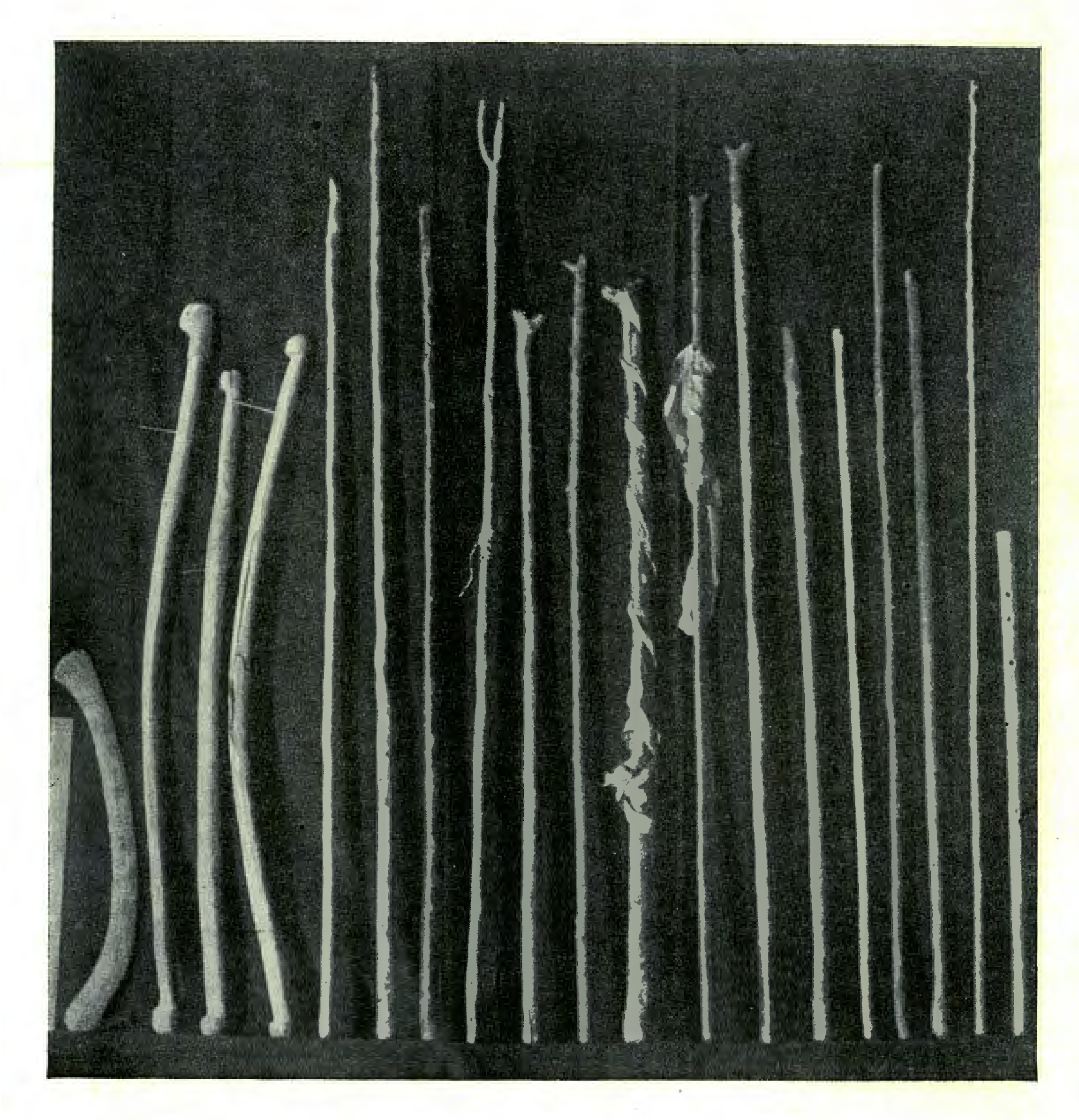


Fig. 69. — Cannes, fléaux porte charge, boomerang, flûte.

On conçoit que de semblables occupations laissaient des loisirs et pouvaient se concilier avec l'exercice de l'art musical. Mais le boomerang peut aussi avoir pris place dans la tombe à titre de talisman comme arme défensive contre les dangers de l'au delà.

POUPÉE.

Dans le puits de la tombe de petite fille n° 1375 on avait enfoui différents objets qui n'avaient pu trouver asile dans le caveau trop exigu : vases, sachet, pied de lit, avec lesquels gisait une poupée de terre cuite blanchie à la chaux représentant une femme nue couchée sur le dos, les bras allongés contre les flancs. Brisée par la pioche de nos ouvriers, elle n'a plus de tête. Entière elle devait mesurer 0 m. 20.

Cette poupée est faite à l'aide d'un moule monovalve donnant seulement les reliefs de la moitié antérieure du corps, la moitié dorsale est plate. Deux points et un triangle noirs indiquent certains détails de la poitrine et de l'abdomen.

Les pieds sont sommairement faits par un redressement en avant de l'extrémité des jambes. Ce jouet de petite fille est très différent des statuettes de femmes nues, en terre cuite peinte, que l'on recueille par centaines dans les maisons et les tombes, soit faisant corps avec un lit sur lequel elles reposent seules ou avec un enfant, soit traitées indépendamment et qui ont un caractère plutôt votif (*Rapport 1930*, p. 12, fig. 4).

LES COUTUMES FUNÉRAIRES.

La description de tous les objets précédents concernant l'ameublement, la toilette, l'alimentation, la profession et les jeux nous a fait constater l'existence de certaines coutumes spécifiquement funéraires et la persistance de rites très anciens tels que l'offrande de denrées invariables et en nombre déterminé, l'enveloppement de bandes, le bris volontaire, etc.

Nous devons maintenant décrire quelques objets qui n'entrent dans aucune des catégories déjà étudiées et qui pour la plupart n'ont aucune participation à la vie terrestre mais jouent dans la tombe le seul rôle auquel ils sont destinés.

Ce sont les statues des morts, les *oushebtis*, les bouquets et rameaux de funérailles, les lampes d'enterrement, les godets d'argile et les sachets d'offrandes, les meubles de bois et la céramique en miniature.

1. — STATUES ET NAOS.

La tombe n° 1379 est la seule qui contenait des statuettes des deux défunts (fig. 70).

La statuette d'homme était placée debout sur une des chaises du mobilier et faisait face à l'entrée du caveau. Elle était enveloppée de bandelettes sous lesquelles s'enroulait deux fois autour du cou un collier d'un fil de petites perles rondes bleu pâle et blanches. La statuette de femme, pareillement enveloppée de bandes de lin fin et le col orné d'un collier semblable dont le fil, rompu, avait glissé à ses pieds, était enfermée dans un coffre de bois posé debout sur le sol du caveau à droite de la chaise supportant l'autre statue. Elle regardait aussi vers l'entrée, à travers la fente du

couvercle de sa boîte comme à travers la fente d'un serdab de mastaba de l'Ancien Empire.



Fig. 70. — Statues et naos de la tombe n° 1379.

La disposition des objets dans un caveau peut nous paraître arbitraire, dans l'ignorance presque totale où nous sommes des coutumes funéraires de l'ancienne Égypte.

Cependant rien ne devait être laissé au hasard et à la fantaisie dans le placement original des différentes pièces du mobilier. Ainsi les situations respectives des deux statues l'homme placé plus haut que la femme et à sa gauche, l'orientation face à la porte pour faciliter la «sortie au jour», la femme enfermée dans un naos comme une maîtresse de maison dans sa demeure, l'homme resté libre de ses mouvements et surtout placé sur une chaise, ne sont pas des coïncidences fortuites.

C'est le troisième exemple que nous pouvons signaler d'une statuette d'homme debout juché sur une chaise. Dans la tombe de Kha découverte par Schiaparelli à Deir el Médineh et entièrement reconstituée au Musée de Turin, la statue, enveloppée de bandelettes était supportée par un siège à pieds de lion. Dans la tombe n° 335 du sculpteur Nakht-Amon une peinture de la face antérieure du dressoir de la salle des offrandes montre la statue du mort posée aussi sur une chaise à pieds de lion.

Devant elle une chaise plus ordinaire porte des offrandes alimentaires qu'un homme bénit quatre fois et encense (*Rapport 1924-1925*, p. 135, fig. 91). Le texte incomplet qui commente la scène dit : . C'est donc le rite de l'offrande, le qui est ici figuré dans ses grandes lignes. On sait qu'il y avait deux principales sortes de statues funéraires : les statues debout faisant le et les statues assises prêtes pour le . La tombe n° 216 du grand maître des travaux de Ramsès II : Neferhotep avait les deux espèces de statues (*Rapport 1924-1925*, p. 37, fig. 25), mais toutes les tombes, même relativement riches comme celle de Kha, n'étaient pas toujours aussi bien pourvues. Les groupes assis en pierre étaient les modèles les plus fréquents, tout au moins dans les chapelles tombales puisque les vivants venaient y porter des offrandes à leurs morts. Les statuettes debout, faites pour le caveau, étaient plutôt en bois, ce qui explique leur apparente rareté causée surtout par les pillages de tombes. Il fallait que l'offrande faite à la statue de *Ka* assise au fond du naos de la chapelle profitât à la statue debout enfermée dans le caveau.

En plaçant celle-ci sur une chaise à pieds de lion on réalisait artificieusement les conditions voulues par les rites et exprimées explicitement dans les multiples représentations des tombes, à savoir : le mort siègeant sur la chaise indispensablement munie de pieds de lion, les pieds sur la natte, la fleur de lotus ou le *sekhem* et le linge plié à la main, le pain d'onguent sur la tête. Tous les sens du mot *Hotep* (repos, offrande), s'y trouvent ainsi idéographiquement traduits.

La statuette d'homme de la tombe n° 1379 est en bois de sycomore peint; elle mesure o m. 385 sans le socle qui a lui-même o m. 028 de hauteur, o m. 09 de largeur et o m. 192 de longueur. Debout, le pied gauche en avant, les bras allongés en avant du corps et les mains posées à plat sur le tablier triangulaire de la jupe qui tombe à mi mollet, l'homme est nu jusqu'à la ceinture, sans bracelets ni collier et il porte une chevelure comparable à une coupe godronnée renversée sur son crâne. Les cheveux divisés en larges mèches comme des quartiers d'orange, rayonnent en partant

du sommet de la tête et sont taillés courts tous au même niveau, cachant une partie du front et des oreilles. Ce genre de coiffure libyen est en rapport avec le faciès large que l'on prête au type racial de Libye. Le torse mince, la stature élancée, la forme des yeux, du nez et des lèvres caractérisent le rendu thébain de l'académie du fellah de vingt ans; mais dans l'aspect général comme dans l'exécution de certains détails : forme tubulaire des doigts terminés en spatule, lourdeur de la cheville, coupe particulière de la jupe à devanteau plat, on retrouve des survivances de style des époques antérieures qui feraient classer à première vue cette sculpture parmi les œuvres du Moyen Empire. La chevelure, les yeux et les boutons des seins sont peints en noir; tout le reste, corps et jupe sont peints en rouge mat.

Le socle porte sur la face supérieure en avant des pieds trois lignes d'inscription gravée et remplie de couleur blanche. La tranche droite verticale porte aussi une ligne de texte donnant le nom du défunt qui n'a pu être écrit avec le reste ou qu'on a gravé intentionnellement à cette place.

Sens ⟵ (sic) (sic) | tranche droite .

La statuette de femme est en bois de sycomore peint (le sycomore et le perséa étaient rituellement choisis pour les statues de double et les premiers *shaouabti*). Elle mesure o m. 318 sans le socle; celui-ci mesure o m. 04 de hauteur, o m. 075 de largeur et o m. 191 de longueur.

Elle est debout, les pieds réunis sans se toucher, le bras droit pendant allongé sur le côté, la main ouverte, le bras gauche replié en avant du corps à angle droit et le poing fermé mais non perforé pour tenir un objet quelconque. Elle est vêtue d'une robe collante arrêtée un peu au-dessus de la cheville et qui n'a pas d'autre indication que ce bord inférieur. Aucun trait de burin ou de pinceau ne marque le bord supérieur et les bretelles. Sa chevelure partagée par une raie au milieu de la tête tombe en trois lourdes masses sur sa poitrine y formant des boudins de grosses nattes d'inégales longueurs; et sur sa nuque où leur groupe est agencé en catogan semblable à un nœud d'Isis. Elle porte au poignet de chaque bras un large bracelet imitant les bracelets d'or et de plaques d'émail; elle n'a pas de collier. La chevelure, les prunelles et le cerne des bracelets sont peints en noir, l'émail des bracelets est rouge, la cornée des yeux est blanche, tout le reste du visage, du corps et de la robe est jaune pâle.

Les deux bras sont rapportés, le bras gauche est fait en deux pièces; les jonctions sont faites par tenons et mortaises. Au contraire le corps et les membres de l'homme sont d'une seule pièce, les vides entre le corps et les bras étant ajourés au ciseau. La chevelure de la femme est traitée de la même manière en perçant à jour l'espace entre les masses de nattes et le cou. Les pieds de la femme étant très rapprochés sur la même ligne on ne les a pas fixés au socle par des tenons séparés mais par un seul bloc à section carrée. On remarque chez les deux personnages, mais surtout chez la

femme une longueur anormale des bras qui donnerait à celle-ci une envergure de o m. 04 supérieure à la hauteur du corps. Son coude gauche descend presque jusqu'à l'aine. Le visage est d'un ovale prononcé, les yeux sont ramenés vers les tempes à l'asiatique, le nez est très long et le menton très court. L'ensemble donne une figure un peu caprine qui rappelle les masques hathoriens tant de fois peints ou sculptés sur la céramique thébaine de la XVIIIe dynastie. D'ailleurs ce portrait de femme n'est pas sans une certaine ressemblance avec les reines Hathor et Mautnefert du Musée du Caire, tant pour la coiffure que pour les traits du visage. Le corps est svelte et gracile comme celui des femmes de Haute-Égypte sauf le bas des jambes qui conserve, par raison de solidité, la lourdeur des chevilles de l'Ancien Empire.

Le socle porte sur la face supérieure quatre lignes d'inscription qui se complètent par une ligne finale, donnant le nom, inscrite sur la tranche verticale droite.

Sens ⟵ [hiéroglyphes] tranche droite [hiéroglyphes].

Les noms gravés sur les socles des deux statues semblent appartenir à la série des patronymes étrangers d'origine sémitique, libyenne, nubienne, etc., dont les exemples foisonnent dans l'onomastique thébaine de l'époque.

Le nom de Iabentina [hiéroglyphes] que porte la femme et dans lequel on verrait assez facilement un dérivé professionnel de la harpe [hiéroglyphes] si l'on admet que la défunte faisait partie d'une troupe de musiciens comme tous les gens du cimetière de l'est paraît être, à tout prendre, un vocable inusité en Égypte, et de construction sémitique.

Il faut ensuite confronter pour similitude le nom écrit sur la tranche droite des deux statues. Celle de l'homme donne : [hiéroglyphes] et celle de la femme : [hiéroglyphes] (ou [hiéroglyphes]) [hiéroglyphes]. Est-ce le même nom sous deux graphies différentes précédé du lien de parenté, orthographié chez l'homme avec une faute de genre très fréquente à Thèbes : ([hiéroglyphes] mis pour [hiéroglyphes]) et précisé chez la femme par l'indication de filiation maternelle ([hiéroglyphes] fille de l'épouse) conforme aux traditions familiales égyptiennes?

Le nom de l'homme serait alors omis et celui de sa mère aurait seul été écrit, soit par étourderie du graveur, difficilement admissible, soit pour une raison de coutume spéciale qui nous échappe. Toujours est-il qu'on ne peut s'empêcher de remarquer la ressemblance du nom de cette mère avec celui de la dame [hiéroglyphes] enterrée à quelques pas de là dans la tombe n° 1370. (Le déterminatif masculin [hiéroglyphes] du nom de la statue d'homme est la seule cause d'objection.)

Des formes syncopées, des orthographes purement phonétiques se rencontrent dans l'écriture des noms propres et assez fréquemment pour rendre plausible une parenté entre les deux tombes voisines puisque la tendance fut toujours le groupement des tombes par familles.

On peut aussi signaler l'apparente similitude de ces trois noms avec celui de la peuplade des libyens [hiéroglyphes] abondamment représentée à Thèbes.



Fig. 71. — Naos de la statue de femme de la tombe n° 1379.

Mais d'autre part nous avons signalé plus haut l'emploi fautif très fréquent au début du Nouvel Empire des signes [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] pour le signe [hiéroglyphes], d'où il résulterait que les noms [hiéroglyphes] et [hiéroglyphes] dériveraient du verbe [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] : enlever, retirer, délivrer, sauver, et indiqueraient que ces sobriquets s'appliquaient à des esclaves étrangers libérés (1). Ces esclaves étaient à cette époque surtout des descendants d'Hyksos vaincus par Ahmès ou des Nubiens emmenés en captivité après la défaite de Titi-ânou.

(1) Ces noms s'apparentent peut-être à celui de la déesse [hiéroglyphes] forme d'Hathor et patronne des harpistes (Lanzone, Tavala CLXXIV, 2.)

La caisse de sycomore (fig. 71) qui renferme la statuette de femme a été spécialement faite à cet usage. Elle est creusée dans un seul bloc qui mesure o m. 60 de hauteur, o m. 265 de largeur et o m. 23 d'épaisseur. Ses parois ont de o m. 04 à o m. 05 d'épaisseur. Un logement pour la statue et son socle a été aménagé dans le fond pour qu'ils s'encastrent dans ce creux et n'en puissent pas bouger quand le couvercle à glissière est inséré dans ses rainures. Ce couvercle taillé dans une seule planche épaisse est percé d'une large fente à la hauteur du visage de la statue. Le coffre n'est pas neuf et la statue elle-même a souffert d'avoir été souvent maniée ce qui laisse penser que l'un et l'autre avaient déjà de longues années d'existence avant les funérailles de la défunte et qu'ils avaient servi dans la maison au culte de la disparue. Ce serait une nouvelle preuve que les gens du village accomplissaient journellement ou périodiquement à l'intérieur de leurs demeures, dans un local spécial, des cérémonies rituelles intimes en souvenir des membres trépassés de la famille. Ce coffre est donc un véritable naos ou plutôt un serdab qui serait transportable, car il ne semble pas qu'il ait été maçonné dans une construction. On connaissait déjà le naos du roi Aouibré au Musée du Caire, tout en bois comme sa statue et le serdab du nain Seneb trouvé à Gizeh, tout en calcaire[1]. Ceux-là sont neufs et ont été faits pour la tombe ou le temple funéraire.

2. — *OUSHEBTI* (FIG. 72).

Dans la tombe n° 1371, c'est un peu un naos et sa statue que sous la forme d'un sarcophage et de sa momie se trouvait un *oushebti* ou *shaouabti* en pierre calcaire enfermé dans un coffre androïde de même matière.

La tombe n'était occupée que par une femme; mais à côté de son cercueil drapé de son suaire était couché à terre dans le même sens qu'elle un petit sarcophage en calcaire anépigraphe couvert d'un linceul. Sous le linceul, un lien de toile attachait le couvercle et la cuve ensemble, reproduisant l'armature de bandelettes que l'on voit habituellement peinte sur les cercueils. (Dans la tombe n° 1370 le cercueil d'homme avait une semblable armature de bandes de toile, dans la tombe n° 1382 un cercueil de femme avait un lien de chiffon à la tête et au pied).

Il y a lieu de se demander si cette momie de pierre dans son coffre est un *oushebti* c'est-à-dire une réplique en réduction de la défunte ou bien le substitut d'une personne qui aurait dû se trouver là et qui, pour une raison quelconque, ne put être inhumée dans le même caveau que la femme. Les *oushebtis* sont des remplaçants du mort. Celui-ci pouvait tenir lieu du corps réel de l'époux auprès de la morte, de la même façon que les statuettes en terre cuite de femmes nues couchées sur un lit sont censées représenter auprès des hommes leurs épouses encore vivantes.

Le coffre androïde mesure o m. 305 de longueur, o m. 13 de largeur et de hau-

[1] Musée du Caire, n° 6055.

teur. Il est grossièrement sculpté, comme une ébauche hâtivement épannelée et restée inachevée faute de temps. Le visage, de grandeur disproportionnée a presque le tiers de la longueur du couvercle. La gaucherie malhabile du sculpteur en a fait une œuvre

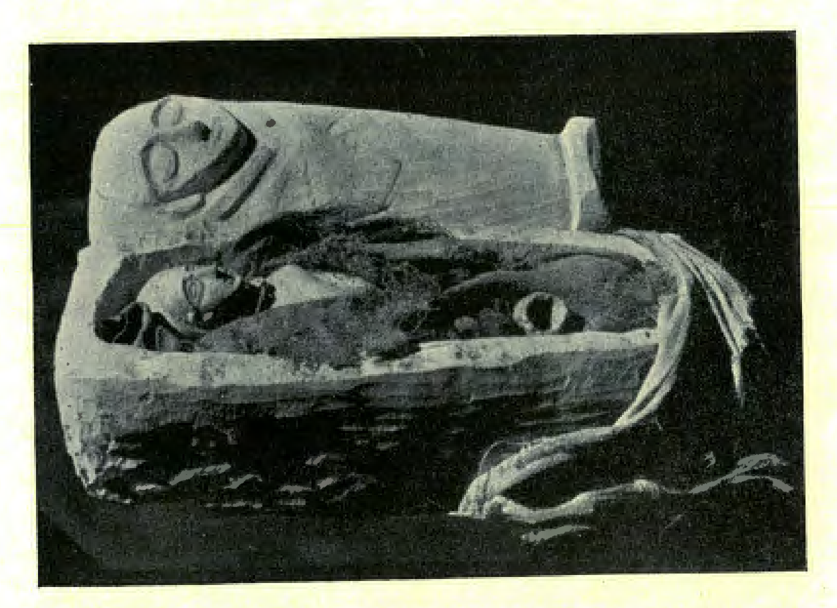


Fig. 72. — *OUSHEBTI* ET CERCUEIL EN CALCAIRE DE LA TOMBE N° 1371.

qui semble archaïque. La retombée de la perruque sur les clavicules, les bras croisés sur la poitrine sont à peine indiqués.

A l'intérieur est couchée une petite momie de calcaire blanc anépigraphe, sculptée un peu plus finement que le couvercle, mais d'un même ciseau inexpérimenté. Le rendu de la chevelure, partagée par une raie médiane, est un caractère féminin qui détruit l'hypothèse d'un cénotaphe masculin et donne à l'objet sa véritable valeur d'*oushebti* de la défunte. Encore ne doit-on pas y voir déjà sans doute ce que la magie fit plus tard de l'*oushebti* reproduit à des centaines d'exemplaires, un répondant qui fait les corvées d'Osiris à la place de son maître, mais plutôt un organe de remplacement, un simulacre durable de la vraie momie destiné à prolonger indéfiniment l'apparence humaine du corps périssable enfermé dans la tombe[1].

Cet *oushebti* mesure o m. 22 de longueur; il est emmailloté dans un suaire et des bandelettes et il porte au cou un collier réel de petites perles rondes bleu pâle. Autour de lui, dans la cuve sont parsemés des grains de raisin et des graines d'orge, trois petites boules d'argile creuses emplies de graines et deux petits sachets de lin noués contenant orge et raisin. Des dattes, des baies de nabéca et des morceaux de pain complètent ses provisions alimentaires.

[1] Les tombes royales (Tout Ankh Amon) et particulières (Sen Nedjem, Sen Nefer, Setaou à Deir el Médineh) renfermaient des *oushebtis* de grande taille avec ou sans sarcophage, en plus de la collection habituelle de petits répondants.

3. — MOBILIER EN MINIATURE (FIG. 73).

Le puits de la tombe n° 1370 contenait un certain nombre d'objets qui n'avaient probablement pu trouver place dans le caveau ou d'ultimes cadeaux funéraires enfouis à la dernière minute pour cause d'un retard dans leur apport ou en vertu d'un rite spécial. Ce sont : un lit *angareb* brisé, en bois et paille tressée, un tabouret de paille, trois amphores vides, une natte, et trois minuscules objets mobiliers en bois sculpté et peint : un lit à pieds de lion de o m. 19 de longueur et o m. o5 de hauteur, non compris l'appui relevé des pieds, haut de o m. o35.

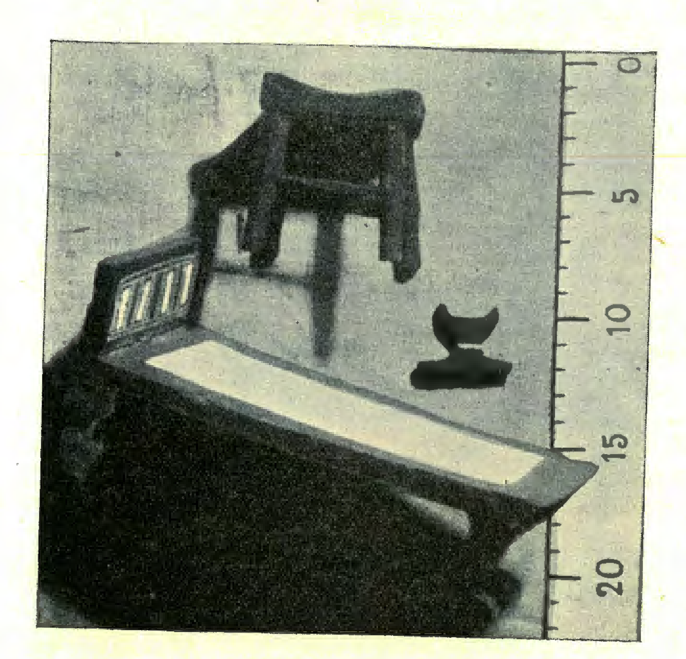


Fig. 73. — Mobilier en miniature de la tombe n° 1370.

C'est un des trois lits de transport virtuel de la momie à travers les régions de marécages et de sables qui précèdent le désert d'occident funèbre et auxquels on donne les formes animales de l'hippopotame, de la vache et du lion. Le lit lion est celui qui aide à franchir le seuil montagneux de l'horizon qui est la porte de l'au delà et sur lequel Anubis redonne la vie à la momie.

Le petit lit est peint en noir et blanc. Le tabouret mesure o m. o75 de hauteur et o m. o6 de largeur. Le siège est rouge pour imiter le cuir, il est ensellé. Les pieds peints en noir pour imiter l'ébène ont la forme de bouteilles renversées comme ceux de beaucoup de tabourets réels. Le chevet de o m. o3 de hauteur est noir avec une bague blanche, comme fait d'ébène avec incrustation d'ivoire.

Ces trois meubles en réduction, meubles pour *oushebti* dirait-on, sont les premiers simulacres d'une série de cadeaux funéraires qui spéculaient sur la faculté d'illusion très orientale des Égyptiens et dont la magie savait tirer, comme du répondant, le meilleur parti pour satisfaire à peu de frais les désirs des croyants. Les objets suivants appartiennent à la même catégorie de trompe-l'œil qui remplacent une chose par une intention; ce sont : les vases de céramique à échelle de poupée, les sachets et les godets d'argile crue remplis de petits échantillons alimentaires.

4. — CÉRAMIQUE D'OFFRANDE EN RÉDUCTION.

Dans la plupart des tombes de l'est, les parents et les amis des défunts ont apporté, en pieux hommage, des offrandes qui ne voulaient pas être encombrantes, car les

caveaux sont exigus et la place laissée au mobilier très mesurée. Elles étaient plutôt représentatives de quantités plus grandes, par raison d'économie puisque les donateurs étaient probablement aussi pauvres que les destinataires et par la puissance impérieuse des traditions séculaires parce que les rites funéraires se trouvaient ainsi suffisamment observés.

La petite céramique d'offrande existe depuis les premiers âges sous la forme de ces minuscules amphores, assiettes, coupes et autres vaisselles de terre cuite ordinaire que l'on recueille en grand nombre dans les tombes et les temples funéraires en guise d'*ex-voto*. Elle remplace pour le peuple les dons de vaisselle d'albâtre ou de pierres rares offerts par les gens fortunés (tels que les dépôts découverts à Saqqara sous la pyramide de Djezer).

Les vases en réduction des tombes de l'est admettent toutes les formes, depuis la simple assiette jusqu'à l'amphore à deux anses. Ils sont souvent vides, mais plus souvent remplis de denrées alimentaires (brouet de grains, raisin, fruits, graisse), ou de produits de toilette (kohol, onguents, cire), on les bouche parfois avec un couvercle d'argile crue ou un lambeau d'étoffe, on les scelle d'un cachet imprimé dans une boulette d'argile et enfin on les pare d'un scarabée ou d'un fil de petites perles bleues et blanches qui, sans doute en décuple la valeur intrinsèque et sentimentale.

5. — SACHETS D'OFFRANDES.

Les fresques tombales de Deir el Médineh qui représentent un défilé de gens en deuil venant apporter à un mort des offrandes funéraires montrent des hommes et des femmes tenant en main un objet qui ressemble à une bourse d'étoffe divisée par deux bandes diamètrales en quatre quartiers diversement colorés. Deux quartiers opposés par le sommet sont noirs ou bleus piquetés de points noirs, les deux autres sont rouges (fig. 74). On a voulu voir en cela une sorte de récipient solide comme une casserole remplie d'aliments variés et compartimentée par deux cloisons à angle droit [1]. Cette interprétation est fantaisiste; on ne tient pas un récipient de cette sorte, même pour en montrer le contenu par une perspective égyptienne conventionnelle, de façon à renverser le contenu en mettant la poignée en haut.

Les contours de l'objet ne laissent subsister aucun doute; ce sont ceux d'un sac de toile et la seule part de convention qui existe est de le supposer transparent pour en voir le contenu et ensuite de le fractionner en quatre secteurs pour signifier que ce contenu est composé de substances de plusieurs espèces.

Les parties noires ou bleues sont des raisins, les quartiers rouges sont des doums ou d'autres fruits et grains [2].

[1] Keimer, *Die Gartenpflanzen im Alten Ägypten*, p. 184, fig. 8, 11.

[2] J. Vandier et J. Vandier d'Abbadie, *La tombe de Nefer Abou*, p. 13, fig. 6, pl. VI, VII et IX; *Rapport 1924-1925*, p. 89 fig. 59, p. 92 fig. 60, p. 120 fig. 82, p. 130 fig. 89; *Rapport 1928*, p. 88 fig. 48; *Rapport 1926*, pl. V.

Les tombes de l'est nous donnent l'objet lui-même : le sachet de toile, et nous en spécifient le contenu : un choix de fruits (doum, raisin, datte, grenade, baie de



Fig. 74. — Deir el Médineh. Tombe n° 5. Porteurs de sachets d'offrandes.

nabéca, figue de sycomore, etc.), de graines (orge, blé), des morceaux de pain, de viande.

Certains tout petits sachets contiennent de la poudre de galène, d'autres des fils de perles arrangés en bracelets ou en collier, des petits vases de kohol, des scarabées, des boules d'argile remplies de grains.

Les sachets sont liés d'une ficelle à laquelle on adapte parfois un cachet sur terre sigillaire crue, un scarabée de faïence ou un bracelet de perles bleues.

Ils sont séparés les uns des autres ou bien liés ensemble par deux, par quatre, par cinq ou davantage. Quatre sachets avaient ainsi été formés aux quatre angles d'une pièce d'étoffe rectangulaire comme aux quatre coins d'un poêle funèbre; ils renfermaient chacun une espèce différente d'aliment : doum, raisin, datte, figue, pain.

On trouve des sachets presque dans toutes les tombes; on les a déposés au hasard dans des corbeilles, des plats, des cassettes; mais quelques-uns ont été préalablement enfermés dans les cercueils près des momies.

6. — GODETS D'OFFRANDES EN ARGILE CRUE.

On serait tenté en première analyse de prendre pour de petits Osiris végétants tous ces godets de terre grise crue remplis de graines de céréales et fermés d'un couvercle luté qui complète le contour sphérique du récipient. Ce sont des boules

d'argile pétrie à la main et de formes assez irrégulières, mesurant de 0 m. 02 à 0 m. 06 de diamètre, évidées au doigt, remplies de graines ou de petits fruits ou de brouet de grains d'orge et hermétiquement closes par une calotte d'argile collée par pression de cette terre fraîche.

Parfois on imprime dans l'argile encore humide un cachet fait avec le scarabée-chaton d'une bague. Ce présent symbolique est toujours représenté en grande quantité au cimetière de l'est. Nous en avions déjà trouvé beaucoup les années précédentes mêlés aux déblais mille fois remués des tombes de l'ouest, mais le manque de précision de leur provenance nous avait fait voir en eux des objets de magie sans signification bien déterminée. En réalité ce ne sont que des récipients de la forme la plus simple.

Étant donné l'importance prise par le mythe solaire dans les coutumes funéraires, il semble que ces boules de limon remplies de graines de froment ne sont pas éloignées en principe de la sphère de boue du Nil que charrie devant lui le scarabée Kheper. C'est le même souci de l'avenir ou plutôt du devenir qui pourrait être l'idée directrice de ce pieux usage qui associe en sa forme et sa matière le symbolisme de la résurrection de la nature et du soleil.

7. — BOUQUETS ET RAMEAUX DE FUNÉRAILLES.

En 1928 dans la tombe n° 1159 de Sennefer nous avions trouvé dix-sept bouquets de perséa et de vigne et quelques rameaux (*Rapport 1928*, p. 72 et pl. X). Au cimetière de l'est, la condition sociale des morts est bien inférieure, aussi n'avons-nous recueilli que quelques branches de perséa et quelques feuilles de vigne et de saule. Le cortège qui avait accompagné ces pauvres gens à leur dernière demeure devait être peu nombreux et composé de parents et d'amis aussi déshérités qu'eux. Les rameaux étaient posés sur le sol du caveau comme dans la tombe n° 1380 et la tombe n° 1388 ou dans le puits comme dans la tombe n° 1389. Les débris d'un bouquet de feuilles de vigne étaient rassemblés dans une coupe de terre cuite et les feuilles de saule étaient éparses sur le sol près du cercueil. Les fresques tombales représentent souvent les gens d'un cortège funèbre portant rameaux, palmes, pampres, pousses de papyrus et bouquets [1].

Il est superflu d'insister sur la valeur de symbole que représentent dans les mains des parents et amis d'un défunt les rameaux de *mymusops*, les pousses de papyrus, les palmes de dattier et les branches de vigne. Fleurs et feuillages ont toujours eu sur les tombeaux une autre signification que celle de la fidélité du souvenir des vivants; ils expriment un espoir de résurrection et c'est pourquoi les bouquets sont composés de ces végétaux à l'exclusion de bien d'autres et comprennent souvent des lotus en fleurs et en boutons ou bien sont façonnés en forme de croix de vie, symbole de la seconde vie des élus que l'on souhaite aux êtres chers, partis vers l'Occident.

(1) J. Vandier et J. Vandier d'Abbadie, *La tombe de Nefer Abou*, pl. IX, bouquets, pampres, pousses de papyrus.

8. — LAMPES DE FUNÉRAILLES (FIG. 50).

Un certain rite funéraire qui s'accomplissait dans la tombe, peut-être même dans le caveau, exigeait l'allumage de lampes. Elles sont ici constituées par des coupelles de terre cuite contenant un petit bloc de graisse blanche et une mèche de chiffon natté ou de cordelette tressée. On voit aux restes de matière combustible, aux traces de feu qui ont noirci les coupelles et au degré d'usure de la mèche que ces lampes n'ont servi qu'une fois et qu'elles n'ont pas brûlé bien longtemps [1]. On constate aussi, par la présence de petits pots de graisse à peine entamée dans laquelle la main qui puisa a laissé la trace de ses doigts ou par celle de petites masses de substance grasse posées sur un tesson de poterie ou un éclat de calcaire, que c'est dans la tombe même que la préparation des lampes a eu lieu.

Dans certaines tombes cet éclat de calcaire était posé sur le front de la momie dans son cercueil (nos 1389, 1382, 1371) ou sur la bière à la place de la tête (no 1370). Quand ce n'était pas de la graisse blanche c'était de la cire mêlée à des substances aromatiques [2]. Ces lampes étaient-elles des cierges funèbres utilisés pour la mise au tombeau ? Si l'enterrement avait lieu en plein jour, il faisait assez clair dans le caveau pour n'avoir pas besoin d'un éclairage artificiel. Il en était autrement si les obsèques se faisaient le soir ou la nuit et l'on ne sait pas si le genre de classe sociale de ces gens n'exigeait pas une inhumation nocturne. Le nombre de lampes est parfois assez grand et suppose de nombreux acteurs de la scène qui nécessitait leur emploi. Si ce n'est pour une cérémonie particulière, une fumigation rituelle, une offrande du feu, on peut penser que ces lumières permettaient aux fossoyeurs de ranger toutes les pièces du mobilier après la descente du cercueil, quand les parents et les amis s'étaient retirés.

Comme on peut tout supposer, il est impossible de passer sous silence que les lampes ont peut-être éclairé seulement le pillage des tombes et ne furent apportées que dans ce but par les voleurs, car comment justifier la pose de masses de graisse sur le front des quelques momies qui furent justement dépouillées d'une partie de leurs bijoux.

Mais il vaut mieux n'accepter cette hypothèse qu'en désespoir de cause et croire que les coupelles à feu constituaient l'élément essentiel d'un rite purificatoire.

Deux coupelles de cuivre ont servi de lampes, l'une d'elles était placée dans le cercueil d'une femme. La plupart des lampes étaient posées comme au hasard sur le sol du caveau avec les corbeilles et le mobilier céramique, leur emploi momentané

[1] Des lampes semblables ont été trouvées dans des tombes de Deir el Bahri (*Bulletin of the Metropolitan Museum of Art*, New-York 1934-35).

[2] A l'époque grecque on se servait d'huile de ricin pour les lampes des temples et aussi sans doute pour celles des maisons et des tombes : [illegible] ..... A. Revillout, *Taricheutes et Parachistes*, Ä. Z., 1880, p. 169.

ayant cessé avant la fermeture du puits; mais d'autres étaient mises au centre vide du caveau ou sur des objets incombustibles comme si elles avaient été allumées seulement au dernier instant avant le blocage de la porte et s'étaient éteintes peu après, faute d'air. La flamme de ces veilleuses de mort restait-elle brillante un court moment et demeurait-elle auprès de momies en dernier adieu des vivants ?

La lumière, le feu sont des symboles parlants que de tout temps la croyance en une résurrection des corps et une destinée extraterrestre des âmes a suggérés à l'esprit. Les cierges et les lampes qui brûlent ainsi au chevet de la mort sont des flambeaux de foi qui disent l'espérance d'une autre existence d'infinie durée [1].

9. — MOMIES.

a) Enroulements des bandes et des linceuls. — Les momies du cimetière de l'est n'ont qu'un cercueil, au fond de la cuve duquel elles tiennent peu de place. Leur volume peu considérable laisse, surtout dans les cercueils-coffres, un grand espace vide qui devait déjà exister au moment des obsèques, car la réduction des cadavres ne dut pas être très sensible. Elles n'ont pas de suaire de couleur rouge-sang ou imitant la résille de perles osirienne qu'on trouve sur d'autres momies de cette époque ou d'époques plus tardives. Sur elles il n'y a que des étoffes et des bandelettes de lin écru, même sans ces lisières bleues qui bordent parfois les grandes pièces de toile. Aucune inscription à l'encre, aucune marque écrite ou brodée ne s'y distingue. L'aspect qu'elles offrent n'est pas celui des chrysalides humaines savamment modelées que les embaumeurs préparent pour les gens plus fortunés; leur carapace de linges, très souvent usagés et rapiécés et de bandes maladroitement disposées, a plutôt l'apparence d'un paquet de forme anthropoïde vaguement ébauchée. Généralement un linceul écru les enveloppe entièrement comme un sac qui serait cousu dans le dos ou sur un côté et cousu ou noué à la tête et sous les pieds. Parfois il est tordu en grosse corde aux pieds et ramené au-dessous des jambes, parfois aussi le linceul est maintenu par une armature de bandes longitudinales et transversales pour obéir aux usages funéraires. Sous ce linceul, qui est une grande pièce de lin de 4 m. 20 à 4 m. 80 de longueur et de 1 m. 05 à 1 m. 40 de largeur, souvent frangée aux extrémités; alternent des tours de bandelettes et d'autres linceuls cousus. Les bandes sont de longueur et de largeur variables (10 à 15 mètres de longueur, 0 m. 04 à 0 m. 10 de largeur) et de tissus plus ou moins épais. On les enroule presque toujours dans le sens sinistrogyre en partant de la tête pour finir sous les pieds. Les linceuls sont des pièces de voile fin ou de toile rude parmi lesquels se trouvent certainement des châles, robes et autres lingeries ayant servi avant la mort du sujet. Il y a généralement sept enveloppements de chaque espèce. Entre deux enveloppements sont aussi intercalés des bourrages de chiffons déchirés et de linges pliés, qui sont parfois des *shenti* ou d'autres vêtements

[1] L'expression hiéroglyphique de l'âme fait intervenir la veilleuse allumée : [illegible], [illegible].

hors d'usage, pour compenser sur les flancs et les cuisses le manque de chair. La dame Maja avait ainsi un linge plié en quatre sur la poitrine comme un large scapulaire par-dessus le linceul externe. La piété des parents interposait également des objets entre deux enroulements; soit un miroir ou un peigne, soit des bijoux; pour des motifs sentimentaux ou religieux. D'autres rites, peut-être, demandaient le placement d'un placard de matière grasse ou balsamique sur le front des morts au-dessus du dernier tour interne de bandelettes.

Les membres et la tête sont enveloppés séparément avec des bandes de toile fine. Chaque doigt des mains et quelquefois des pieds s'entoure de bandages particuliers.

Les deux morts de la tombe n° 1370 avaient sous la tête un oreiller fait de voiles pliés ou roulés. La dame Maja portait une mentonnière faite d'un mouchoir noué sur le sommet de la tête pour fermer la mâchoire. La femme de la tombe n° 1380 était enveloppée dans une natte de fine vannerie polychrome de 2 mètres de longueur et o m. 85 de largeur faite de jonc et de ficelle avec frange de lin du côté de la tête.

b) Embaumement : baumes, natron. État des corps. — Entre deux épaisseurs de linges qui forment la cuirasse rituelle des momies, des taches brunes qu'on prendrait pour du sang coagulé, et qui par endroits s'agglomèrent en croûte solide, odorante et un peu visqueuse, révèlent l'emploi de substances aromatiques à base d'huile ou de graisse [1].

Des efflorescences blanchâtres analogues à des fils d'amianthe translucides et miroitants s'étendent aussi sur certains enveloppements assez proches du corps comme une prolifération de moisissure. Sur le dernier linceul interne de la dame Maja étaient éparpillés des petits tas de cristaux salins gris de natron vulgaire [2]. L'analyse chimique de M. Lucas a reconnu dans ces fibres cristallines du natron de médiocre qualité et de la célestine (sulfate de strontium) mais n'a pu identifier la nature de la substance balsamique rouge [3].

Les corps gras trouvés en masse compacte sur le front de plusieurs cadavres ont donné à l'analyse les réactions des graisses et huiles très altérées.

Les momies elles-mêmes se présentent comme des dépouilles desséchées, des squelettes habillés de peau. Les crânes conservant leur chevelure, les traits du visage sont amenuisés et rétractés mais gardent une apparence assez proche de celle qu'ils eurent

[1] Les bandelettes et les linceuls étaient enduits d'huile de ricin, de gomme d'acacia, de résine, de thérébinthe et de poudre de bois aromatique. Le *Papyrus Rhind* (pl. IV) énumère les ingrédients qui sont employés pour la momification à la basse époque : 206 *hins* de cire cuite, huile *basti* en onction, *sechem* en onction, sel, résine de Syrie, poix, graisse d'oie pour remplir le crâne, huile de ricin en onction, onguents et aromates. Lucas, *op. cit.*, Sel et baies de juniper sont mis sur les dernières bandes et le corps.

[2] E. Smith, *op. cit.*, p. 19 (*Royal Mummies*). La momie de Henttimihou avait sous ses bandelettes saturées de résine un paquet assez volumineux de natron blanc pulvérulent et caustique placé sur la poitrine; p. 10, on saupoudre le corps de sel, puis on enlève l'excès de sel et on saupoudre de bois aromatique avant la pose de bandes résinées.

[3] Elle semble de même nature que la pommade orangée des vases *bastet*.

avant la mort, car tout l'épiderme subsiste avec les cils et sourcils, avec pour certains hommes une barbe drue mal rasée. Les yeux sont enfoncés sous les paupières closes. Peut-être furent-ils énuclés mais non remplacés par quelque prothèse mortuaire. Les narines assez ouvertes et non bourrées de cire, laissent voir qu'il n'y a pas eu de rupture des cornets internes pour l'ablation du cerveau au crochet. La peau des membres et du torse est mangée par places et couverte d'un fourmillement de petits vers blancs et d'insectes desséchés [1].

Par les perforations de l'épiderme du thorax et de l'abdomen on peut se rendre compte que certains restes spongieux des poumons et certaines petites masses noirâtres à reflets nacrés bleus représentent l'appareil respiratoire et les cartilages qui n'ont pas été enlevés. Comme il n'y a pas à l'aine gauche la fente par laquelle on extrayait les viscères et que l'on ne voit aucune trace du foie, du cœur et des intestins à l'intérieur de l'épigastre et de l'abdomen on peut supposer que les vers de la putréfaction les ont détruits ou que le corps a été vidé par injection rectale de thérébenthine, d'huile de cèdre ou de tout autre dissolvant caustique selon la méthode indiquée par Hérodote pour les momifications de la dernière classe. Ce procédé d'embaumement des pauvres devait exiger cependant un laps de temps assez long qui ne correspond guère à la situation de ces gens et à ce que certain ostracon de Deir el Médineh laisse entendre en spécifiant qu'une femme d'ouvrier étant morte on l'a enterrée le lendemain. Ces cadavres dégagent d'ailleurs une puanteur que les huiles de ricin et la résine dont sont imprégnés les linceuls et les bandes n'ont pas réussi à atténuer. Ils ont néanmoins subi une courte préparation au natron qui a réduit les tissus graisseux et musculaires et qui a donné aux ossements en partie décalcifiés une teinte uniformément blanche.

Ni à l'extérieur, ni à l'intérieur du corps on ne peut signaler la présence d'amas de baumes ou de sachets de natron comme les momies d'époque ramesside en contiennent.

Les momies n'ont pu encore être examinées par un médecin et nous n'avons nous-mêmes fait aucune constatation intéressante au point de vue des causes de la mort de tous ces gens. Pourtant certains détails pathologiques évidents ne pouvaient nous échapper. C'est ainsi que nous avons observé que le jeune garçon de la tombe n° 1373 était difforme : Sa taille de o m. 80 se décomposait en o m. 52 de longueur de torse et seulement o m. 28 de jambes. Ses jambes étaient enflées, la droite plus courte de o m. 07 que la gauche, la hanche gauche déportée par une scoliose. La peau était très rouge. L'enfant avait 24 dents. La petite fille de la tombe n° 1375

[1] Le Dr H. Priesner, Directeur de la Section Entomologique du Ministère de l'Agriculture du Caire, a reconnu deux espèces différentes d'insectes : le *Tribolium confusum* (famille des *Tenebrionidae*) sorte de parasite des graines de céréales et l'*Attagenus* avec de nombreuses larves, qui s'attaque aux fourrures, tapis, laines, soies, lins et aux végétaux desséchés. (*Nota :* une confusion de numérotation ayant pu se produire en laboratoire, ce résultat est donné sous toutes réserves.)

était hydrocéphale. La femme de la tombe n° 1381 avait un prognatisme prononcé de la mâchoire supérieure. Une des femmes de la tombe n° 1382 avait entre les cuisses un sac membraneux qui laisserait penser que sa mort fut causée par un accouchement malheureux.

L'enfant nommé Ariki était un véritable monstre aux membres torses, au crâne mal conformé et à la bouche en bec de lièvre.

La jeune dame Satrè de la tombe n° 1388 portait au côté droit du ventre un trou qui ne pouvait avoir été fait par un embaumeur et ne résultait pas de la putréfaction.

La dentition des adultes jeunes est en parfait état; celle des vieillards est souvent incomplète et les incisives, canines et prémolaires toujours usées.

Les épidermes des morts du cimetière de l'est (peut-être souvent décolorés par le natron), ont surtout une pigmentation jaune pâle comme la peau ambrée et mate des sémites ou des naturels de Basse-Égypte rendue blafarde et terreuse par la mort.

Cependant l'enfant de la tombe n° 1375 était noir, le vieillard de la tombe n° 1389 était de teint pâle avec de grandes taches brunes et les deux jeunes femmes des tombes n°s 1382 et 1388 avaient la couleur brun rouge foncée des gens de Haute-Égypte.

Une expertise anthropologique pourrait déterminer exactement les caractères ethniques des différents cadavres que l'examen superficiel du faciès, de la stature et de la coloration de l'épiderme ne suffisent pas à classer de prime abord. La taille de ces cadavres est relativement petite et oscille pour les adultes entre 1 m. 45 et 1 m. 65. L'homme de la tombe n° 1379 mesurait 1 m. 45, sa femme 1 m. 52. Un seul homme, le vieillard de la tombe n° 1389, dépassait cette moyenne et mesurait 1 m. 75. Les femmes évoluent autour de 1 m. 50 à 1 m. 60; les hommes ont généralement quelques centimètres de plus que les femmes.

Les corps sont élancés, plutôt maigres; les membres sont déliés avec des extrémités fines. Ils ne présentent aucun signe particulier ni détail morphologique intéressant à signaler.

c) Attitude des corps. — La position des corps est la station horizontale allongée sur le dos, les bras ramenés sur la face antérieure du torse, les mains ouvertes posées la gauche sur la droite, la paume en dessous, couvrant le bas-ventre.

La tête n'est pas toujours exactement droite, elle penche parfois sur l'une ou l'autre épaule. Une seule femme, celle de la tombe n° 1380 avait la main droite sur le pubis et la main gauche à plat contre la face latérale externe de la cuisse.

La main droite de la dame Maja (n° 1370) était crispée et presque fermée[1].

[1] E. Smith, *Royal Mummies*. Jusqu'à Sitkamos, Thotmès Ier, les bras sont étendus le long des faces latérales du corps et les mains ouvertes à plat contre les cuisses. Ensuite les bras sont ramenés en avant et les mains ouvertes croisées sur le ventre. Sous Thotmès II on croise les bras et on ferme les poings. Cela dure jusqu'à la XXIe dynastie. Les rois prêtres reprennent les usages du début de la XVIIIe dynastie. Entre Thotmès II et la XXIe dynastie on ne connaît pas de momies d'homme adulte qui n'ait les mains sur le ventre; mais des femmes (telle Touyou) ont les bras pendants le long des côtés du corps ou une main ramenée sur le ventre (la droite généralement) et l'autre à plat contre la face externe de la cuisse. A la fin de la XVIIIe dynastie et sous les Ramsès les bras sont croisés, les poings fermés, mais sous Ramsès III les bras sont croisés et les mains ouvertes.

Une des deux femmes de la tombe n° 1382 avait les deux pieds croisés l'un sur l'autre.

Le corps anonyme qui reposait aux côtés de la dame Satrè dans la tombe n° 1388 était tout recroquevillé dans son cercueil. Les genoux étaient ployés; mais comme la momie était mal emballée et se trouvait réduite au squelette sans traces de chairs ni de peau, il est certain que cette flexion des jambes n'était pas originale; elle résultait soit d'un transfert du corps déjà décomposé soit d'un pillage de la tombe hâtivement consommé lors du second enterrement.

d) Toilette funéraire : chevelure, barbe, épilation. — Les cadavres égyptiens sont nus à l'intérieur de leur armature de bandelettes et de suaires. Ils sont lavés, épilés, oints, coiffés et parés avant d'être emmaillotés[1]. Certains d'entre eux sont chaussés de sandales sous les enveloppements de linges.

Les hommes ont généralement les cheveux coupés court d'un centimètre au plus; mais on remarque que les vieillards à cheveux gris ou blancs les portent un peu plus longs et que l'un d'eux (n° 1389) était entièrement chauve.

Les femmes sont très souvent coiffées en nattes larges et plates ou en tresses nombreuses et fines qu'une raie médiane partage en deux masses tombant de chaque côté du visage sur les clavicules et en une troisième masse tombant sur la nuque (n°s 1382, 1388). Une petite fille de la tombe n° 1375 possédait une perruque postiche de cheveux naturels noirs divisés en petites nattes, qui n'était pas posée sur son crâne, mais dans une coupe près du cercueil. Cette enfant était hydrocéphale et n'avait pas un cheveu sur la tête. Nous avons déjà signalé les mèches de cheveux nouées contenues dans un sachet de la tombe n° 1388 et dans un petit panier de la tombe n° 1379 (voir : *accessoires de toilette*) qui étaient peut-être de pieux souvenirs prélevés sur la tête des morts au moment de la toilette funèbre[2].

Quelques femmes ont les cheveux flottants et généralement de taille médiocre et peu fournie (n°s 1370, 1371, 1379, 1380, 1382). Elles n'ont pas été coiffées après décès.

Un petit garçon de la tombe n° 1387 porte une mèche de cheveux bruns sur le front et tout le reste du crâne est rasé.

Les chevelures nattées des femmes sont enduites de graisse parfumée. Les bouts des nattes sont noués d'une ficelle souvent alourdie d'une petite boule d'argile.

[1] Lucas, *op. cit.*, p. 230. Le lavage du corps est la sixième phase de la momification, entre le bain de natron et l'onction d'huile et de pommades aromatisées.

[2] Carnarvon and Carter, *Five years.....*, pl. LXX, mèches de cheveux et nattes.

Les hommes ont la moustache et la barbe rasées, sauf le vieillard de la tombe n° 1382 qui porte une barbe de huit jours toute blanche mais dont le reste du corps est épilé. L'épilation est d'usage général pour les deux sexes; il n'y a qu'une exception à signaler, celle de la jeune dame Satrè de la tombe n° 1388 qui avait une toison périnéale abondante.

e) Toilette funéraire : parure, bijoux et amulettes. — Les hommes emportaient sur eux peu de bijoux. On s'attendrait à ce qu'ils eussent au moins une bague passée à un doigt de la main gauche, sinon une chevalière avec chaton gravé à leur nom personnel, à la rigueur un scarabée frappé au cartouche d'un pharaon. Aucun d'eux n'en porte. Par contre deux hommes avaient autour du poignet gauche un bracelet de scarabées enfilés sur un seul rang. Celui de la tombe n° 1370 possédait ainsi six scarabées aux noms d'Amon Râ, d'Amenhotep Ier, d'Hatshepsout et d'Hapousenb grand prêtre d'Amon sous le règne d'Hatshepsout. Celui de la tombe n° 1379 avait huit scarabées avec symboles hiéroglyphiques dont deux portent le cartouche complet d'Hatshepsout.

Les femmes ont souvent des boucles d'oreilles d'or (décrites plus haut) parfois même une double paire, ce qui pourrait n'être pas sans motif d'ordre familial.

Elles ont généralement un ou deux colliers de fils de perles multicolores ou de scarabées ou d'amulettes. La cornaline et l'or prennent une place importante dans la composition de ces colliers[1].

Une seule femme (n° 1380) avait autour de la taille une double ceinture de perles d'ivoire et de cornaline nouée dans le dos (à cette époque, dans la vie intime et les festins, les servantes, musiciennes et danseuses sont souvent nues, parées d'une ceinture et de bijoux.)

Les bracelets et les bagues toujours portés au membre supérieur gauche sont composés de perles rondes polychromes et de scarabées. Les bracelets se voient au poignet et, par exception au-dessus du coude. Les bagues sont enfilées à l'annulaire et plus rarement (n° 1380) aux trois derniers doigts de la main gauche. On voit peu de bagues dites de momies en faïence bleue ou jaune représentant l'*oudjat*.

Certaines femmes ont à l'annulaire gauche deux scarabées (n° 1388) ou deux bagues (n° 1380) ou même cinq bagues (n° 1370). Elles ne portent ni pectoraux, ni périscélides.

Les enfants, surtout les filles, ont parfois, des colliers de perles ou d'amulettes et des bracelets de perles.

f) Objets déposés dans les cercueils. — Il fut toujours d'usage de placer dans les cercueils à portée de la main des morts ou contre diverses parties de leurs corps soit

[1] Carnarvon and Carter, *Five years explorations at Thèbes*. Les momies trouvées par eux étant de même classe et de même époque que les nôtres ont aussi mêmes attitudes et mêmes parures de cornaline, faïence, scarabées à cartouches royaux.

les armes et cannes pour se défendre et se promener, soit les ustensiles de la toilette et les bijoux de parure, soit les outils et instruments professionnels.

Voici les objets découverts à l'intérieur des cercueils des tombes de l'est :

Tombe n° 1370. — Cercueil d'homme : une lyre, un vase d'albâtre pour le kohol, un sachet de galène, un outil de bronze en deux tronçons dans des bandelettes — Cercueil de femme : une coupe de faïence bleue, un vase de pierre grise pour le kohol, un miroir de bronze;

Tombe n° 1371. — Cercueil de femme : deux sachets de galène et de graines, un miroir de bronze;

Tombe n° 1372. — Cercueil de petite fille : un panier contenant un bracelet de perles bleues;

Tombe n° 1379. — Cercueil de femme : un vase d'albâtre avec bâtonnet pour le kohol;

Tombe n° 1380. — Cercueil de femme : un miroir de bronze, une coupelle de bronze, un fragment d'outil en bronze, un outil en bronze enveloppé de bandes, un vase long et mince de terre cuite bouché de toile et contenant du miel, un vase de pierre marbrée rouge et blanc, bouché de toile, contenant une pommade couleur abricot, un vase d'albâtre avec bâtonnet pour le kohol, une petite corbeille ronde pleine de dattes et de raisins, deux sandales de cuir de 0 m. 28, quinze petits sachets contenant de la poudre de galène, des dattes, du raisin, des graines, un bracelet de perles bleues, une bague et onze perles plates (une autre paire de sandales aux pieds);

Tombe n° 1381. — Cercueil de femme : un peigne, un sachet de pain, raisin et doum, deux sandales;

Tombe n° 1382. — Cercueil d'homme : deux *shenti*[1] — Cercueil de femme : une corne à onguent de toilette, un sachet de galène, un collier d'amulettes, une paire de sandales;

Tombe n° 1388. — Cercueil de femme : un petit panier rond, plat, deux petits vases de faïence bleue; — Cercueil de Satrè : deux sachets de grains liés ensemble, un bracelet de petites perles bleues.

Comme on le voit par cette énumération, il est matériellement impossible que certains morts, bien pourvus par ailleurs, n'aient rien eu ou presque rien dans leurs cercueils. Cela ne peut s'expliquer que par le pillage systématiquement organisé des sépultures au moment même des funérailles.

[1] Carnarvon and Carter, *Five years . . . . .*, pl. LXIX. *Shenti* à pointe, outil de bronze, flûtes trouvées dans les tombes de la XVIIIe dynastie.

VIOLATIONS ANTIQUES DES SÉPULTURES.

La présence d'une décharge publique de décombres datant au plus tôt de la fin de la XVIIIe dynastie et demeurée intacte depuis cette époque au-dessus des tombes du cimetière de l'est, élimine la possibilité de violations postérieures en date à ces tombes et à plus forte raison de pillages modernes. Il faut donc admettre que les vols dans les caveaux furent commis au moment où, tous les assistants aux obsèques s'étant retirés, les fossoyeurs restaient seuls pour disposer dans l'hypogée le mobilier des morts et reboucher le puits.

Les arabes modernes eussent procédé différemment, car l'irrévérence sacrilège de ces attentats à l'intégralité de la propriété des défunts est ici étrangement mitigée par une sorte de crainte respectueuse de châtiments possibles pour qui touche à la mort. On a pris soin de rhabiller tant bien que mal les momies après les avoir dépouillées de leurs bijoux, de replacer en ordre apparent les corbeilles vidées, les coffrets délestés de leur contenu et de refermer la tombe comme elle l'était auparavant. Les indigènes d'aujourd'hui auraient tout saccagé, démembré brutalement les momies, brisé les cercueils, brûlé tout ce qu'ils ne pouvaient emporter et laissé la porte du caveau ouverte. Ainsi ont-ils faits, surtout au dernier siècle, dans toutes les tombes thébaines.

Si ce ne sont pas les fossoyeurs ce sont alors des contemporains de ces morts qui, en une nuit ont réussi à déboucher sans bruit un puits de 2 à 3 mètres de profondeur, plein de gravats et de sable, ont inventorié le contenu de tous les paniers, ont ouvert les cercueils, déshabillé, dépouillé puis rhabillé les momies, remis tout en place en refermant l'entrée du caveau et en recomblant le puits.

Cela demande un certain nombre de complices, un temps et un ensemble de circonstances difficiles à réunir pour mener à bien une expédition de cette sorte si bien conçue soit-elle en tous ses détails. Le village était trop proche malgré la hauteur de ses murs d'enceinte pour que personne n'entendit dans le silence de la nuit le moindre bruit venant des fouilleurs clandestins et répercuté par l'écho des montagnes environnantes. Les gardiens de nécropole avaient aussi peut-être le sommeil moins profond que les actuels gardiens du Service des Antiquités. Bref malgré l'habileté proverbiale des voleurs antiques il faut en revenir à l'hypothèse la plus plausible celle des fossoyeurs, professionnels du pillage des tombeaux.

L'énumération suivante montrera le degré d'habileté que cette lugubre pratique avait donné aux violateurs de sépultures dans l'antiquité et que les papyrus judiciaires de Turin avaient déjà mis en lumière :

Tombe n° 1365 : cercueil et momie disparus;
— nos 1366, 1367 : entièrement vidées;
— n° 1368 : cercueil vide sauf un linceul;

Tombe n° 1369 : cercueil disparu, objets dérobés;
— n° 1370 : (femme enterrée la première) corbeilles ouvertes, grande corbeille remplie de pierres et de terre dans un linge, masse de matière brune sur éclat de calcaire déposé sur la tête du cercueil de femme;
Tombe n° 1371 : momie mal remballée, masse brune sur son front, plus de bijoux;
— n° 1372 : deux momies d'enfants défaites et dépouillées, petit panier vide;
— n° 1376 : bourriche de jonc vide, pas de momie;
— n° 1377 : cercueil vide, mobilier incomplet;
— n° 1379 : cercueils visités, momies mal refaites, pas de bijoux;
— n° 1382 : coffrets vidés;
— n° 1385 : couvercle du cercueil absent, crâne hors de la cuve;
— n° 1386 : deux momies mal emballées sans cercueils et sans bijoux, débris de cercueils, traces de criblage de la terre du caveau;
Tombe n° 1387 : entièrement vidée;
— n° 1388 : cercueil anonyme violé, momie mal refaite, bijoux volés.

Deux tombes (nos 1370, 1379) contenaient un sac fait d'un grand morceau de toile rempli de terre et de cailloux. Cette terre n'était pas celle des caveaux et les pierres de calcaire roulé ne provenaient pas non plus du coteau où se trouve le cimetière. De plus la terre dégageait un suave parfum d'encens. Nous avions pensé qu'elle provenait peut-être du pays d'origine des défunts ou de quelque lieu sacré de pèlerinage et qu'on l'avait mise par une pieuse pensée auprès du cercueil.

Mais les autres violations constatées dans les mêmes tombes nous incitent à penser que la terre et les pierres remplacent sans doute un poids presque équivalent d'objets précieux dérobés.

RELATION ENTRE LE RITE DE LA MOMIFICATION ET L'ÉTAT DU CONTENU DES TOMBEAUX.

Si l'on résume toutes les constatations faites au sujet de l'état dans lequel se présentent aujourd'hui les tombes du cimetière de l'est on arrive à ces conclusions :

1° Tous les morts appartiennent à la classe populaire, pauvre mais non indigente;

2° Les puits funéraires et les entrées de caveaux sont trop étroits pour que la descente du corps dans son cercueil souvent garni d'objets à l'intérieur n'ait pas déplacé la momie et les objets; or les uns et les autres sont presque toujours trouvés en bon ordre et les cercueils ne sont jamais hermétiquement fermés;

3° Les enroulements de bandes et de linceuls semblent faits par des mains inexpertes ou avec une hâte qui ne tient aucun compte de l'ordre logique de succession des unes et des autres, ce qui n'est pas forcément imputable à un pillage;

4° Les corps, parfois dépouillés de leurs bijoux, ne paraissent pas avoir été vidés de leurs viscères. On les a seulement saupoudrés de natron, oints d'huiles aromatisées, enduits ainsi que les derniers linceuls, de baumes de couleur rouge sang ou orangé et de graisse blanche dont d'ailleurs certains reliquats, peut-être volontaires, demeurent souvent sur le front des morts sous les linceuls;

5° Quelques tas de chiffons et de linges maculés de taches huileuses demeurent dans le caveau sans raison apparente;

6° Dans deux tombes on a trouvé des sacs assez volumineux remplis de terre et de pierres qui exhalent un parfum d'aromates et nous avons tous constaté que ce même parfum très agréable se dégageait à chaque tombe de la terre qui remplissait le puits;

7° Les corps et les linceuls qui adhèrent aux corps sont enduits de substances huileuses parfumées, blanchâtres ou rouge orange, rouge sang, brun foncé et montrent des efflorescences de cristaux salins;

8° Les vases *bastet* de pommade orangée trouvés dans les cercueils ou les paniers sont à moitié ou totalement vidés au moment des obsèques;

9° Les petits vases étrangers ou égyptiens qui contenaient des substances comme de la cire, de la graisse, de l'huile, de la résine sont trouvés à moitié ou totalement vidés de leur contenu;

10° Les vases à kohol ont été certainement employés au moment des obsèques;

11° Les flacons et amphores à eau sont vides et sans résidu qui montrerait une lente évaporation;

12° Les coupelles lampes sont toujours trouvées en certain nombre et ont servi dans les caveaux.

De tout ce qui précède il résulterait que les momies paraissent avoir été descendues sans leurs cercueils. Elles furent peut-être portées jusqu'à la tombe, couchées sur les lits angareb trouvés dans les puits. Les cercueils attendaient ouverts au fond du caveau. Les corps sommairement enveloppés d'un suaire étaient enlevés du lit, descendus dans le caveau où les embaumeurs, éclairés par les coupelles lampes, quand l'obscurité gagnait l'hypogée, déshabillaient les cadavres, les lavaient avec l'eau des amphores, les enduisaient de baumes, de graisse et les saupoudraient de natron, fardaient leurs yeux de kohol, oignaient et peignaient leurs cheveux, les rasaient, imbibaient les linceuls et bandelettes d'essences aromatiques et enroulaient ces linges funèbres autour des membres et du corps pour enfin, déposer les momies, tant bien que mal empaquetées, au fond des cercueils, avec quelques objets indispensables choisis dans le trousseau et le mobilier.

La terre imprégnée de baumes et d'huiles parfumées répandue sur le sol du caveau pendant toutes ces opérations était balayée jusque dans le puits ou emportée là dans

des morceaux de linceuls inemployés qu'on pouvait parfois oublier dans le caveau. Tant de manipulations prenaient un certain temps et devaient se passer bien souvent à l'abri des regards. La tentation était alors trop forte d'enlever aux cadavres quelques bijoux et d'inventorier les coffrets et corbeilles remplis de souvenirs. La relation semble ainsi évidente entre le pillage traditionnel des tombes et la condition nécessaire à ce pillage, c'est-à-dire l'accomplissement au fond même du caveau de certains rites de momification ou de toilette funéraire pour les pauvres gens enterrés au cimetière de l'est.

La déduction qui s'imposerait alors serait que les morts, de la classe particulière dont il est question ici, furent au moins partiellement, sinon momifiés au moins emmaillotés à l'intérieur de leurs tombeaux : mais que cet usage funéraire local, inconnu par ailleurs, fut peut-être momentané et purement réservé à une catégorie de gens de la nécropole.

DESCRIPTION PARTICULIÈRE DE CHAQUE TOMBE[1].

NOMENCLATURE DES OBJETS.

TOMBE N° 1365 (*a*) (FIG. 75).

Située à quelques centimètres du mur d'enceinte du village et au bas du coteau de Gournet Mareï, cette tombe dut être une des plus anciennes du cimetière et elle fut violée dans l'antiquité; elle comprend un puits carré de 1 mètre de côté et 1 m. 50 de profondeur avec porte à l'est et d'une caverne rectangulaire de 1 m. 05 × 2 mètres et 1 mètre de hauteur. Le murage de l'entrée était renversé et le cercueil avait disparu. Les objets suivants étaient rangés contre la paroi de fond :

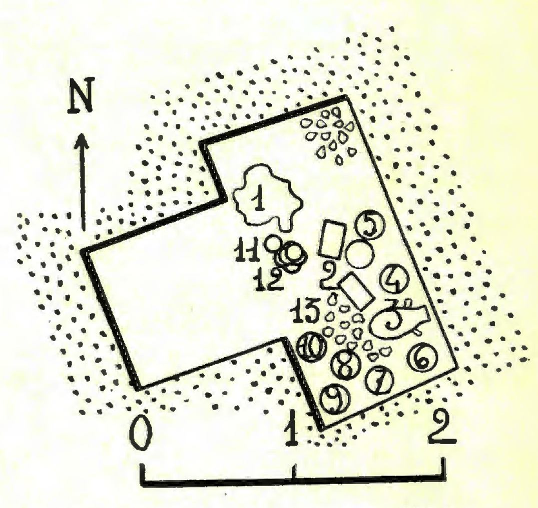


Fig. 75. — Plan de la tombe n° 1365 (*a*) et de la disposition de son contenu.

1° Un morceau de linceul;

2° Deux caissettes en écorce et moelle de papyrus (0 m. 23 × 0 m. 15 × 0 m. 08) vides;

3° Une amphore apode de terre rouge mate, vide, fermée d'un bouchon d'argile recouvert de toile; hauteur 0 m. 34, diamètres : col 0 m 11, panse 0 m. 25;

4° Un pot à fleurs troué au fond contenant sept pains dont un pain rond à cavité, et six autres en forme de galettes plates à contours découpés irrégulièrement;

[1] La lettre minuscule entre parenthèses qui suit le numéro de chaque tombe est la marque provisoire donnée au moment de la trouvaille.

5° Un pot à fleurs troué contenant deux pains ronds à cavité, quatre galettes rondes, quatre sachets de doum et de godets d'argile renfermant des grains de céréales, vingt-deux noix de doum, des dattes, des figues et des baies de nabéca;

6° Un pot à fleurs troué contenant un pain rond à cavité, cinq galettes longues, un sachet vide, une noix de doum;

7° Un pot à fleurs troué contenant un pain rond à cavité et cinq galettes rondes;

8° Un plat troué au fond, terre rouge vif, poli intérieurement; diamètre o m. 25;

9° Une assiette terre cuite tachetée de points rouge vif, diamètre o m. 25 contenant des miettes de pain et deux noix de doum;

10° Une assiette creuse, terre commune, diamètre o m. 17, pleine de mortier de limon;

11° Quatre coupelles de terre rouge vif, lisses, brûlées à un point du bord parce qu'elles ont servi de lampes de funérailles; diamètre o m. 15, hauteur o m. 05;

12° Une coupelle lampe mais arrondie au fond, sans pied, diamètre o m. 14;

13° Une coupelle lampe avec trou carré au fond, diamètre o m. 14; a servi de couvercle à une autre coupelle contenant la graisse, la mèche traversant le trou carré;

14° Une soucoupe de terre ordinaire vide, diamètre o m. 12;

15° Quinze godets d'argile contenant des graminées.

TOMBES N°s 1366 (*b*) ET 1367 (*c*) (FIG. 76).

Situées tout près et à l'est de la précédente, composées d'un puits carré de o m. 80 de côté et 1 m. 50 de profondeur et d'une petite caverne de la longueur et de la largeur d'un cercueil d'adulte et pouvant contenir quelques objets, ces tombes complètement pillées parce qu'elles étaient en dehors du tas de décombres, ne renfermaient plus rien qu'un ostracon (tombe n° 1367) sur tesson de poterie donnant une liste d'un mobilier de tombe.

TOMBE N° 1368 (*d*) (FIG. 76).

Située à 3 mètres à l'est de la précédente, cette tombe sans puits, comprend seulement une fosse de 2 mètres de longueur, 1 mètre de largeur et 1 m. 60 de profondeur, pillée à l'époque antique et contenant encore :

1° Un cercueil androïde grossièrement sculpté dans un tronc de sycomore, sans peinture ni inscription, même pas blanchi au lait de chaux, mesurant 1 m. 25 de longueur et contenant un paquet de linceuls tordus;

2° Un lit angareb à treillis de paille et bâtis de bois brisé et incomplet;

3° Un tabouret bas en bois à lacis de cuir;

4° Une natte de jonc tressé;

5° Une amphore ovoïde apode vide de o m. 36 de hauteur et o m. 24 de diamètre, terre rouge;

6° Deux vases tubulaires de terre rouge mate de o m. 30 de hauteur, o m. 14 de diamètre, remplis de brouet de graminées;

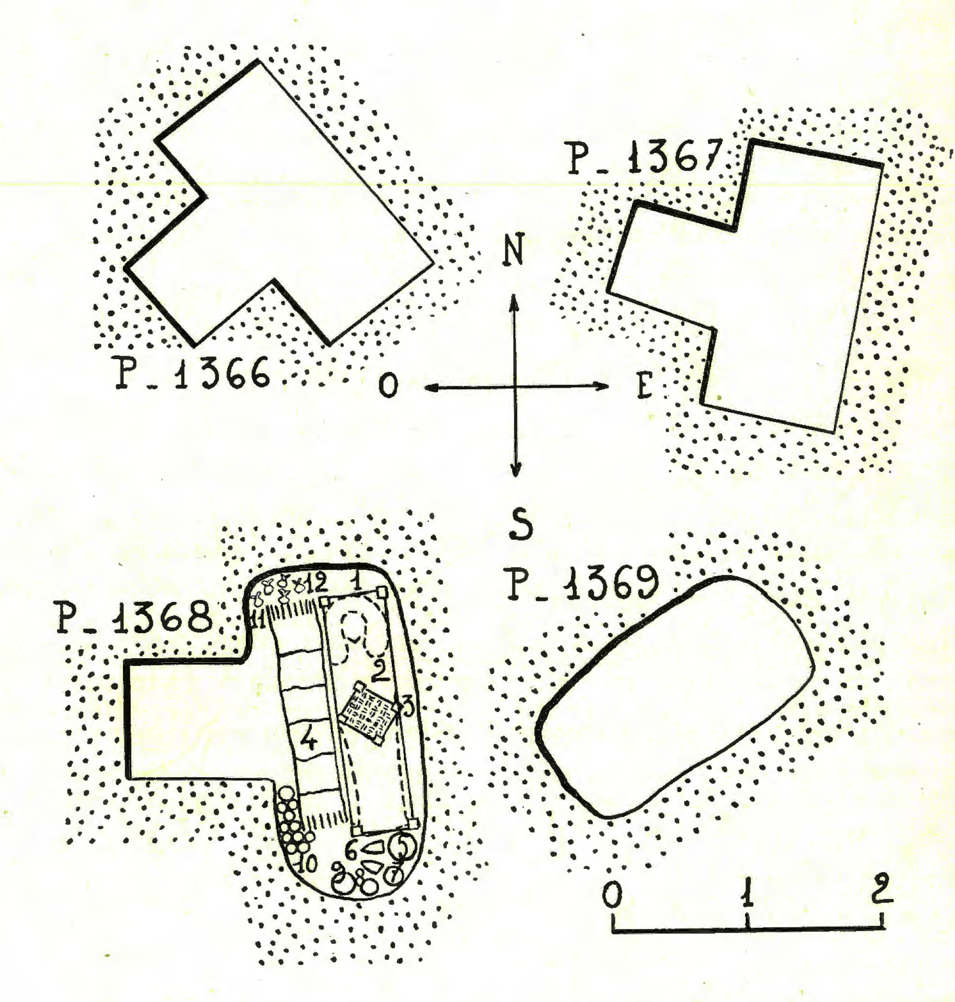


Fig. 76. — Plans des tombes n°s 1366 à 1369 (*b*, *c*, *d*, *e*).

7° Un petit vase de terre rouge mate contenant un résidu solide brun foncé;

8° Un vase crétois à décor de traits bruns, marqué d'une croix, fermé d'un bouchon d'argile et contenant une substance élastique brun rouge (hauteur o m. 08, diamètre o m. 09);

9° Une jatte brisée de terre rouge vif lisse;

10° Onze coupelles dont une marquée, portant des traces de feu au bord, ayant servi de lampes de funérailles (trois de terre rouge lisse, huit rouge mat);

11° Un grand sachet de toile contenant : un fragment tordu d'outil de bronze, un bloc de sel, une arête de poisson, des dattes, des raisins et des graines de céréales;

12° Cinq petits sachets contenant :

a) Trois godets d'argile pleins de graines;
b) Des graminées;
c) De la galène en petits cristaux;
d) Du raisin et des graminées;
e) Une poudre rouge brun, fard minéral.

TOMBE N° 1369 (*e*) (FIG. 76).

Située sur le bord de la route en bas du coteau, réduite à une simple fosse rectangulaire de taille humaine, elle ne contenait plus qu'un débris de linceul.

TOMBE N° 1370 (*f*).

Située dans la portion supérieure sud du cimetière elle comprend un puits carré de 0 m. 85 de côté et 2 m. 60 de profondeur avec porte ouvrant au nord et une caverne de 1 m. 20 à 1 m. 65 de longueur, 1 m. 75 à 2 m. 05 de largeur et 1 m. 20 de hauteur. L'entrée du caveau était bloquée par un mur de pierres sèches (fig. 77).

Tombe contenant deux morts : un vieillard, décédé le premier, enterré contre la paroi Est et une femme âgée nommée Maja.

Le pillage partiel eut lieu lors du second enterrement et affecte surtout le mobilier de la femme, qui était, comme toujours, plus riche que celui de l'homme.

Les cercueils sont placés côte à côte, tête vers l'entrée, c'est-à-dire, au nord.

Objets contenus dans le puits :

1° Un lit angareb, bois et vannerie, brisé et plié en deux;
2° Un tabouret bas, bois et vannerie;
3° Deux amphores ovoïdes apodes, rouges à raies noires, vides;
4° Un lit, un tabouret et un chevet, meubles en réduction, bois peint;
5° Une natte de jonc tressé;
6° Un vase apode, terre rouge, vide.

Objets contenus dans le caveau (figs. 78, 79, 80) :

Deux cercueils recouverts de linceuls écrus qui ont été déjà partiellement décrits au chapitre des cercueils et dont une description complémentaire sera donnée après celle des autres objets. Nous procéderons ainsi pour chaque tombe importante afin de détailler ensuite le contenu des cercueils, momies et objets. Le caveau n° 1370 étant très exigu, on avait placé la plupart des objets sur les cercueils en les appuyant contre les parois. Quelques-uns seulement étaient posés à terre. (Le numérotage qui fut donné dans l'ordre d'extraction des objets est indiqué entre parenthèses; l'ordre numérique adopté pour la description est basé sur la classification suivie précédemment

dans les divers chapitres descriptifs de chaque catégorie et que l'on retrouvera dans le tableau synoptique du contenu des tombes de l'est. *Voir ce tableau à la fin du volume.*)

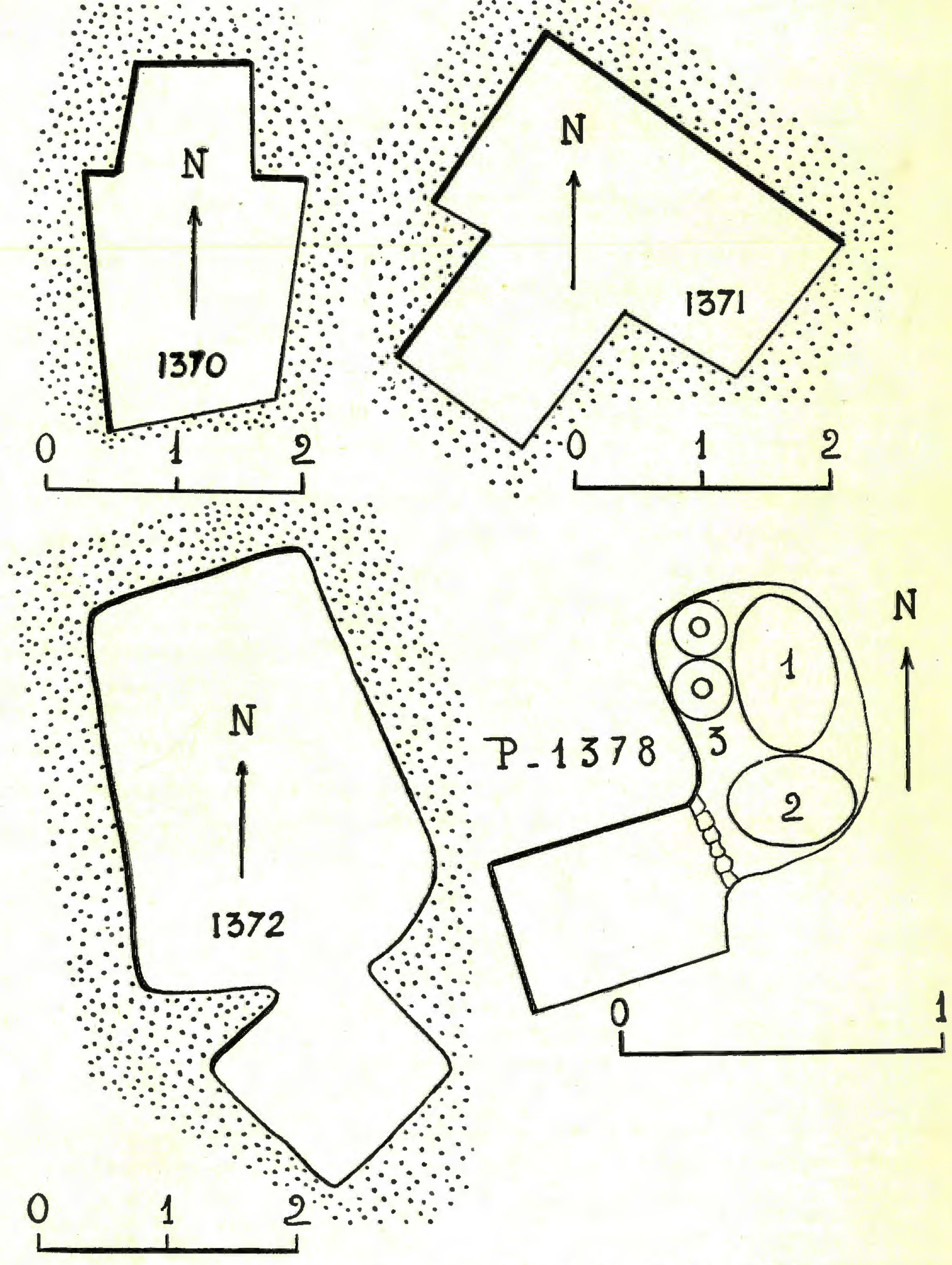


Fig. 77. — Plans des tombes n°s 1370 (*f*), 1371 (*g*), 1372 (*h*), 1378 (*n*).

Pour ne point alourdir cette nomenclature, chaque fois que nous rencontrerons un récipient quelconque rempli d'objets, nous décrirons le contenu aussitôt.

1° (15) Grande corbeille en forme de bouclier égyptien; longueur o m. 50, largeurs o m. 24 et o m. 29, hauteur o m. 22, vannerie monochrome, état neuf, contenant un petit vase de pierre noire brisé, bouché et rempli de kohol (hauteur o m. 05) et une pièce de lin remplie de pierres et de terre parfumée, formant sac et deux fois nouée;



Fig. 78. — La tombe n° 1370 après le déblocage de la porte.

2° (10) Grande corbeille ronde tronconique renforcée en dessous par deux traverses de bois en croix; hauteur o m. 21, diamètre o m. 26-o m. 32, contenant deux sachets remplis de noix de doum et de raisins (sceaux de fermeture brisés, contenu pillé);

3° (21) Grande corbeille ronde tronconique, couvercle attaché par six ficelles au panier et muni d'un sceau central d'argile (faucon debout protégeant de ses ailes le cartouche de Menkheperrè) contenant une balance à plateaux de cuivre dans son étui en bois, une baguette terminée en pilon aux deux extrémités, un outil de bronze à manche de bois, un morceau de sel, une coquille, un pain;

4° (20) Corbeille ronde plus petite que les précédentes, fermée par sept ficelles et le même sceau retenant le couvercle, contenant un petit coffret de bois et ivoire renfermant quelques petites pierres vertes et roses, une aiguille démêloir en bois, une pelote à aiguilles de couture en bronze, faite d'un morceau de moelle de papyrus; un fragment de corne de bovidé ayant contenu un liquide gras; huit petits fruits ronds de o m. 025 de diamètre dont un est peint en bleu foncé; restes d'un petit quadrupède rongeur réduit à l'état de squelette;

5° (22) Corbeille ronde scellée contenant un pot de terre cuite plein à demi de graisse blanche pour lampes dans laquelle on a puisé avant les funérailles, car les traces profondes de doigts y sont visibles; un sachet de poudre de galène, un os de volaille, cinq noix de doum;

6° (23) Corbeille ronde non scellée et vide;

7° (27) Corbeille ovale contenant un petit panier rond rempli de grains de raisins et de crottes de gazelle avec un petit sachet de poudre de galène; un petit vase de terre ordinaire rempli de graisse blanche; un bréchet de volaille, trois pains à cavité et six noix de doum;

8° (5) Corbeille ovale, nécessaire de toilette, longueur o m. 26, largeur et hauteur o m. 16, contenant : deux peignes neufs en bois (o m. 095 × o m. 05), un vase







Fig. 79. — Exhumation du contenu de la tombe n° 1370.

à kohol en calcaire, un petit vase de terre commune vide, marqué d'un sceau illisible; trois étuis à kohol en roseau remplis de poudre noire; un bâtonnet à fard rouge, un bâtonnet à stibium, un manche de bois pour le bâtonnet à farder; un rasoir ou grattoir en silex, un fragment de coquille ovale, un écheveau de lin, un scarabée de faïence verte ayant servi à sceller tous les paniers (faucon debout protégeant de ses ailes le cartouche de Menkheperrè);

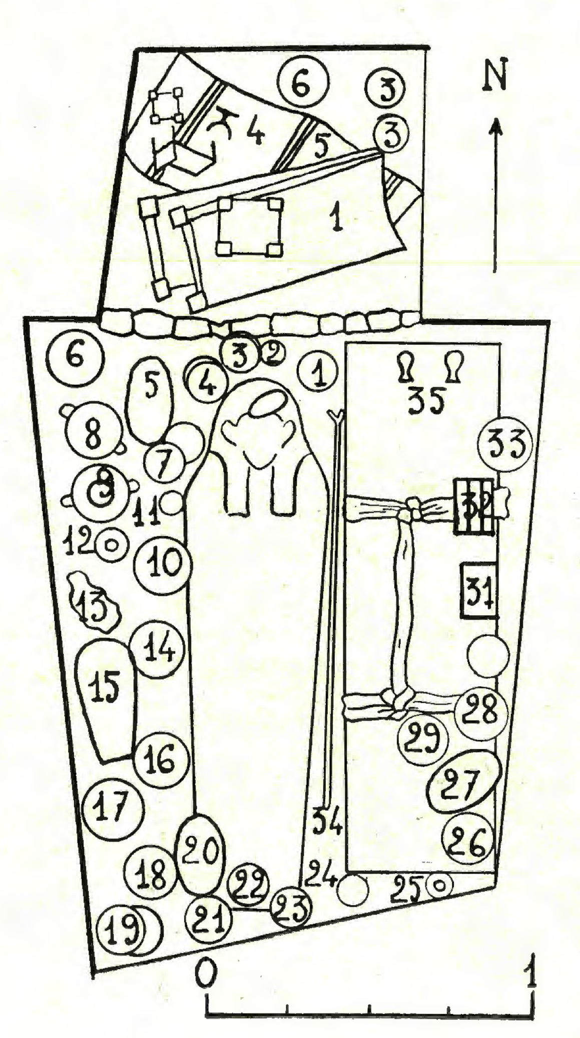


Fig. 80. — Le contenu de la tombe n° 1370. Disposition des objets.

9° (31-32) Deux sellettes de papyrus contenant des noix de doum;

10° (9) et 11° (8) Deux grosses amphores à bière, ovoïdes, apodes, à deux anses, hauteur o m. 60, diamètre du col o m. 11, de la panse o m. 32. La première a le col entièrement enlevé, elle est bouchée d'un couvercle de paille, et remplie d'un moût de grains. Sur la panse sont estampés deux cartouches jumeaux : à gauche Menkheperrè, à droite Makarè; une courte inscription hiératique à l'encre noire se lit à droite des cartouches; une marque en forme de croix est incisée sous l'anse voisine de l'inscription;

La seconde est entière, bouchée d'argile, frappée aux mêmes cartouches mais en sens inverse (Thotmès à droite). Elle est pleine de moût de grains et la panse est couverte à l'extérieur de traînées de liquide brun;

12° (6) Un vase apode de terre rouge ordinaire, hauteur o m. 30, diamètre col o m. 10, panse o m. 24, débouché et vide, mais ayant contenu un brouet de céréales;

13° (25) Un vase ballon ovale à col étroit et court auquel s'accroche une anse, hauteur o m. 35, diamètre o m. 25, bouché d'un morceau de toile et rempli d'un liquide gras visqueux de couleur brune sans parfum particulier. Le vase est de terre rouge foncé et de fabrication étrangère;

14° (12) Vase flacon de terre poreuse rose mat, panse en toupie, col long et mince, une anse, hauteur o m. 113, diamètre o m. 093. Fermé d'un bouchon

d'argile recouvert d'une bande de toile nouée et cachetée d'argile au sceau de Thotmès III déjà décrit. Rempli de cire, couleur ambre doré, consistance molle élastique;

15° (7) Deux vases superposés; le premier semblable au n° (6) et vide; le second de provenance étrangère, en terre homogène rose pâle sans décor, est d'un type très

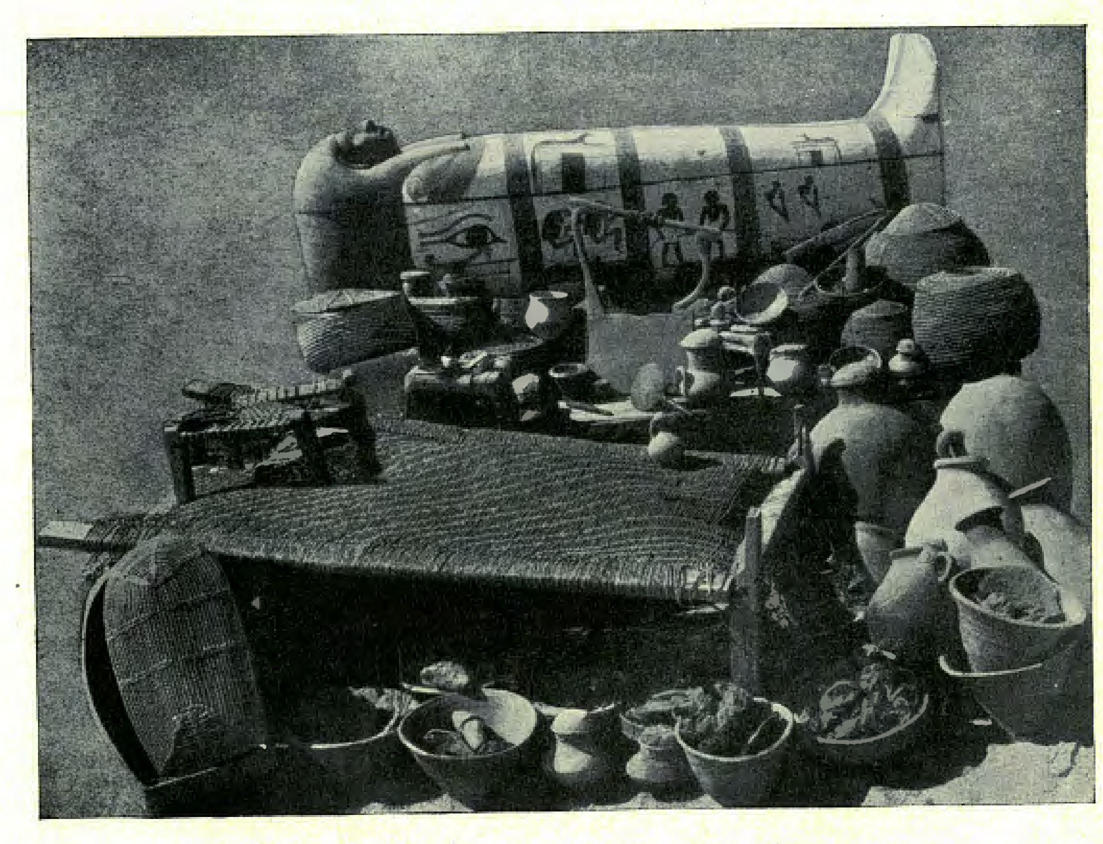


Fig. 81. — Le contenu de la tombe n° 1370 (*f*).

fréquent qui se décompose ainsi : base annulaire, de diamètre o m. 035, et col large cylindrique de diamètre o m. 09 panse formée d'une coupe coiffée d'un cône aplati, diamètre o m. 13, hauteur totale o m. 114; bouchon de plâtre et de toile avec sceau d'argile Thotmès III, contenant de la graisse blanche;

16° (1) Un vase de terre rouge marqué en incision ☥, hauteur o m. 185, diamètre o m. 136, avec bouchon d'argile et de toile et sceau de Thotmès III, contenant de la graisse;

17° (3) Un vase de terre rose homogène à col large et panse cordiforme, deux anses au sommet de la panse, hauteur o m. 175, diamètre col o m. 085, panse o m. 16, bouché d'argile et de toile nouée avec sceau de Thotmès III contenant un dépôt brun cristallin et cassant (résine aromatique);

18° (2) Un vase sans anses de mêmes forme et dimensions, bouché et scellé comme n° (3) contenant une pâte élastique jaune pâle dont la surface est blanche (graisse);

19° (14) Un pot à fleurs troué au fond (hauteur 0 m. 21, diamètre 0 m. 32) contenant : sept noix de doum, un canard, un pigeon, deux petits vases toupies bouchés d'argile et de toile et scellés (Thotmès III) remplis de substance brune grasse; trois sachets contenant : *a*) un petit sarcophage d'insecte ailé enveloppé de linge et entouré d'un double collier de perles rondes bleues et blanches, un sarcophage de terre crue pour insecte diptère, et troix noix de doum; *b*) même contenu : deux sarcophages d'insectes et trois doums; *c*) cinq sachets de grains reliés ensemble, dattes et figues de sycomore;

20° (16) Un pot à fleurs sans trou contenant un linge plié, deux godets d'argile pleins de grains, un petit vase ordinaire plein de brouet de grain, sept noix de doum;

21° (17) Un pot à fleurs sans trou, contenant une coupelle de terre rouge lisse, un petit vase de cuivre en forme d'éprouvette, un pain rond, trois longs, un oblong, des dattes, raisins, nabécas, figues;

22° (18) Un pot à fleurs (hauteur 0 m. 18, diamètre 0 m. 23) contenant un vase ordinaire (hauteur 0 m. 063) bouché d'argile et plein de graisse blanche; un sachet de doum et raisins, un pain triangulaire, deux pains ronds à cavité, deux galettes rondes, sept noix de doum;

23° (24) Un pot à fleurs troué (hauteur 0 m. 16, diamètre 0 m. 24) contenant trois sachets : *a*) pain et raisin; *b*) doum et raisin; *c*) raisin et graminées. Un pain rond à cavité, deux galettes rondes, une galette longue, deux pains navettes;

24° (26) Un pot à fleurs troué contenant une petite coupe, des noix de doum incisées, un certain nombre de pains brisés; environ quatre pains ovales, un rond, un sachet de raisin avec une noix de doum;

25° (29) Un pot à fleurs troué contenant une petite assiette, une noix de doum, quatre pains ronds et un long, du raisin et des feuilles de vigne avec sarments;

26° (30) Un pot à fleurs troué contenant un petit vase à bouchon d'argile rempli de graisse, une petite assiette, trois sachets de doum et raisin, un pain triangulaire et quatre ronds, une noix de doum, du raisin et des feuilles de vigne;

27° (28) Une jatte de terre rouge ornée au bord de groupes de traits verticaux noirs, contenant : une petite assiette brisée, trois pains ronds et un long, une noix de doum, des feuilles de vigne, une mèche de lampe en chiffon tordu;

28° (19) Deux coupelles de terre rouge superposées contenant : *a*) de la graisse blanche (lampe de funérailles) et quelques graines de céréales; *b*) quatre sachets liés ensemble, deux sachets liés, deux sachets isolés, tous remplis de graminées;

29° (33) Une coupelle rouge mat à bord noir contenant une mèche de lampe, une grenade et un pain rond;

30° (4) Deux coupelles superposées, bord blanchi, traces de feu, contenant deux mèches, ce sont des lampes de funérailles, diamètre 0 m. 125;

31° (35) Deux sachets de graminées;

32° (34) Une canne placée entre les cercueils;

33° (36) Un petit tas de matière brune (identifiée par M. Lucas : graisse altérée) sur un éclat de calcaire posé sur le front du cercueil de femme;

34° (13) Un paquet de chiffons déchirés;

Cercueil androïde en bois de sycomore en deux pièces creusées dans le tronc d'un arbre, orné de peintures mates et d'inscriptions donnant le nom de la femme Maja : [hieroglyphs]. Longueur 1 m. 81, largeur 0 m. 45, hauteur au pied 0 m. 62 (fig. 11, 79, 80);

Objets contenus dans le cercueil : A gauche de la tête une coupe de faïence bleue, à droite un vase à kohol en pierre noire bouché et plein de poudre noire. Sur la poitrine un linge plié en quatre, sous la tête un oreiller de linges pliés.

Objets placés sur la momie : Un miroir intact en bronze vert (entre le septième et le huitième enroulements de linges). Un bracelet de six scarabées et trois perles longues au poignet gauche; cinq bagues scarabées à l'annulaire gauche.

Momie de la femme Maja (de l'extérieur vers l'intérieur) : 1° large bande longitudinale nouée aux pieds; 2° linceul cousu sur le côté droit; 3° bandelettes en spirales de la tête aux pieds; 4° linceul croisé en avant; 5° bourrage d'étoffes le long des cuisses; 6° linceul croisé derrière; 7° linceul noué aux pieds; 8° miroir sur le cœur; 9° linceul épais enduit de baume; 10° linceul mince adhérent au corps; 11° mouchoir attaché en mentonnière; 12° efflorescences et petits tas de sel de natron sur le dernier linceul.

Corps de femme âgée : Cheveux gris flottants courts et rares, épiderme clair, onze dents en haut, dix en bas; mains croisées sur le pubis, la gauche ouverte posée sur la droite crispée; pas d'incision inguinale, corps épilé, longueur 1 m. 60.

Cercueil d'homme, anonyme : Coffre rectangulaire en sycomore grossièrement équarri et sans peinture ni inscription, couvercle plat chevillé sur la cuve et maintenu par deux liens de chiffons ceinturant le coffre vers les extrémités et reliés par un lien longitudinal sur le couvercle (fig. 79), longueur 1 m. 96, largeur 0 m. 64, hauteur 0 m. 53.

Objets contenus dans le cercueil : A droite de la tête un pot d'albâtre rempli de kohol, un sachet de poudre de galène, un outil de bronze brisé en deux morceaux

et empaqueté dans une bandelette de lin, trois scarabées de faïence bleue. Sous la tête un oreiller de linges pliés, sur les pieds une lyre en bois sans cordes.

Objets placés sur la momie : Un bracelet de sept scarabées au poignet gauche, une paire de sandales usagées aux pieds mêmes du corps.

Momie de l'homme : 1° linceul épais attaché comme un sac par trois liens à la hauteur de la ceinture, des genoux et des chevilles et reliés par une bande longitudinale nouée à chaque lien (la momie a été défaite et hâtivement refaite); 2° linceul de toile fine; 3° linceul encore plus fin; 4° linceul plus épais maculé par endroits; 6° à 8° linceuls de plus en plus épais et salis par les onguents d'embaumement; 9° lien fait d'une bande entourant le corps de place en place; 10° linceul collé au corps; 11° sandales aux pieds.

Corps d'homme âgé : Cheveux gris, dents usées, épiderme brun clair, rasé et épilé, longueur 1 m. 58.

TOMBE N° 1371 (g) (FIG. 81-82).

Située à l'étage des adultes dans la partie nord du cimetière, elle comprend un puits carré de 1 m. 20 de côté et 2 m. 60 de profondeur avec entourage de pierres sèches à l'orifice. Entrée face au sud dans une caverne de 1 m. 65 de largeur, 2 m. 05 de longueur et 0 m. 85 de hauteur dont le plafond de marne s'est en partie effondré dans l'antiquité sur le cercueil et les objets. L'entrée était bouchée par un mur dont les premières assises de pierre brute soutenaient plusieurs lits de briques crues très sableuses mesurant 0 m. 30 × 0 m. 17 × 0 m. 085 surmontées de quelques pierres sèches.

Un lit angareb de bois et vannerie gisait brisé dans le puits. Le cercueil appuyé à la paroi nord au fond du caveau, couvert de son suaire, avait la tête tournée vers le nord-ouest. Un petit cercueil de calcaire était posé à terre devant lui et enveloppé d'un linceul. Tous les objets étaient réunis du côté de la tête contre la paroi ouest. Des branches de perséa et un petit vase se trouvaient au pied contre la paroi est. La tombe fut violée par les fossoyeurs.

Objets contenus dans le caveau (fig. 82) :

1° (18) Petit sarcophage en calcaire contenant une momie de femme en calcaire anépigraphe, enveloppée de linceuls et de bandes et entourée de provisions alimentaires en vrac et en sachets (grains, dattes, raisins), le sarcophage était fermé par un lien de toile noué et enveloppé d'un linceul;

2° (15) Une grande corbeille carrée de vannerie monochrome, état neuf, contenant : *a*) un petit panier rond qui renferme un vase à kohol en pierre noire bouché avec un linge et rempli de galène, un bâtonnet à stibium en ébène, deux aiguilles

démêloirs en bois, un bracelet de neuf scarabées de faïence verte enfilés ensemble, des figues, des dattes et des raisins; *b*) un petit panier rond qui renferme un vase à kohol en pierre grise bouché avec un linge, plein de poudre noire et muni de son

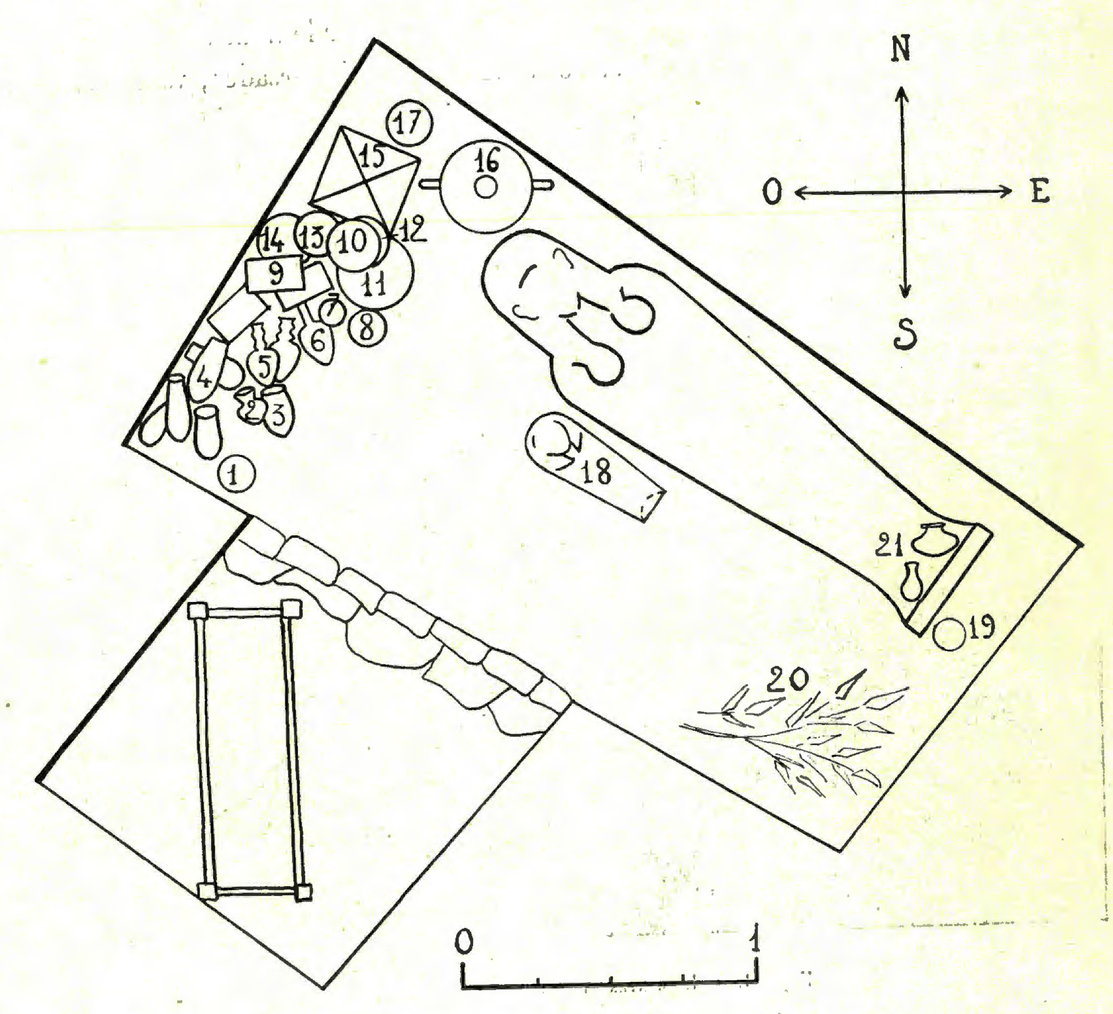


Fig. 82. — Plan de la tombe n° 1371 (g) et disposition du mobilier.

bâtonnet d'ébène lié au col du vase par une ficelle ornée d'un scarabée de faïence bleue; *c*) un petit vase de terre rayée rouge et noir bouché par un noyau de silex et un linge et rempli de graisse blanche; *d*) dix noix de doum et deux grenades;

3° (9) Trois sellettes de papyrus contenant des noix de doum dont deux sont enveloppées d'un lien de rafia ou de moelle de papyrus en ruban;

4° (16) Une grosse amphore à bière apode à deux anses sans marque ni inscription, bouchée avec une soucoupe renversée sur le goulot et maintenue par du mortier de limon. Elle est pleine de moût de grains;

5° (3 et 13) Deux grands vases ovoïdes apodes, sans col ni anses, décorés de deux filets noirs au centre de la panse, vases non bouchés et vides;

6° (11 et 14) Deux pots à fleurs troués au fond contenant des pains brisés par l'effondrement du plafond (pains ronds à cavité et galettes);

7° (4) Cinq vases de terre rouge, forme éprouvette, vides;

8° (5) Deux flacons de terre cuite blanchie décorée sur le haut de la panse d'ondulations égratignées, panse ovoïde et col à deux ou trois torsades, vases non bouchés et vides;

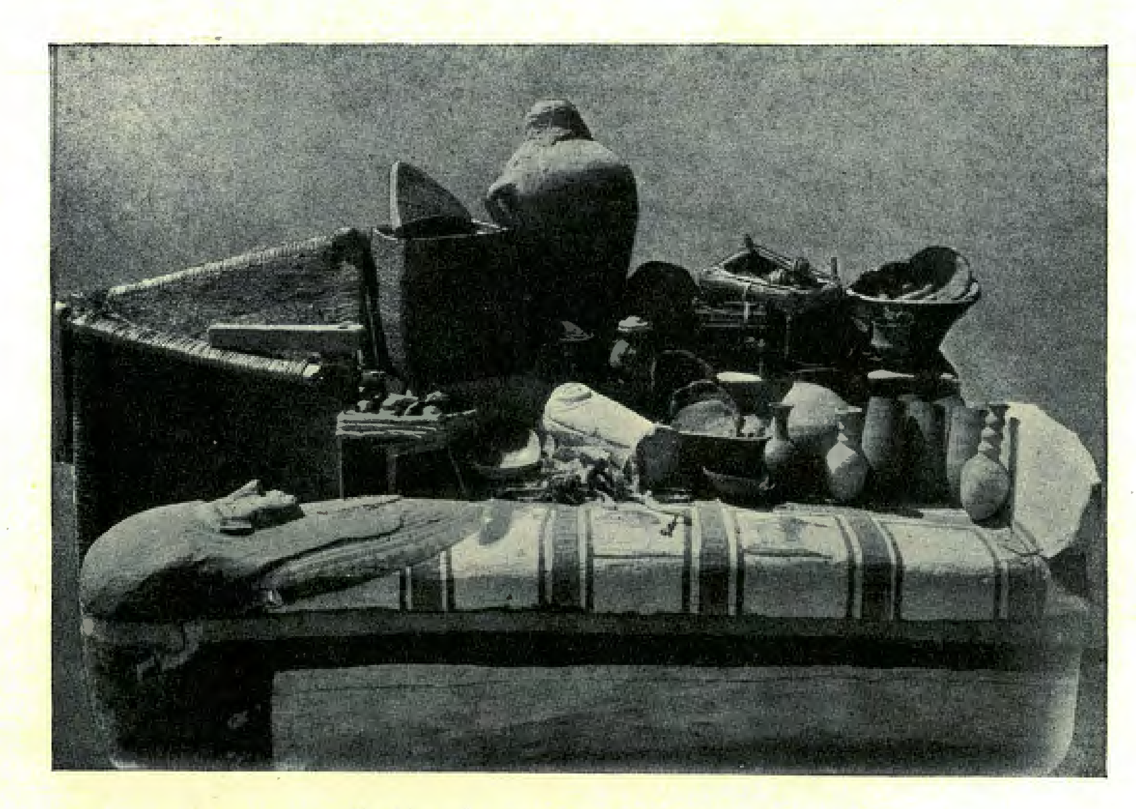


Fig. 83. — Le contenu de la tombe n° 1371 (g).

9° (6) Un flacon de terre cuite rouge à panse ovoïde et long col mince, ouvert et vide;

10° (10) Deux coupelles à bord brisé et brûlé ayant servi de lampes et contenant deux mèches et un peu de graisse blanche;

11° (7, 8, 1) Trois coupelles de formes différentes ayant servi de lampes;

12° (12, 17) Deux coupes de terre rouge semblables, brisées, remplies de pains brisés;

13° (2) Un petit vase de terre rouge à raies noires, débouché et vide;

14° (19) Un petit vase de terre rouge contenant de la viande desséchée;

15° (20) Des branches de perséa avec feuilles et fruits;

16° (21) Un petit vase étranger à panse aplatie, bouché d'un linge lié d'un fil de perles bleues et rempli de gomme (placé sur le linceul au pied du cercueil);

17° (21) Un sachet de dattes et graminées (placé sur le cercueil au pied);

Cercueil androïde de femme dont le nom a été lavé, visage jaune, perruque rayée à mèches plates terminées en volutes; décorations du couvercle aux couleurs mates, deux sandales rouges peintes sous le pied du couvercle, longueur 1 m. 95, hauteur 0 m. 53.

Objets contenus dans le cercueil : Deux sachets de galène à droite et à gauche des pieds.

Objets placés sur la momie : Un miroir de bronze vert sans manche placé sur la poitrine entre les enveloppements 5 et 6 de linges; un amas de substance blanche qui à l'analyse donne les réactions des graisses animales altérées, posé sur le front même de la morte; deux paires de boucles d'oreilles en or (une paire à chaque oreille).

Momie de femme : Très mal emballée, molle et les jambes pliées parce que les voleurs l'ont déshabillée et rhabillée longtemps après la mort quand le corps n'était plus qu'un squelette désarticulé recouvert d'un peu de peau. 1° lien à deux nœuds ficelant le premier linceul comme un sac; 2° linceul triple croisé en avant; 3° linceul simple de toile fine; 4° linceul triple; 5° linceul double; 6° linceul double; 7° miroir sur le cœur; 8° linceul simple maculé par places de taches de baume rouge sang; 9° linceul épais enduit de graisse; 10° linceul gras adhérent au corps. La momie a certainement été dépouillée de ses bijoux.

Corps de femme jeune : Cheveux bruns flottants assez rares, dentition complète et très saine, épiderme jaune pâle, épilation, pas de fente abdominale, état de décomposition et de désarticulation presque complètes, taille 1 m. 59.

TOMBE N° 1372 (h) (FIG. 84, 85).

Située à quelques mètres au sud et en dessous du n° 1371 dans la partie nord du cimetière et à l'étage des tombes d'adolescents, elle comprend un petit puits carré de 0 m. 80 de côté et de 2 m. 05 de profondeur dont l'entrée se trouve dans l'angle nord pour desservir un caveau qui s'enfonce en longueur dans le coteau et qui est une simple caverne de 1 m. 80 de longueur, 1 m. 15 de largeur et 0 m. 90 de hauteur dont le plafond de marne s'est partiellement écroulé sur le contenu. Un mur de pierres sèches fermait l'entrée. Trois cercueils d'adolescents y étaient rassemblés, peints en blanc sans inscriptions; un coffre à crêtes horizontales aux extrémités, sans linceul, appuyé à la paroi ouest; deux cercueils androïdes, la tête vers l'entrée comme le coffre, grossièrement taillés dans un tronc de sycomore, recouverts de linceuls,

étaient placés l'un au-dessus de l'autre et appuyés d'une part contre le coffre et d'autre part contre la paroi de l'est. Au fond du caveau quelques vases et assiettes de pains et de fruits. Dans l'angle sud-ouest un tabouret de bois, une amphore, des vases et des offrandes.

Objets contenus dans le puits : Un tabouret bois et vannerie brisé; une assiette et un petit vase de terre ordinaire vides.

Objets contenus dans le caveau :

1° (2) Un tabouret ou chevet taillé dans un tronc de sycomore;

2° (3) Un panier ou coffret cylindrique à couvercle conique en carton pâte orné de peintures polychromes. Le couvercle imite un calice de lotus bleu; le corps du coffret est décoré de dessins de vannerie en rouge et noir (trouvé vide);

3° (1) Une grosse amphore à bière, apode à deux anses, neuve, vide et sans bouchon;

4° (3) Quatre vases de terre cuite rouge dont un à décor de filets noirs et rouges, forme tubulaire allongée avec étranglement au col, trouvés vides;

Fig. 84. — Plan de la tombe n° 1372 (*h*) et disposition du mobilier.

5° (4) Un vase de terre ordinaire forme lampion, vide;

6° (12) Un vase de terre rose homogène à deux anses verticales, débouché mais plein de cire molle ambrée;

7° (14) Un vase ballon sphérique à col court et mince avec une anse; bouché d'argile et de toile et plein de liquide gras solidifié;

8° (13) Un vase crétois bouché d'argile et de toile et plein de résine;

9° (10) Un pot à fleurs contenant : un sachet de graines, le bouchon d'argile du n° 6, trois pains ronds à cavité, quatre galettes rondes, un petit simulacre de vase à bière en argile crue, un rameau de perséa;

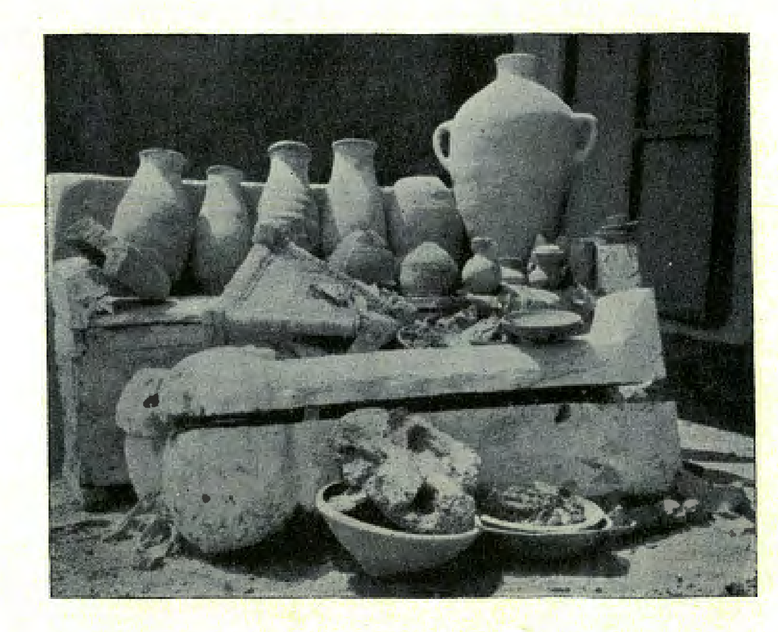


Fig. 85. — Le contenu de la tombe n° 1372 (*h*).

10° (11) Deux petits vases éprouvettes en terre rouge, vides;

11° (9) Une grande jatte de terre rouge vif mat pleine de pains brisés, de noix de doum et de dattes;

12° (5, 6) Une assiette sans pied à fond courbe et une assiette avec pied, pleines de pains brisés;

13° (7) Deux petites assiettes;

14° (7) Deux coupelles lampes de funérailles;

a) Cercueil coffre à parois terminales formant pignon rectangulaire et couvercle à glissière, bois de sycomore, peint au lait de chaux sans décor ni inscription, longueur 1 m. 30, largeur 0 m. 31, hauteur 0 m. 45.

Momie de petite fille enveloppée de : 1° larges bandes formant gaine de la tête aux pieds; 2° seconde gaine de bandes plus fines et plus étroites; 3° troisième gaine de bandes plus étroites mais moins fines adhérant au corps par un liquide brun et gras.

Corps de petite fille, cheveux bruns nattés, huit dents à la mâchoire supérieure, et neuf à celle du bas, mains ouvertes à plat sur le ventre, pas d'ouverture abdominale. Trois petits bracelets de perles polychromes au poignet gauche, un collier d'amulettes de bronze et de faïence autour du cou.

b) Cercueil androïde creusé dans un tronc de sycomore et passé au lait de chaux, longueur o m. 99, largeur o m. 25, couvert d'un linceul.

Momie d'enfant enveloppée dans un tissu à trame très large sans bandelettes.

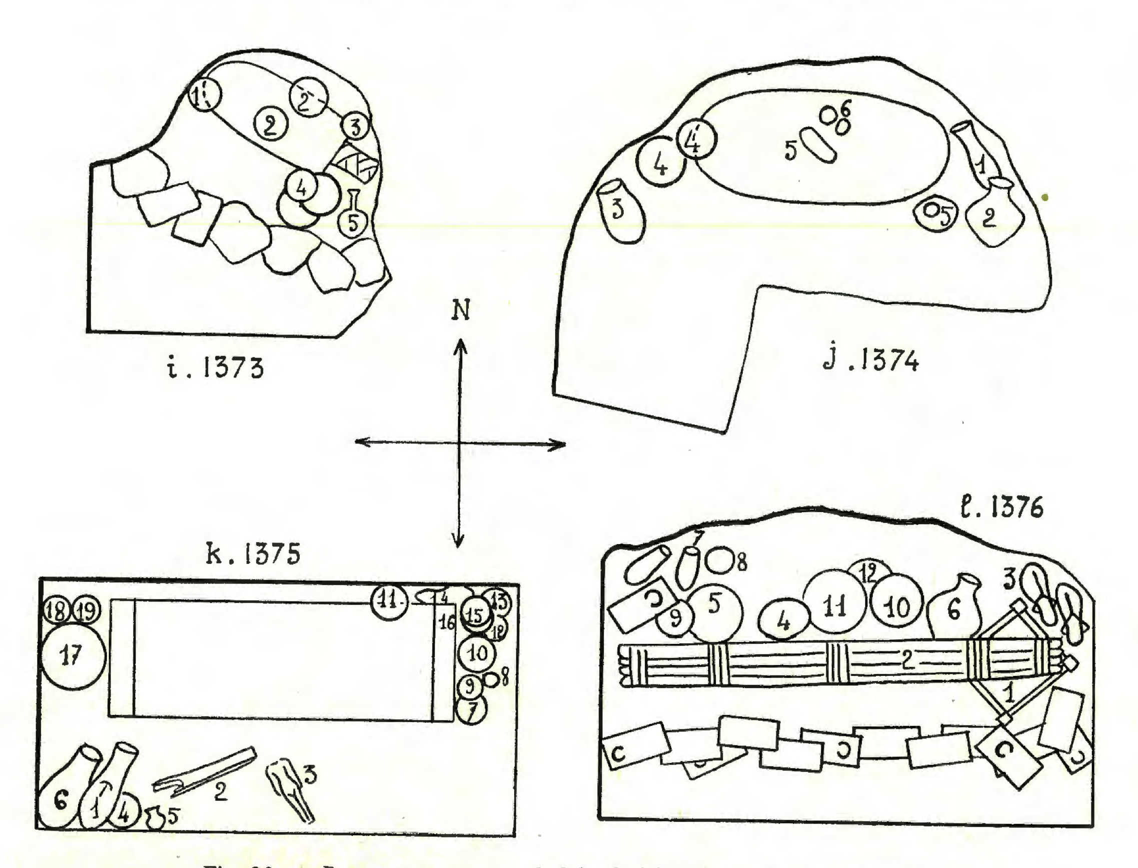


Fig. 86. — Plans des tombes n°s 1373 à 1376 (*i* à *l*) disposition du mobilier.

Corps d'enfant réduit à l'état de squelette, épiderme et cheveux disparus, sept dents en haut, huit en bas. Pas de bijoux.

c) Cercueil androïde semblable au précédent; longueur 1 m. 14, largeur o m. 27, couvert d'un linceul. Une paire de petites sandales de cuir rose est posée sur le pied du couvercle. Un petit panier rond contenant un bracelet d'un rang de petites perles rondes bleues est placé dans le cercueil sur le corps.

Momie d'enfant enveloppée d'un seul suaire à trame très large.

Corps d'enfant réduit à l'état de squelette, douze dents à chaque maxillaire.

TOMBE N° 1373 (*i*) (FIG. 86, 87).

Située en bas et au centre du cimetière, simple cæcum au fond d'un trou informe de o m. 80 de profondeur; blocage de pierres. Une corbeille ovale de o m. 65 de longueur occupe le fond du cæcum, elle est fermée de son couvercle mais pas drapée

dans un linceul. Elle contient une momie d'enfant, la tête au nord, dont la longueur o m. 80 a exigé qu'on coupe une des extrémités de la corbeille pour laisser passer les pieds.



Fig. 87. — Le contenu de la tombe n° 1373 (*i*).

Momie enveloppée de chiffons, corps de petit garçon difforme par scoliose du bassin : hanche gauche déportée, jambes enflées, la droite plus courte que la gauche; conservation assez bonne, vingt-quatre dents, cheveux rasés, épiderme tout rouge.

Collier d'un tour de grosses perles lenticulaires de faïence bleue autour du cou.

Objets trouvés dans le caveau :

1° Un flacon ovoïde à long col droit, terre rouge;

2° Sept assiettes : *a*) sur la tête du panier, une assiette de noix de doum; *b*) au centre du panier, deux assiettes de sachets de grains; *c*) sur le pied du panier, une assiette avec un petit vase de grains; *d*) à terre au pied du panier, trois assiettes de pains et de noix de doum;

3° Six pains ronds à cavité.

Marques incisées sur le flacon Λ, sur deux assiettes Ϯ, ⧺.



Fig. 88. — Le contenu de la tombe n° 1374 (*j*).

TOMBE N° 1374 (*j*) (FIG. 86, 88).

Située tout en bas du cimetière à quelques pas au nord-ouest de la précédente, c'est une simple excavation en demi-lune de o m. 90 de longueur et de o m. 50 de largeur dans l'angle sud-est

d'un court puits carré bouché par de grosses pierres. Elle contient une grande corbeille ovale fermée et couverte d'un linceul avec une momie d'enfant tournée la tête au nord. Corps un nouveau-né enveloppé de linges et réduit au squelette.

Objets trouvés dans le caveau :

1° Un vase long tubulaire renflé marqué d'un ⲫ et vide;

2° Un vase à panse large et col bas, vide;

3° Un vase ballon ovale sans col, contenant un brouet de grains;

4° Une jatte de terre rouge vif ébréchée et une petite assiette;

5° Une galette longue et un pain à cavité;

6° Trois sachets de grains, un godet d'argile plein de grains, deux noix de doum.

TOMBE N° 1375 (*k*) (FIG. 86, 89).

Située à mi-pente au centre du cimetière, c'est une fosse rectangulaire de 1 m. 55 de longueur nord-sud, de 0 m. 75 de largeur et de 1 m. 20 de profondeur remplie



Fig. 89. — Le contenu de la tombe n° 1375 (*k*).

de terre et de pierres, contenant une natte d'alfa destinée à couvrir le cercueil et les objets et à les protéger contre l'écrasement par le poids des gravats. Au-dessus de cette natte étendue étaient déposés : 1° deux grands vases longs, vides, marqués ⲫ; 2° un pied de lit angareb en bois; 3° une poupée de terre cuite blanchie brisée; 4° une coupelle lampe brisée; 5° un sachet de grains.

Objets contenus dans le caveau (sous la natte) :

1° (17) Une grande corbeille ronde qui renferme : un vase *bastet* de pierre jaspée rouge et blanche bouché d'un linge et rempli de pommade orangée solidifiée, un vase à kohol en pierre grise bouché de toile et plein de poudre noire, deux peignes en bois, une aiguille démêloir en ivoire terminée par un uræus et une autre en bois, un outil de bronze brisé, trois noix de doum;

2° (10) Une jatte de terre cuite rouge lisse contenant une perruque de cheveux naturels divisés en nombreuses petites nattes et quatre plus grosses;

3° (9) Un vase de terre cuite rose forme ballon sphérique à long col mince et une anse brisée, bouché de chiffon et plein de liquide huileux brun;

4° (12) Un petit vase de terre brune, réduction d'amphore à bière, apode à deux anses, bouchon d'argile et de toile attaché par une ficelle, rempli de graisse;

5° (18, 19) Deux petits vases étrangers en terre rose, bouchés d'argile et de toile et remplis de cire ambrée;

6° (11, 13) Une coupelle lampe brisée, marquée ⲫ, et une assiette brisée;

7° (7) Une coupelle brisée contenant des godets d'argile pleins de graines;

8° (15, 16) Deux coupelles lampes avec mèches de chiffon tordu;

9° (8) Un gobelet de terre ordinaire plein de graines de céréales;

10° (14) Un paquet de chiffons.

Cercueil-coffre en sycomore blanchi, couvercle à glissière entre deux crêtes rectangulaires, pas de nom, drapé dans un linceul, longueur 1 m. 15, largeur 0 m. 28, hauteur 0 m. 48.

Momie de petite fille très jeune à peau noire, hydrocéphale, chauve, longueur 0 m. 85, portant à chaque poignet un bracelet fait d'une ficelle et d'un scarabée enfilé.

TOMBE N° 1376 (*l*) (FIG. 86, 90).

Située au centre inférieur du cimetière, c'est une fosse de 1 m. 80 de longueur, 0 m. 90 de largeur et 1 m. 45 de profondeur, dont le plafond en surplomb sur le loculus de la partie orientale s'est effondré. Ce loculus était fermé en avant par un mur de briques crues de la XVIIIe dynastie mesurant : 0 m. 30 × 0 m. 15 × 0 m. 075 et marquées d'un anneau non fermé imprimé en creux. La tombe, très pauvre, a été pillée; le corps qui était simplement enveloppé dans une bourriche de jonc à cinq ligatures a disparu.

Objets trouvés dans le caveau :

1° Un tabouret brisé, bois et treillis de cordelettes;

2° Une natte de jonc, longues tiges assemblées par cinq liens de ficelle;

3° Une paire de sandales de cuir blanc, semelle d'une seule épaisseur de cuir, longueur o m. 25;

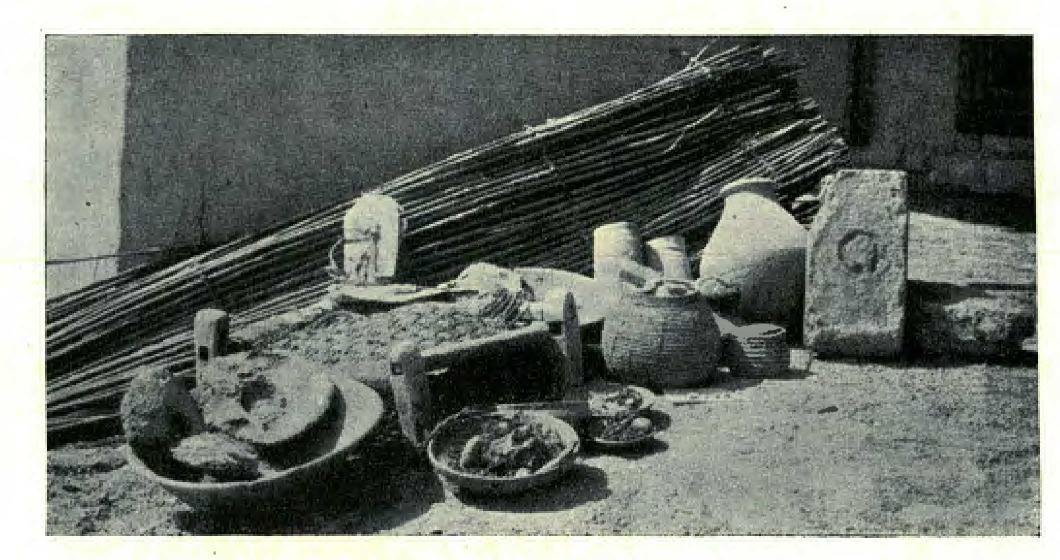


Fig. 90. — Le contenu de la tombe n° 1376 (*l*).

4° Une coupelle de terre rouge vernissée et une jatte semblable contenant des pains et du raisin;

5° Un panier rond contenant un peigne de bois, cinq scarabées, un sachet de galène;

6° Un grand vase de terre rouge, vide;

7° Deux petits vases éprouvettes en terre rouge, ayant contenu des graminées;

8° Un vase de terre rose, bouché d'argile et de toile et rempli d'huile brune;

9° Une coupelle lampe;

10° Un petit panier rond, vide;

11° Un pot à fleurs contenant deux pains à cavité et un pigeon;

12° Trois sachets contenant des godets d'argile crue remplis de graminées, des noix de doum et du raisin.

TOMBE N° 1377 (m) (FIG. 91, 92).

Située au centre du cimetière à quelques mètres à l'est et au-dessus du n° 1376, c'est aussi une fosse rectangulaire de 2 mètres de longueur, de 1 mètre de largeur et de 1 m. 60 de profondeur. Sous un amas de grosses pierres on trouva d'abord un lit de bois et vannerie renversé sens dessus dessous et brisé recouvrant un cercueil en forme de coffre de 1 m. 95 de longueur, o m. 40 de largeur et o m. 42 de hauteur fait d'une carcasse de branches de bois et de claies de jonc gobetées de mortier

d'argile à briques et crépies au lait de chaux. Pas de linceul sur le cercueil; la momie a été enlevée et il ne reste que des débris de linceuls et des chiffons en paquet.

Sous le lit se trouvait aussi un tabouret bas de bois et treillis de lacets de cuir.

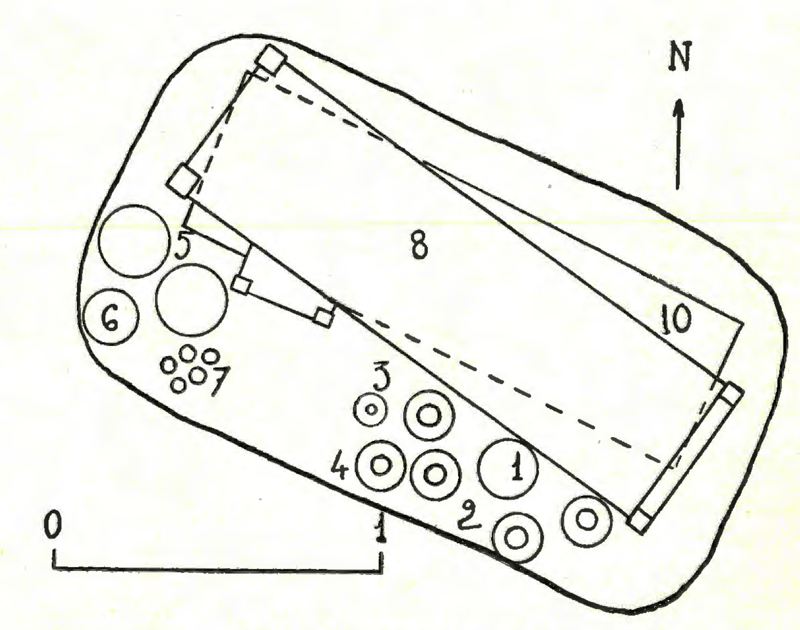


Fig. 91. — Plan de la tombe n° 1377 (*m*) et de son contenu.

Objets trouvés dans le caveau :

1° Une grande corbeille ronde, ouverte et pillée, contenant : *a*) un vase à kohol en albâtre, bouché d'un linge qui attache au col un bâtonnet en os; *b*) un vase *bastet*

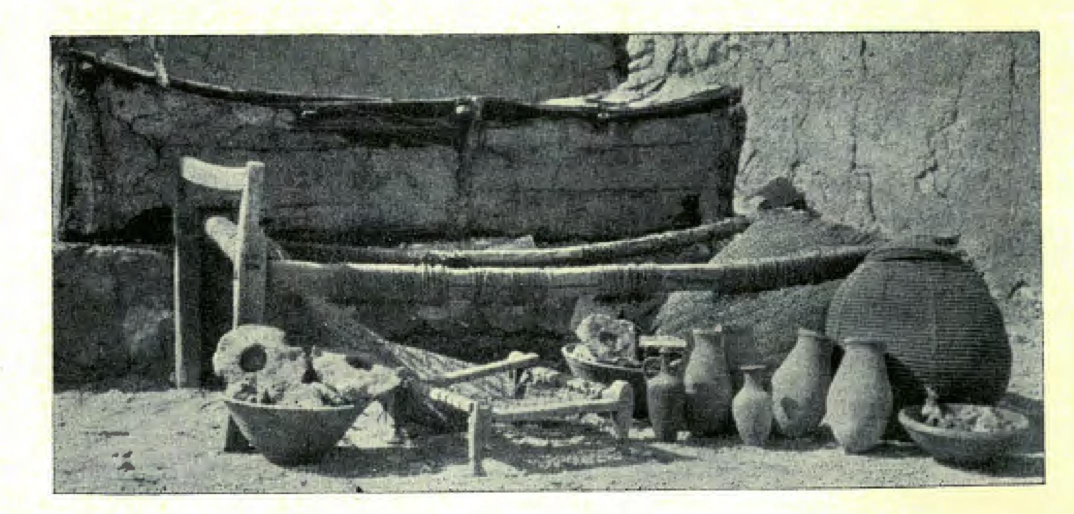


Fig. 92. — Le contenu de la tombe n° 1377 (*m*).

en pierre rouge et blanche, ouvert et presque vide, mais ayant contenu une pommade orangée; *c*) un petit coffret de bois pour bijoux, brisé et vide; *d*) une aiguille

à cheveux en ivoire, terminée en uræus; *e*) un peigne en bois; *f*) un petit vase de terre ordinaire ayant contenu de la graisse; *g*) quatre noix de doum, des raisins et des graminées;

2° Cinq vases semblables, apodes, sans anses vides, en terre rouge mate;

3° Un vase long, flacon à col mince et droit pourvu d'une anse, fermé d'un bouchon de toile et contenant un liquide huileux et visqueux de couleur brune;

4° Un flacon sans anses, terre rouge, vide;

5° Deux pots à fleurs remplis de pains à cavité, de galettes rondes et de noix de doum;

6° Une jatte de terre rouge mat contenant du pain brisé, un sachet de grains, des dattes, raisins, figues, graines;

7° Deux godets d'argile pleins de grains.

TOMBE N° 1378 (*n*) (FIG. 93).

Située dans la partie nord du cimetière au niveau des tombes d'adultes, elle comprend un petit puits carré de 0 m. 80 de côté et de 1 m. 25 de profondeur avec un cæcum dans l'angle nord-ouest, bloqué par un mur de pierres sèches.

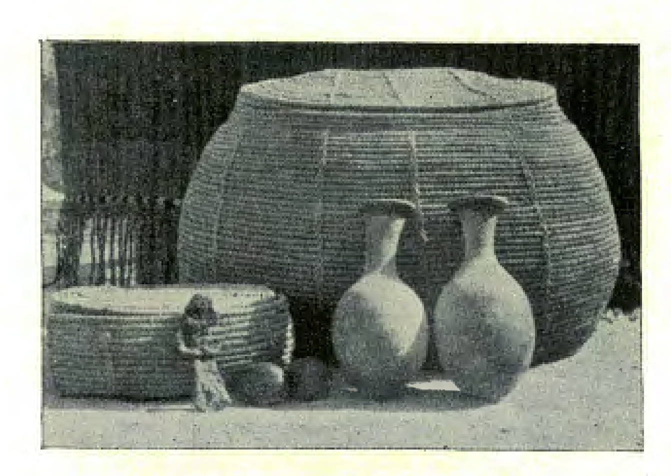


Fig. 93. — Le contenu de la tombe n° 1378 (*n*).

Cette tombe contient un grand panier ovale sans linceul renfermant un squelette de tout petit enfant enveloppé dans un linge. Près du panier une petite corbeille ovale renfermant un gâteau plat en forme de poupée mâle, deux noix de doum et du raisin. A la tête de l'enfant deux flacons de terre rouge, ovoïdes à long col droit.

(La lettre d'inventaire (*o*) n'a pas été donnée pour éviter des confusions).

TOMBE N° 1379 (*p*) (FIG. 95, 96, 97).

Située à l'étage supérieur et au centre du cimetière, elle comprend un puits presque carré dont les côtés mesurent 0 m. 90-1 m. 20-1 m. 10-1 m. 35 et la profondeur 2 m. 55. L'orifice supérieur est bordé sur le côté ouest de pierres non maçonnées. L'entrée du caveau est obstruée par un mur de pierres sèches. Le caveau est une salle de 2 m. 40 à 3 m. 05 de longueur nord-sud, 2 m. 10 à 2 m. 20 de largeur et 1 m. 30 de hauteur dont le plafond de marne s'est écroulé sur le contenu surtout

entre le premier et le second enterrement, car les cercueils appuyés contre la paroi sud sont, le premier, c'est-à-dire le coffre de l'homme, posé sur un sol balayé et le second, androïde, qui est celui de la femme, posé sur éboulis de marne. Tous les deux, drapés dans leur linceul de toile fine, sont partiellement recouverts de débris du plafond. Les têtes des cercueils sont tournées vers l'entrée. Le mobilier est disposé contre les parois nord et est et au centre du caveau devant les cercueils. Sur une chaise une statuette d'homme drapée dans une bandelette enroulée est debout face à la porte et à ses pieds une statuette de femme est enfermée dans une sorte d'armoire-serdab tournée vers l'entrée. La tombe contient donc un homme et une femme; elle a été pillée en partie lors du second enterrement.

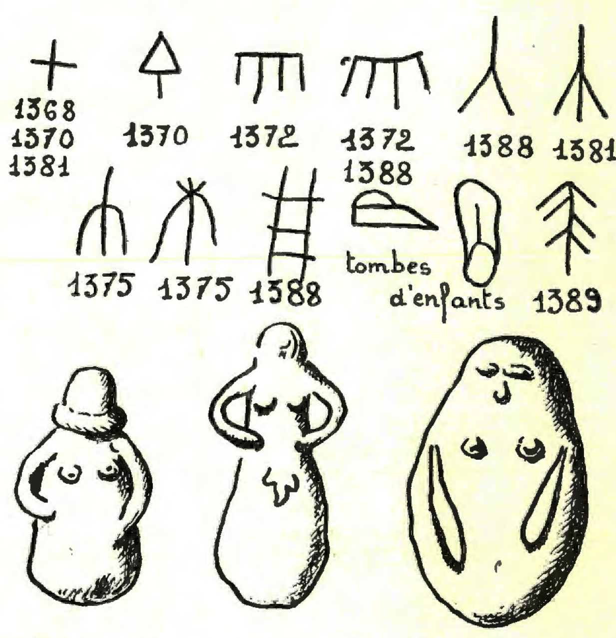


Fig. 94. — Marques de poteries. Pains en forme de poupées.

Objets contenus dans le puits : Deux cannes brisées et un chevet de bois.

Objets contenus dans le caveau (Il n'y a pas de lit) :

1° (1) Un chevet de bois léger fait de quatre pièces chevillées, brisé, marqué Y;

2° (16) Une statuette d'homme debout, bois de sycomore peint, style début XVIII[e] dynastie avec texte et nom [hieroglyphs] gravé sur le socle. La statue est enveloppée de bandes comme une momie et ornée au cou d'un collier de perles bleues. Posée debout sur la chaise (15) elle regarde l'entrée;

3° (14) Naos serdab en sycomore brut debout à terre face à la porte, au pied de la chaise (15) contenant une statuette de femme debout en sycomore peint, style début XVIII[e] dynastie, avec texte et nom [hieroglyphs] gravés sur le socle. Un collier brisé de perles bleues a glissé à ses pieds;

4° (11) Tabouret tripode en bois massif, hauteur 0 m. 44, siège 0 m. 32×0 m. 43, épaisseur 0 m. 11;

5° (12, 13) Deux tabourets bas, bois et paille, hauteur 0 m. 17, côté 0 m. 40;

6° (15) Haut tabouret à pieds ouvragés de bois et siège de paille tressée, état neuf, hauteur 0 m. 39, côté 0 m. 43. (La statuette d'homme était posée dessus);

7° (17) Chaise basse à court dossier de bois, à pieds ouvragés et siège de vannerie, hauteur totale 0 m. 40, du siège 0 m. 17, côté 0 m. 37, chaise usagée;

8° (18) Boomerang de bois dur brisé et réparé par sept bagues de ficelle, longueur 0 m. 56;

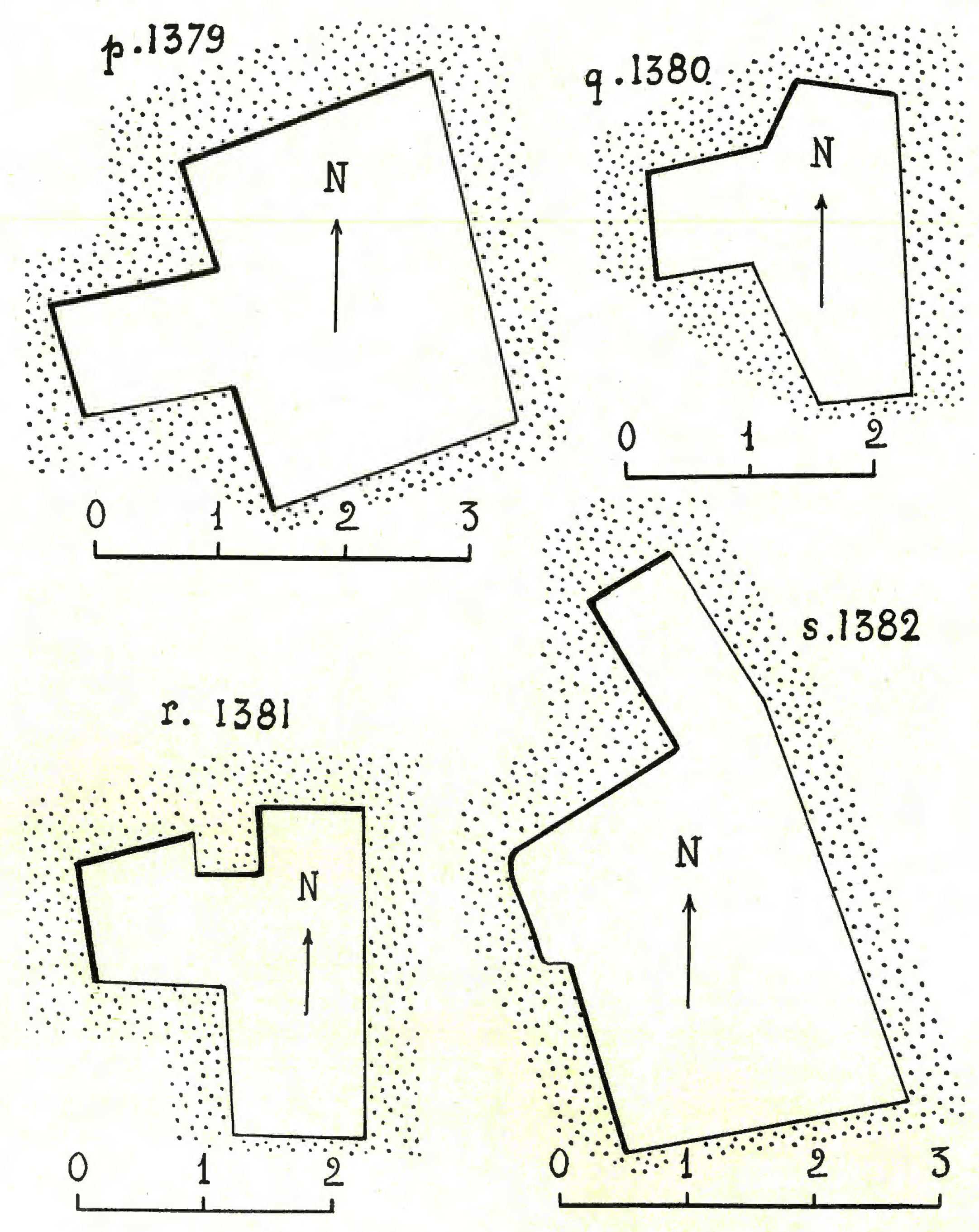


Fig. 95. — Plans des tombes n°s 1379 à 1382 (p à s).

9° (19) Flûte en roseau à trois trous, ouverte aux deux bouts, six nervures, longueur 0 m. 74;

10° (20) Trois cannes entières et une brisée en trois fragments;

11° (38) Fléau porte-faix, longueur 1 m. 09 garni de cuir aux deux extrémités;

12° (10) Corbeille ronde non scellée contenant une sacoche de cuir qui renferme

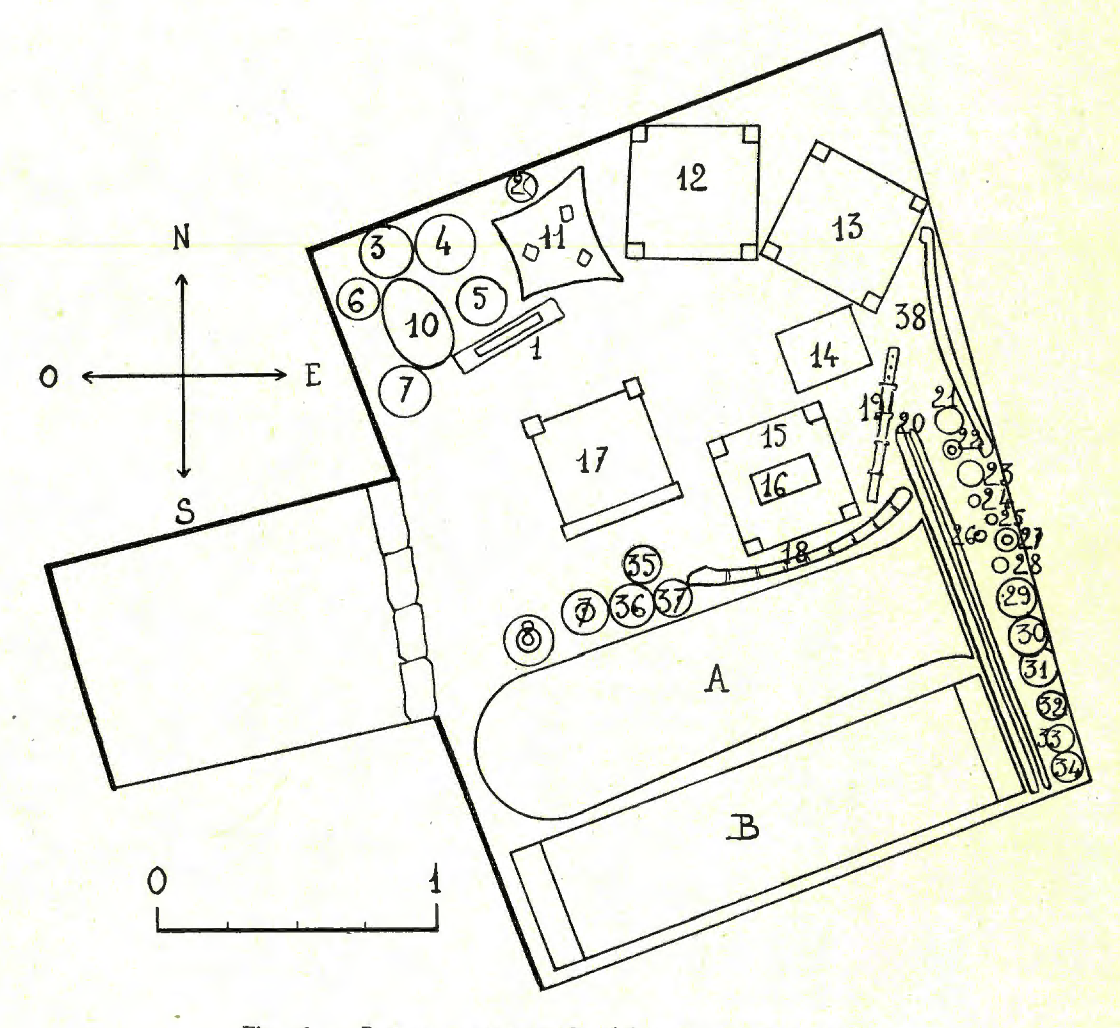


Fig. 96. — Plan de la tombe n° 1379 (p) et disposition du mobilier.

une lame de rasoir en bronze enveloppée de chiffons; un sac de toile renfermant un pagne d'enfant, pointe triangulaire de lin, plusieurs fois lavé et reprisé;

13° (4) Grand panier rond contenant six petits vases étrangers bouchés et remplis de graisse, de cire et de résine;

14° (5) Deux grands sacs remplis de pierres et de terre parfumée;

15° (35, 36, 37) Trois plats de vannerie remplis de pains, galettes et gâteaux;

16° (29) Une corbeille plate ronde à couvercle contenant un vase à kohol et deux vases d'onguent en albâtre, bouchés avec un linge;

17° (30) Une petite corbeille plate ronde remplie de mèches de cheveux gris et bruns;

18° (7) Une grosse amphore à bière, timbrée aux cartouches jumelés de Thotmès III et d'Hatshepsout, bouchée d'argile et de lin, pleine de moût de grains;



Fig. 97. — Le contenu de la tombe n° 1379 (p).

19° (2, 3, 6, 8, 9) Cinq vases apodes de terre rouge pâle dont un orné de filets noirs, débouchés et vides;

20° (31, 32) Deux pots à fleurs contenant des pains de formes variées, des noix de doum, des petits vases d'offrandes alimentaires, des godets d'argile pleins de grains;

21° (33) Une grande jatte de terre rose pâle contenant trois coupelles-lampes, quatre petits vases de brouet de grains, un vase plein de cire liquide jaune doré, six pains à cavité, des dattes et figues;

22° (34) Une jatte brisée remplie de pains navettes;

23° (21) Coupe montée sur pied, terre rouge vif lisse, bouchée avec une toile, vide;

24° (22) Vase *bastet* en faïence bleue (hauteur 0 m. 13, diamètre 0 m. 10) qui fut plein de pommade orangée et bouchée avec un linge, trouvé vide et débouché;

25° (23) Vase étranger de terre lisse à filets bruns (hauteur 0 m. 11, diamètre 0 m. 11) plein de dattes;

26° (24 à 28) Petits vases bouchés de toile contenant de la graisse et de la cire.

Cercueil-coffre de l'homme, décoré de peintures à personnages, scène de funérailles, en teintes polychromes, couvercle à glissière; longueur 1 m. 80, largeur 0 m. 43, hauteur sans les crêtes 0 m. 45, avec 0 m. 61. Pas de texte, ni de nom sur la bande centrale du couvercle.

Momie d'homme défaite et mal refaite comprenant : 1° un linceul croisé en avant; 2° un linceul mal cousu sur le côté; 3° bandelettes autour des jambes et du cou; 4° bandelettes autour du torse; 5° trois linceuls superposés faits de linges grossiers et usagés en plusieurs épaisseurs, maculés de liquide brun rouge huileux. La tête est comme toujours dans une carapace de linges solidifiés comme du carton par les onguents de momification, les membres sont enveloppés séparément dans des bandes.

Corps d'homme petit : 1 m. 45, bien conservé mais très âgé, cheveux blancs en désordre et de 0 m. 10 de longueur, plus une seule dent au maxillaire supérieur, barbe rasée et corps épilé, mains croisées sur le pubis, pas de plaie inguinale ni d'émasculation. Au poignet gauche un bracelet de huit scarabées enfilés dont un serti d'or.

Cercueil androïde de femme, décoré de peintures polychromes mates et de textes donnant un nom … qui n'est pas celui marqué sur le socle de la statuette (ce nom est écrit en bleu et le reste du texte est tracé en noir. Il semble indiquer une origine nubienne pour la défunte), longueur 1 m. 88, largeur 0 m. 52, hauteur 0 m. 62.

Momie de femme : contre le pied gauche un vase à kohol en albâtre brisé au col, bouché d'un tampon de linge traversé par un bâtonnet d'ébène et rempli de galène. 1° grand linceul noué sous les pieds et sous la tête; 2° bandes de 0 m. 10 en spirales de la tête au pied; 3° trois linceuls successifs croisés en avant du corps; 4° bandelettes; 5° linceul enduit de baume; 6° bourrages de chiffons sur le torse et les jambes; 7° bandelettes; 8° linceul gras appliqué sur le corps.

Corps de femme âgée aux cheveux grisonnants, aux dents usées mais au complet, taille 1 m. 50, chevelure non nattée, épiderme clair, épilé, pas de fente à l'abdomen, mains croisées sur le pubis. Aucun bijou. La momie a été dépouillée de sa parure.

TOMBE N° 1380 (q) (FIG. 98, 99).

Située au même niveau que la précédente et à 3 mètres au nord de celle-ci, elle se compose d'un puits presque carré de 0 m. 75 à 0 m. 90 de côté et 2 m. 50 de

profondeur et d'une caverne de forme irrégulière de 2 m. 45 de longueur, 0 m. 75 de largeur et 1 mètre de hauteur dont l'entrée est fermée par un mur de pierres sèches. Un seul cercueil androïde de femme occupe la tombe, orienté la tête au nord et appuyé contre la paroi du fond; il est couvert d'un linceul et entouré de corbeilles et de vases. Il n'y a ni lit, ni natte, ni tabouret. Le pillage fut très restreint.

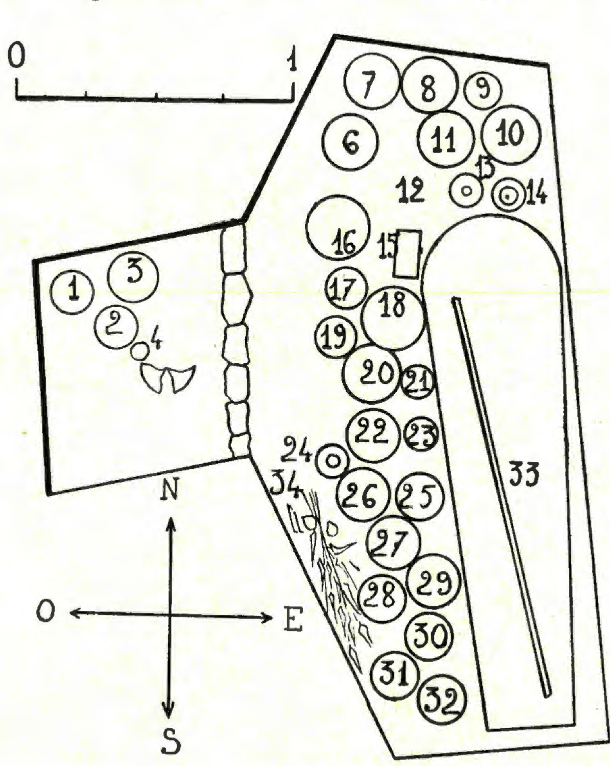


Fig. 98. — Plan de la tombe n° 1380 (*q*) et disposition de son contenu.

Objets contenus dans le puits :

1° Trois petits vases éprouvettes en terre cuite rouge de hauteurs 0 m. 12-0 m. 14-0 m. 21, brisés ou percés; le plus grand est bordé de noir;

2° Un petit vase de terre ordinaire forme cruche sans anse, avec un trou rond en haut de la panse pour l'écoulement du liquide, hauteur 0 m. 135;

3° Fragments d'une assiette de terre cuite ordinaire, diamètre 0 m. 18.

Objets contenus dans le caveau :

1° Un chevet de bois très léger, longueur 0 m. 31, largeur 0 m. 065, hauteur 0 m. 14, en trois pièces assemblées, brisé;

2° (34) Une canne de 1 m. 27 posée sur le cercueil en dessous du linceul;

3° (15) Une sellette de jonc et moelle de papyrus, brisée, ayant contenu des noix de doum et des dattes;

4° (10) Une grande corbeille ronde, hauteur 0 m. 33, diamètre, 0 m. 32, contenant un petit panier rond vide, hauteur 0 m. 10, diamètre 0 m. 13, deux pains ronds à cavité, un pain rond avec pastille centrale en relief, trois pains coniques;

5° (11) Une corbeille ronde, hauteur 0 m. 23, diamètre 0 m. 21 renfermant un petit panier rond vide, hauteur 0 m. 11, diamètre 0 m. 12 et huit noix de doum;

6° (12) Une grande et haute corbeille ovale, hauteur 0 m. 35, longueur 0 m. 55, largeur 0 m. 45, contenant un nécessaire de toilette enfermé dans un petit panier rond et plat en vannerie fine, hauteur 0 m. 06, diamètre 0 m. 13, composé de deux lames de rasoirs en bronze, une pierre à affûter les rasoirs, un peigne de bois, un sachet de galène;

7° (32) Un plateau rond de paille tressée pour boulangerie, diamètre 0 m. 35, portant un grand gâteau de même diamètre et de 0 m. 035 d'épaisseur orné d'une pastille ronde centrale et d'un croissant ceint de quatre anneaux de pâte;

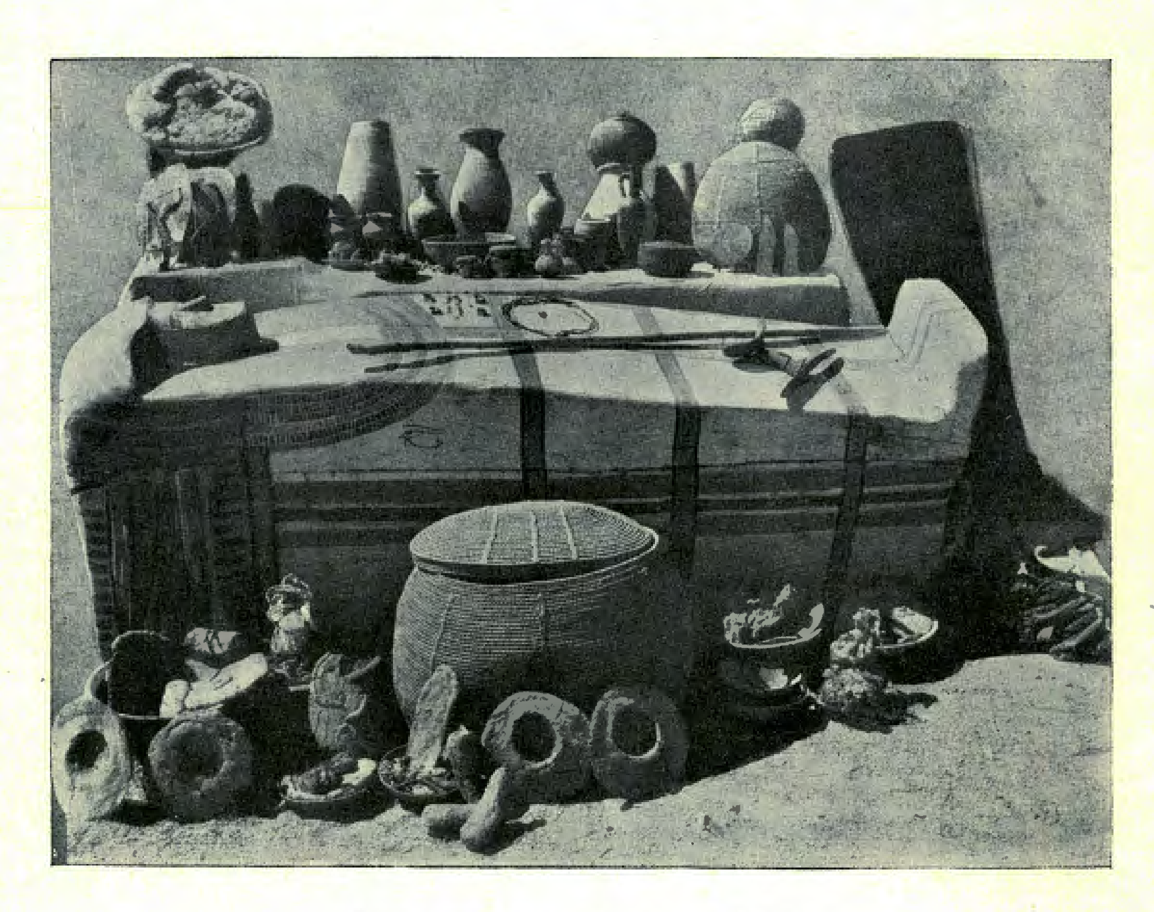


Fig. 99. — Le contenu de la tombe n° 1380 (*q*).

8° (31) Deux pots à fleurs contenant des pains ronds à cavité, un gâteau ovale avec reliefs de pâte ajoutés formant les bras et le visage d'une femme, des galettes longues et des pains navettes;

9° (6) Un vase apode de terre cuite rouge à trois larges raies noires, hauteur 0 m. 35, rempli de brouet de grains;

10° (7, 8) Deux vases semblables, hauteurs 0 m. 25 et 0 m. 35, forme tubulaire renflée, contenant un brouet de grains;

11° (9) Un vase de terre cuite rouge, vide, hauteur 0 m. 25, diamètres col 0 m. 11, panse 0 m. 20;

12° (25) Deux flacons de terre rouge à bord noir, vides, hauteur 0 m. 27;

13° (21, 23) Deux petits vases de terre cuite jaune, hauteur 0 m. 12, bouchés d'argile et pleins de brouet de grains;

14° (13) Un petit vase étranger, de terre rose orné de faisceaux de traits noirs, hauteur 0 m. 09, bouché d'un linge et rempli de gomme ambrée. Deux petites assiettes sont posées dessus;

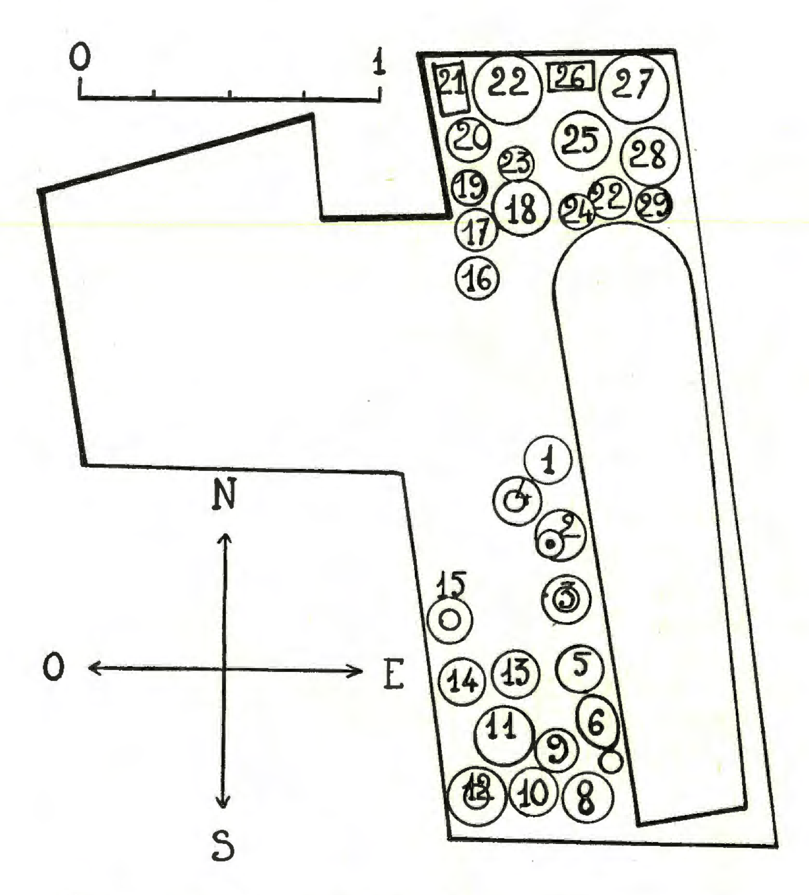


Fig. 100. — Plan de la tombe n° 1381 (r) et disposition de son contenu.

15° (14) Un petit vase ballon à col mince et avec une anse, hauteur 0 m. 09, bouché d'un linge et plein de liquide lourd et huileux;

16° (28, 29, 30) Grandes terrines de terre rose pâle, diamètre 0 m. 23, remplies de pains;

17° (27) Une assiette de terre rouge vernissée à bord noir, diamètre 0 m. 20;

18° (18, 19, 20) Trois assiettes de terre cuite rouge, brisées, pleines de pains en forme de couronnes et de croissants et de noix de doum;

19° (33) Rameaux de perséa.

Cercueil androïde en sycomore grossièrement sculpté et peint avec bandes d'inscriptions dont la principale donne pour le nom de la défunte : [illegible] qui signifie peut-être « de l'épouse..... », sans que le nom de cette épouse ait été écrit ou alors est un nom abrégé de même origine que [illegible], [illegible], [illegible] (tombe n° 1379) et signifie aussi que la défunte est une esclave affranchie. Longueur 1 m. 87, largeur 0 m. 44, hauteur au pied 0 m. 70. Une canne et un linceul étaient placés sur le cercueil.

Objets contenus dans le cercueil :

1° A la tête deux petits sachets de galène;

2° A droite de la tête un vase *bastet* de pierre jaspée rouge et blanche, bouché d'un linge et contenant un reste de pommade orangée;

3° A gauche de la tête un vase de terre rouge foncé vernissé, très effilé, à col mince muni d'une anse, bouché d'un tampon de ficelle et d'un linge et rempli de liquide gras;

4° Près de l'épaule gauche : un outil de bronze enveloppé dans des bandelettes; un sachet contenant de la poudre de galène, une bague et onze perles lenticulaires vertes; un fragment d'outil de bronze; un vase à kohol en albâtre plein de poudre noire et bouché d'un linge qui retient le bâtonnet d'ébène; une coupelle de bronze;

5° Contre la jambe droite : six sachets de galène, de grains de fruits; une petite corbeille ronde pleine de raisin et dattes;

6° Contre le pied droit : un miroir de bronze sans manche; sous le miroir, trois sachets de grains;

7° Sur les pieds une paire de sandales de cuir de 0 m. 28;

8° Sous la momie : une grande natte de vannerie fine : brins de jonc et ficelles avec frange de ficelle du côté de la tête, longueur 2 mètres, largeur 0 m. 85. Cette natte est très abîmée par la décomposition du corps et le suintement des huiles de momification;

9° Sous la natte, à gauche de la tête un petit sachet contenant un fil de petites perles bleues.

Momie de femme enveloppée comme suit : 1° un triple linceul sans nœuds, ni liens, ni couture; 2° un linceul cousu dans le dos avec une ficelle fine; 3° une bande de 0 m. 10 allant de la tête aux pieds; 4° quatre linceuls de plus en plus fins, croisés devant; 5° bandes aux pieds et aux jambes; 6° bandes autour de la tête; 7° deux suaires croisés en avant; 8° bandes autour du bassin; 9° suaire collé au corps par un baume huileux rouge foncé.

Corps de femme jeune en bon état de conservation, cheveux bruns nattés, épiderme brun clair, dentition complète et saine, épilation, pas de plaie au ventre, taille 1 m. 72, main gauche à plat contre la face externe de la cuisse, main droite ouverte sur le pubis. Une paire de sandales de cuir blanc mince enfilée aux pieds sur le dernier linceul. (La présence d'un pain en forme de poupée indique une toute jeune fille)[1].

[1] Dans les tombes de la XVIII° dynastie de Thèbes, les scènes de festin montrent que les convives étaient servis par de très jeunes filles nues ayant autour des hanches une ceinture d'un rang de perles polychromes.

Objets placés sur le corps :

Sur le dernier suaire au-dessus de la main gauche, un scarabée en cornaline et un autre en émail vert;

Aux trois derniers doigts de la main gauche huit bagues, scarabées et ficelle de petites perles multicolores;

Au poignet gauche un bracelet : ficelle de deux scarabées au-dessus du coude gauche un cercle d'ivoire et quatorze scarabées enfilés;

Autour de la taille une ceinture de deux rangs de petites perles polychromes, surtout ivoire et cornaline, noué dans le dos;

Au cou deux colliers chacun de deux rangs de perles d'or et de toutes les couleurs;

Aux oreilles deux paires de boucles-d'oreilles, ruban d'or nervé en long.

TOMBE N° 1381 (*r*) (FIG. 101, 102).

Située à un mètre au sud du n° 1379 et au même niveau, c'est-à-dire à l'étage supérieur du cimetière, elle comprend un puits carré de 0 m. 95 de côté et de 2 m. 50



Fig. 101. — Le contenu de la tombe n° 1381 (*r*).

de profondeur et d'une caverne de 2 m. 65 de longueur et de 0 m. 85 à 1 m. 05 de largeur. La hauteur est de 0 m. 85. La porte d'entrée était bloquée par des pierres brutes.

A l'intérieur un cercueil androïde était appuyé contre la paroi de fond, la tête au nord, le pied contre la paroi sud, recouvert d'un linceul et entouré d'objets posés

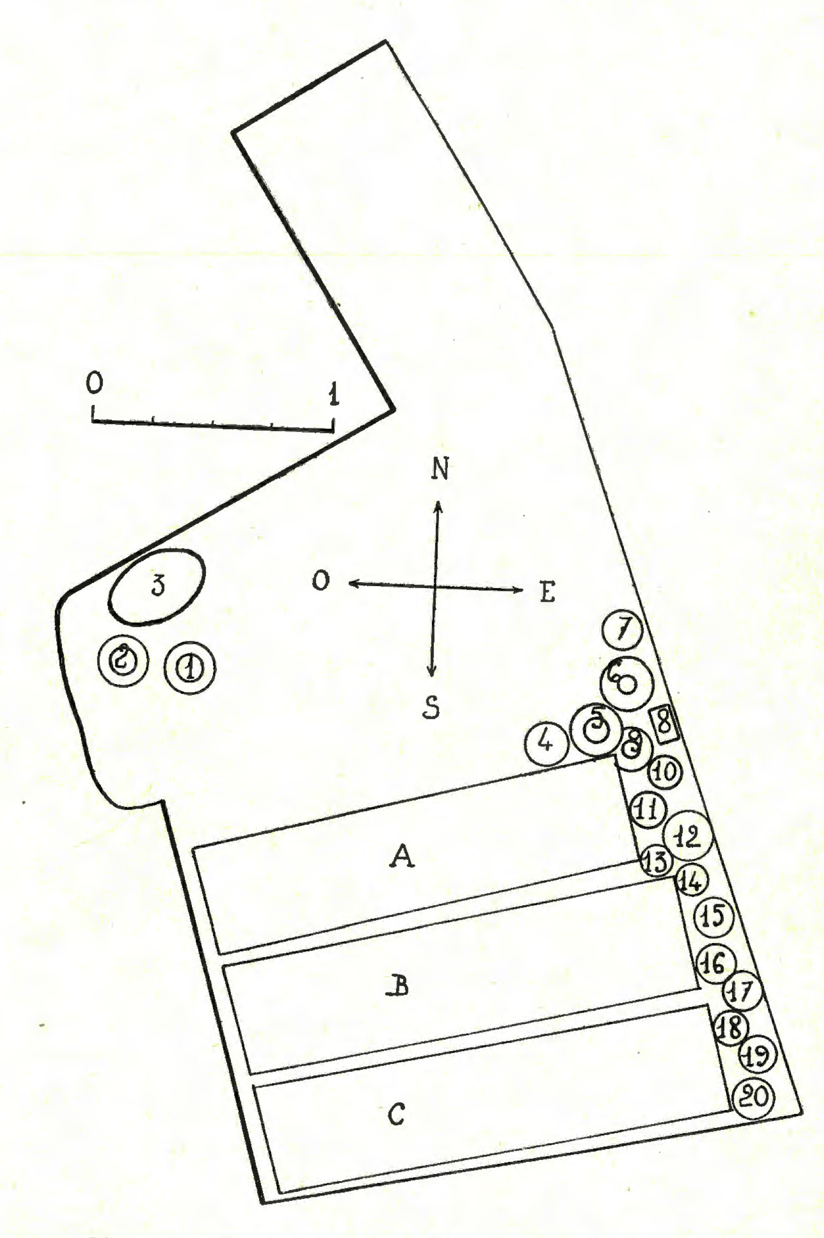


Fig. 102. — Plan de la tombe n° 1382 (*s*) et disposition de son contenu.

à terre entre la tête du cercueil et la paroi nord d'une part et dans l'angle sud-est d'autre part.

Objets contenus dans le caveau :

1° (16, 27) Deux sellettes de papyrus chargées de noix de doum et d'une petite assiette vide;

2° (6) Grande corbeille ronde renforcée en dessous par un croisillon de bois, hauteur o m. 30, diamètre o m. 36, contenant une grande quantité de grains de blé, dix noix de doum et un vase *bastet* de pierre jaspée rouge et blanc, hauteur o m. 10, diamètres o m. 06 et o m. 11, débouché, neuf, entièrement vide;

3° (11) Corbeille ronde, hauteur o m. 23, diamètre o m. 25, contenant six noix de doum, deux grenades, trois morceaux de viande, des dattes et du raisin et un petit coffret de bois sans pieds, hauteur o m. 07, longueur o m. 16, largeur o m. 09, qui renferme quatre scarabées de faïence verte et bleue, six aiguilles à coudre en bronze, un bâtonnet à stibium en ébène;

4° (10) Petit panier rond et plat, hauteur o m. 05, diamètre o m. 26, contenant un vase *bastet* de pierre jaspée rouge et blanc, hauteur o m. 10, diamètres o m. 04 et o m. 08, débouché et vide; un vase à kohol en albâtre, bouché de toile, plein de galène et muni de son bâtonnet d'ébène; un peigne usagé en ivoire; un scarabée de turquoise, trois noix de doum; une poudre résiduelle de viande mangée par les vers; deux sachets de cristaux de galène;

5° (9) Petit panier rond et plat, hauteur o m. 07, diamètre o m. 29, contenant un vase à kohol en bois, brisé, débouché et à demi vide; deux peignes en bois brisés; une aiguille démêloir en os; un outil de bronze brisé;

6° (14) Petit panier rond, hauteur o m. 09, diamètre o m. 14, contenant une lame de rasoir usagée en bronze;

7° (13) Grande amphore à bière à bouchon d'argile, pleine de moût de grains de couleur brun brûlé dégageant un fort parfum de liquide aromatisé et fermenté;

8° (3, 3) Quatre vases semblables vides, forme tubulaire renflée, terre rouge à raies noires, hauteur o m. 30, diamètre o m. 16;

9° (8), 10° (12) Deux vases vides apodes à panse large, hauteur o m. 32, diamètre o m. 26;

11° (19) Vase de terre cuite, rouge, vide;

12° (1) Pot à fleurs contenant une assiette de terre cuite rouge brisée;

13° (18, 22) Deux pots à fleurs vides brisés;

14° (15, 23, 24, 25, 26) Cinq pots à fleurs contenant séparément chacun des objets suivants : un canard, deux assiettes de noix de doum, une assiette de noix de doum, une assiette creuse vide, un pot à fleurs vide;

15° (28) Deux coupelles lampes avec mèches de linge tordu;

16° et 17° (29) Deux petits vases étrangers à décor de faisceaux de traits divergents noirs, bouchés d'argile (l'un d'eux est marqué †⅄) contenant de la gomme;

18° (5) Petit vase de terre cuite rouge, contenant un résidu brûlé noir brillant comme du charbon de sucre avec une grosse bulle crevée;

19° (21) Deux petits vases éprouvettes de terre rouge vides.

Cercueil androïde en sycomore grossièrement sculpté et peint, sans textes ni nom, longueur 1 m. 93, largeur o m. 45, hauteur o m. 75.

Momie mal emballée dans six linceuls usagés, maculés de graisse brune et dans des bandes.

Corps de femme jeune : taille 1 m. 53, cheveux noirs nattés, épiderme bien conservé rouge clair, dentition complète et en bon état, prognatisme du maxillaire supérieur, bras droit allongé devant le corps, main sur le pubis, bras gauche allongé contre le flanc, main ouverte à plat sur la face externe de la cuisse, pieds chaussés de sandales de cuir blanc minces.

Objets placés dans le cercueil et sur le corps :

1° Un petit sachet de pain, raisin et doum, à droite de la tête;

2° Un peigne de bois sur le troisième linceul à la place du cœur;

3° Une bague de petites perles rondes cornaline et or et une bague scarabée pierre dure vert olive, chaton pivotant sur armature de bronze, à l'annulaire gauche.

TOMBE N° 1382 (1) (FIG. 103, 104).

Située à l'étage supérieur du cimetière à 4 m. 50 au nord-est du n° 1380, elle comprend un puits de o m. 75 à 1 mètre de côté et de 2 m. 50 de profondeur et une caverne de 3 m. 80 de longueur, 2 m. 30 de largeur et 1 m. 40 de hauteur dont l'entrée était bloquée par un mur de pierres sèches. Les dimensions inusités de ce caveau qui sont un acheminement vers les grandes salles souterraines de la fin de la XVIIIe dynastie, ne furent pas celles du caveau original, creusé pour un seul cercueil. Obligé d'y faire entrer deux autres cercueils, on fut amené à agrandir l'hypogée en repoussant la paroi du fond puisque le puits et la pente du coteau empêchaient de creuser vers le nord. La hauteur (1 m. 40) du plafond et la présence du diverticule ouest s'expliquent par la nécessité de manœuvres des déménagements successifs et par l'extension en longueur de la salle funéraire. C'est là l'exemple le plus net de ces remaniements ultérieurs de tombes que nous signalions plus haut qui devaient peu à peu faire germer l'idée de la tombe de famille et qui pour ce moment ont rendu si faciles les violations de sépultures par les ouvriers carriers et les fossoyeurs.

Trois cercueils-coffres étaient placés côte à côte contre la paroi sud, probablement mais pas sûrement, dans l'ordre chronologique d'inhumation, la tête tournée vers le nord-est, recouverts de linceuls. Le premier en entrant est entièrement blanc sans textes ni peintures, le second est complètement couvert de peintures polychromes, le troisième, contre la paroi de fond est blanc avec bandes jaunes et bande centrale du couvercle inscrite en noir. Un homme (cercueil blanc) et deux femmes sont enterrés là, mais le mobilier n'est pas proportionné en nombre à celui des occupants de la tombe. On peut y constater certaines lacunes comme l'absence de lits, de tabourets, d'amphores à bière, etc., qui s'expliquent difficilement par des raisons normales.

Objets contenus dans le caveau :

1° (7) Sellette de papyrus, hauteur 0 m. 15, longueur 0 m. 25, largeur 0 m. 18, remplie de galettes longues et plates;

2° (8) Grande corbeille ovale, hauteur 0 m. 35, longueur 0 m. 50, largeur 0 m. 40, contenant un nombre considérable d'objets qui sont les suivants :

a) Un miroir à disque de bronze à tain d'or clair et à manche *ouadj* de bois dur jaune pâle (olivier);

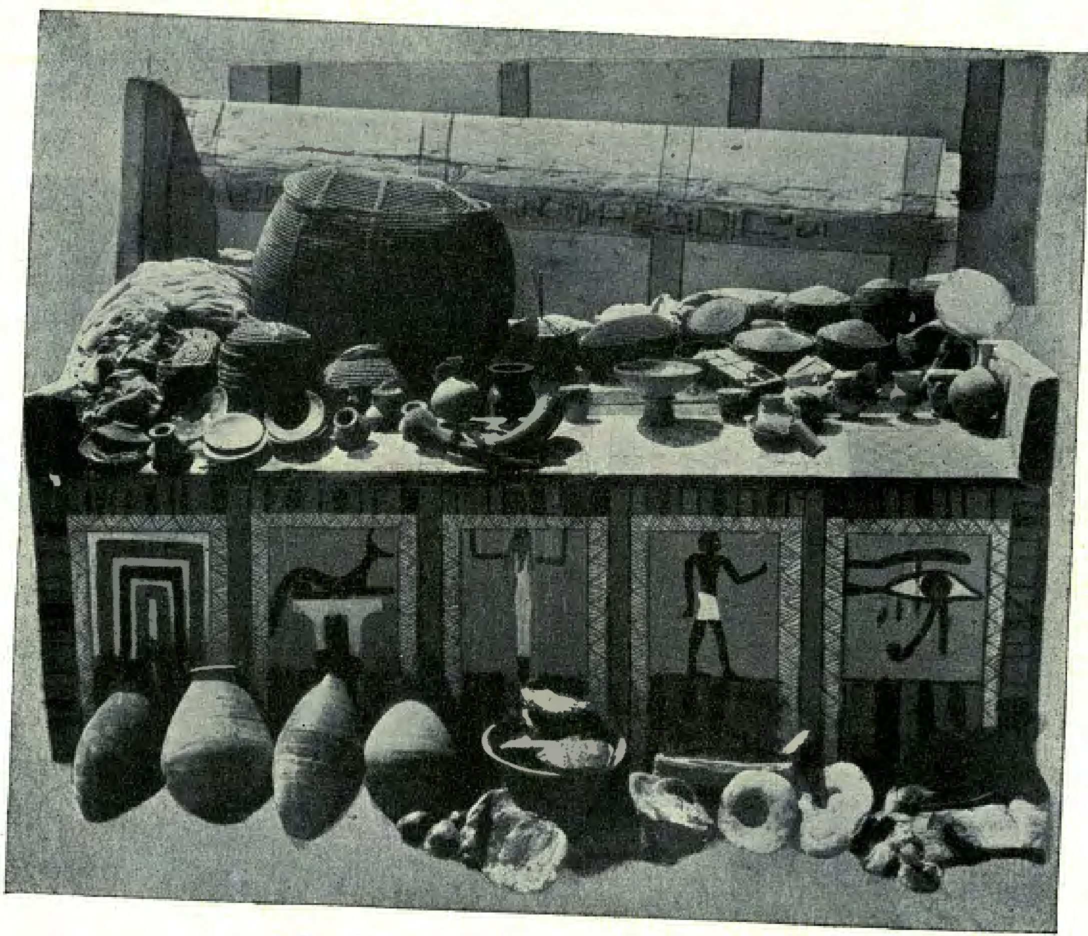


Fig. 103. — Le contenu de la tombe n° 1382 (*s*).

b) Un petit coffret de bois à garniture d'os travaillé, à pieds courts, à deux compartiments vides, hauteur 0 m. 06, longueur 0 m. 125, largeur 0 m. 103;

c) Un petit coffret de bois, à pieds courts, vide, hauteur 0 m. 065, longueur 0 m. 105, largeur 0 m. 075;

d) Une coupe de faïence bleue, diamètre 0 m. 165, hauteur 0 m. 06, décorée à l'intérieur d'un bassin rectangulaire central d'où s'échappent des plantes aquatiques et entre lesquelles évoluent deux poissons *latès* tenant une fleur de lotus dans leur bouche;

e) Un support annulaire de faïence bleue orné de pétales de lotus (probablement fait pour porter la coupe), hauteur 5 m. 055, diamètres 0 m. 065 et 0 m. 075;

f) Une petite corbeille ovale de vannerie fine de deux tons, hauteur 0 m. 09, longueur 0 m. 225, largeur 0 m. 135, qui renferme un vase à kohol en albâtre, à bouchon d'albâtre et de toile plein de galène et un vase d'albâtre vide pour pommade;



Fig. 104. — Momie de femme de la tombe n° 1382 (*s*).

g) Un petit panier rond, vannerie fine en deux tons, hauteur 0 m. 08, diamètre 0 m. 15, qui renferme un vase à kohol en albâtre, à bouchon de toile et couvercle d'albâtre, plein de galène et muni d'un bâtonnet d'ébène. Le modèle de ce vase est plus élevé, moins trapu que le type habituel et son pied est surélevé par quatre petites boules de support sculptées dans la masse;

h) Un petit panier rond, vannerie fine en deux tons, hauteur 0 m. 09, diamètre 0 m. 12, qui renferme un petit vase à kohol en brèche gris vert moucheté de noir, bouché de toile et rempli de galène, et un peigne en bois;

i) Un petit panier rond, vannerie fine en deux tons, hauteur 0 m. 075, diamètre 0 m. 17, qui renferme deux petits vases d'albâtre bouchés de toile et remplis l'un de kohol l'autre de graisse jaune orange;

j) Un petit panier rond, semblable au précédent, hauteur 0 m. 095, diamètre 0 m. 19, contenant un vase piriforme d'albâtre vide, une soucoupe de terre cuite, deux longues perles tubulaires bleues de 0 m. 035 et 0 m. 06;

k) Quatre petits paniers ronds semblables aux précédents et vides;

l) Un vase à pied en faïence vert bronze mat, hauteur 0 m. 11, vide.

3° (9) Une corbeille ronde, hauteur et diamètre 0 m. 15, contenant quatre petits vases de terre homogène, vides, une petite assiette, six noix de doum des dattes, figues et nabéca;

4° (10) Un petit panier rond, hauteur 0 m. 10, diamètre 0 m. 14, contenant un vase à kohol en pierre jaspée gris vert, bouché de toile et rempli de galène, un petit vase de terre cuite bouché d'argile et de toile et rempli de grains de raisins, deux sachets remplis de grains et attachés avec une ficelle traversant un scarabée de faïence bleue; un peigne en bois, deux aiguilles démêloirs en bois, sept noix de doum et deux grenades;

5° (11, 12, 13) Trois petits paniers ronds semblables au précédent mais vides;

6° (2) Deux vases apodes longs et ovoïdes de terre rouge à raies noires, vides, hauteur 0 m. 30, diamètre 0 m. 13;

7° (3) Deux vases apodes à panse large, vides, hauteur 0 m. 26, diamètre 0 m. 17;

8° (1) Un pot à fleurs troué au fond, contenant des pains ronds à cavité, des noix de doum et des fruits : dattes, raisins, figues;

9° (4, 5, 6) Six coupelles de terre cuite, lampes de funérailles avec mèches de chiffons tordus.

Cercueil-coffre en sycomore peint en blanc, sans figures ni inscriptions, longueur 1 m. 80, largeur 0 m. 44, hauteur de la cuve 0 m. 63 avec crêtes 0 m. 82, couvercle à glissière.

Momie d'homme très bien emballée, longueur 1 m. 68 : 1° larges bandes de toile fine de 0 m. 40 de largeur moulées en spirale de la tête aux pieds; 2° bandes longitudinales de la tête aux pieds, devant et sur les côtés; 3° bandes enroulées autour des membres inférieurs; 4° un pagne rectangulaire et un pagne triangulaire pliés sur les cuisses (avec lesquels le mort était probablement habillé pour arriver jusqu'à la tombe; 5° bandes enroulées autour des jambes; 6° linceul cousu dans le dos à l'aide d'une bande mince remplaçant le fil; 7° bandes en spirales sur tout le corps; 8° trois suaires croisés alternativement devant et derrière; 9° grande bande longitudinale; 10° bandes en spirales; 11° bandes longitudinales; 12° suaire adhérant au corps. Comme toujours la carapace qui enveloppe la tête est épaisse et durcie par les huiles de la momification desséchées et les derniers enveloppements de suaires et de bandes sont imprégnés des mêmes baumes. Sous le dernier suaire les bras, les mains, les jambes et les pieds sont enveloppés à part dans des bandelettes.

Corps d'homme très âgé, taille 1 m. 60 : cheveux blancs courts, barbe non rasée, corps épilé, bras allongés en avant du corps, mais ouvertes posées l'une au-dessus de l'autre sur le pubis, le corps est bien conservé, la bouche fermée empêche de voir la dentition. Pas de fente inguinale, pas de bijoux.

Cercueil-coffre en sycomore entièrement orné de peintures polychromes avec, sur le couvercle à glissière une décoration de dix panneaux de damiers multicolores. Longueur 1 m. 90, largeur 0 m. 48, hauteur de la cuve 0 m. 56 avec les crêtes 0 m. 67. A la tête et au pied le coffre était attaché par des bandes de tissu nouées sur le couvercle.

Momie de femme, longueur 1 m. 64, assez bien emballée : 1° linceul cousu dans le dos; 2° linceul croisé en avant; 3° plusieurs enroulements de bandes de 0 m. 20 de largeur et de diverses épaisseurs, agglutinées par les essences d'embaumement; 4° plusieurs épaisseurs de suaires non cousus durcis par les baumes desséchés et formant carapace collée au corps.

Corps de femme jeune, taille 1 m. 58, en état de conservation parfaite, chevelure brune assez longue mais non nattée, épiderme clair, bouche fermée, bras allongés et mains ouvertes superposées sur le ventre, pas d'ouverture à l'aine gauche, pieds croisés l'un sur l'autre (fig. 105).

Objets trouvés sur le corps :

1° Une paire de boucle d'oreilles, ruban d'or nervé et traversant le lobe par un tenon;

2° Deux colliers de petites perles rondes d'or et de cornaline rouge;

3° Bracelet au poignet gauche, fait de six scarabées de cornaline;

4° Deux bagues à l'annulaire gauche : deux scarabées, un d'émail vert, un de cornaline.

Cercueil-coffre en sycomore blanchi et orné d'une armature de bandes jaunes qui n'ont pas reçu de textes sauf la bande centrale du couvercle à glissière. Le proscynème de cette bande se termine par ce nom de femme : Noubéïti, qui paraît dénoter une extraction nubienne. Longueur 1 m. 90, largeur 0 m. 47, hauteur de la cuve 0 m. 58 avec les crêtes 0 m. 82.

Objets contenus dans le cercueil :

1° A droite de la tête une corne de bovidé avec à la pointe, une cuillère de bois en forme de main droite portant une coupelle ovale. Une bretelle de suspension en toile de lin tordue est attachée à un mousqueton près de l'extrémité la plus grosse, fermée d'un bouchon de bois et nouée autour de la pointe près de la cuillère. La corne est à demi pleine d'huile presque solidifiée [1];

2° Près du pied-droit un petit sachet de grains de raisin;

3° Sur les linceuls près du cou un collier de petites amulettes d'émail.

Momie bien emballée comme celle de l'homme : sept enroulements de bandes alternant avec huit linceuls.

Dans la tombe thébaine n° 63 de Sebekhotep (XVIIIe dynastie) on voit parmi les offrandes que des syriens apportent au pharaon, une corne ouvragée. La façon dont elle est tenue en mains par un des porteurs du tribut montre qu'elle doit contenir un liquide. Cette fresque laisserait penser que contenant et contenu provenaient de Syrie. Même représentation dans la tombe n° 90 de Nebamon, où un syrien porte de la même façon une corne terminée par un objet rond qui est plutôt une cuillère qu'une sphère d'ivoire. On ne peut en tout cas confondre ces cornes avec des défenses d'éléphant que les nubiens portent sur l'épaule. Cf. Wreszinski, *Atlas zur altäg. Kulturgeschichte,* Tafeln 56 et 290.

Corps de femme jeune, taille 1 m. 60, cheveux noirs divisés par une raie médiane en deux masses de nattes, dentition intacte et complète, état de conservation parfaite du corps, épiderme brun rouge épilé, membrane entre les cuisses, mains croisées à plat sur le ventre, pieds fins chaussés de sandales de cuir mince très larges.

Objets trouvés sur le corps :

1° Autour du cou un collier de petites perles d'or et de cornaline;

2° Un bracelet de quatre scarabées d'émail vert dont un au nom de l'épouse royale Ahmès, au poignet gauche;

3° Une bague de deux scarabées cornaline et faïence bleue à l'annulaire gauche.

TOMBE N° 1383 (t).

Située dans la partie inférieure sud du cimetière, c'est une tombe d'enfant composée d'un petit puits informe et court, d'un cæcum contenant une petite corbeille ronde et vide et d'une natte de jonc enveloppant un petit squelette couvert d'un linge et tourné la tête vers le nord.

TOMBE N° 1384 (v).

Située dans la même région que le n° 1383, elle comprend un petit puits de o m. 50 de côté et de o m. 85 de profondeur et d'un cæcum bouché par un mur de pierres contenant un petit coffre en sycomore avec couvercle à glissière dans lequel un petit squelette entouré de linges est couché la tête au nord, longueur du coffre o m. 60, largeur o m. 27, hauteur o m. 20. Un sachet renfermant un godet d'argile plein de grains était posé sur le cercueil.

TOMBE N° 1385 (z).

Située près de la précédente et près d'une autre tombe à cæcum bouché par des pierres qui ne contient qu'une corbeille ovale pleine de terre, de petits ossements et de débris de linges, la tombe n° 1385 en partie détruite mesurait o m. 60 × 1 mètre et 1 mètre de profondeur, contenait un cercueil androïde de o m. 95 de longueur, creusé dans un tronc de sycomore sans peinture et dont le couvercle manquait. Le crâne était hors de la cuve et les ossements éparpillés dans un linceul avec quelques morceaux de pain.

TOMBE N° 1386 (A).

Située à l'étage supérieur et dans la partie sud du cimetière, elle comprend un puits de 1 mètre et 1 m. 25 de côtés et 2 m. 50 de profondeur et une caverne de 1 m. 90 de longueur, 1 m. 45 de largeur et 1 m. 05 de hauteur remplie de pierres et de terre, car la porte a été débloquée par des voleurs modernes. Dans un coin

restent encore trois *moktafs* (corbeilles utilisées par les arabes pour le transport de la terre) et un tas de terre passée au crible qui sont des témoignages irrécusables et

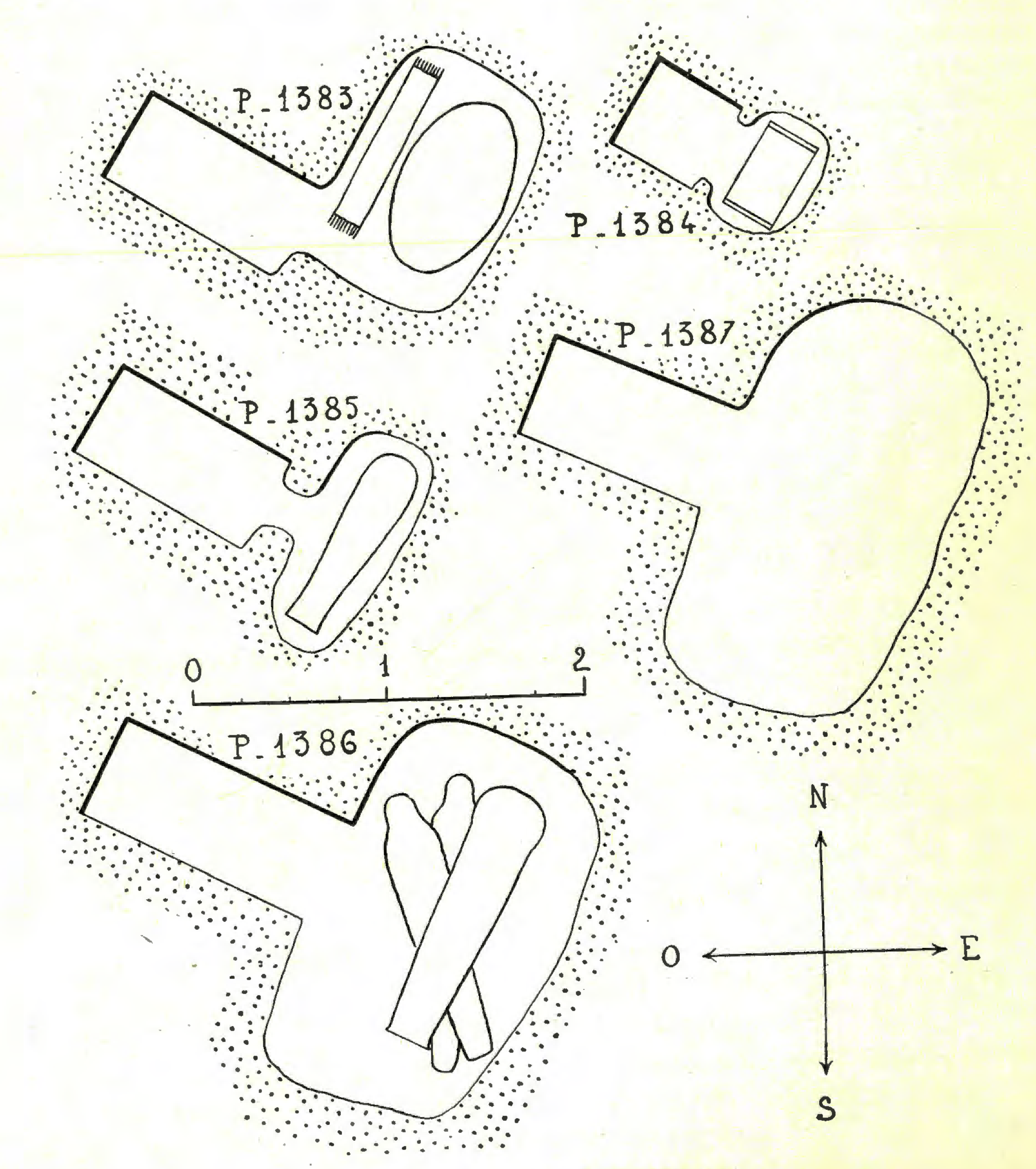


Fig. 105. — Plans des tombes n°s 1383 à 1387.

faciles à dater. Au fond du caveau un cercueil androïde d'enfant (fig. 107), de 1 mètre de longueur, couvert de textes et personnages jaunes sur fond noir brillant du type des cercueils de la seconde moitié de la XVIIIe dynastie, est posé la tête vers le nord sur deux momies d'adultes enveloppées de leurs bandelettes mais privées de cercueils, placées tête-bêche contre la paroi. Le cercueil d'enfant étant trop court pour le cadavre, on fut obligé de faire sauter la paroi du pied par où dépassent maintenant

les jambes et le couvercle fut attaché à la cuve par un cordage d'étoffe. Le cercueil était donc usurpé comme beaucoup d'autres, utilisés par les pauvres gens. Un fragment de corbeille ovale et des débris de grosses poteries gisaient sous les momies.



Fig. 106. — Cercueil de la tombe n° 1386 (*a*).

Près de l'entrée quelques ossements humains, des lambeaux de linceuls et des morceaux de cartonnage de momie, noirs à texte jaune, montrent qu'il y avait un quatrième cadavre. Au fond du puits un haut tabouret de bois et de paille brisé est écrasé par les pierres.

Objets contenus dans le caveau :

1° Un cercueil androïde vernis noir et jaune, avec un nom : Ouserhet qui n'est pas celui de l'usurpateur. La momie est celle d'un petit garçon qui porte une mèche de cheveux bruns sur le front et dont la dentition comprend vingt-quatre dents. Il n'a aucun bijou. Le corps a été rhabillé d'un linceul lié par quatre bandes (cou, poitrine, genou, cheville). Il mesure 1 mètre de longueur;

2° Deux momies d'hommes d'âge moyen, tailles 1 m. 47 et 1 m. 56, sans bijoux, enroulées dans quelques bandes et suaires;

3° Une paire de fines chaussures de jeune fille, longueur 0 m. 18, cuir rose;

4° Deux vases de terre ordinaires, vides;

5° Deux petits sacs de corde pour transport d'amphores apodes;

6° Deux pattes de gazelle;

7° Fragments d'un cercueil androïde peint en blanc.

TOMBE N° 1387 (B).

Tombe d'adulte située dans la même région supérieure sud, composée d'un puits de roc bien taillé de 1 mètre de côté et de 2 m. 50 de profondeur et d'une caverne de 2 m. 05 de longueur et de 1 m. 25 de largeur, entièrement vide.

TOMBE N° 1388 (C) (FIG. 108, 109, 110).

Située dans la partie nord du cimetière, au niveau des tombes d'adultes, elle comprend un puits de 0 m. 90 de côté et de 3 m. 60 de profondeur et une caverne de 2 m. 85 de longueur, 2 mètres de largeur et 1 m. 45 de hauteur sous éboulis du

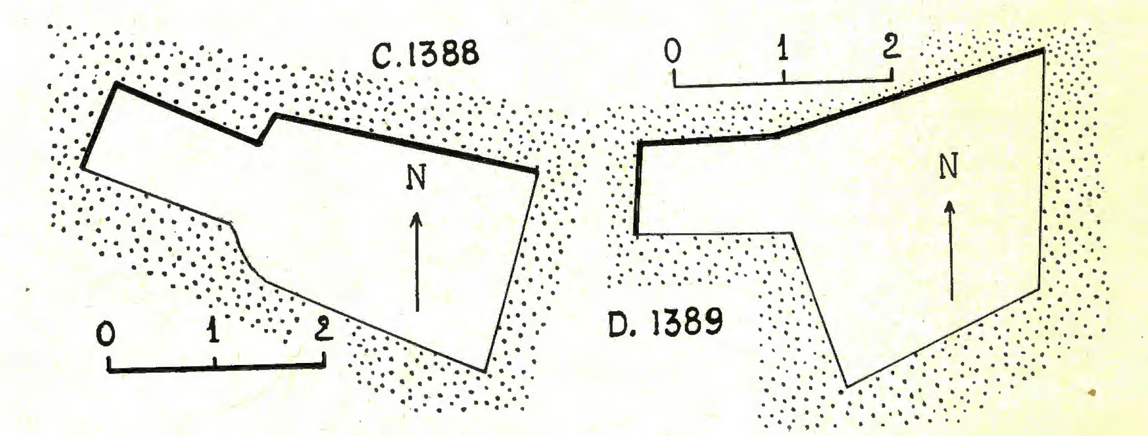


Fig. 107. — Plans des tombes n°s 1388 (*c*) et 1389 (*d*).

plafond plat. Un mur de pierres ferme l'entrée et une grande natte de jonc, au fond du puits, est appliquée contre ce mur pour empêcher l'infiltration du sable dans le caveau. Deux cercueils-coffres drapés dans leurs suaires sont placés côte à côte, la tête vers l'entrée, appuyés contre la paroi sud-est, celui de la dame Satrè touchant le mur. Les objets sont surtout groupés dans l'angle nord contre la paroi nord-ouest mais trois autres groupes sont répartis entre les cercueils et les parois est et sud.

Objets contenus dans le caveau :

1° (17) Grande corbeille ovale, hauteur 0 m. 40, longueur 0 m. 36, largeur 0 m. 245, contenant : *a*) un rasoir à lame de bronze et manche courbe de bois jaune clair terminé par une boule, état neuf; *b*) une paire de sandales de cuir, longueur 0 m. 28; *c*) six sachets scellés avec un scarabée portant le nom d'Amon Rê, remplis de raisins, de dattes et de figues et quelques perles blanches et bleues; *d*) une pièce d'étoffe de 1 m. 60 × 0 m. 69 marquée en broderie dans un coin d'un signe composé

d'un cercle traversé par deux lignes droites formant un angle aigu [1]; *e*) un chiffon long qui pourrait être comme le linge précédent un pagne rectangulaire;

2° (18) Une corbeille ronde, hauteur 0 m. 12 diamètre 0 m. 08, contenant : *a*) deux petits vases d'offrandes en terre cuite ordinaire pleins de cire et résine;

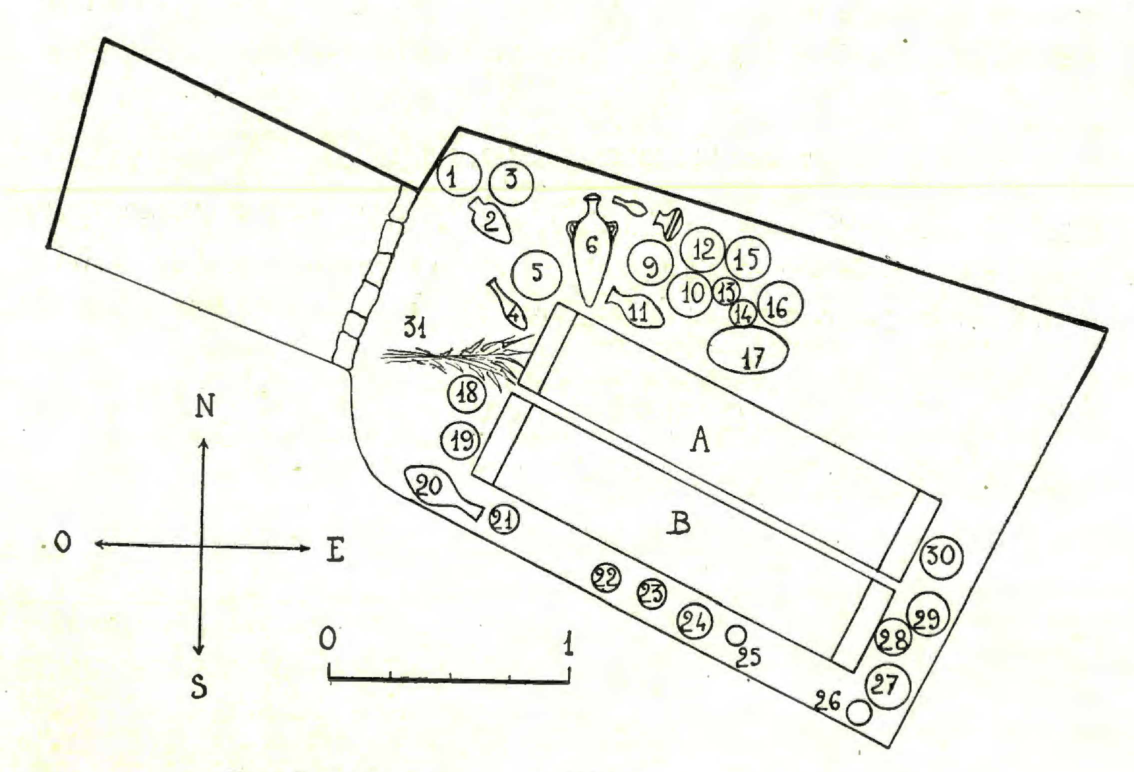


Fig. 108. — Plan de la tombe n° 1388 (*c*) et disposition de son contenu.

b) un sachet rempli de cheveux blanc jaunâtre (aucun des cadavres de la tombe n'a de cheveux de cette couleur); *c*) des feuilles de perséa et un bracelet de quatre rangs de petites perles bleues;

3° (19) Un petit panier rond rempli de feuilles de vigne et de grains de raisin;

4° (28) Un panier rond plat, hauteur 0 m. 105, diamètre 0 m. 30, contenant huit petits vases d'onguents, en terre cuite homogène, bouchés d'argile, huit noix de doum;

5° (22) Un panier rond et haut, de hauteur et diamètre 0 m. 15, dont le couvercle est attaché par des ficelles, décor de vannerie fine en deux tons, contenant un vase à kohol en albâtre plein et bouché, muni d'un bâtonnet d'ébène;

6° (3) Un panier rond et plat, hauteur 0 m. 09, diamètre 0 m. 27, contenant deux noix de doum, du raisin et un rang de petites perles rondes blanches et bleues;

(1) Cf. Wreszinski, *Atlas zur altäg. Kulturgeschichte*, Tafel 74, tombe n° 178 de Neferrenpet (Thèbes, XIXe dynastie). Le scribe du trésor d'Amon comptant et pesant des pièces d'étoffe représentées comme sur les ostraca de la figure 32.

7° (6) Une grosse amphore à bière, hauteur 0 m. 60, diamètre 0 m. 31, à deux anses, bouchée d'une petite assiette creuse renversée maintenue par un mortier de limon. Une inscription hiératique de deux courtes lignes donne une date;

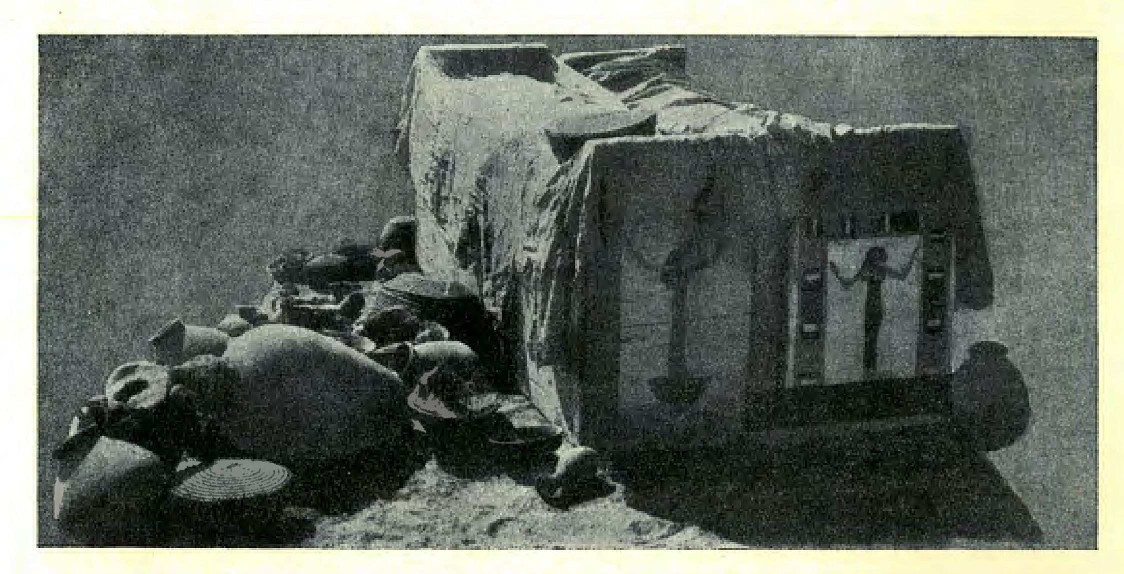


Fig. 109. — Le contenu de la tombe n° 1388 (*c*) disposé comme il l'était dans l'intérieur du caveau.

8° (2) Un vase vide en terre ordinaire à panse large, hauteur 0 m. 25, diamètre 0 m. 24, vide;

9° (11) Un vase de même forme, terre jaune, incisé de ligne cordée, hauteur 0 m. 29, diamètre 0 m. 21, vide;

10° (15) *idem.*, terre rouge, ligne cordée, marque ⵥ, hauteur 0 m. 27, diamètre 0 m. 24;

11° (20) *idem.*, vide, terre rouge, hauteur 0 m. 28, diamètre 0 m. 20;

12° (4) Un flacon ovoïde à long col droit, terre rouge foncée lisse, hauteur 0 m. 20, diamètre 0 m. 08, vide;

13° (1) Un pot à fleurs, hauteur 0 m. 17, diamètres 0 m. 13-0 m. 27, marqué, plein de pains, avec une petite assiette;

14° (5) Un pot à fleurs, hauteur 0 m. 12, diamètres 0 m. 09-0 m. 22, rempli de pains;

15° (9) Un pot à fleurs, hauteur 0 m. 18, diamètres 0 m. 105-0 m. 24, contenant sept pains longs, un pain plat rond, sept noix de doum, des graines diverses;

16° (10) Un pot à fleurs, hauteur 0 m. 16, diamètres 0 m. 105-0 m. 29 contenant trois vases crétois à onguents, bouchés de toile et d'argile, quatre petits vases de terre ordinaire avec cartouches mal estampés et illisibles sur la panse, pleins de graisse, cire, brouet de grains, huit sachets dont quatre contiennent ces petits vases et sont attachés d'un lien à scarabée de faïence bleue et les quatre autres renferment des sachets plus petits remplis de noix de doum et de dattes;

17° (16) Une jatte marquée ╫, hauteur 0 m. 07, diamètres 0 m. 08-0 m. 27, contenant : un vase de graisse bouché d'argile et de toile avec sceau Amon Rè, décor rouge et brun; quatre petits vases à anse bouchés et scellés comme le premier; un

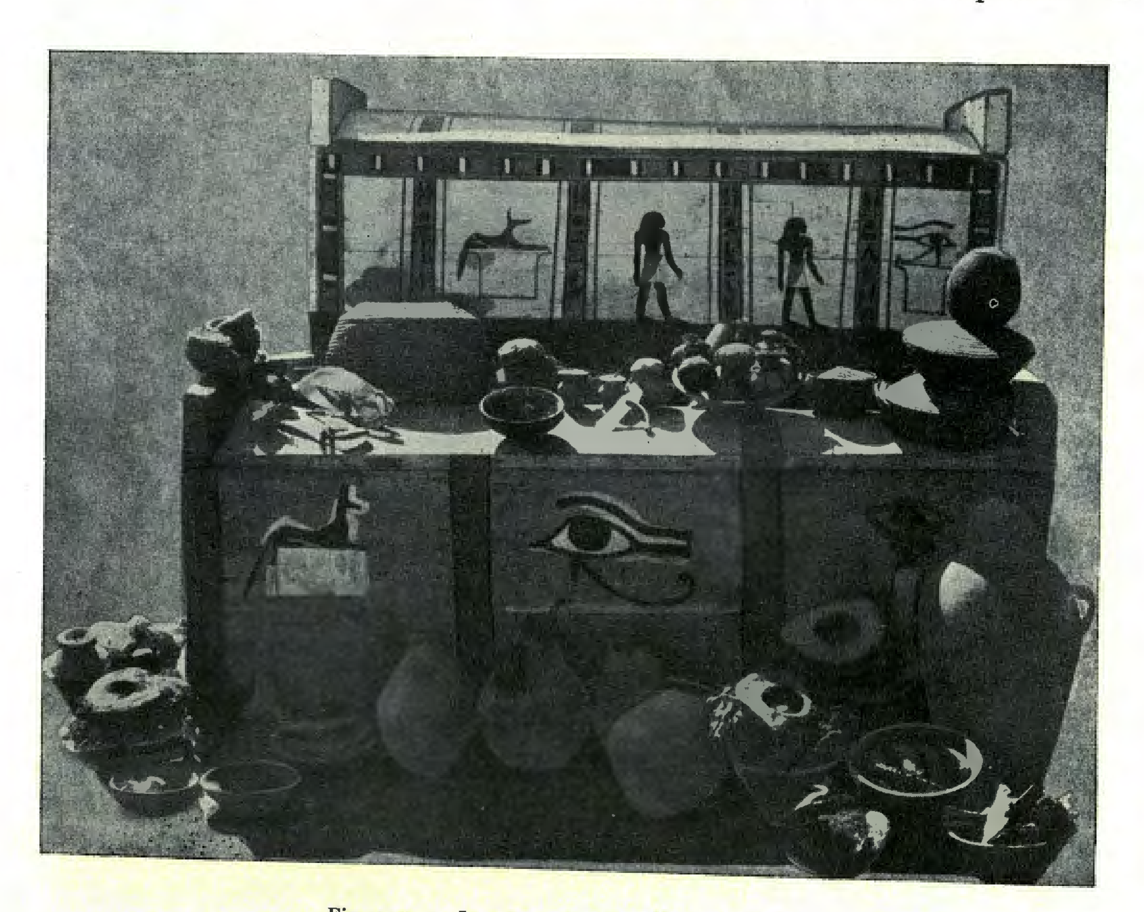


Fig. 110. — Le contenu de la tombe n° 1388 (c).

petit vase à deux anses, décor rouge et noir, sceau Amon Rè; un vase marqué ☰ et scellé, trois sachets de dattes et de raisin.

18° (12) Une jatte, hauteur 0 m. 085, diamètres 0 m. 065-0 m. 21, contenant quatre assiettes, deux petits pots de terre blanche, des sachets et des noix de doum, une des assiettes contenait des dattes et du raisin, un petit vase plein de brouet de grains, treize sachets dont quatre de grains, un de brouet, deux grenades, quatre noix de doum, un pain de figues, un pain et de la viande, du raisin;

19° (29) Une coupe, hauteur 0 m. 07, diamètres 0 m. 055-0 m. 23, contenant deux pains ronds à cavité et un pain de figues;

20° (25) Une coupe, hauteur 0 m. 09, diamètres 0 m. 08-0 m. 265, contenant huit pains ronds à cavité;

21° (24) Une coupelle, terre rouge à bord noir, hauteur 0 m. 06, diamètres 0 m. 05-0 m. 19, remplie de raisins;

22° (21) Une coupelle, hauteur 0 m. 025, diamètres 0 m. 025-0 m. 045, avec pain rond et concombre;

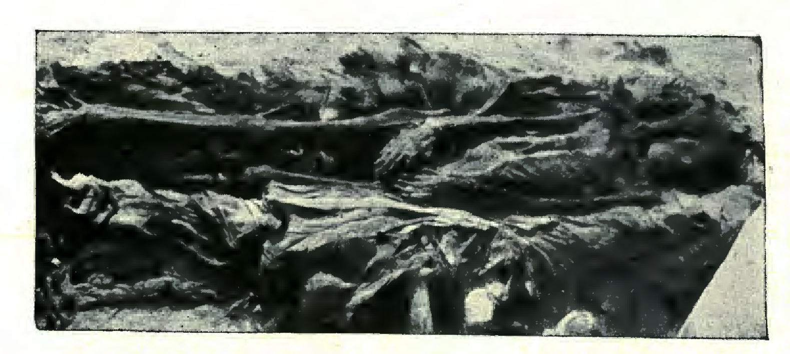


Fig. 111. — Momie de la dame Satrè 1388 (c).

23° (23) Une coupe de terre rouge vernissée marquée ⅄, hauteur 0 m. 055, diamètres 0 m. 04-0 m. 17, contenant des noix de doum, du raisin et des sachets de grains;

24° (31) Une coupe pareille marquée ⅄, contenant trois pains ronds;

25° (30) Une coupelle lampe marquée ╫, avec mèche et graisse blanche, hauteur 0 m. 07, diamètres 0 m. 05-0 m. 13;



Fig. 112. — Momie de la dame Satrè 1388 (c).

26° (7) Un petit vase étranger ouvert et vide, hauteur 0 m. 08, diamètre 0 m. 10;

27° (8) Un petit vase rempli de pommade orangée grasse, bouché d'argile et de toile et scellé au nom d'Amon Rè, hauteur 0 m. 12, diamètre 0 m. 15;

28° (13) Un petit vase, terre cuite rose à raies brunes, hauteur 0 m. 11, diamètre 0 m. 10, vide;

29° (14) Un petit vase à une anse, hauteur 0 m. 11, diamètre 0 m. 085, rempli de miel, bouché et scellé d'un cartouche d'entrelacs;

30° (26) Un petit vase à décor de traits bruns, hauteur 0 m. 10, diamètre 0 m. 11, bouché d'argile et de toile et scellé, plein de gomme ambrée;

31° (33) Un rameau de perséa, deux morceaux de bois, quelques chiffons, des noix de doum, des pains variés et des sachets.

Cercueil-coffre anonyme, à fond blanc et à dessins jaunes et noirs gauchement exécutés, longueur 1 m. 85, largeur 0 m. 50, hauteur de la cuve 0 m. 63 avec les crêtes 0 m. 80. Les linceuls couvrant les cercueils sont deux pièces de lin de 4 m. 80 × 1 m. 35 frangées à une extrémité.

Momie faite de quatre linceuls pliés : un voile fin ourlé aux deux bouts (4 m. 20 × 0 m. 60); un linceul très fin sans franges (4 m. 80 × 1 m. 35); un voile plus épais sans franges (4 m. 30 × 1 m. 25); un linceul épais frangé à un bout, garni d'une lisière à l'autre (4 m. 80 × 1 m. 35); ensuite, enveloppant le corps, quatre linceuls cousus dans le dos mesurant : (4 m. 30 × 1 m. 05), (4 m. 30 × 1 m. 20), (4 m. 90 × 1 m. 10), (4 m. 45 × 1 m. 10). Dans le dernier, sur la poitrine, un scarabée de faïence verte et une cornaline. Puis un linceul en double (4 m. 40 × 1 m. 25) cousu dans le dos et enfin deux enroulements de bandes de 0 m. 18 en spirale de la tête aux pieds, enduites de baumes.

Corps de femme jeune non momifié, taille 1 m. 60, chevelure noire en nattes larges, plates, peu nombreuses, dentition complète et saine, aucun reste d'épiderme, ossements blancs, mains sur le bas-ventre, ni bagues ni collier. Les jambes sont pliées à demi.

Objets contenus dans le cercueil :

Près des pieds un tout petit vase à kohol bouché et plein, en faïence bleue, hauteur 0 m. 03 et un vase *bastet* de mêmes matières et dimensions. A droite de la tête une petite corbeille ronde en vannerie fine polychrome, hauteur 0 m. 11, diamètre 0 m. 16, contenant un vase d'albâtre à kohol plein de galène, bouché de toile et muni du bâtonnet d'ébène.

Cercueil-coffre de la dame Satrè 𓅭𓇳, à fond blanc et peintures polychromes, couvercle à glissière à deux versants assez inclinés, fixé à la cuve par deux chevilles et un lien de ficelle scellé d'argile avec cartouche d'entrelacs et de signes 𓋹𓎬. Longueur 1 m. 85, largeur 0 m. 45, hauteur de la cuve 0 m. 59 avec les crêtes 0 m. 77.

Momie faite de : deux linceuls pliés posés sur le corps (3 m. 45 × 0 m. 95), (8 m. 85 × 1 m. 25); cinq linceuls cousus dans le dos (4 m. 80 × 1 m. 35), (4 m. 80 × 1 m. 40), (5 m. 11 × 1 m. 10), (3 m. 80 × 1 m. 30), (5 m. 10 × 1 m. 20); un linceul cousu sur le côté droit. Sur les premières bandelettes une masse de matière brun rouge grasse est posée sur le front. Ensuite un linceul double, des bandelettes de 0 m. 22, deux linceuls croisés dont un très fin sous lequel les membres sont enveloppés à part. Les derniers enveloppements sont enduits de baume brun rouge huileux.

Corps de femme jeune, taille 1 m. 62, chevelure noire très fournie séparée par une raie médiane et tombant sur l'épaule en deux masses de petites nattes très fines et très serrées, dentition saine et complète, tête inclinée sur l'épaule gauche, expression de souffrance sur le visage bien conservé, épiderme brun rouge foncé, bras allongés devant le corps, mains sur le pubis non épilé, plaie sur le côté droit du ventre, extrémités fines (fig. 111, 112).

Dans les linceuls un bracelet de petites perles bleues, une cornaline, un scarabée de pierre vert olive; un scarabée de cornaline anépigraphe serti d'or et un scarabée de cornaline gravé de deux triangles.

A l'annulaire de la main gauche deux scarabées enfilés sur une ficelle.

Pas d'objets dans le cercueil. La tombe ne contient que deux femmes et pas d'homme (une petite corbeille renferme des cheveux blancs, peut-être de l'homme enterré ailleurs). La tombe ne contient non plus ni lit, ni tabouret et elle est assez pauvre en bijoux et accessoires de toilette.

TOMBE N° 1389 (D) (FIG. 113, 114, 115).

Située à 7 m. 50 au nord-est de la précédente, cette tombe comprend un puits de 0 m. 90 à 1 mètre de côtés et de 2 m. 60 de profondeur et une caverne de 2 mètres à 2 m. 50 de côtés et de 1 m. 05 de hauteur. L'entrée, bloquée par un mur de pierres, se trouve dans l'angle nord-ouest ce qui donne du côté sud un espace relativement grand pour le placement du mobilier. Un cercueil androïde couvert de son linceul, la tête vers l'entrée est posé de biais dans l'angle sud-ouest avec quelques objets entre lui et les coins du caveau proches de sa tête et de ses pieds. Une autre partie du mobilier est déposée contre le flanc gauche du cercueil, sur le sol; le reste, chaises et corbeilles, est rassemblé dans l'angle nord-est.

Le caveau est propre et le contenu disposé avec soin.

Dans le puits on a trouvé : 1° Un dossier de chaise en bois; 2° le siège de paille et un pied de cette chaise; 3° un vase à large panse, vide; 4° un petit vase à une anse brisée, vide; 5° une petite assiette brisée; 6° une petite coupelle brisée.

Objets contenus dans le caveau :

1° (7) Un chevet de bois brisé;

2° (24) Une chaise à dossier de bois à claire-voie, hauteur totale 0 m. 77, du siège 0 m. 35, largeur 0 m. 43. Sur cette chaise est enroulée une natte neuve de jonc et ficelle (25), mesurant 1 m. 72 × 0 m. 76 qui enveloppe deux linges pliés en quatre, et cinq cannes (22), des longueurs suivantes : 1 m. 10-1 m. 12-1 m. 26-1 m. 27-1 m. 51. L'une d'elles est fourchue, ornée d'anneaux d'écorce découpés et d'une poignée de cuivre de 0 m. 15 avec une bague de cuir; c'est celle qui mesure 1 m. 12. Deux autres (1 m. 10-1 m. 27) sont aussi fourchues et lisses; les deux dernières sont noueuses et sans fourche. Un fléau porte-faix en bois de 1 mètre de

longueur est placé avec les cannes. Une paire de sandales de cuir avec claque de cuir rose couvrant les orteils, longueur o m. 28. Un chevet de bois neuf. Une lyre en bois de o m. 50 de hauteur et o m. 38 de largeur, sans cordes mais avec cinq bagues de cuir ayant servi à attacher ces cordes au bras oblique de la lyre;

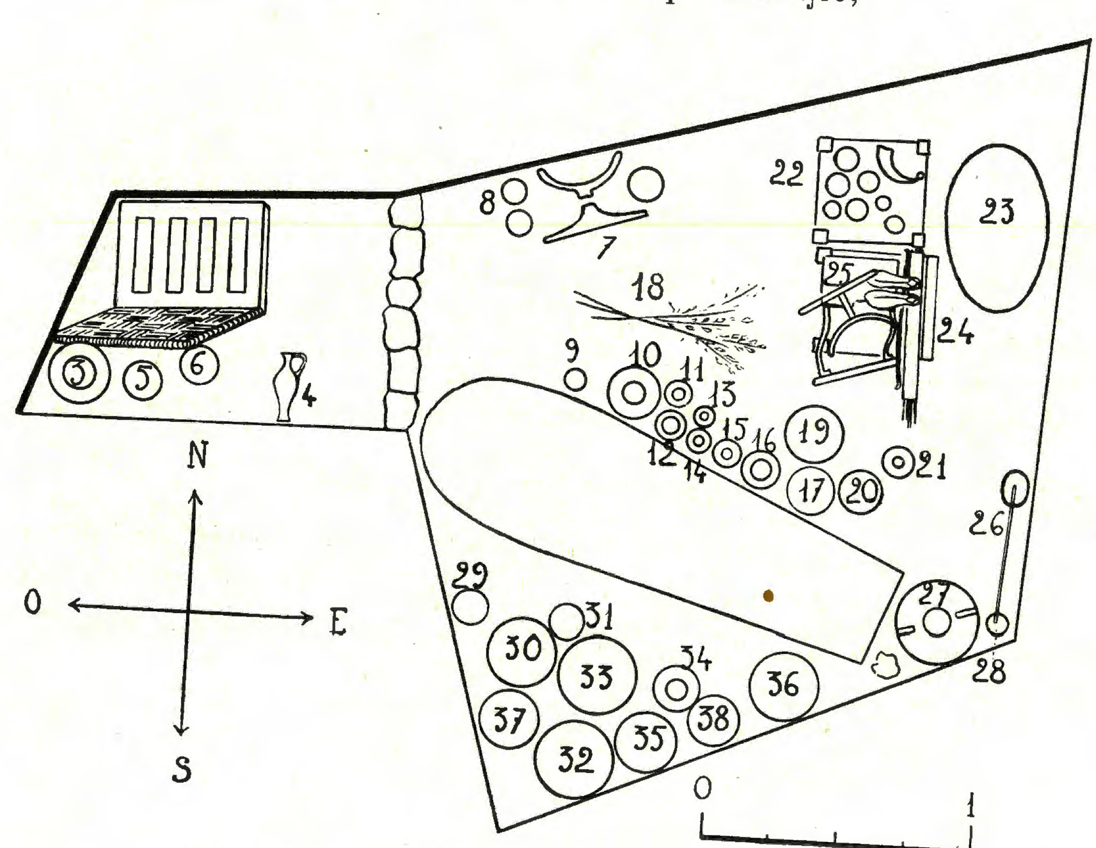


Fig. 113. — Plan de la tombe n° 1389 (D) et disposition de son contenu.

3° (22) Une chaise sans dossier toute neuve, en bois et vannerie, hauteur o m. 33, largeur o m. 40. Sur cette chaise un linge épais plié en quatre et tout durci par les huiles brunes qui ont coulé d'une corne et de certains des sept petits vases posés sur ce linge. Les vases sont en terre homogène, bouchés d'argile et ils mesurent en moyenne o m. 09 à o m. 10 de hauteur et o m. 08 à o m. 12 de diamètre. Deux des bouchons d'argile sont estampillés au cartouche de Menkheperrè. Les vases sont remplis de substances à demi solidifiées de consistance élastique et de couleur brun orangé. Ils étaient debout côte à côte et collés au linge par le liquide renversé. La corne de bovidé terminée par une cuillère simple mesure o m. 20 de longueur [1].

[1] Voir plus haut ce qui a été dit des cornes à onguents. Tombe n° 1382, p. 187 (note).
Les relations commerciales extérieures ne furent peut-être jamais plus actives que sous la XVIIIe dynastie. La preuve en est donnée par les nombreuses fresques des tombes thébaines qui représentent les apports de Syrie (nos 63, 78, 84, 86, 89, 90, 91, 100), de Crète (nos 71, 86, 100), de Nubie (nos 78, 84, 89, 100), de Pount (n° 100), d'Éthiopie (nos 65, 81).

Sa bretelle de suspension en ficelle est rompue. Les insectes ont rongé et perforé en maint endroit l'épaisseur de la corne, ce qui a fait couler au dehors l'huile qu'elle contenait;

4° (23) Une grande corbeille ovale de o m. 35 de hauteur, o m. 61 de longueur, o m. 42 de largeur. Elle contient : une paire de sandales neuves de cuir rose de o m. 26 de longueur; une lame de rasoir neuve sans traces de rivets de fixation d'un manche sur le bronze clair, longueur o m. 16, largeur o m. 055, enveloppée dans



Fig. 114. — Le contenu *in situ* de la tombe n° 1389 (D).

une bandelette fine de lin; une navette de bois entourée de fil, longueur o m. 16; un bâtonnet à stibium en ivoire; un outil de bronze, burin sans manche de o m. 06 de longueur; un porte aiguilles en moelle de papyrus avec une aiguille à coudre en bronze; un sachet de galène et un sachet de raisins et de dattes;

5° (32) Une corbeille ronde et plate, hauteur o m. 13, diamètre o m. 32, remplie de dattes, de raisin et de noix de doum;

6° (31) Un petit panier rond, hauteur o m. 16, diamètre o m. 19; fermé et scellé d'argile avec cartouche d'entrelacs encadrant un signe ☥. Le panier contient un coffret de bois à pieds courts, hauteur o m. 06, longueur o m. 10, largeur o m. 06, renfermant un étui double à kohol en bois, rempli de galène et fermé d'un couvercle pivotant fixé par le bâtonnet d'ébène; deux scarabées, deux grains de raisin, deux figues et deux baies de nabéca;

7° (26) Une théorbe sans corde faite d'une écaille de tortue grecque des jardins, éclatée par suite de la sécheresse, tendue de peau de gazelle teinte en rose, percée de six trous ronds pour la résonance, et fendue de quatre entailles parallèles pour le passage de la tige de bois le long de laquelle les doigts du musicien font varier l'amplitude de son de la corde frappée par un plectre de bois attaché à l'instrument.

La tige de bois est brisée, longueur totale o m. 65. La théorbe était à terre au pied du cercueil, près de l'amphore à bière, d'une coupelle de cuivre (lampe) et de deux sachets;

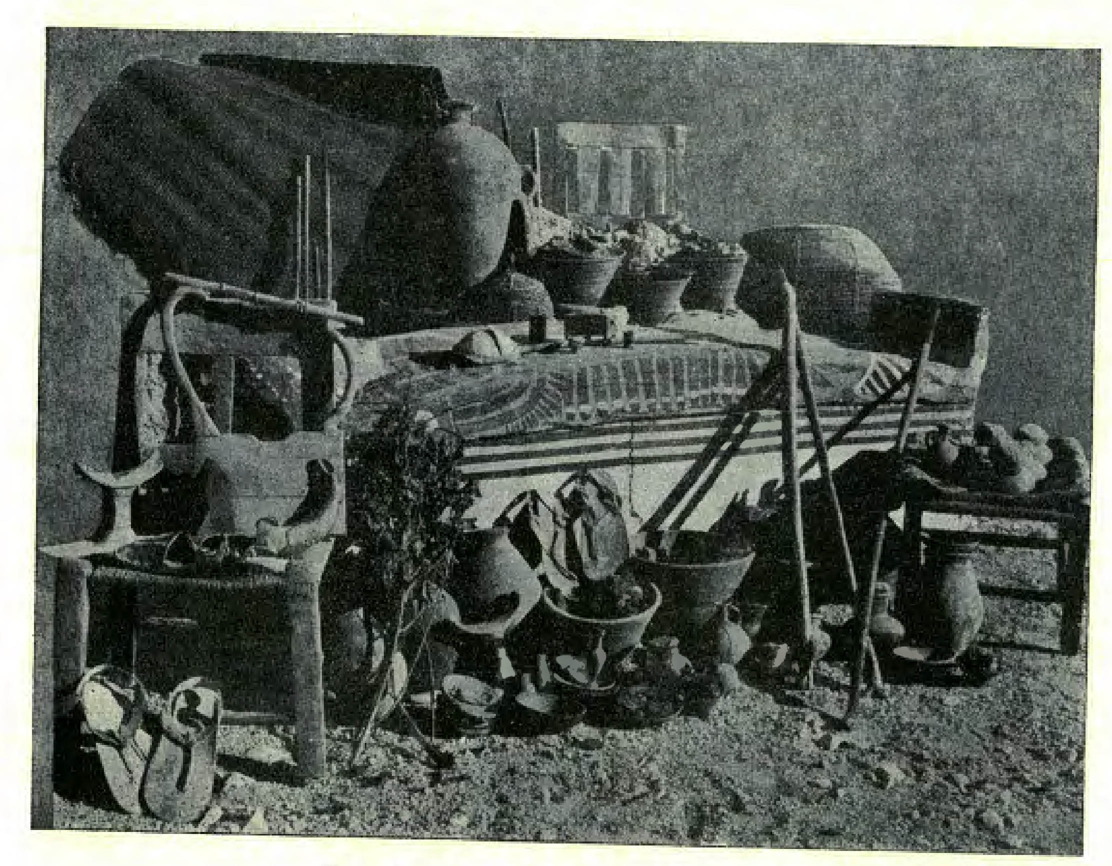


Fig. 115. — Le contenu de la tombe n° 1389 (d).

8° (27) Une grosse amphore à bière, hauteur o m. 60, diamètre o m. 32, à deux anses, trouée et rebouchée au mortier de limon en deux endroits, fermée d'un linge et remplie de moût d'orge;

9° (10, 16, 29, 30) Quatre vases apodes à panse large, hauteurs o m. 24 à o m. 27, diamètres o m. 17 à o m. 20, débouchés et vides sauf un qui est plein de brouet de grains;

10° Sept pots à fleurs, hauteurs o m. 16 à o m. 21, diamètres inférieurs o m. 10 à o m. 13, supérieurs o m. 22 à o m. 31, dont les numéros et le contenu sont : (19) cinq galettes rondes et plates, quatre plus petites, deux doums, deux concombres, du raisin, des dattes, et une soucoupe de terre cuite o m. 13, vide; (20) cinq sachets contenant cinq doums, des raisins, du pain des figues et des dattes et des grains d'orge; (33) trois coupelles, cinq sachets de pain et de fruits liés ensemble; deux pains ronds à cavité, un pain triangulaire, deux galettes rondes, un pain conique, un gâteau glacé et percé de petits trous décoratifs rayonnants, neuf noix de doum; (35) deux soucoupes, deux pains ronds à cavité, trois galettes longues, deux rondes, des débris de viande, des dattes et des céréales; (36) treize galettes rondes, un sachet de poudre blanche (carbonate de chaux) et une noix de doum; (37) trois soucoupes, trois pains ronds à cavité, un sachet de grains, un concombre; (38) trois pains ronds, un pain navette, un pain rond glacé jaune d'or orné de rayons de petits trous; un canard, un pain de figues, un concombre et une noix de doum;

11° (34) Un vase apode à panse large, hauteur o m. 21, diamètre o m. 14 orné; de larges bandes au lait de chaux, vide, bouché par une soucoupe;

12° (18) Une coupelle lampe en cuivre, hauteur o m. 05, diamètre o m. 13, contenant un résidu de combustion et une mèche;

13° (18) Un petit vase ballon sphérique à long col mince, une petite buire à une anse, deux petits pots de graisse, vingt sachets renfermant trois petits pots de graines, quatre doums, du pain et des raisins, trois godets d'argile pleins de grains, une capsule de pavot, un scarabée de Menkheperrè cerclé de bronze;

14° (21) Un vase, hauteur et diamètre o m. 14, bouché d'argile timbré au cartouche de Menkheperrè jubilaire;

15° (11, 12, 13, 14, 15) Cinq petits vases pleins de substance analogue à la cire, bouchés de toile et scellés avec des scarabées de faïence verte au nom d'Amon Rè et avec un scarabée de pierre dure vert olive;

16° (8, 9, 21) Cinq petites assiettes dont une brisée et une autre pleine de brouet;

17° (18) Rameaux de perséa.

Cercueil androïde de facture grossière, style dit *Richi* empenné comme ceux des Antef, visage jaune, peintures polychromes, sans inscriptions, longueur 1 m. 85, largeur o m. 42, hauteur de la cuve o m. 42, au pied o m. 63.

Momie mal emballée dans de grands linceuls et des bandelettes engluées d'huiles poisseuses qui en se desséchant se résolvent en poudre safranée.

Corps d'homme très âgé, taille 1 m. 75, chauve, édenté, épiderme décoloré par place, tantôt pâle tantôt brun, rasé et épilé, mains sur le ventre, pas d'ouverture rituelle à l'abdomen, pas de bijoux.

L'état de la tombe au moment de la découverte donnait l'impression d'avoir primitivement contenu deux cercueils et un mobilier funéraire plus important que celui qui y fut trouvé. Certains objets d'usage généralement plus féminin que masculin tels que le coffret à bijoux, le porte-aiguilles et peut-être même la lyre, laisseraient penser que l'épouse du vieil aède avait reposé quelque temps aux côtés de son mari dans le caveau. Une violation postérieure de la tombe en aurait fait disparaître le corps et le cercueil de la femme avec la majeure partie de son trousseau personnel. Cela expliquerait la position anormale du cercueil de l'homme, la présence de deux instruments de musique et aussi le bris de certains objets; faits qui d'ailleurs pris séparément peuvent se justifier par d'autres raisons de coutumes particulières.

TOMBE N° 1390 (E).

Petite fosse située dans la partie moyenne sud du cimetière à l'étage des enfants, elle contient un petit coffre de ménage, boîte rectangulaire montée sur pieds et fermée en haut par un couvercle horizontal à glissière, longueur o m. 50, largeur et hauteur o m. 25.

Dans le coffre, sans linceuls est couché un petit enfant monstrueux aux jambes torses, au crâne difforme dont les hypophyses n'ont jamais pu se souder et ont doté l'enfant d'un bec de lièvre prononcé.

Sur le couvercle et les deux grands côtés est écrit en cursive à l'encre noir ce nom : [illegible] Ariki (fig. 4). Ce nom ne peut être lu : [illegible] Sourikit car le [illegible] ne peut être confondu avec le [illegible] et d'ailleurs il exigerait un [illegible], [illegible] complémentaire. De même le signe final n'est pas un [illegible] mais le déterminatif hiératique de l'homme. L'enfant est donc un jeune garçon probablement d'origine exotique.

INDEX DES NOMS ET TITRES

RELEVÉS SUR LES TROUVAILLES DU CIMETIÈRE DE L'EST.

1° ROIS ET REINES.

NOMS.	TITRES.	OBJET PORTANT CE NOM.	RÉFÉRENCES À CE RAPPORT. Pages.	Figures.
[hieroglyphs]	[hieroglyphs], [hieroglyphs]	scarabée tombe n° 1370, Gournah tombe n° 67 (époque Hatshepsout)	71	34
[hieroglyphs]		cercueil d'enfant tombe n° 1386	190	106
[hieroglyphs]	[hieroglyphs]	table d'offrandes	17, 18	6
[hieroglyphs]		cercueil tombe n° 1370	29, 129, 157	10, 11, 81
[hieroglyphs]		cercueil tombe n° 1371	161	10, 83
[hieroglyphs], [hieroglyphs]		cercueil tombe n° 1382, ostracon	187	10
[hieroglyphs] (?)		cercueil tombe n° 1380	129, 178	10
[hieroglyphs]	([hieroglyphs])	stèle calcaire	18	7
[hieroglyphs]		statue tombe n° 1379	171	70
[hieroglyphs]		cercueil tombe n° 1388	196	16
[hieroglyphs]		statue tombe n° 1379	129, 171	70, 71

TABLE DES FIGURES DANS LE TEXTE.

Les photographies qui illustrent ce rapport ont été faites par MM. Bisson de la Roque, Vandier, Varille, Schott, Bruyère.

Les plans et dessins ont été exécutés par Mlle G. Jourdain.

TABLE DES MATIÈRES.



LETTRES D'INVENTAIRE ET NUMÉROS DES TOMBES.	NOMBRE ET SEXE DES MORTS.	NOMS INSCRITS.	INHUMATION. Cercueils. Androïdes.	INHUMATION. Cercueils. Coffres.	INHUMATION. Corbeilles.	MOBILIER, BOIS ET VANNERIE. Lits.	Chevets.	Nattes.	Chaises.	Tabourets.	Coffrets.	Corbeilles.	Caissettes et sellettes.	MOBILIER, CÉRAMIQUE, MÉTAL ET PIERRE. 1° Alimentation. Grandes amphores.	Pots à fleurs.	Grands vases.	Petits vases.	Jattes, coupes.	Assiettes.	Faïence.	2° Toilette. Bronze.	Albâtre.	Pierres de couleurs.	Cornes.	Accessoires. Miroirs.	Rasoirs.	Peignes.	Aiguilles à cheveux.	Bâtonnets à kohol.	Linge e vêtemen sandales
Année 1933.																														
a-1365	1 (absent).	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	2	〃	4	1	〃	2	5	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
d-1368	1 (absent).	〃	1	〃	〃	1	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	〃	〃	3	2	1	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
f-1370	2 (h. f.).	[illegible]	1 f.	1 h.	〃	1	〃	〃	〃	1	1	8	2	2	8	6	13	2	〃	1 coupe	1	1	2	〃	1	1	2	1	3	2 sandale 1 manteau
g-1371	1 f.	〃	1 f.	〃	〃	1	〃	〃	〃	〃	〃	3	4	1	2	10	3	5	〃	〃	〃	〃	2	〃	1	〃	〃	2	2	〃
h-1372	3 j f.	〃	2 j f.	1 j f.	〃	〃	〃	〃	〃	2	〃	2	〃	1	1	5	6	3	3	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	2 sandales
i-1373	1 enf.	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	1	〃	7	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
j-1374	1 enf.	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	3	〃	2	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
k-1375	1 j f.	〃	〃	1 j f.	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	2	5	4	〃	〃	〃	〃	2	〃	〃	〃	2	2	〃	〃
l-1376	(1 absent).	〃	〃	〃	〃	〃	〃	1	〃	1	〃	2	〃	〃	1	2	5	5	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	1	〃	〃	2 sandales
m-1377	(1 absent).	〃	〃	1	〃	1	〃	〃	〃	〃	1	1	〃	〃	2	〃	8	1	〃	〃	〃	1	1	〃	〃	〃	1	1	〃	〃
n-1378	1 enf.	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	〃	〃	〃	1	〃	〃	〃	2	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃
p-1379	2 : h. f.	〃	1 f.	1 h.	〃	〃	1	〃	1	4	〃	7	〃	1	2	5	16	3	〃	1	〃	1	1	〃	〃	1	〃	〃	〃	1 pagne, 1 1 chemise
q-1380	1 f.	[illegible]	1 f.	〃	〃	〃	1	1	〃	〃	〃	6	1	〃	2	4	13	3	9	〃	1	1	1	〃	1	2	〃	〃	1	4 sandales 1 pagne
r-1381	1 f.	〃	1 f.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	1	5	1	1	10	7	9	3	6	〃	〃	1	2	〃	〃	1	4	1	2	2 sandales
s-1382	2 f., 1 h.	[illegible]	〃	1 h. 2 f.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	2	15	1	〃	〃	4	8	〃	6	1 coupe 1 support	1	6	2	1	1	〃	2	2	2	4 sandales 2 pagnes
Année 1934.																														
A-1386	1 enf., 2 h.	〃	1 enf.		〃	〃	〃	〃	〃	1	〃	4	〃	〃	〃	2	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	2 sandales
C-1388	2 f.	[illegible]	〃	2 f.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	7	〃	1	4	4	35	7	4	2	〃	2	〃	〃	〃	1	〃	〃	2	2 sandales
D-1389	1 h.	〃	1 h.	〃	〃	〃	2	1	2	1	〃	3	〃	1	7	4	28	〃	8	〃	〃	〃	〃	1	〃	1	〃	〃	1	4 sandales

Abréviations : 2e colonne : h homme, f femme, j h jeune homme, j f jeune fille. — Les tombes b. 1366, c. 1367, e. 1369, B. 1387 avaient été pillées et ne contenaient plus rien.

…, MÉTAL ET PIERRE.					TOILETTE.												PROFESSION.								COUTUMES FUNÉRAIRES.									MARQUES DOLIAIRES.
	2° TOILETTE.				ACCESSOIRES.							PARURES.					MUSIQUE.																	
FAÏENCE.	BRONZE.	ALBÂTRE.	PIERRES DE COULEURS.	CORNES.	MIROIRS.	RASOIRS.	PEIGNES.	AIGUILLES À CHEVEUX.	BÂTONNETS À KOHOL.	LINGE ET VÊTEMENTS SANDALES.	COUTURE, NAVETTES, AIGUILLES, FIL.	COLLIERS.	BRACELETS.	BAGUES.	BOUCLES D'OREILLES.	SCARABÉES.	LYRES.	THÉORBES.	FLÛTES.	BALANCES.	OUTILS.	PORTE FARDEAUX.	CANNES.	BOOMERANG.	STATUES.	OUSHEBTIS.	POUPÉES.	MOBILIER EN RÉDUCTION.	GODETS D'ARGILE.	SACHETS.	BOUQUETS.	LAMPES.	LINCEULS ET SUAIRES.	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15	"	"	5	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	3	6	"	11	1	+ [illegible]
1 coupe	1	1	2	"	1	1	2	1	3	2 sandales 1 manteau	a. f.	"	2	5	"	Thotmès III Hatshepsout Hapousenb	1	"	"	1	1	"	1	"	"	"	"	3	5	31	1	3	2	+ [illegible]
"	"	"	2	"	1	"	"	2	2	"	"	"	1	"	4	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	3	7	"	2	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2 sandales	"	1	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	3	[illegible]
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"
"	"	"	2	"	"	"	2	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	"	1	1	"	2	1	[illegible]
"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	2 sandales	"	"	"	"	"	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	6	1	1	"	"
"	"	1	1	"	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	1	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	"	1	1	"	"	1	"	"	"	1 pagne, 1 sac 1 chemise	"	"	"	"	"	8 { Hatshepsout Thotmès III	"	"	1	"	1	1	4	1	2	"	"	"	8	7	"	2	2	"
"	1	1	1	"	1	2	"	"	1	4 sandales 1 pagne	"	3+1 ceinture	2	4	4	26 { Nefertari Thotmès III	"	"	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	14	1	1	1	"
"	"	1	2	"	"	1	4	1	2	2 sandales	6 a.	"	"	1	"	6	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	2	1	+ [illegible]
1 coupe 1 support	1	6	2	1	1	"	2	2	2	4 sandales 2 pagnes	"	3	2	2	2	12 Ahmès Nefertari	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	"	2	3	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2 sandales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"
2	"	2	"	"	"	1	"	"	2	2 sandales	"	"	2	1	"	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25	2	1	2	[illegible]
"	"	"	"	1	"	1	"	"	1	4 sandales	1 n 1 a	"	"	"	"	5 Thotmès III	1	1	"	"	1	1	9	"	"	"	"	"	"	39	1	3	1	[illegible]

…ies et ne contenaient plus rien.

EN VENTE :

AU CAIRE : chez les principaux libraires et à l'Institut français d'Archéologie orientale, 37, Shareh El-Mounira.

A PARIS : à la Librairie orientaliste Paul Geuthner, 12, rue Vavin;

— chez Adrien Maisonneuve, 11, rue Saint-Sulpice.

A LONDRES : chez Bernard Quaritch, 11, Grafton Street.

A LEIPZIG : chez Otto Harrassowitz, 14, Querstrasse.

A LA HAYE : chez Martinus Nijhoff, 9, Lange Voorhout.